

PROCES-VERBAL

Conseil départemental du 27 septembre 2023

www.nievre.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Ordre du jour

Réunion du mercredi 27 septembre 2023

1	COLLÈGE DE DEMAIN Le présent rapport a pour objet de présenter l'avancement de la démarche collège de demain et acter les premiers partenariats avec 5 des 11 collèges engagés dans l'appel à projet expérimental : collège « Jean Rostand » de La Machine, collège « Les Amognes » de Saint-Benin-d'Azy, collège « Jean Arnolet » de Saint-Saulge, collège « Paul Barreau » de Lormes et collège « Henri Wallon » de Varennes-Vauzelles. Le financement global pour ces projets est établi à 34 100 € et sera à prélever sur l'enveloppe spécifique d'amorçage du dispositif de 50 000 € pour l'année 2023.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
2	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES 2024-2027 Le Département assure pleinement la gestion patrimoniale des collèges dont il a la charge. Pour donner plus de cohérence et de visibilité dans la hiérarchie de ses interventions, le présent rapport propose de valider les objectifs déclinés dans une programmation pluriannuelle d'investissement.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
3	CANDIDATURE AU FONDS VERT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES ET DE LA CONCEPTION DE DEUX PROJETS DE COURS VÉGÉTALISÉES DANS LES COLLÈGES Dans le cadre de son action en faveur de la transition écologique, le Département de la Nièvre s'est engagé en 2020 dans une stratégie d'adaptation au changement climatique afin de démultiplier ses actions en faveur de la résilience de son territoire. Les cours d'écoles sont des espaces très minéralisés qui gardent la chaleur en été et ne proposent pas d'espaces de fraîcheur pour les élèves. Les vagues de chaleur, qui surviennent de plus en plus tôt dans la saison, empêchent les collégiens de travailler dans des conditions optimales. Ainsi, engager des projets de végétalisation des cours de collège, en les désimperméabilisant et en valorisant la végétation, pourraient être l'une des solutions pour réduire les îlots de chaleur et gérer durablement les eaux pluviales. À ce titre, il est proposé de candidater au Fonds vert de l'État afin de solliciter un soutien financier pour des études préalables et la conception de projets des cours végétalisées pour deux collèges.	Attractivité	Blandine DELAPORTE

4	ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COLLÈGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX Dans le cadre de la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique, le Département a élaboré et proposé aux collèges un programme d'animations afin de sensibiliser les élèves aux enjeux d'adaptation au changement climatique et d'engagement civique. La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre propose d'animer certains ateliers sur les thématiques proposées dans la convention. Les animations réalisées pour l'année scolaire 2022/2023 ayant été très bien accueillies par les enseignants et les élèves, il est proposé de renouveler ces animations pour l'année scolaire 2023/2024 et d'attribuer une subvention de 2 500 € à la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre.	Attractivité	Blandine DELAPORTE
5	PREMIÈRES PROPOSITIONS POUR LA JEUNESSE 2023-2028 - APPROBATION Le présent rapport présente les premières propositions pour la Jeunesse pour la période 2023-2028.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
6	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES - TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION DE D'INTERNAT - DISPOSITIF CHÈQUE RESTAURATION - 2024 Ce rapport présente, au titre de l'exercice 2024, la répartition, aux collèges d'enseignement public, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'un montant global de 1 943 550 € (en 2023, DGF versée 1 918 460 €). Il a également pour objet de fixer les tarifs des services d'hébergement et de restauration des collèges d'enseignement public, d'instaurer une réserve indifférenciée de 300 000 €, et d'instaurer les modalités d'attribution du dispositif « chèque restauration », aide en faveur des élèves demi-pensionnaires boursiers.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
7	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES Ce rapport porte sur l'attribution de dotations complémentaires d'un montant de 23 776,72 € destinées au financement des dépenses de fonctionnement des 8 collèges suivants : « Bibracte » à Chateau Chinon, « Claude Tillier » à Cosne-Cours-sur-Loire, « Lucien Chaussin » à Dornes, « Paul Langevin » à Fourchambault, « Jean Jaurès » à Guérigny, « Antony Duvivier » à Luzy, « Les Loges » à Nevers et « Les Allières » à Saint-Pierre-le-Moûtier. Cette somme sera donc à imputer sur le solde de l'enveloppe budgétaire des fonds dédiés aux dotations complémentaires à savoir 702 557,23 € (réserve indifférenciée) pour l'année 2023.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU

Un département qui prend soin de tous à tout âge			
8	AIDE AUX TRAVAUX URGENTS ET IMPRÉVUS - COMMUNE DE CHAULGNES Le présent rapport a pour objet d'attribuer à la commune de Chaulgnes une aide exceptionnelle de 12 000 € destinée au cofinancement de la remise en état de bâtiments sinistrés à la suite de l'épisode orageux du 21 juin 2022. Cette aide complète l'indemnité d'assurance perçue par la commune.	Attractivité	Jocelyne GUERIN
9	AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ RÉVISÉ 2018-2028 L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC) soumet à la procédure de consultation pour avis le Projet Régional de Santé (PRS) révisé de Bourgogne Franche-Comté portant sur la période 2018-2028. Compte tenu de l'incompatibilité de la méthode employée et du format du document avec les principes de la démocratie en santé, du caractère désincarné et éloigné des réalités des constats et des objectifs formulés, et de l'absence de solutions novatrices ou d'ampleur pour améliorer l'accès à la santé des Nivernaises et Nivernais, il est proposé de formuler un avis défavorable.	Solidarité	Fabien BAZIN
10	COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLÉE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de marchés publics en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.	Finances et Moyens Généraux	Fabien BAZIN
11	DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - MODIFICATION ET RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°1 DU 3 JUILLET 2023 Le présent rapport vise à modifier le périmètre de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une mise en conformité réglementaire et à retirer la délibération n° 1 du 3 juillet 2023 prenant acte du compte-rendu de l'exercice de cette délégation pour 2022.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
12	POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - RÈGLEMENT POUR L'ACCUEIL D'APPRENTIS MINEURS, CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le présent rapport vous présente une proposition de règlement pour l'accueil d'apprentis mineurs dans les services de la collectivité, les créations de poste nécessaires au fonctionnement de la Cité des Présents et la modification du tableau des effectifs pour tenir compte notamment des recrutements effectués ces dernières semaines au sein de la collectivité.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN

13	EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 - UTILISATION DU CHAPITRE DE DÉPENSES IMPRÉVUES Le présent rapport a pour objet de rendre compte au Conseil départemental des décisions budgétaires portant virements de crédit du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers le chapitre 23 (immobilisations en cours) en section d'investissement, prises le 30 juin et le 6 juillet 2023 afin de procéder en urgence aux travaux de sécurisation par dépose totale des façades du collège Louis Aragon à Imphy et du collège Champ de la Porte à Cercy-la-Tour suite aux résultats des diagnostics de solidité du parement extérieur des façades et à l'arrêté préfectoral portant fermeture temporaire du collège Louis Aragon à Imphy.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
Un département qui réveille les fiertés nivernaises			
14	STRATÉGIE NATURE ACTIVE 2023-2028 - PLAN DÉPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE - APPROBATION Le présent rapport propose la validation de la stratégie « Nature active 2023-2028 » pour faire évoluer le plan départemental espaces sites et itinéraires de pleine nature et le règlement d'intervention correspondant.	Attractivité	Blandine DELAPORTE
15	COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) - PREMIER SEMESTRE 2023 Chaque année, environ 400 ménages bénéficient d'une subvention départementale dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat ou du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME). L'Assemblée départementale a délégué à Monsieur le Président du Conseil départemental les décisions d'attribution de subvention pour ces programmes. Le présent rapport présente le bilan des subventions accordées au cours du premier semestre 2023.	Attractivité	Jean-Paul FALLET
16	POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le présent rapport vous présente les créations de poste nécessaires au fonctionnement de la Cité des Présents et la modification du tableau des effectifs pour tenir compte notamment des recrutements effectués ces dernières semaines au sein de la collectivité.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN

Motions

17 - Financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale

18 - Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignements équitables

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA SESSION
DU 27 SEPTEMBRE 2023**

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le mercredi 27 septembre 2023, à 9 heures 30, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis à Nevers, au Collège des Courlis, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous donne lecture des pouvoirs : Justine Guyot à Frédéric Roy, Patrice Joly à Michèle Dardant, Laurence Barao à Jérôme Malus, Corinne Bouchard à Jean-Luc Gauthier, Véronique Khouri à Michel Suet, Franck Michot à Anne-Marie Chêne.

Pour rappel, David Verron a assuré le secrétariat de séance la dernière fois.

Blandine ?

Mme Delaporte : Michel Mulot.

M. le Président : Michel, tu es désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance appelle-t-il des commentaires ou des réflexions ? Non.

Des abstentions, des votes contre ? Non.

Il est adopté. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la précédente session départementale est adopté à l'unanimité.

M. le Président, Deux motions proposées par le groupe Vivre la Nièvre écologique et solidaire. La première concerne le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, et la seconde évoque certaines des questions pour lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui : celle de l'école, et singulièrement, de l'école dans les territoires ruraux de notre département.

Je vous informe, comme à chaque fois, que les conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration, d'association(s) ou d'organisme(s) concerné(s) par une délibération ne prennent pas part au vote.

Je passe immédiatement la parole à Monsieur Chéritel.

M. Chéritel,

Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Vice-Président en charge des collèges, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les Directeurs de service, Mesdames et Messieurs les Chefs de service, Monsieur le Chargé de mission Collège de demain, Mesdames et Messieurs les personnels du Conseil départemental qui avez rendu possible cette journée (je pense à la DSI et à la Logistique), Mesdames et Messieurs les Principaux, gestionnaires et professeurs de collège (mes collègues ici présents), Mesdames et Messieurs, chacun en ses qualités et fonctions (la liste qui m'a été transmise n'était peut-être pas complète, je présente donc d'avance mes excuses pour mes éventuels oublis), je vous salue, et je vous souhaite la bienvenue au collège.

Monsieur le Président, vous avez fait le choix d'implanter cette session plénière au collège des Courlis. On peut se demander quel est le rapport entre cette session plénière et un collège ; la notion qui me saute à l'esprit est celle de démocratie. Vous êtes l'expression de la démocratie dans le Département de la Nièvre. Et que se passe-t-il au collège ? Quand on est dans son école, on est souvent dans son quartier, avec des gens qui nous ressemblent. Quand on est dans son lycée, après l'orientation post-troisième, on retrouve aussi des gens qui nous ressemblent. Au collège, pendant quatre années, tout le monde est là. C'est là qu'a lieu ce brassage républicain qui va donner lieu à la constitution du corps des électeurs de demain.

Je tenais donc à vous dire que la tenue de cette session plénière dans notre établissement nous honore, que votre présence à tous nous honore, et que je vous souhaite une belle journée de travail aujourd'hui.

Ce mot d'accueil est applaudi.

M. le Président,

Merci beaucoup, Monsieur le Principal. Je suis très heureux que vos collègues soient là, puisque Victor Hugo, Les Loges, Varennes-Vauzelles, Imphy, Cosne, Saint-Amand et Varzy nous ont rejoints, ce qui est très agréable, et nous vous saluons avec l'ensemble des collègues. Nous remercions sincèrement à la fois Monsieur Chéritel, les équipes pédagogiques et les agents du Département qui sont à leurs côtés. Merci encore une fois de nous accueillir dans l'enceinte de cet établissement.

Vous l'avez dit – et nous nous retrouvons – les symboles comptent, et tenir notre session dans ces murs, c'est effectivement rappeler l'importance pour le Conseil départemental de mettre la jeunesse au cœur du renouveau de la Nièvre - c'était là l'un des engagements que nous avons pris dans le cadre du dialogue citoyen Imagine. C'est dire aussi notre volonté de voir les collèves s'ouvrir davantage sur leur environnement, sur la vie de leur territoire. C'est tout à fait le sens que nous avons engagé avec le projet Collège de demain, et évidemment, cette présence aujourd'hui de l'ensemble des Conseillers départementaux montre l'une des facettes possibles de cette ouverture.

Et merci encore, Monsieur le Principal, de partager avec nous un certain désir de faire bouger les lignes ; vous l'avez dit, ce que raconte aussi l'Assemblée départementale en ces murs, c'est que la démocratie peut et doit vivre partout, tout le temps.

Enfin, notre présence dit notre ténacité sans faille à défendre le maintien de tous les établissements scolaires dans un département où l'hémorragie de service public nourrit les inquiétudes.

L'éducation est le premier d'entre eux. Elle mérite l'attention, elle mérite le respect de ses représentants élus. Elle mérite aussi – nous y reviendrons – des moyens à la hauteur de l'avenir qu'elle se doit de dessiner pour nos enfants.

Dans ce Département, nous pouvons évidemment citer François Mitterrand qui nous disait : « Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort ». C'était le sens de la démarche Imagine la jeunesse engagée en 2023 : écouter, comprendre, construire ensemble, faire confiance.

Les ambitions poursuivies sont claires, je crois : améliorer évidemment la vie des Nivernaises et des Nivernais – c'est là notre boussole – simplifier leur quotidien, nous battre à leurs côtés. En direction de la jeunesse, ces ambitions se traduisent de bien des manières. Heureusement, car au-delà des engagements, ce que les Nivernais de tous les âges attendent – et c'est aussi notre moteur – des actes concrets. Bien sûr, et cela n'étonnera personne, de Rome à Nevers ou à Clamecy, rien ne se fait en un jour. L'optimisme de long terme m'a fait dire que la voie est bonne, mais il se nourrit de l'exigence quotidienne d'être au service des gens, cette même exigence qui fait toujours regretter de ne pas aller plus vite, de ne pas voir plus grand.

Ce double rapport au temps est d'autant plus vrai avec les jeunes qui, malgré le temps qu'il leur reste, s'alarment à raison du temps qui passe. Cette exigence nous oblige, et nous rappelle le besoin d'être fiers de ce que l'on fait dans un territoire où, trop souvent, on se sent défavorisé. Avec Wilfrid, Blandine, et les collègues qui étaient là, nous nous rappelons des jeunes que nous avons rencontrés, et qui nous disaient : « Si on dit à un employeur qu'on a eu un BTS dans la Nièvre ou à Paris, ça ne va pas être pris de la même manière. Mais ce n'est pas parce qu'on est de la Nièvre qu'on est moins capable. »

Notre responsabilité vis-à-vis de la jeunesse est de ne pas faillir, de ne pas renoncer, de leur permettre de rêver, comme de se réaliser, et de lutter pour que l'égalité des chances soit partout une réalité. Les termes du débat sont simples : la ruralité mérite davantage, parce que certains besoins y sont plus cruciaux qu'ailleurs, et notre jeunesse à ce titre a besoin d'entendre que nous sommes au combat pour elle, et que nous sommes capables d'innover, je crois vraiment très fort, sur tous les rangs de cette assemblée.

Qu'avons-nous engagé pour améliorer la vie de la jeunesse nivernaise ? Nous soutenons les collèges à tous les niveaux, cher Wilfrid :

- Le projet Collège de demain, dans lequel déjà onze établissements sont inscrits, avec une créativité sans faille. Je vous donne quelques exemples, on y reviendra : un festival du livre, une web radio, le partage des équipements sportifs avec la population, des théâtres de verdure, et encore tant d'autres choses...
- Nous avons aussi, et c'est une fierté, été précurseurs de dispositifs nationaux. Nous avons lancé Collège de demain, et quelques mois plus tard, l'État avait ce projet « Notre école, faisons-la ensemble ». Il est bien évident qu'il y a un enjeu très fort à articuler ces deux dispositifs pour être les plus pertinents et les plus efficaces possibles.
- Dans le même esprit, et de la même manière, et c'est aussi une bonne nouvelle pour notre Département, la proposition d'une forme de laboratoire de l'école rurale – puisqu'il faut bien nommer les choses – a permis d'obtenir du Ministère une première avancée aujourd'hui – il y en aura d'autres, je l'espère – avec l'extension du dispositif du projet des territoires éducatifs ruraux à l'ensemble de la partie rurale du département. Ainsi, neuf territoires éducatifs ruraux supplémentaires sont dotés *a minima* d'un financement de 30 000 euros : le recteur nous l'a dit à moult reprises devant témoins, je le dis pour les chefs d'établissement, et nous ne manquerons pas de le lui rappeler.
- Nous accélérons aussi des travaux de rénovation, qui signifient de meilleures conditions d'apprentissage, une optimisation budgétaire et une responsabilité environnementale. Certes, ces dernières années, la trajectoire d'investissement sur les collèges était différente, mais elle s'explique d'une manière tout à fait naturelle : il y avait deux chantiers majeurs – je le dis encore une fois devant les chefs d'établissements – qui étaient la réalisation de la fibre dans ce Département, la fibre étant une condition totalement indispensable pour assurer les meilleurs apprentissages, et la mise à deux fois deux voies de la RN7, car cela était une opportunité qui ne se serait pas réalisée si le Département ne s'y était pas engagé. Aujourd'hui, ce que nous faisons n'est pas tant, cher Wilfrid, rattraper le temps perdu qu'accélérer un investissement d'avenir pour notre Département.
- Nous essayons, Michèle Dardant le sait bien, de protéger la jeunesse dans des cadres sécurisants. Nous ne laisserons aucun jeune sur le bord du chemin, quels que soient sa situation familiale, sociale, son

lieu de résidence ou ses origines. Nous nous battons – nous l'avons fait encore récemment – pour que les politiques de protection de l'enfance disposent des financements nécessaires à un véritable épanouissement. Michèle Dardant le sait parfaitement, ce sont 16 millions d'euros qu'il faut aller chercher d'ici la fin de ce mandat pour assurer l'encadrement, l'accompagnement des jeunes qui sont le plus en difficulté. La MADEP (encore un dossier que Michèle porte avec passion) sera l'une des réponses. J'espère que, dès l'année prochaine, nous pourrons nous rendre sur le site et lancer la vie de ce bel établissement.

- Nous nous engageons aussi à mieux détecter les situations d'illettrisme chez les jeunes, d'illettrisme ou d'illectronisme. C'est là parfois un paradoxe : les jeunes aussi, une partie d'entre eux en tout cas, sont loin de l'outil internet. Or, c'est un levier majeur de l'insertion et, évidemment, de l'accès au droit, et l'on sait que probablement 5 % des jeunes de moins de 16 ans seraient en situation d'illettrisme, non pas dans notre département, mais à l'échelle du pays. Quand on les rapporte aux 10 000 Nivernais qui, eux aussi, sont en situation d'illettrisme, il n'est pas possible de rester passif devant une telle situation et nous présenterons dans quelques semaines, avec le préfet, un plan d'action départemental, qui nous a valu un satisfecit de la représentation régionale de l'État. Évidemment, comme pour tous les autres dossiers, c'est avec les acteurs nivernais – je pense en particulier aux bénévoles de l'Afpli, à la Fédération des œuvres laïques, aux missions locales et tant d'autres – que nous bâtirons ce plan de bataille.
- Nous soutenons bien évidemment les lieux d'éducation populaire, qui concourent à faire des jeunes des citoyens acteurs de leur devenir. À ce titre, la Nièvre peut se targuer d'une vie associative, sportive, culturelle extrêmement riche. À un moment – je sais qu'il y a beaucoup de passionnés autour de cette table – où la Coupe du monde de rugby met en lumière nos talents nationaux tout en rendant hommage à tous les clubs qui les ont formés (il ne faut jamais l'oublier), la Nièvre a de belles couleurs à défendre, les rendez-vous chaque semaine avec l'USON en témoignent.
- L'aspiration à la citoyenneté est là. Les jeunes nous l'ont montré à maintes reprises : lorsqu'on leur donne la parole, d'abord ils osent la prendre, ce qui n'est pas chose facile, et en plus ils sont ravis de la prendre. Ils foisonnent d'envies, d'avis, de projets, d'attentes. Pour faire aboutir certains de leurs espoirs, faciliter leur concrétisation, et plus largement simplifier le quotidien des jeunes, des actes concrets, je le disais, ont été posés.

Parlons des transports et des déplacements. Tout le monde le sait, ce n'est plus une compétence du Conseil départemental, à l'exception de ce qui concerne les personnes en situation de handicap, chère Maryse. Là encore, cela nous oblige. Nous avons mis en ligne il y a maintenant quelques jours un site qui recense les modalités de transports alternatifs existants, essentiellement des plateformes, et

notamment une plateforme nivernaise que nous avons accompagnée. Il permettra, je l'espère, de mieux contribuer – c'est un vaste sujet – à la question des déplacements dans notre département.

Parlons aussi du budget participatif. Pour concrétiser les projets des jeunes, ce budget, en 2023, consacre un tiers de ses financements au financement des projets de la jeunesse. Ce sont près de 100 000 euros que nous mettons sur la table pour accompagner les projets des jeunes.

Et puis, pour simplifier leur quotidien, nous avons également mis en place la « bande des moins jeunes », chère à Blandine Delaporte. C'est là une initiative inédite dans notre pays, qui était issue du dialogue direct Imagine la jeunesse, et qui vise à lutter contre le sentiment de double peine : jeunes et ruraux. Certains d'entre vous se souviennent peut-être de Gwenaël – puisque nous avons son nom – qui nous a dit : « Je veux être moniteur éducateur, mais je trouve qu'on n'accueille pas beaucoup les bras volontaires dans les structures de santé. Comment peut-on se lancer dans une formation, si on ne peut pas faire un stage pour voir si ça nous plaît ? » C'est beau, il raconte le manque de réseau et de connaissances capables d'aider. Évidemment, et heureusement, cela n'est pas le cas pour tout le monde, mais pour une partie de nos jeunes, ces réseaux n'existent pas. La « bande des moins jeunes » déploie un réseau de parrains qui lèveront des obstacles, donneront des conseils, créeront des opportunités et faciliteront l'insertion et le lien avec le tissu économique local. Aujourd'hui, plus de cinquante personnes sont mobilisées, et les rangs de cette drôle de bande sont appelés à grossir depuis tous les horizons, bien sûr : Blandine Delaporte y veillera.

Nous avons aussi la responsabilité de dresser des perspectives pour des jeunes bercés aux propos négatifs des *versus* : grandes villes *versus* territoires périphériques, développement *versus* déclin économique, consommation *versus* fins de mois (ou milieux de mois aujourd'hui) difficiles, établissements de province (et nous sommes très heureux d'avoir cette année plus de 3 300 étudiants dans notre Département) *versus* grandes écoles dites prestigieuses.

Le travail de fond que nous essayons, je crois, de mener collectivement ici est de réconcilier les Nivernais avec leur propre potentiel. Pour cela, nous travaillons à la mise en place d'une Académie des projets des jeunes au sein de laquelle ils pourront trouver ingénierie, formation, accompagnement à la création d'entreprise (et peut-être qu'un des lieux d'accueil serait un, ou plusieurs collèges).

Les Nivernais jeunes et moins jeunes ont besoin de savoir que nous nous battons à leurs côtés. Jeunes sapeurs-pompiers, bénévoles associatifs, aides à domicile, néo-entrepreneurs, astronautes ou sportifs olympiques, la Nièvre regorge de jeunes engagés et volontaires. Ils nous le disent : la jeunesse est un investissement

d'avenir. Les jeunes n'ont pas peur du travail ; ils ont peur du déclassement et des horizons fermés.

Face à cela, il est évident que certains combats paraissent lointains, que des tribunes peuvent paraître futiles. Et pourtant, se battre pour revaloriser les métiers du soin et du lien, et créer une école dédiée, c'est leur redonner de la dignité et de la valeur sociale, c'est faire naître des envies chez les jeunes qui assurément rencontreront des besoins.

Se battre dans le cadre de la loi pour ne pas voir le RSA conditionné à des heures d'activité, c'est se battre pour ne pas ajouter de la stigmatisation à la précarité. J'imagine un agriculteur qui vit aujourd'hui avec le RSA : je ne vois pas comment, après ses soixante heures de travail, il pourrait en donner quinze de plus.

Se battre dans le cadre du projet de loi de finances, c'est continuer à pouvoir financer des politiques utiles à la jeunesse, c'est agir pour que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale ne se résume pas à fragiliser encore notre système de santé ni à faire l'impasse sur la santé mentale des jeunes, qui est un véritable sujet. C'est défendre aussi - et ce sont parfois des réussites - le passage de tout le Département en zone de revitalisation rurale pour faciliter l'installation d'entreprises et de professionnels de santé par des exonérations fiscales et de cotisations patronales. Vous vous rappelez peut-être que nous avons saisi le ministre de l'Économie il y a une petite année sur cette question de l'extension de la revitalisation rurale à l'ensemble du département, c'est-à-dire à l'agglomération de Nevers. Dans le cadre de la discussion que nous menons avec le cabinet de la Première ministre – nous étions encore en visioconférence il y a quelques jours – confirmation nous a été apportée du fait que l'agglomération de Nevers est inscrite aujourd'hui dans le projet de loi de finances pour être classée en zone de revitalisation rurale. C'est un sujet extrêmement important par le simple fait que l'agglomération de Moulins-sur-Allier est en zone de revitalisation rurale. Quand vous êtes médecin et que vous avez le choix de vous installer à 30 kilomètres d'un des deux sites, vous choisissez *a priori* plutôt Moulins que Nevers, Fourchambault et les neuf autres communes de l'agglomération. Théoriquement, et si le texte aboutit, ce ne sera plus le cas dans quelques mois, et cela est très important pour nous.

Et les Bertranges – absolument, cher Daniel, toujours vigilant quand il s'agit d'argent, et c'est bien pour cela que nous l'aimons.

Voilà, chers amis, ce que je voulais vous indiquer aujourd'hui en guise d'introduction.

Nous rappelons, et c'est bien là notre message principal, que s'il s'est une fierté nivernaise sur laquelle nous misons, ce sont les jeunes, qui chaque jour peuplent de leurs espoirs les établissements, comme celui qui nous accueille aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Après ces premiers mots, et avant que nous entrions dans les dossiers, y a-t-il des prises de parole ?

M. Gauthier, Mme Delaporte.

M. Gauthier,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames, Messieurs les Principaux, à mon tour de saluer l'équipe du collège des Courlis qui nous accueille aujourd'hui dans une session un peu particulière, dans un cadre un peu plus intimiste que ne l'est la salle François Mitterrand. Nous découvrons des visages que nous connaissons pourtant, mais que nous n'avons pas l'habitude de voir lorsque nous sommes dans une configuration de travail comme celle d'aujourd'hui.

Il était absolument cohérent, Monsieur le Président, que pour cette session, au cours de laquelle nous allons étudier un certain nombre de rapports concernant les collèges, nous nous retrouvions dans un de ces établissements. Cela donne l'occasion aux principaux qui sont présents de prendre le pouls de la Collectivité départementale en direct. Nous aurons l'occasion de faire valoir notre différence positive – je l'espère en tout cas – pour l'avenir de nos établissements.

Avant cela, j'aimerais revenir sur les Sénatoriales de dimanche dernier : même si elles ont eu le résultat attendu au regard des différentes candidatures, j'aimerais souligner la réélection de Nadia Sollogoub dès le premier tour, avec un score qui récompense son travail, sa proximité, son engagement au service de nos territoires. Évidemment, mes collègues de la Nièvre ensemble se joignent à moi pour la féliciter chaleureusement.

Derrière cette élection au premier tour, je crois qu'un message est délivré par les grands électeurs. Il est celui-ci : peu importe l'ancrage politique, ce qui compte est la volonté de travailler ensemble, l'efficacité pour le bien des territoires. Je crois que nous serions bien inspirés de retenir ce message – c'est en tous les cas ainsi que je l'analyse – pour faire face aux défis qui nous attendent, notamment en matière de santé.

Notre collègue Patrice Joly n'est pas là aujourd'hui, mais peut-être nous suit-il à distance. S'il avait été là, je lui aurais dit avec humour que je ne le félicite pas, parce qu'il n'a pas été élu au premier tour et qu'il nous a ainsi privés d'une après-midi en famille. Mais, sans vouloir entrer dans des polémiques de cour d'école, comme j'ai pu le dire ici ou là, il y a quand même une différence entre se faire élire au premier tour, et se faire élire au second tour. Mais c'est de la littérature, d'autant plus qu'entre les deux tours, nous savons bien qu'il y a des tractations plus ou moins saines, plus ou moins surprenantes, qui sont quelquefois rudes, voire violentes, et tout cela, au nom d'une idéologie qui, à mon sens, est dépassée.

En tout cas, nous attendons de nos deux sénateurs qu'ils soient à l'écoute de nos revendications, de nos difficultés, et qu'ils puissent les faire remonter aux plus hauts sommets de l'État.

Enfin, je me fais le porte-parole sur cette élection d'un certain nombre de collègues qui ont été surpris par le fait que la Collectivité départementale célèbre avec quelques boissons la victoire de notre collègue Patrice Joly. Cela s'était fait en 2017 de la même façon. D'un air taquin, je vous demande, Monsieur le Président : si Patrice Joly n'avait pas été élu, la Collectivité départementale aurait-elle offert de la même façon un verre de l'amitié à Patrice Perrot ou à d'autres.

Lors d'une précédente session, Monsieur le Président, et alors que nous débattions de la situation financière de notre Collectivité, vous avez cité en exemple le département des Ardennes, dirigé par la droite. De cette façon, vous vouliez démontrer que l'origine des difficultés financières n'était pas liée à la couleur politique, ce sur quoi nous sommes tout à fait d'accord. Puis, quelques semaines après, pour enfoncer le clou, vous nous avez fait suivre un courrier du Président des Ardennes à l'attention de Madame la Première Ministre, courrier dans lequel il demandait à l'État de renforcer son engagement financier. Tout cela a stimulé notre curiosité, aussi avons-nous, avec mes collègues, demandé à nos collaborateurs de fouiner et de regarder la situation financière de ce fameux département des Ardennes. Nous avons des documents, que nous pouvons vous faire passer, et qui comparent les Ardennes et la Nièvre sur différents ratios : l'endettement, la capacité à se désendetter, l'argent mis sur les collèges, l'argent mis sur les routes... Et à chaque fois, la Nièvre est mal située par rapport à ce département des Ardennes.

Vous nous avez sollicités pour vous accompagner dans le cadre de votre projet de pacte avec l'État, pacte qui consiste à demander à l'État plus de moyens financiers. Nous refusons de vous accompagner pour ce pacte, parce que cela est complètement fou, démesuré et irréaliste.

Nous sommes d'accord pour dire à l'État que notre situation au niveau de la santé ne peut pas être réglée en interne : malgré toute la bonne volonté (même si, dans la méthode, certaines choses mériteraient d'être modifiées), nous ne pouvons pas lutter de façon isolée contre les déserts médicaux. Cela vaut aussi pour le SDIS et les moyens mis à la disposition de nos sapeurs-pompiers, qui jouent un rôle essentiel dans la survie de nos territoires. En revanche, nous sommes totalement en désaccord sur le financement d'Imagine la Nièvre, du centre expo, des infrastructures sportives... J'ai d'ailleurs lu à ce sujet, dans le *Journal du Centre* d'aujourd'hui que vous invitiez à employer les grands moyens [« mettre le paquet »] pour l'USON, ce à quoi nous vous répondons : « Chiche ! » Dites-nous simplement sur quelle ligne vous interviendrez de façon concrète, sonnante et trébuchante pour accompagner l'USON. La même question se pose pour le circuit de Magny-Cours.

Tout cela représente 92 millions d'euros ! Vous avez le toupet de demander 92 millions d'euros à l'État pour construire vos projets parfois pharaoniques (je citerai ici la Cité des Présents) et tout cela, au détriment de compétences qui sont les nôtres, tels les collèges. Ainsi, nous ne sommes pas au rendez-vous sur l'accompagnement des collèges.

Voilà donc les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas vous accompagner sur ce pacte avec l'État. Si je devais résumer cela d'un mot, je dirais : « Aide-toi, l'État t'aidera ! » Faisons nous-même la démonstration que nous avons la capacité de dégager des marges de manœuvre pour faire face à nos projets. Je vous l'avais déjà dit : nous n'avons pas, vous n'avez pas les moyens de vos ambitions.

S'agissant enfin du sujet principal de cette session, les collèges – et nous y reviendrons avec mes collègues à travers l'examen des différents rapports, je dirai tout de même quelques mots pour saluer le travail des principaux de nos collèges. Le métier de principal, et notre collègue Christophe Deniaux ne nous dira pas le contraire, est un métier difficile, et de plus en plus difficile. Être principal de collège, c'est être le garant du bon fonctionnement de l'établissement, de la sécurité des personnes, de la bonne organisation de l'enseignement... Cela n'est d'ailleurs pas toujours facile.

Vous avez affirmé, Monsieur le Président, et cela est louable, que vous ne vouliez pas fermer de collège. Cela est très bien. Mais j'aimerais que nous écoutions les principaux et les enseignants sur ce sujet, car pour un principal ou un enseignant dans un petit collège, construire un temps plein n'a rien de simple, il faut jongler avec plusieurs collèges ce qui, bien souvent, est un casse-tête pour le principal de l'établissement. Être principal de collège, c'est aussi être l'interlocuteur des familles, c'est en fait être un peu responsable de tout, y compris de la présence souvent trop importante aujourd'hui des familles, qui viennent perturber le bon fonctionnement et le bon enseignement devant être dispensé à nos enfants.

C'est la raison pour laquelle nous devons faire en sorte, nous, Collectivité départementale, que les conditions matérielles, mais aussi humaines, à travers les agents que nous mettons à dispositions, soient idéales. Dans une société qui va mal, et nous sommes tous d'accord à ce sujet, nous sommes aussi tous d'accord pour dire que tout commence à l'école. C'est par l'école que l'on règlera un certain nombre de problèmes. Car c'est l'école qui doit former nos enfants à devenir des citoyens acteurs de leur vie, comme vous l'avez dit, leur donner le goût de l'effort (cela ne doit pas être un gros mot), permettre à chacun d'exprimer son potentiel (l'expression « égalité des chances » signifie donner à chacun la possibilité d'exprimer son potentiel).

Pour toutes ces raisons, nous restons sur notre faim avec votre politique. Vous avez essayé de taper en touche – pour reprendre une image rugbystique - en disant qu'il y a eu un temps pour d'autres investissements pour expliquer votre désengagement au cours de ces dernières années. La question est de savoir si le temps perdu se rattrape. Barbara chantait que le temps perdu ne se rattrape plus. Je le crois aussi, qu'elle a raison et avec mes collègues de la Nièvre ensemble, nous n'attendons qu'une chose : que vous nous démontriez le contraire.

M. le Président,

Merci.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte,

Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, à mon tour je remercie le collège des Courlis et son principal de nous accueillir ce matin. Merci aux autres principaux de collèges d'être là et d'assister à notre session.

Je reviendrai d'un mot sur les sénatoriales. Permettez-moi à mon tour de féliciter le sénateur Patrice Joly. Puisque vous avez félicité Nadia Sollogoub, je ne me gênerai pas pour féliciter Patrice Joly (vous vous en doutez, il n'est pas là ce matin) d'une belle élection au deuxième tour.

Vous avez parlé, cher collègue, de tractations de deuxième tour. On ne va pas se mentir : on voit bien qu'il y a eu des tractations de premier tour. Et c'est intéressant comme, à chaque fois que vous parlez d'idéologie, vous parlez d'idéologie à gauche, jamais à droite, comme s'il n'y en avait pas à droite. Cela est très étrange.

Comme l'a rappelé le Président, notre session est tournée vers la jeunesse nivernaise pour la quasi-totalité des rapports présentés aujourd'hui, hors de la programmation pluriannuelle des investissements et de la dotation de fonctionnement, ce sont près de 540 000 euros qu'il vous est proposé d'approuver, de voter, de flécher en direction des collèges et de la jeunesse.

Les premières propositions pour la jeunesse, que nous détaillera notre collègue Wilfrid Séjeau, issues des échanges Imagine la Nièvre et Imagine la jeunesse, montrent combien les jeunes de notre territoire ont besoin d'une main tendue, d'un coup de pouce pour tracer leur chemin, réaliser leurs rêves, grandir, s'épanouir, être des adultes bien dans leurs baskets ou dans leurs ballerines, c'est selon.

Les jeunes nous ont dit aussi toutes les difficultés qu'ils ont à s'orienter dans les labyrinthes administratifs de tout poil. Ils ont du mal à trouver des mains tendues, non pas qu'elles n'existent pas : ces mains tendues existent, elles sont multiples, mais savoir laquelle saisir est la difficulté. La Bande des moins jeunes, dont vous avez parlé, Monsieur le Président, et qui effectivement m'est chère, recrée ce type de réseau. Ces Nivernais et Nivernaises, actifs ou retraités, mettent leur expérience et leur réseau au service des jeunes un peu perdus, comme je le disais, dans les labyrinthes administratifs – les jeunes, et leurs familles, qui les accompagnent, car toute l'éducation ne se fait pas à l'école, elle se fait aussi dans la famille, et il est important également que les familles entrent dans les écoles et les collèges.

Je voudrais remercier les quelques représentants de cette Bande des moins jeunes qui sont là : merci de l'investissement et de l'engagement qui sont les vôtres.

Chers collègues, il ne vous a pas échappé que nous sortons d'une séquence électorale – nous l'avons rappelé l'un et l'autre – pour entrer de plain-pied dans une autre séquence électorale : celle du budget

participatif nivernais puisque, depuis maintenant cinq ans, le mois d'octobre est consacré aux votes en ligne d'une part et en version papier dans toutes les mairies et dans tous les collèges publics du territoire. Vous avez donc certainement déjà jeté un œil au fascicule qui se trouve sur vos tables.

Ce n'est pas faire offense à nos sénateurs fraîchement réélus que de dire qu'ils ont atteint un âge respectable. En ce qui concerne le budget participatif en revanche, nous avons voulu, dès l'origine, de jeunes électeurs et de jeunes élus. C'est la raison pour laquelle nous avons impliqué les collégiens dès le départ, et les jeunes en général, puisque je rappelle qu'au budget participatif nivernais, on peut voter à partir de l'âge de l'entrée en sixième, c'est-à-dire dès l'âge de dix, onze ans.

Cette année, nous allons plus loin, en dédiant une partie de l'enveloppe aux projets jeunesse portés par des Nivernais âgés de onze à trente ans. J'ai eu la chance, l'honneur et l'avantage de rencontrer quelques-uns d'entre eux à la traditionnelle réunion de travail consacrée à la promotion de leurs projets. Qu'il s'agisse d'équiper le site de Fleury d'une machine à glace pour faire le bonheur des gourmands, de transformer un local jeune en studio de tournage vidéo, de créer une scène mobile pour des spectacles et des conférences sur l'environnement, ou de créer un événement alliant sport virtuel et sport réel à Varennes-Vauzelles, les jeunes ont su être audacieux et créatifs. Je souhaite vivement que sur les territoires concernés, les électeurs sachent leur faire confiance comme nous le faisons. Chers collègues, je vous préviens tout de suite, j'ai balancé vos noms : ils vous appelleront pour faire des opérations de vote sur les marchés ou autre. Faites-leur le meilleur accueil. Je pense que Pascale, à Pouilly, Anne-Marie à Cosne, Jocelyne à Luzy seront contactées. Je vous ai balancées !

Nous faisons confiance à la jeunesse ; notre majorité a fait le choix de parier sur la jeunesse nivernaise et sur la promesse du dynamisme, de l'énergie, de l'audace avec peut-être aussi une petite pointe d'irrévérence, dont on la sait capable. Notre majorité fait le choix de la jeunesse à travers les onze territoires éducatifs ruraux – non pas un ou deux, mais onze – le Collège de demain, à travers l'accompagnement mis en place.

Et comme il est impossible de faire de la Politique, avec un grand « p », en ne faisant que de la gestion comptable, nous avons choisi de concilier recherche de soutien financier, expérimentation et innovation, en ne sacrifiant ni l'un ni l'autre. Puisque nous mettons aujourd'hui la jeunesse à l'honneur, je vous invite, à l'instar de l'écrivain Laurent Gounelle, à rester jeunes toute votre vie : « Si tu veux rester jeune toute ta vie, continue d'évoluer, d'apprendre, de découvrir et ne t'enferme pas dans des habitudes qui sclérosent l'esprit ni le confort engourdissant de ce que tu sais déjà ». Je vous invite – et le lieu nous y invite aussi – à rester jeunes toute votre vie, à continuer d'apprendre et de découvrir, à ne pas vous enfermer dans des habitudes sclérosantes pour l'esprit.

Merci, chers collègues.

M. le Président,

Merci, Blandine. Je ne peux pas m'empêcher de citer le Chat en rappelant qu'être vieux, ce n'est qu'être jeune plus longtemps.

Chère Pascale, j'ai bien noté que l'on ne souhaitait pas multiplier les interventions liminaires, cependant Daniel Barbier demande une exception. Comme il s'agit de Daniel, et donc aussi d'une histoire d'argent, nous ne pouvons pas le lui refuser.

M. Barbier,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'opposition s'oppose, cela est assez naturel. Mais souvenons-nous tout de même que tout ce qui est caricatural est insignifiant ; il faut surtout essayer d'échapper à cette tentation.

Il ne nous a pas échappé qu'au cours des dernières semaines, le président de l'ADF, François Sauvadet, interpelle assez légitimement l'État sur l'insuffisance des dotations, notamment sur celle de la dotation globale de fonctionnement, du financement de la problématique de l'habitat, etc.

Alors, oui, nous interpellons assez fortement l'État sur les difficultés que rencontrent les départements ruraux, qui ont quelques particularités. Ils sont richement dotés en matière de voirie. Je vous rappelle que nous avons un coût d'entretien par habitant sur une distance de vingt mètres à peu près dans la Nièvre, quand ce coût porte sur dix-neuf centimètres dans les Hauts-de-Seine. Ce ne sont donc pas tout à fait les mêmes enjeux financiers. Nous sommes à nouveau sollicités par l'État sur le financement de l'A77 pour une rallonge de deux millions d'euros. Cette somme n'est pas anecdotique : elle représente 6 à 8 % de notre capacité d'investissement annuelle.

Pour tout cela, il nous semble assez légitime d'interpeller assez fortement l'État. En le faisant, en jetant une bouteille non pas à la mer, mais à l'État, nous défendons simplement les Nivernaises et les Nivernais. Nous dressons certes une liste à la Prévert, mais cette liste présente au moins l'avantage de recenser de façon exhaustive les besoins de notre territoire. Mais nous sommes aussi ouverts à de la co-construction sur certaines interventions de l'État. Nous avons eu l'occasion de le redire au conseiller de la Première ministre la semaine dernière avec Fabien, nous savons dégager des priorités. Et une de nos priorités majeures – et je pense qu'elle fait l'unanimité au sein de cette assemblée – est l'aide sociale à l'enfance où, comme l'a indiqué le Président tout à l'heure, les besoins sont immenses. Lorsque nous parlons de 16 millions d'euros, nous sommes assez bien placés pour revendiquer une participation soutenue de la part de l'État.

Voilà quelques petits rappels du point de vue financier qu'il me semblait nécessaire de faire dès ce matin.

M. le Président,

Merci pour ces précisions.

Faisons court, et ensuite, arrêtons, d'accord ? Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier,

Merci, Monsieur le Président. Cher Daniel, je vais vous retourner le compliment : ce qui est excessif est insignifiant. Comparer la Nièvre aux Hauts-de-Seine, c'est comme comparer un Bordeaux blanc avec une piquette de Saint-Benin. Soyons sérieux.

Nous sommes d'accord pour dire que, pour tout ce qui relève des projets d'État, l'État doit être au rendez-vous. Simplement, aller chercher de l'argent pour Imaginer la Nièvre ou pour d'autres choses locales qui sont issues de notre propre initiative, je trouve que ce n'est pas raisonnable.

En revanche, je pense que nous devons pousser – et je pense que nous serons tous d'accord – pour demander au gouvernement que les départements retrouvent des marges de manœuvre, soient libres de décider de leur destin. Aujourd'hui, nous sommes sous la tutelle de l'État, puisque nous n'avons pas la possibilité d'actionner le levier de la fiscalité. Faisons en sorte – et je pense que l'ADF peut nous appuyer dans cette voie – qu'il y ait une véritable réforme, et que les départements qui sont une collectivité de proximité aient les moyens de lever l'impôt, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

M. le Président,

Bien. Comme dit le sage, parler ne fait pas cuire le riz. Je vous propose que nous entrons à présent dans cette session, avec Wilfrid Séjeau sur le premier rapport, et sur un peu de cinéma et d'image.

RAPPORT N° 1 : COLLEGE DE DEMAIN

M. Séjeau,

Monsieur le Président, chers collègues, bonjour à tous, je remercie Jean-François Chéritel de son accueil au collège des Courlis, je remercie les chefs d'établissement qui sont présents, ainsi que toutes les personnes présentes pour assister à cette session.

Au cours de cette journée, voir l'ensemble des actions et des dispositifs qui vous sont proposés en faveur des collèges et, plus largement, de la jeunesse de ce département donne, il me semble, une vision d'ensemble assez riche de l'engagement très fort de notre collectivité dans ce domaine.

Le premier rapport concerne le projet Collège de demain. Pour débiter, je vous propose que nous visionnions la vidéo réalisée pour présenter un certain nombre de projets. Ensuite, je passerai la parole à deux chefs d'établissement présents qui sont inscrits dans ce dispositif, Madame Darque, du collège de La Machine, et Madame Ruffin, des collèges de Saint-Benin et Saint-Saulge.

Mais d'abord, la vidéo. Un peu de cinéma, comme dit le Président.

Une vidéo est partagée en séance.

M. Séjeau,

Après cette brève introduction, nous entrons dans le vif du sujet. Je passe la parole à Madame Darque, qui nous présentera le travail initié déjà de longue date à La Machine, et les derniers développements qui s'inscrivent dans le Collège de demain.

Une nouvelle vidéo est partagée en séance.

Mme Darque,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie, en tant que principale de collège de La Machine de me donner la parole et d'être le témoin ce matin devant vous de notre implication, au niveau du collège, mais également du territoire éducatif rural de La Machine, pour vous présenter notre projet et vous expliquer les raisons pour lesquelles nous avons porté ce projet Collège de demain devant vous.

Comme vous avez pu le constater dans cette vidéo, les collégiens de La Machine fourmillent d'idées. Pour répondre à l'appel à projets du Collège de demain, nous avons retenu deux idées : le numérique et la culture. Nous souhaitons ouvrir le collège sur l'extérieur, comme vous l'aviez indiqué, Monsieur le Président. Cela correspondait à une volonté de notre part avant ce projet, et nous nous retrouvons dans ce domaine, pour créer un pôle d'excellence et de culture au cœur d'un territoire apprenant.

Nous souhaitons donc créer une salle multimédia, polyfonctionnelle, ouverte aux activités pédagogiques innovantes du collège, mais également aux partenaires dans le cadre du territoire éducatif rural et à la population du territoire, avec un budget mixte Conseil départemental/Collège de demain, et nous avons également déposé un dossier dans le cadre de « Notre école, faisons-la ensemble » pour ce projet.

Pour cela, nous envisageons de créer une salle dédiée dans le collège, en reconfigurant une salle – parce que nous n'avons pas ce type de salle – comme le disaient les élèves, avec du nouveau mobilier, du matériel numérique de dernière génération. Dans un deuxième temps, parce que nous sommes en cours de réalisation pour la création du partenariat avec la Villette, nous accueillerions Micro-Folie.

Il s'agirait de créer un pôle de culture autour des établissements, et que le collège devienne une passerelle entre les établissements scolaires (donc l'ensemble des établissements) et la population de La Machine, mais également tous les partenaires qui travaillent avec nous depuis 2018, des NAP, TAP, École du Socle jusqu'au Territoire éducatif rural, qui fonctionne au sein du collège pour la deuxième année.

Merci à vous.

M. Séjeau,

Merci beaucoup, Madame la Principale, et merci pour votre action sur ce territoire.

Nous passons la parole à Madame Ruffin, sauf s'il y a des questions ou des commentaires pour Madame Darque.

Oui, Blandine.

Mme Delaporte,

Juste un commentaire. Vraiment, je félicite ce collège de La Machine, qui est très actif, d'abord dans sa relation avec l'école qui se trouve juste à côté, et puis dans cette aire terrestre éducative aussi, au travers de laquelle ces jeunes gens apprennent à découvrir la nature et la biodiversité sur un petit bout de planète que la commune de La Machine leur confie, d'une certaine manière. Il y a ainsi un fourmillement d'actions sur ce territoire et ce collège. Félicitations, bravo pour tout ce que vous faites.

M. Séjeau,

Nous passons la parole à Madame Ruffin, Madame la Principale des collèges de Saint-Benin-d'Azy et de Saint-Saulge.

Mme Ruffin,

Bonjour Messieurs et Mesdames les élus, chers collègues, et je suppose qu'il y a des techniciens autour de vous : je salue tout le monde. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir invitée pour témoigner de l'investissement du collège des Amognes, de Saint-Benin-d'Azy, dans le projet du Collège de demain. Je m'attarderai surtout sur la méthodologie et les objectifs de notre projet.

Au moment où le projet Collège de demain a été lancé, nous étions en pleine réflexion sur le projet d'établissement et sur le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». Il n'était pas question pour nous d'attraper la réunionnite : il nous fallait être efficaces et faire du trois en un autour des différentes réflexions et concertations à mener. Telle est la méthode que nous avons mise en place. Ainsi, le 16 décembre 2022, nous avons initié une concertation avec tous les membres de la communauté éducative, c'est-à-dire les parents, les élèves, les professeurs, les associations, les structures municipales, et évidemment la collectivité - malheureusement, vous n'avez pas pu être présents, mais j'ai eu un échange avec votre cabinet, et ensuite, l'accompagnement a été très favorable autour des différents projets.

Au cours de cette très riche concertation, plusieurs idées se sont dégagées. Pendant la première partie de cette concertation, qui se déroulait en deux parties, la première partie nous avons dressé un diagnostic de l'établissement, et pendant la deuxième partie, se sont tenus six ateliers dans lesquels les différents partenaires étaient autour des élèves et des enseignants. Ces six ateliers étaient :

- La réussite de tous les élèves ;
- Le bien-être ;
- La réduction des inégalités ;
- Le projet d'établissement ;
- Le festival du livre ;
- Les langues pour découvrir le monde.

Au préalable, nous avons présenté votre appel à candidatures pour le projet Collège de demain au conseil pédagogique et au conseil d'administration pour obtenir leur accord de principe. Ensuite, il fallait évidemment poursuivre au cours de cette concertation.

Les membres de l'atelier consacré au festival du livre dans le cadre du Collège de demain se sont appuyés sur l'existant, car au sein du collège Les Amognes, nous menons une multitude d'actions autour de la promotion du livre et de la lecture. Il s'agissait de poursuivre et de rendre visible ces actions en répondant aux critères donnés par la Collectivité pour participer au projet Collège de demain.

Des discussions, s'est d'abord dégagée l'idée d'un Salon du livre, que nous avons actée. À l'issue de la concertation, nous avons mis en place un comité de pilotage, formé d'enseignants, d'élèves, de la direction, etc., car nous nous étions rendu compte que ce projet était ambitieux. Lors des discussions avec le comité de pilotage, il s'est avéré qu'un salon du livre était trop restreint, et qu'il fallait donc qu'il s'agisse d'un festival. Un festival convoque des arts visuels, de la musique, toutes les activités autour de la lecture, etc. Par conséquent, jusqu'à présent, nous nous sommes arrêtés au projet du festival du livre. C'est là un projet très ambitieux, car cet événement sera organisé en lien avec la collectivité : toute la communauté éducative de Saint-Benin et celle de Saint-Saulge, à laquelle nous avons souhaité étendre cette manifestation. En effet, la particularité du chef d'établissement que je suis est d'être en responsabilité sur deux collèges, et il fallait créer du lien, créer des passerelles. Le collège de Saint-Saulge participe également au projet Collège de demain.

Avec l'aide des partenaires de proximité, mais également d'ailleurs, nous mettrons en place cet événement le 25 mai 2024. Nous aurons des stands, des ateliers, des activités multiples pour les élèves, mais également pour d'autres publics, tels que les parents et tous ceux qui voudront venir à notre festival. Les visiteurs pourront découvrir les différentes facettes du livre et de l'univers du livre.

En amont de ce festival, nous avons également des activités au sein des différents établissements scolaires – collèges et écoles – car nous sommes d'accord sur le fait que cet événement doit rayonner sur tout le territoire. Un de nos partenaires privilégiés pour les écoles est la municipalité de Saint-Benin et celle de Saint-Saulge. Mais nous travaillons aussi, déjà, avec le centre social, avec lequel nous avons initié

des actions, et avec la médiathèque. D'autres partenaires viendront également se greffer au cours de l'avancée du projet.

Ce projet a pour objectif de donner le goût de lire à des publics variés, de lutter contre l'illettrisme, d'amener la lecture en milieu rural à travers un événement d'envergure, de créer une action qui développerait et renforcerait les liens et la collaboration des membres de la communauté éducative, de rendre visible la collaboration avec les partenaires de l'école, et de proposer des entrées pédagogiques diversifiées et flexibles aux élèves et aux enseignants.

Je vais vous donner quelques éléments qui vous permettront de voir de quoi il est question. J'ai parlé de la méthodologie qui consistait à faire du trois en un : il fallait créer des passerelles entre le Collège de demain et « Notre école, faisons-la ensemble », qui est un laboratoire de langues. Le Collège de demain nous permettra de réaliser, entre autres, du point de vue pédagogique, des ouvrages numériques en anglais et en espagnol. Une autre action nous amènera à travailler avec des partenaires de la commune – je pense plus particulièrement à l'EHPAD, avec lequel nous avons déjà travaillé. Dans le cadre de cette action, nous pourrions enregistrer des lectures, faire de la lecture offerte, pour aller à la rencontre des anciens, dirons-nous. Nous pourrions également enregistrer ces lectures pour les archiver, ou encore échanger – nous dirons qu'il s'agit d'un échange intergénérationnel – avec eux sur l'histoire de la commune ou sur les anecdotes qu'ils pourraient avoir à nous raconter.

À travers cet événement, nous souhaitons poursuivre les différents liens que nous avons tissés, les développer, avoir d'autres partenaires s'il le faut, et nous sommes prêts à ouvrir le laboratoire de langues au centre social, si ses membres veulent utiliser l'outil pour la promotion des langues étrangères.

Un bilan de cette action du 25 mai nous permettra de prendre la décision de pérenniser ou non l'organisation de cette action tous les deux ans ou tous les trois ans.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet de notre événement.

M. Séjeau,

Merci, Madame la Principale. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires concernant ces projets très riches ?

M. le Président,

Un mot, pour vous remercier, vous féliciter, et bien montrer que nous sommes là dans une forme de projection de ce qu'est aujourd'hui un espace comme celui d'un collège et de la façon dont il est structurant : cela est probablement plus vrai dans un territoire rural qu'en ville, ou, en tout cas, ce caractère structurant s'y trouve renforcé. La vie dans nos territoires s'organise beaucoup, ou pour une grande part, autour des collèges, avec des acteurs – vous les avez bien indiqués – que sont les centres sociaux : nous avons la chance, dans ce département, que leurs implantations soient aussi nombreuses que celles des collèges. Vous nous

avez dit comment nous organisons, aujourd'hui de façon artisanale, le dialogue entre le centre social, le collège et la mairie, comment nous ajoutons l'autre modèle -là encore, nous sommes en demande d'invention d'un nouveau modèle, qui est celui de l'EHPAD ou de la maison de retraite – et en vérité, ce que nous essayons de faire dans ce département est d'unir les forces, d'unir les énergies qui existent dans nos territoires. Il y a des cadres : le chef d'établissement, le gestionnaire, le directeur de centre social, le directeur de l'EHPAD, le maire, l'équipe municipale. Nous essayons, parce que nécessité fait loi, de nous rassembler pour proposer autre chose à nos concitoyens.

Il y a une responsabilité qui, jusqu'à présent, était un peu diluée. Aujourd'hui, l'époque est ce qu'elle est, compliquée, incertaine, et nous voyons qu'il n'existe pas d'autre façon de fonctionner que d'être en bande, Blandine, ou en équipe, comme on le voudra, si l'on veut inventer ce nouveau modèle. Cela a été dit par Monsieur Gauthier tout à l'heure : aujourd'hui, les départements ne sont plus identifiés en tant que tels. C'est l'addition de ces outils, leur manière de bien se clipper, qui fait que, sans peut-être prendre un temps d'avance, nous proposons une autre façon de travailler que celle consistant pour chacun à rester dans son secteur d'activité et à regarder l'environnement s'effondrer.

Vraiment, bravo à vous et à tous les établissements qui se sont engagés. Merci beaucoup.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte,

Une remarque supplémentaire : le collège de Saint-Benin a aussi présenté un projet pour le budget participatif des collèges.

M. le Président,

Très bien, merci beaucoup.

Wilfrid ?

M. Séjeau,

Je voulais aussi remercier Madame Ruffin et tous ses collègues de leur action, et dire en introduction de ce rapport que l'on voit les vertus du dispositif Collège de demain, la première de ces vertus étant d'organiser et de développer la concertation sur le territoire. Nous avons bien compris à travers les propos de Madame Ruffin que tout ce travail s'appuie sur une mise en lien, une mise en relation, une mise en réseau du collège avec tous les acteurs du territoire. Rien que cela, c'est déjà extrêmement riche, et cela crée nécessairement des projets, des envies, du dynamisme sur les territoires, donc aussi de l'attractivité pour nos collèges. Nous parlons en effet beaucoup d'argent et de dotations, mais cette création de liens entre les acteurs est aussi extrêmement importante. Si elle ne reçoit pas nécessairement une valorisation financière, elle a en revanche une valorisation humaine extrêmement importante pour nous.

Je présenterai le rapport, dont un certain nombre d'éléments ont déjà été dits et illustrés de façon très concrète en ce qui concerne ce qu'est le Collège de demain.

Vous savez que nous avons lancé cet appel à projets ; pour l'instant, onze collèges ont répondu, cinq ont aujourd'hui des projets mûrs que nous vous proposons, lors de cette session, de financer pour un total de 34 100 euros. Pour mémoire, nous disposons d'une enveloppe de 50 000 euros pour cette année.

Nous le disons à tous les collèges, et notamment aux nouveaux chefs d'établissements arrivés en septembre : le dispositif continue, c'est-à-dire que la porte reste grand ouverte pour continuer à travailler à ce dispositif et nous faire part de propositions en entrant dans le cadre de Collège de demain. Il s'agit là d'un engagement pour toute la durée du mandat que celui de travailler sur cette thématique.

L'idée de cette action, Collège de demain, est de faire du collège un lieu attractif, mais aussi un lieu encore plus ouvert qu'il n'est déjà, et encore plus en lien avec son territoire, pour qu'à la fois ce qu'il se passe au collège puisse bénéficier aux habitants du territoire et ce que fait le territoire puisse bénéficier au collège, et que cela s'inscrive bien sûr dans un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens pour leur réussite et leur épanouissement.

Nous avons un chargé de mission que je salue, Stéphane Grimard, qui est l'interlocuteur des collèges désigné pour avancer sur cette thématique. Nous avons aussi la volonté de travailler en lien étroit avec l'Éducation nationale, cela a été dit, qui a initié une démarche se recoupant sur certains points avec le Collège de demain : « Notre école, faisons-la ensemble ». Ce ne sont pas des dispositifs concurrents, mais des dispositifs complémentaires. Nous travaillons d'ailleurs étroitement avec l'Éducation nationale pour instruire des dossiers conjointement dans le cadre d'un dialogue permanent, avec aussi la volonté de développer les territoires éducatifs ruraux ainsi que l'évoquait le Président Fabien Bazin au départ.

Il est également très important de dire que cette démarche, Collège de demain, doit partir des territoires. Il ne s'agit en aucun cas d'un modèle plaqué ou d'une décision départementale qui viendrait s'appliquer uniformément : ce qui nous intéresse, c'est bien la dynamique des territoires, pour nous y adapter, y être attentifs, et soutenir tous les projets émanant des territoires et des collèges.

De ce point de vue, et dans le cadre de l'accompagnement du Conseil départemental, nous avons la volonté très forte que tous les projets des collèges puissent être accompagnés d'une façon ou d'une autre, et qu'à aucun moment, on ne puisse dire : « On n'a pas pu réaliser ce programme, on n'a pas pu réaliser ce voyage, on n'a pas pu organiser ce projet culturel faute de financements ». Entre l'action sur les projets pédagogiques pour laquelle – nous pourrions y revenir – nous avons une enveloppe de 35 000 euros et avons dépensé plus de 42 000 euros, c'est-à-dire que nous avons financé tous les projets qui nous ont été soumis et

qui répondaient à nos critères, le travail avec l'Inspection sur « Notre école, faisons-la ensemble » et Collège de demain, nous disposons de toute une panoplie pour permettre que tous les projets des collèges puissent être soutenus et financés. Cela est extrêmement important pour qu'être collégien dans la Nièvre soit une chance.

Les projets qui vous sont présentés aujourd'hui... J'ai l'impression d'être aux Césars. Sont nominés pour la catégorie Collège de demain :

- Il a été présenté par Madame Darque : le pôle d'excellence et de culture au sein du territoire apprenant au collège de La Machine, avec cette salle numérique. Il vous est proposé un crédit de 20 000 euros, qui comprend notamment le renouvellement de matériel. Le dispositif Micro-Folie sera intégré au collège. L'intérêt tient en ceci que, dans le cadre de Collège de demain, cet équipement a également vocation à être utilisé par les habitants du territoire ; cela est très important pour nous.
- Saint-Saulge et Saint-Benin : Madame Ruffin a bien présenté le projet autour de la littérature, de l'écriture, de la lutte contre l'illettrisme et aussi du lien avec les EHPAD. Je trouve que ce projet de lecture à voix haute et de partage est un très beau projet, qui a beaucoup de sens. Merci pour cette action. Il y a une enveloppe de 5 587 euros d'un côté, et de 5 445 euros de l'autre pour ces deux projets.
- Le collège dans la Petite Ville du futur, au collège de Lormes, qui prévoit la mise en place d'ateliers pour le développement de compétences des élèves, à raison de deux heures par semaine, avec notamment un atelier théâtre, un atelier photographie, un atelier quatre saisons du jardinage, un atelier autour des échanges linguistiques et la mise à disposition d'un local vacant, qui pourra servir soit d'atelier, soit pour le centre social : ce sont 3 000 euros ;
- Le dernier projet proposé s'inscrit bien dans le cadre du Collège de demain, mais ne coûtera pas d'argent - je salue Madame Labrune, la principale du collège de Varennes Vauzelles – et consiste à mettre la très belle piste d'athlétisme de ce collège à disposition des acteurs associatifs et sportifs de la commune. Je pense que notre excellent collègue Lionel Lécher y sera bien sûr tout à fait favorable également.

Voilà donc cette première salve de projets Collège de demain qui vous est proposée au vote avec un premier financement de 34 100 euros pour ces différents dossiers. Merci.

M. le Président :

Merci pour cette présentation précise. Cela suscite-t-il des demandes de prise de parole ?

Oui, Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je vais commencer mon propos par des félicitations, pour avoir entendu les remarques de notre groupe La Nièvre ensemble sur le dispositif Collège de demain. En effet, lors de la session du 26 septembre 2022, nous avons voté contre votre proposition, car à notre sens, elle ne répondait pas aux attentes du collège d'aujourd'hui : attentes en termes d'investissements – mais cela, nous le reverrons dans le prochain rapport – et attentes en termes d'accompagnement des projets pédagogiques.

Or, nous nous apercevons à la lecture des cinq projets retenus que la finalité du dispositif Collège de demain a quelque peu évolué, d'où notre satisfaction. Je vous le rappelle, à son lancement, le dispositif mettait fortement (pour ne pas dire uniquement) l'accent sur l'ouverture des collèges vers l'extérieur. Je rappelle les critères du rapport : mise à disposition des locaux, aménagement des locaux, d'où notre étonnement que 50 000 euros soient consacrés à cela.

Aujourd'hui, l'objectif a évolué, puisqu'il s'agit de faire évoluer le collège en tant que lieu de projets pour les collégiens, et de l'ouvrir sur l'extérieur, c'est-à-dire aux habitants. Nous sommes donc effectivement un peu plus sur de l'accompagnement de projets pédagogiques, ce que nous réclamions.

Nous le voyons d'ailleurs dans les cinq projets qui nous sont présentés : trois concernent essentiellement de l'acquisition de matériel ou de la rémunération d'intervenants, et deux autres portent un peu plus sur l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur, avec la mise à disposition d'équipements.

En septembre 2022 toujours, je vous avais fait remarquer que les collèges avaient toutes sortes de projets pédagogiques, mais qu'il leur manquait les financements. Wilfrid Séjeau avait alors rappelé l'enveloppe de 50 000 euros qui était consacrée à ces projets, et qui n'était pas consommée. C'était faute d'être connue, et faute de communication, car depuis lors, l'enveloppe est bien consommée ; nous avons d'ailleurs dû voter un règlement d'intervention pour cela.

Tous ces projets, qu'ils soient déposés dans le cadre de cette enveloppe pédagogique, ou qu'ils soient déposés dans le cadre du dispositif du Collège de demain, montrent deux choses. La première est qu'il n'y a pas de train-train dans l'Éducation nationale, du moins pas dans ce département, comme on a pu l'entendre. La deuxième est qu'il y a un réel besoin de financement des actions et des projets pédagogiques dans ce département.

C'est pourquoi le groupe La Nièvre ensemble votera pour ce rapport.

M. le Président :

Merci. D'autres prises de parole ?

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je remercie Monsieur Deniaux pour ses félicitations, mais je voudrais lui dire qu'en fait, peut-être que dès le départ vous n'aviez pas bien compris le projet Collège de demain, puisqu'il me semble avoir dit très clairement quand nous avons présenté le rapport que l'enjeu était bien de soutenir des projets émanant des territoires, et en aucun cas d'être dans une démarche descendante - je crois l'avoir répété au moins une dizaine de fois - et que, dans cette mesure, les projets financés ne seraient que des projets répondant aux projets et aux aspirations des collèges. Nous avons toujours été sur cette ligne. Nous nous sommes sans doute mal compris, mais si vous aimez à croire que vous avez eu une influence positive, eh bien, disons que vous avez eu une influence positive : cela ne me dérange absolument pas. L'opposition, quand elle est constructive, est tout à fait appréciable.

Pour ce qui est de faire connaître le financement, cela a aussi été le fruit d'un grand travail des services, et d'un lien qui se renforce encore avec les collèges pour mieux faire connaître les dispositifs du Conseil départemental et faire davantage la promotion des projets pédagogiques. Effectivement, vous l'avez signalé, les financements sont maintenant bien repérés et bien actionnés par les collèges du département, et nous nous en félicitons.

M. le Président :

Formidable, merci beaucoup.

Très clairement, les interventions des uns et des autres sont de celles que l'on attend d'une assemblée comme la nôtre : se retrouver sur le fond avec un vote unanime sur un sujet qui n'a pas vocation à être polémique, mais qui, encore une fois - et c'est là que j'aimerais que nous essayions d'identifier tous ensemble la cohérence de l'action du Conseil départemental en la matière - démontre bien que, sur chacun de ces sujets (centres sociaux, maisons de retraite, écoles, collèges, lycées quand il y en a, et cela est évidemment plus rare), nous devons nous mettre véritablement en ordre de bataille. Il y a vraiment cet enjeu que si nous ne nous occupons pas de ces sujets, personne ne le fera à notre place.

Aujourd'hui, nous attendons l'État sur des questions qui sont de sa compétence : nous attendons la loi grand âge, et nous attendons autre chose que les annonces d'été sur les collèges. Il n'a échappé à aucun des chefs d'établissement ici que lancer la pièce en l'air en disant qu'il faut ouvrir certains collèges (on ne sait lesquels) jusqu'à 18 heures n'est pas sérieux, et ne correspond pas à la manière dont on doit travailler au XXI^e siècle, que l'on soit dans la majorité ou l'opposition, c'est-à-dire en écoutant tout le monde. C'est bien cela que nous essayons de démontrer à tous les étages. Ce n'est jamais simple. Il n'existe pas de modèle ; dans ce pays, jusqu'à présent, le travail s'est plutôt effectué par l'injonction et la décision verticale.

Travailler dans l'horizontalité, parfois ne pas être d'accord et essayer de préciser les choses, comme cela a manifestement été le cas sur ce sujet est une autre façon de faire. Non seulement le résultat compte en la

matière – et merci pour vos félicitations – mais la manière également, ce pourquoi nous avons, les uns et les autres, encore beaucoup à apprendre.

M. Deniaux : Le vote peut être unanime dès lors que la politique répond à des attentes réelles. En septembre 2022, nous avons constaté le contraire et l'avons dénoncé. Nous avons l'habitude, désormais, d'entendre que nous n'avons pas compris. Je reprendrai les mots de Blandine Delaporte : attention à ne pas vieillir avec des habitudes sclérosantes.

M. le Président : Très bien. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le rapport consacré à la démarche Collège de demain est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 2 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES 2024-2027

M. le Président : Pour le rapport suivant, Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau : Le rapport suivant concerne la programmation pluriannuelle d'investissement dans les collèges. Nous commencerons peut-être par une vidéo.

Une vidéo est diffusée en séance.

M. Séjeau : Il s'agit donc de vous présenter ce plan pluriannuel d'investissement pour les années 2024 à 2027. Je préciserai en préalable que la préparation de ce PPI est un travail important. Il a nécessité une implication très importante des services qui ont énormément travaillé autour de la direction générale adjointe de Stéphanie Robinet, la direction de Corinne Jaillette et avec Damien Milecamps, le chef de service, pour vous proposer cette PPI.

Nous avons essayé de travailler avec méthode : cette PPI se fonde sur un certain nombre de documents et de diagnostics qui ont permis de construire de façon rationnelle et méthodique ce projet. Le diagnostic thermique a permis, par la visite de chaque établissement, de déterminer ceux sur lesquels se concentraient les besoins majeurs en investissements – les passoires thermiques, si l'on veut. Le diagnostic accessibilité a été mené en partenariat avec l'État. Nous avons également visité tous les établissements pour dresser un état des lieux du matériel de cuisine.

Enfin, la dernière étude portait sur le potentiel en matière d'énergies renouvelables, et notamment le potentiel solaire.

Ce travail a pris deux ans, car il fallait mener toutes ces démarches, recueillir toutes ces données. Je voudrais encore saluer l'excellent travail des services et vous expliquer cette méthode, qui se fonde uniquement sur des données objectives et sur un travail dans tous les collèges du département.

Cette PPI repose sur sept briques – vous entendrez beaucoup parler de briques :

- Une brique énergie, avec l'efficacité énergétique et la volonté de réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
- Une brique accessibilité ;
- Une brique restauration ;
- Une brique développement des énergies renouvelables ;
- Une brique des cours oasis ;
- Une brique sécurité ;
- Une brique Collège de demain.

J'ai parlé du diagnostic énergétique qui fonde ce travail sur la PPI, avec aussi le décret tertiaire, qui nous donne des objectifs de réduction de consommation de -40 % en 2030 (c'est aussi l'objectif que nous nous fixons dans le cadre de cette PPI) et la possibilité – ce sera l'objet du rapport que présentera Blandine tout à l'heure – de mobiliser du Fonds vert.

Nous illustrerons la brique « efficacité énergétique et isolation des bâtiments » par un certain nombre de réalisations concrètes. Cette brique a plusieurs volets : l'isolation des bâtiments, le remplacement des systèmes de chauffage, et le remplacement, aussi, des éclairages, avec la volonté de passer quasiment tous les collèges en LED au cours du mandat. Un certain nombre d'opérations vous sont ainsi proposées au cours du mandat (je ne vous les égrainerai pas toutes) : remplacement des menuiseries extérieures à Luzy, remplacement des toitures à Prémery (cela a été fait), isolation des façades à Château-Chinon, suppression de la chaudière fuel à Saint-Benin-d'Azy, régulation du chauffage à La Machine, etc.

Je vous l'ai dit, cette brique vise 40 % d'économies d'énergie réalisées sur sept collèges, une baisse significative des tonnes de CO2 rejetées. Ces sept collèges sont ceux d'Imphy, Dornes, Château-Chinon, Lormes et Varzy. Cette brique est à peu près évaluée à 2,6 millions d'euros par an en faveur de l'efficacité énergétique. Il s'agit aussi d'accentuer le raccordement aux réseaux de chaleur, et notamment au réseau de chaleur bois.

Les objectifs à réaliser sur le mandat : plus aucune chaudière fuel dans les collèges du département, cinq chaudières remplacées et raccordées à

des réseaux de chaleur. Ces travaux permettront notamment une économie de CO₂ de 110 000 tonnes, et des économies d'énergie évaluées à peu près à 300 000 euros par an.

Nous passons à la deuxième brique : la brique accessibilité. Je vous l'ai dit, elle se fonde aussi sur un diagnostic réalisé avec la SOCOTEC en 2022, avec la volonté de mailler le territoire de collèges accessibles, en commençant notamment par les collèges disposant de classes Ulis ou les collèges où la demi-pension se trouve à l'étage, afin d'obtenir un certificat de conformité pour tous ces collèges. Ce qui est important est que nous avons véritablement fait un travail très fin avec l'État pour s'assurer du meilleur investissement possible, c'est-à-dire trouver des solutions, ne pas nécessairement installer des ascenseurs partout, ne pas avoir des dispositifs ultra coûteux, mais faire en sorte de trouver des solutions intelligentes et innovantes pour permettre l'accessibilité et mailler le territoire de collèges accessibles avec une maille géographique de plus en plus fine.

La dépense pour cette brique est évaluée à environ 400 000 euros par an. Un certain nombre d'opérations sont détaillées dans le rapport. Je vous parlais d'une demi-pension non accessible : dès 2023, un escalier et un ascenseur seront installés à Adam Billaut, un ascenseur le sera à Imphy, un cheminement extérieur à Corbigny... une action au collège des Loges n'est pas citée, peut-être parce qu'elle est rangée dans la brique cours oasis : elle répond à un problème d'accessibilité des équipements de demi-pension, des extérieurs et de gymnase. Vous avez quelques exemples dans le document, ainsi que les objectifs : travaux d'accessibilité fondés sur un nouvel agenda, des demi-pensions accessibles, et les dix-sept classes Ulis accessibles dans le département.

La troisième brique touche à la restauration. Comme je l'ai dit, elle se fonde sur la recension de tout le matériel de cuisine menée en 2022, l'expertise du cuisinier-conseil, la volonté de lutter contre la vétusté, la réorganisation des espaces de cuisine et l'adaptation du matériel, notamment dans le cas de collèges qui fourniront de plus en plus de repas pour l'extérieur. Tel est notamment le cas du collège d'Imphy, qui depuis cette rentrée fournit les repas pour les écoles de la commune de Decize. Vous lisez dans la présentation des exemples de matériels qui seront achetés sur les années à venir. Nous consacrons à cette brique 150 000 euros par an, en plus du fonds commun des services d'hébergement pour le plus petit matériel – nous parlons là du plus gros matériel. Nous avons bien conscience du fait qu'il y a d'énormes besoins, puisque nous avons fait l'état des lieux : 150 000 euros permettent de maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des cuisines des collèges, mais nous pourrions sans problème dépenser plus, comme dans d'autres domaines, tant les besoins sont importants.

L'idée est aussi d'harmoniser le plus possible le matériel et les modes de fonctionnement, car il existe d'importants écarts entre les besoins et le matériel, et qu'il faut peut-être, à un moment donné, définir une norme qui serait considérée comme une norme acceptable pour les cuisines du Département.

La brique oasis revêt plusieurs enjeux : rénover les cours de collèges - certaines sont dangereuses, celle du collège René Cassin, à Cosne, nous a été signalée (et j'y suis d'ailleurs allé) et fera partie des premières concernées -réduire les surfaces imperméabilisées, faire entrer davantage la nature dans les collèges, bien sûr, lutter contre les îlots de chaleur – nous voyons avec les épisodes climatiques extrêmes et les canicules qui vont se développer qu'il faut aussi trouver des solutions pour rafraîchir les espaces, et cela passe notamment par des actions consistant à végétaliser, enlever du bitume, rafraîchir.

Cette action « cours oasis » elle va aussi courir pendant la toute la durée du mandat. L'objectif est de végétaliser sept cours pendant cette durée, de mener ces projets dans le cadre d'une concertation avec la communauté éducative, les élèves, les parents d'élève. Ce travail est d'ailleurs mené actuellement au collège des Loges, où sont mis en place une série d'ateliers avec les parents, les enseignants et les élèves. Pour 2023-2024, nous commencerons au demeurant avec deux collèges : le collège René Cassin, à Cosne, et le collège des Loges, à Nevers. Et pour la suite, sont proposés dans cette PPI Fourchambault, Luzy, Lormes, Nevers-Victor Hugo et Varennes-Vauzelles, soit sept cours végétalisées au cours du mandat, avec un montant d'investissement évalué à 250 000 euros par an.

Nous passons maintenant à la brique sécurité, dans laquelle nous avons regroupé un certain nombre d'interventions, qui concernent :

- Le maintien des réseaux de chauffage ;
- La qualité de l'air intérieur : nous avons parlé du CO2, mais nous avons aussi des questions sur le radon, notamment pour plusieurs collèges du Morvan et pour Château-Chinon ;
- La prise en compte des prescriptions vétérinaires, avec un très gros chantier, celui de la mise aux normes de la cuisine de Donzy, à propos de laquelle nous avons eu une discussion sur la question de savoir si nous la maintenons comme une cuisine de production. Après un important travail sur place, et en lien avec les élus du secteur (la maire de Donzy, mais aussi Pascale de Mauraige et Patrick Bondeux), nous avons trouvé une solution intermédiaire pour maintenir la cuisine de Donzy comme une cuisine de production et respecter les prescriptions vétérinaires ;
- La sécurisation des sites : nous avons beaucoup de demandes des collèges pour des interphones et des contrôles d'accès. Ces équipements sont prévus dans cette brique ;
- La réfection des logements de fonction.

Un certain nombre de travaux sont cités dans la présentation : la réfection du système de sécurité incendie aux Loges, le plancher et la cuisine à Adam Billaut, la sécurisation du site René Cassin, qui est en cours, la réfection de Donzy (j'en ai parlé), et la réfection des canalisations de réseau de chauffage à Decize.

L'objectif, un peu général, est de maintenir les trente collèges en bon état de fonctionnement, de garantir la sécurité des biens et des personnes.

S'agissant de la question des énergies renouvelables, je vous en ai parlé également : une étude d'opportunité a été menée par le SIEEEN pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges. Sept collèges ont été identifiés comme ayant un potentiel assez important pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il nous reste encore à avoir une étude complémentaire sur les structures, pour savoir si l'on peut bien y poser des panneaux. Cette brique n'est pas évaluée financièrement, puisque la solution retenue afin de limiter les dépenses est celle d'un tiers investisseur, en lançant un appel à manifestation d'intérêt.

Enfin, le dernier élément – nous en avons parlé – est la brique Collège de demain. Il s'agit d'accompagner les collèges dans ces démarches, avec un crédit de 50 000 euros par an.

Ces différentes briques construisent la programmation pluriannuelle d'investissement 2024-2027. Vous pouvez lire les montants qui y sont consacrés. L'effort est particulièrement marqué en 2024, avec des crédits à hauteur de 4 550 000 euros, 3 950 000 euros en 2025, 3 300 000 euros en 2026 et en 2027.

J'insiste sur le fait que nous avons vraiment voulu construire une méthode qui permette le meilleur usage de l'argent public, le meilleur investissement possible des deniers du Conseil départemental pour la plus grande efficacité, avec les priorités absolues d'efficacité énergétique, de réduction de nos gaz à effet de serre, d'accessibilité et de confort pour l'ensemble des usagers des collèges. Et je remercie encore une fois les services pour leur très important travail, qui nous permet aujourd'hui de vous proposer une véritable vision, et une véritable visibilité sur les investissements à réaliser dans les collèges.

Annexé à ce rapport, un document détaille très précisément, pour chaque année, toutes les interventions prévues dans les collèges du département, ce qui permet aussi de donner de la visibilité aux chefs d'établissement, et qu'ils sachent à quel moment nous interviendrons, et comment.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci beaucoup de cette présentation très détaillée. Évidemment, la démonstration – mais cela vaut pour toutes les projections – est réalisée toutes choses égales par ailleurs, et nous essaierons de sécuriser. Autrement dit, il s'agit d'un minimum d'investissement prévu sur la durée. Si nous aboutissons dans la discussion prévue avec l'État – et les signaux sont plutôt positifs - notamment sur - et vous l'avez peut-être entendu - la dotation d'un fonds de solidarité fixé à 60 millions d'euros pour les départements dans le projet de budget de l'État, dotation dont les départements demandent qu'elle soit portée à 100 millions d'euros, comme l'indiquait Daniel Barbier tout à l'heure – preuve que la situation de la Nièvre n'est pas unique dans notre pays, c'est une évidence. Tout

moyen supplémentaire permettra d'améliorer encore cette stratégie budgétaire.

Thierry Guyot.

M. Guyot :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, en vos grades (puisque nous avons un capitaine de pompier), qualités et fonctions, ce rapport présenté très précisément par Wilfrid montre la politique volontariste du Conseil départemental pour conserver tous ses établissements existants. Vous avez annoncé cette volonté dès votre prise de fonction, cher Fabien. Cette décision courageuse donne le ton, permet d'apporter des solutions et d'être au plus près des Nivernaises et des Nivernais.

En effet, cette proximité d'enseignement apporte un vrai confort de vie à nos collégiens et à leurs familles, permet de minimiser les coûts des transports, donne des emplois localement, et bien d'autres avantages encore.

Je disais au début de mon propos qu'il s'agissait d'une décision courageuse. Oui, conserver des locaux, entretenir des espaces a un coût. Or, par ce plan d'investissement dans les collèges, le Département assume pleinement cette décision, en investissant malgré le faible effectif dans certains d'entre eux, et notamment celui de Prémery, que je connais particulièrement bien. Le collège Achille Millien compte 126 élèves cette année. Et, vous l'avez dit, les toitures des deux bâtiments (celui de l'enseignement, et celui de l'administration) ont été refaites, tout comme les deux cages d'escalier. Il y a été procédé à l'aménagement d'une salle IME de Guipy ; de faux plafonds ont été réalisés dans deux salles. Le total des travaux s'est élevé à 320 600 euros.

Pour avoir échangé le 4 septembre avec les parents des sixièmes entrant au collège, je me suis rendu compte que certains d'entre eux ont choisi de s'installer à Prémery pour le confort de leurs enfants. Et comme le disait mon maître et professeur de mathématiques Gilbert Germain, qui était également maire de Prémery : CQFD, ce qu'il fallait démontrer. Conserver tous les collèges de notre département est une belle et bonne décision.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Thierry. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Jérôme Malus.

M. Malus :

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est clair, les objectifs sont concrets. Ce sont sept objectifs qui ont du sens :

- la consommation d'énergie, évidemment, est dans l'air du temps ;

- l'accessibilité : comment ne pas accueillir tous nos bambins dans nos établissements ;
- la restauration, dans le département de la Nièvre : ce n'est pas mon voisin de gauche qui fait de la Charolaise qui me dira le contraire (je précise que je le dis à gauche parce qu'il est à ma gauche) ;
- les énergies renouvelables bien sûr ;
- des cours végétalisées ;
- de la sécurité ;
- et la démarche pour le Collège de demain.

Tout cela est ambitieux et logique. À la lecture de ce rapport, qui est détaillé, et qui est pour nous une feuille de route complète, nous suivons bien sûr cette démarche.

En revanche, il en manque. Les intentions sont bonnes, mais selon nous, les moyens n'y sont pas. Et, avant de parler du Collège de demain, je voudrais que nous revenions un peu à ce qu'il s'est passé hier et à ce qu'il se passe aujourd'hui avec des exemples concrets sur la politique menée pour les collèges.

Je profite d'être au collège pour parler un peu de géographie et de gestion, puisque je parlerai de département et d'argent. Entre 2017 et 2022, les chiffres de la DGFIP (je ne les ai pas inventés, nous pouvons tous les trouver) montrent que la Collectivité met 411 euros par collégien du secteur public – ce chiffre de 411 euros est celui de la Nièvre. Dans le Cher, ce montant est de 723 euros, de 654 euros dans l'Allier, de 453 euros en Côte d'Or, de 817 euros pour la Saône-et-Loire, et de 529 euros dans l'Yonne. Si donc je mettais une mention, je dirais : « Peut mieux faire ».

Je ferai un petit focus sur le collège des Courlis, parce qu'il est sur mon canton, Nevers 2, que je suis un ancien élève de ce collège, j'en suis un parent d'élève, et je suis aussi au conseil d'administration. Une remontée de problème réel aurait pu, ou aurait dû être évitée avec plus de moyens. Quelques inquiétudes, bien sûr, sur l'entretien des bâtiments, des locaux qui se dégradent. Je ne citerai pas tous les exemples que je pourrais tirer des nombreuses années depuis lesquelles je fréquente cet établissement, je ne citerai pas toutes les fuites d'eau, les problématiques de remise aux normes, de réactivité pour résoudre les difficultés. Sachez que ces problèmes polluent tout de même la mission des personnels de l'Éducation nationale et des agents, mais surtout, notre jeunesse. J'ajouterai que notre jeunesse collégienne qui travaille dans ce collège sur un parc informatique has-been, ultra vieillissant, sans maintenance sérieuse, avec pour système d'exploitation Windows 7, qui date de 2009 – Windows 7 est officiellement fermé depuis deux ans.

Ainsi, les sujets pour lesquels il faut penser au Collège de demain, je pense qu'il faut y penser déjà aujourd'hui. Il y a aussi du positif : la réactivité pour compléter les besoins en personnel. Je remercie les

services pour leur écoute et pour leur recherche de solutions et de personnel. Quand nous poussons tous dans le même sens, nous arrivons à des résultats concrets.

Je reviens sur ce rapport et sur les investissements consacrés aux collèges de la Nièvre avec un comparatif très simple. Nous avons voté dans ce Conseil départemental un investissement à hauteur de 43,7 millions d'euros cette année pour l'ensemble des projets nivernais. Nous consacrons seulement 3 millions d'euros aux collèges, soit 6 %. En 2017, nous étions à 4,7 millions d'euros réalisés, à 3,7 millions d'euros en 2022, et cette année, vous proposez 3 millions d'euros. Si vous voulez parler de briques, il y a une forte inflation sur leur prix, dont il faut tenir compte.

Nous n'avons pas les moyens de nos ambitions, celles de faire de la Nièvre un département attractif, qui passent par le besoin de traiter les compétences obligatoires comme il se doit. Et les collèges font évidemment partie des compétences obligatoires. L'éducation de nos enfants ne peut et ne doit pas être une variable d'ajustement.

Nous soutiendrons ce rapport, mais nous le ferons avec cette réflexion finale : faisons plus pour le collège d'aujourd'hui, afin qu'il s'épanouisse demain.

M. le Président :

Parfait, merci.

Lionel Lécher.

M. Lécher :

Monsieur le Président, chers collègues, je veux simplement revenir sur le fait d'avoir une PPI sur quatre ans. Je pense qu'avoir de la projection et de la perspective est important, y compris pour les principaux de collèges et les professeurs.

S'agissant des 15 millions d'euros qui seront investis, d'après les chiffres que vous donnez, nous avons un peu plus de 7 000 collégiens. Ce sont donc plus de 2 100 euros par collégien. Nous pouvons faire une bataille de chiffres, mais tel n'est pas le but.

Sur les 15 millions d'euros, 10 millions sont fléchés sur l'énergie, qui inclut le remplacement des chaudières, l'isolation, etc. Et d'après les déclarations récentes du Président de la République, 4 milliards d'euros sont prévus pour le remplacement des chaudières des particuliers, mais à aucun moment n'est prévue une intervention sur les bâtiments publics, au même titre – vous parlez d'investissements – que le Département ou les collectivités n'ont pas bénéficié de bouclier tarifaire concernant les prix de l'électricité et de l'énergie, et nous voyons aujourd'hui que les dépenses sont élevées.

En préambule, vous parliez, Jean-Luc Gauthier, de demander à l'État de justes compensations. Je pense que pour les collèges, pour l'isolation et

pour le développement durable, il est important que l'État prenne aussi sa part.

Voilà, c'était simplement cela. Je remercie également tous les principaux, et je pense qu'il est important, comme l'a dit Thierry Guyot, d'avoir un maillage territorial de collèges sur tout notre département, car, si l'on parle de développement durable, la suppression d'un ou deux collèges conduira à mettre un ou deux bus supplémentaires sur la route, et l'on sait que les bus ne sont pas nécessairement très favorables au développement durable.

M. le Président :

Merci, Lionel.

Jean-Luc Gauthier, Wilfrid Séjeau.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs remarques, et tout d'abord, une question sur la présentation de notre collègue Wilfrid Séjeau. Concernant les investissements sur les énergies renouvelables, j'aimerais recevoir des explications sur la volonté de passer par un tiers. En clair, nos toits seront-ils loués à ce tiers, ou mis à disposition gracieusement ? La réponse m'intéresse, pour éventuellement rebondir ensuite sur votre réponse.

Je voudrais revenir malgré tout... Évidemment, quand l'on est en difficulté, on dit qu'il s'agit d'une bataille de chiffres et de les réduire à pas grand-chose. Mais cela est quand même important si nous n'avons pas les moyens de nos ambitions, si nous n'avons pas la capacité à faire face à nos obligations.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec notre collègue Lionel Lécher. On peut reprocher à l'État tout un tas de chose : d'être responsable du réchauffement climatique, de l'augmentation, de l'entretien des routes, etc. Mais l'on en revient toujours à la même chose, et c'est là ce qui nous différencie, là que nous ne sommes pas d'accord. Cela arrive partout, dans n'importe quelle entreprise, dans n'importe quelle famille : si l'on n'a pas un petit bas de laine pour faire face aux difficultés, effectivement, on ne sait pas comment faire.

C'est cela que nous vous reprochons : vous n'avez pas su vous préparer à des temps difficiles. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait des économies sur les collèges. Notre collègue Jérôme Malus évoquait quelques chiffres, et je voudrais quand même rappeler aux principaux qui sont ici présents les niveaux d'investissement sur les années 2020 et 2021 : en 2020, nous étions à 1 682 000 euros, et en 2021, à 1 474 000 euros. En revenant en 2024 à plus de 4 millions d'euros, nous serons encore à un niveau inférieur à celui de 2018 et 2019. Et ensuite, nous redescendrons à environ 3 millions d'euros, ce qui nous laissera parmi les départements qui consacrent le moins de moyens par habitant sur les collèges, alors qu'il s'agit d'une compétence obligatoire. Cela doit être entendu.

Vous avez beau nous expliquer que vous avez à faire des investissements importants par ailleurs, vous avez fait un choix politique. Cela est votre choix. Il ne s'agit pas de dire que vous avez fait un bon ou un mauvais choix : vous avez fait ce choix-là au détriment des collèges. Et, comme je vous l'ai dit en préambule, le temps perdu ne se rattrape plus. Cela est certain.

J'ai bien vu le tir groupé et l'organisation quasi militaire sur la question de fermer des collèges ou de ne pas en fermer. En tant qu' élu, il faut prendre des décisions. Il est dit que gérer, c'est prévoir. Et pour prévoir, il faut savoir, il faut connaître. Dans mon propos liminaire j'ai souhaité que nous puissions avoir un moment d'échange – et je vous laisse la liberté d'organiser ce moment – avec celles et ceux qui sont confrontés à la réalité du terrain, pour nous soyons initiés, que nous ayons le maximum d'informations, et que nos choix politiques soient les bons. Je vous ai dit qu'il serait intéressant d'entendre les principaux de collèges, les enseignants, les parents d'élèves sur cette question du maillage du territoire, qui est importante, car je pense que nous serions plus éclairés pour prendre les bonnes décisions.

Je sais, Monsieur le Président, que vous avez abandonné le débat de la démographie, et que vous voulez faire du département de la Nièvre le département le plus sympa. Ok, mais on a beau être sympathique, si l'on n'est pas nombreux, au bout d'un moment l'on s'ennuie. Je crois que nous devons anticiper les choses, et pour les anticiper, il faut nous entourer de celles et ceux qui vivent les choses au quotidien.

Si je peux recevoir des réponses sur les énergies renouvelables, cela m'intéresse.

M. le Président :

Peut-être encore deux, trois mots, non pas sur ces interpellations, mais sur le fait qu'il faut tout de même mesurer que notre département a une géographie particulière. Ce n'est pas le cas d'autres territoires. Les collectivités locales, par exemple celles des départements de Saône-et-Loire ou de l'Yonne, pour prendre les plus proches, situées des deux côtés de la frontière, comptent des villes assez importantes : Chalon, Mâcon, Sens, Auxerre... et qui prennent leur part dans la production de services publics locaux, et ce dans la durée.

Ce n'est pas du tout le cas de la Nièvre, où cela est le produit de la géographie : personne n'en est responsable ni coupable. La concentration des demandes et des problématiques oblige le Conseil départemental à être sur tous les fronts – et nous l'avons vu de manière puissante ces dernières années, avec une accélération forte pendant la période du Covid, et évidemment, nous ne menons pas beaucoup de travaux dans de telles périodes, que ce soit dans la Nièvre ou ailleurs : il faut aussi un peu raison garder. Cette concentration n'a pas cours dans d'autres départements. Quiconque animera sa majorité demain y sera confronté. Nous ne ferons pas de faux procès sur ces sujets.

Les équipes de la Première ministre – ce n'est pas n'importe qui – reconnaissent tout à fait volontiers cette situation, et considèrent qu'il est logique et constructif de rebâtir des éléments qui ne sont pas ceux que l'on consacre aux Hauts-de-Seine ou aux Alpes maritimes. C'est cela que nous devons mesurer ensemble, sans se renvoyer la balle cent fois ou faire des querelles de chiffres.

Encore une fois, sur la question de la santé par exemple sans Conseil départemental, il n'y a pas aujourd'hui de proposition de pacte de santé avec la Nièvre dans ce que nous proposons aujourd'hui le Directeur général de l'ARS et les services ministériels – j'y reviendrai tout à l'heure. Essayons de réfléchir sur cette base.

Ne projetons pas non plus – je pense singulièrement à Jean-Luc Gauthier – une expérience connue il y a quelques années par ceux qui siégeaient dans cette maison. Le monde s'est véritablement bouleversé depuis dix ans. En dix ans, nous sommes passés d'une collectivité qui levait plusieurs impôts à une collectivité qui n'en lève plus : nous en sommes aujourd'hui d'accord, il s'agit d'un constat de fait. La question des moyens sur ces dix dernières années et du nécessaire rééquilibrage vers les territoires ruraux n'a jamais été traitée. Elle ne l'est pas plus aujourd'hui qu'hier. Quelques représentants du Gouvernement annoncent avec une formidable fierté qu'ils ajoutent 200 millions d'euros à la dotation globale de fonctionnement pour l'ensemble du pays. C'est là une blague, ou un conte pour les enfants par rapport à la masse que cela représente et au résultat que cela produira.

Nous sommes donc, me semble-t-il, contraints à cette forme d'agilité, d'invention et de tentative de séduction de nos partenaires, qui consiste à leur dire : « Nous essaierons de construire quelque chose, venez y mettre un peu votre nez et, surtout, votre portefeuille. Ensuite, le modèle testé et prototypé par la Nièvre pourra être dupliqué ».

J'entends tout à fait le besoin de dialogue, de discussion, d'écoute, de concertation. Et c'est bien là ce que nous avons fait et que nous continuerons à faire. Aujourd'hui, nous dialoguons avec plus de 3 000 Nivernais. Cela est unique, et n'a évidemment pas de prix. C'est bien avec tout le monde qu'il faut parler de l'offre éducative : tel est l'objet de ce que nous faisons avec Collège de demain, et de ce que fait d'ailleurs l'État, en miroir, avec « Notre école, faisons-la ensemble ».

Je crois donc qu'il y a besoin que nous redescendions un peu en pression sur ces sujets, et que nous considérions les faits, parce qu'ils sont toujours têtus.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président. D'abord, je note avec plaisir que vous validez la méthode et les objectifs, et que donc, vous considérez que nous n'avons pas si mal travaillé sur le fond.

Pour répondre à Jérôme Malus concernant la réactivité face aux problèmes et aux choses à résoudre dans les collèges, je crois que nous avons des services particulièrement mobilisés. Le directeur, Léo Bazin, le chef de service, Christophe Moulin, et moi, qui suis souvent en copie ou directement interpellé par des chefs d'établissement, et nous essayons avec les équipes de Damien, dans la mesure de nos moyens, de trouver des solutions le plus rapidement possible. Mais parfois, les entreprises disponibles pour intervenir ou qui parviennent à trouver des solutions font défaut. Nous avons un problème d'alarme au collège de La Charité, où l'entreprise s'est déplacée à de multiples reprises, mais ne résout pas le problème. Les services sont donc mobilisés pour essayer de faciliter le quotidien et résoudre ces problèmes de fuites et ces dysfonctionnements. Nous avons des services très mobilisés, et nous le sommes tout autant.

Sur l'informatique, nous avons effectivement un besoin important de renouvellement du matériel informatique. Certains collèges ont du matériel vétuste et qui n'est pas, ou plus, ou difficilement maintenu. Cela fait partie des investissements qui n'étaient pas détaillés, mais qui font partie des crédits prévus.

Sur les énergies renouvelables et les panneaux solaires, l'idée est effectivement de trouver un prestataire qui prenne en charge l'investissement, et qui ensuite verse un loyer pour l'utilisation des toitures. La question de la répartition de cette recette entre le Département et les collèges reste à voir techniquement. Mais normalement, nous lancerons l'appel à manifestation d'intérêt d'ici la fin d'année, et nous verrons quelles sont les entreprises qui répondent. Nous ferons donc un tour de piste de discussion au moment de lancer la démarche. La réponse, en tout cas, est qu'effectivement l'idée est de percevoir un loyer, et d'une certaine façon, de louer les espaces pertinents. »

Sur la question de la concertation et des collèges ruraux : nous passons notre temps à discuter avec les chefs d'établissements, les gestionnaires, et les enseignants. Nous ne vivons pas en dehors du monde réel et nous connaissons parfaitement les problèmes que posent les petits collèges en termes de pédagogie, de brassage, d'enseignants qui sont sur plusieurs postes. Ces problèmes sont effectivement le revers de la médaille. Ils sont l'une des faiblesses résultant du fait que certains collèges n'ont qu'une division par niveau. Cela peut créer des problèmes pédagogiques. Nous en avons conscience, nous échangeons sur ce sujet et essayons de réfléchir à des solutions qui ne sont pas suffisantes. Mais, pour cette raison aussi, nous voulons miser [*« mettre le paquet »*] sur les projets pédagogiques, les financements, pour donner aux élèves de petits collèges des chances de réussir au moins égales, sinon supérieures à d'autres.

Sur la question du financement, vous revenez beaucoup au passé ; j'ai en charge les collèges aujourd'hui, mais je voudrais dire quand même qu'un investissement a pesé très lourd sur les finances départementales : la restructuration complète du collège de La Charité, pour laquelle

10 millions d'euros ont été mobilisés en 2015, 2016 et 2017. Cela a effectivement grevé les investissements dans les autres collèges.

Aujourd'hui, l'investissement pour 2023 n'était pas de 3 millions d'euros, Monsieur Malus, mais de 3,9 millions d'euros. Nous sommes donc plus proches des 4 millions que des 3 millions d'euros. Pour 2024, nous avons quand même 4,5 millions d'euros. Et Fabien Bazin l'a rappelé : nous nous engageons ici sur un *minima*, mais nous espérons bien trouver des marges de manœuvre et peut-être aller plus loin, dans la mesure aussi où nous avons la capacité d'assumer des programmes de travaux ambitieux, c'est-à-dire où nous avons des entreprises, où nous pouvons entamer toutes ces réponses et recevoir des réponses aux marchés. Parfois, en effet, d'importantes enveloppes sont affichées, mais ne sont pas complètement consommées, faute d'avoir pu trouver les interlocuteurs et les entreprises sur place. L'important n'est donc pas seulement l'affichage, mais aussi le réalisé.

C'est aussi la volonté, dans un contexte financièrement contraint, d'investir de la façon la plus efficace, parce qu'il est aussi possible de dépenser à tort et à travers. Ici, nous avons peut-être des enveloppes encore insuffisantes, mais nous avons la volonté qu'elles soient le plus efficaces possible.

M. le Président :

Merci, Wilfrid.

Encore ? Jean-Luc Gauthier veut avoir le dernier mot.

M. Gauthier :

Non, il ne s'agit pas d'avoir le dernier mot, il s'agit de participer au débat et d'essayer de l'enrichir. Vous nous reprochez de faire de l'opposition systématique quand vous ne pouvez pas nous reprocher d'essayer d'améliorer les idées qui sortent de vos cerveaux féconds.

Sur les énergies renouvelables, c'est donc un loyer. Très bien. L'autoconsommation : y avez-vous pensé ? Je sais, chef Wilfrid, que vous êtes attaché au développement de ces énergies renouvelables. Je ne comprends pas pourquoi nous ne portons pas nous-mêmes ces projets. Il y a bien sûr l'histoire de l'endettement. Mais, si nous avons un bâtiment qui peut supporter de telles installations, cela génère des recettes : cela est mathématique, et démontré de façon absolue. Je pense donc que nous aurions sans doute intérêt à essayer de porter nous-mêmes ces projets.

M. le Président :

Parfait, merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ?

Je mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Il n'y en a pas, je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Programmation pluriannuelle d'investissement dans les collèges 2024-2027 » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 3 : CANDIDATURE AU FONDS VERT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES ET DE LA CONCEPTION DE DEUX PROJETS DE COURS VÉGÉTALISÉES DANS LES COLLÈGES

M. le Président :

Nous continuons dans la même logique, avec la présentation coup sur coup de deux rapports, dont le premier porte sur une sollicitation au titre du Fonds vert. Pour les profanes, le Fonds vert est une invention récente de l'État pour accompagner la transition écologique. Il est intervenu pour la première fois sur les budgets de l'an dernier, et il est prolongé pour ceux de l'année prochaine. Il a l'avantage de représenter un peu d'argent frais et de moyens nouveaux, mais l'immense inconvénient de demander un travail technique et d'ingénierie, donc d'équipe nouvelle, qui est toujours difficile à mobiliser.

Blandine.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous demanderons une subvention au Fonds vert pour la réalisation d'études préalable et la conception de deux projets de cours végétalisés dans les collèges. Wilfrid en a parlé tout à l'heure : il s'agit du collège des Loges, et du collège René Cassin à Cosne.

Pourquoi ces choix ? Parce que la réfection des cours était nécessaire dans les deux collèges, parce que nous y avons de véritables phénomènes d'îlots de chaleur, et que l'implication et la motivation des équipes enseignantes et/ou administratives étaient importantes. Nous commencerons donc avec ces deux collèges.

Ce sont des études préalables qui mobilisent également des ateliers – Wilfrid en a parlé tout à l'heure – avec la communauté éducative, les élèves, nos services (notamment la direction du développement territorial, la direction de l'éducation, la direction des finances et la direction du patrimoine bâti). Le budget de cette opération d'étude est estimé à 50 000 euros hors taxe, avec un plan de financement réparti entre 80 % de Fonds vert (40 000 euros hors taxe), et 20 % d'autofinancement (10 000 euros).

Nous savons que, sur ce type d'opération, l'État n'accorde que 40 %. Nous demandons plus pour obtenir un peu moins. Nous avons reçu la réponse ce matin. Plutôt que 40 %, l'État nous donnera 50 %, parce qu'il reçoit peu de demandes et espère pouvoir faire de ces projets une espèce de vitrine, et qu'ils servent de modèles pour d'autres possibilités dans des collèges et des écoles sur la région.

Il vous est donc demandé d'approuver le principe et le projet de réalisation de ces études préalables, d'approuver la candidature du Conseil départemental à l'appel à projets Fonds vert, et la sollicitation du soutien de l'État dans le cadre de ce Fonds vert. Nous demanderons 80 %, même si nous savons que seuls 50 % nous seront accordés.

M. le Président :

... 50 %, au lieu de 40 %. Je vous donne quelques indications, au titre d'un simple partage, sur les conversations que nous menons avec le représentant de l'État en région. Je ne sais plus qui, de Thierry Guyot et Daniel Barbier, nous rappelait tout à l'heure le surcoût de l'A77, qui représente un peu plus de 2 millions d'euros. Nous avons immédiatement entamé, avec le soutien de François Karinthe, d'Alain Herteloup et de Daniel Barbier, une discussion tout à fait virile (même si elle reste correcte) avec le Préfet de région, dans laquelle nous lui indiquons qu'il fallait par tous les moyens compenser ce surcoût. C'est un premier élément de réponse qui nous est apporté. L'intégralité des deux millions d'euros n'est pas atteinte, mais nous y travaillons tous les jours.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette demande de subvention ?

Pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Candidature au Fonds vert pour la réalisation d'études préalables et de la conception de deux projets de cours végétalisés dans les collèges » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 4 : ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COLLÈGES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

M. le Président :

Nous poursuivons, Blandine, dans les mêmes logiques ; il s'agit cette fois d'un partenariat avec les centres sociaux.

Mme Delaporte :

Oui, exactement. Le Département s'est doté d'une stratégie départementale d'adaptation au changement climatique pour amener le territoire départemental à mieux résister à ce changement, et notamment, aux vagues de chaleur que nous connaissons petit à petit. Nous proposons donc aux collèges un programme d'animation afin de sensibiliser les élèves à ces questions et aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.

Il entre dans cette stratégie d'adaptation au changement climatique de la déployer grâce à l'action démultipliée, surmultipliée de partenaires, et notamment la Fédération des centres sociaux puisque, dans le cadre de cette stratégie départementale, les interventions des centres sociaux nous

permettraient de mettre en place ce programme d'animation plus rapidement et auprès de davantage de collèges dans le même temps. En effet, Sylvie Cardona, qui fait partie de notre service, ne peut pas intervenir dans tous les collèges en même temps. Impliquer les centres sociaux permettrait de démultiplier ces animations, autour des thématiques que sont l'alimentation, les déchets, l'énergie ou encore la biodiversité.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 500 euros à la Fédération des centres sociaux pour animer ces ateliers et pour l'accompagnement de cet appel à projets.

M. le Président :

Parfait. Merci, Blandine. Nous sommes en totale cohérence avec ce que nous indiquions tout à l'heure sur l'enjeu qu'il y a à favoriser toutes les occasions de se rencontrer les uns et les autres.

Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Président, nous voterons contre ce rapport. En effet, pourquoi dépenser 2 500 euros pour que les centres sociaux sensibilisent aux enjeux d'adaptation au changement climatique, alors que cela ne correspond pas à leur vocation première. Les communautés de communes disposent d'ambassadeurs du tri, de services de protection et de mise en valeur de l'environnement, et des services d'aménagement de l'espace plus compétents pour animer ces ateliers, et probablement sans besoin d'aucune aide financière.

M. le Président :

Alain Herteloup, et Blandine pour terminer.

M. Herteloup :

Dans la suite de ce que vient d'expliquer notre collègue Anne-Marie Chêne, je voudrais rappeler simplement que les centres sociaux ont cette caractéristique qu'ils maillent le territoire d'une façon extrêmement importante, et qu'ils connaissent donc ce dernier, et ses besoins.

Ils ont cette deuxième caractéristique d'avoir un réseau partenarial extrêmement important, et une capacité de réponse pluridisciplinaire qui fait leur originalité, et qui dégage d'ailleurs une certaine crédibilité à l'échelle départementale, voire au-delà de nos frontières départementales, puisque la Fédération et ses centres sociaux ont été plusieurs fois reconnus pour leurs qualités de travail.

Enfin, je dirai que je ne peux pas être d'accord sur le fait qu'ils ne sont pas dans leur rôle. La « clientèle » d'un centre social est intergénérationnelle. Les interventions se veulent cohérentes et, je dirais, systémiques, c'est-à-dire qu'elles s'adressent à toute la famille, mais aussi à toutes les thématiques. Par conséquent, et les formations en témoignent, les personnels sont parfaitement formés à l'intervention sur

—

tout ce qui touche au développement durable et au changement climatique, aussi bien dans le cadre d'interventions auprès de la petite-enfance, de l'enfance ou même de l'adolescence. Tous les jours, les actions des centres sociaux en témoignent. Il faudrait donc peut-être que tu te rapproches du centre social de Cosne...

[*En réponse à une courte intervention inaudible*] Alors, justement, tu as sans doute l'occasion de l'observer de façon très précise. Il faudrait peut-être voir aussi comment se dégage de l'ensemble des centres sociaux une ligne directrice, qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes passés à autre chose que le simple centre de loisirs du mercredi après-midi pour entrer dans des vocations éducatives et citoyennes beaucoup plus importantes au regard des enjeux qui nous intéressent.

M. le Président : Merci pour ce plaidoyer en faveur de l'éducation populaire.
Jean-Luc Gauthier, Blandine Delaporte, dans quel ordre ?

Mme Delaporte : Je voulais justement souligner que les centres sociaux sont aussi des acteurs de l'éducation populaire. En intervenant en tant qu'animateurs et éducateurs en matière de transition écologique et de changement climatique, ils sont donc parfaitement dans leur rôle, parce qu'ils sont des acteurs de l'éducation populaire et qu'ils interviennent auprès des jeunes tout comme le fait l'Éducation nationale. Je pense que notre stratégie peut se démultiplier grâce à eux. Je ne comprends pas cette réticence.

M. le Président : Parfait, merci. Une petite dernière, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, chers collègues, la réticence était claire, vous n'avez pas entendu la totalité de l'intervention de notre collègue Anne-Marie. Qu'a-t-elle dit ? Elle a dit que ce service était bien souvent rendu par les ambassadeurs de tri, qui sont dans les communautés de communes, et qui à la demande des écoles et collèges, font ces interventions. Pas partout. Mais prenez exemple sur la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, et vous ne serez pas déçus. Voilà ce que nous avons dit, pour éviter un doublon.

Par ailleurs, je souscris à 3 000 % au plaidoyer qui a été fait en faveur des centres sociaux. Je suis entièrement d'accord avec vous. Dans ces conditions, je ne comprends pas pourquoi vous ne vous êtes pas appuyés sur les centres sociaux pour monter votre opération « Imagine la Nièvre », ce qui nous aurait permis d'économiser à peu près un million d'euros.

M. le Président : Essayons de ne pas tout mélanger, merci.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Nous comptons. C'est donc adopté, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Ateliers de sensibilisation aux enjeux d'adaptation au changement climatique dans les collèges – convention de partenariat avec la Fédération des centres sociaux » est approuvé à la majorité, par 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

Le chef de cuisine du collège des Courlis étant en cuisine, l'ordre de traitement des rapports est modifié.

RAPPORT N° 8 : AIDE AUX TRAVAUX URGENTS ET IMPRÉVUS – COMMUNE DE CHAULGNES

M. le Président : Jocelyne, si tu es opérationnelle, nous allons te solliciter et nous bouleverserons l'ordre du jour pour, d'ici à 12 heures 45, évoquer les travaux de solidarité à Chaulgnes, et donc le rapport n° 8.

Mme Guérin : Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous, il s'agit d'un dossier particulier, mais nous connaissons de telles situations. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. La commune de Chaulgnes a subi le 21 juin 2022 un violent orage avec des grêlons, et les conséquences que cela entraîne sur les toitures, les dégâts dans les bâtiments, etc.

L'arrêté ministériel du 19 septembre 2022 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue, mais les dommages provoqués par la grêle et les vents sont exclus de cette garantie.

Nous sommes donc sollicités pour participer à l'indemnisation de cette commune, au vu de l'ampleur des dégâts, qui sont d'ailleurs loin d'être réparés. L'indemnisation étant partielle, le Département peut, en l'absence de dispositif applicable de droit commun, marquer son soutien à l'égard de cette commune sous la forme d'une intervention spécifique.

Nous proposons un accompagnement à hauteur de 12 000 euros, la dépense totale étant de 233 027,28 euros, et le reste à charge après les indemnisations, de 52 605 euros.

La DCE, sur le programme 2021-2023, peut aussi s'ajouter, à hauteur de 11 693 euros. Ainsi, nous répondrions à notre mission de solidarité sur des situations exceptionnelles, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres.

M. le Président : Formidable. Merci beaucoup, Jocelyne. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Mme Delaporte : L'avis de la commission.

M. le Président : Il est vrai que nous devons nous policer sur les avis des commissions, mais comme ils sont peu tranchés, ils n'apportent guère aux débats.

Le rapport intitulé « Aide aux travaux urgents et imprévus – commune de Chaulgnes » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus

RAPPORT N° 9 : AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE RÉVISÉ 2018-2028

M. le Président : Le rapport n° 9 est un rapport classique. À mi-mandat du plan régional de santé, nous sommes sollicités dans les mêmes conditions que nous l'avions été il y a maintenant quelques années. À l'instar des autres collectivités – je pense aux deux pays qui se sont déjà prononcés – je vous propose de rendre un avis négatif sur le plan régional de santé à mi-parcours, d'abord pour des éléments de forme. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un document de plus de 800 pages. Je doute donc que le moindre d'entre vous l'ait lu dans son intégralité. Il nous a été transmis il y a à peine quelques semaines, et contient un vocabulaire totalement abscons, y compris pour les plus grands spécialistes. Nous sommes donc là dans la quintessence de l'art français du jargon et de l'impossibilité de se prononcer en bonne connaissance de cause.

Cela est tout de même très inquiétant dans le monde qui est le nôtre. Le pouvoir technocratique et de l'administration est ici au summum de sa gloire et de sa façon de faire. Il faut se battre très fort contre cela, car si nous-mêmes, dans les services du Département, nous sommes dans l'incapacité de lire et de digérer ce document, que dire de nos concitoyens qui, par définition, n'y ont pas même accès, et n'auraient pas les armes pour le décoder.

Plus inquiétant encore est le fond, qui nous préoccupe tous. Pas d'éléments nouveaux, pas d'éléments forts sur la question de la démographie médicale : cela en reste à des remèdes qui sont datés et dont l'on sait qu'ils ne fonctionnent plus aujourd'hui, ou bien à des incantations.

Nous proposons pourtant de manière très claire d'agir sur un trépied, qui consiste à dire qu'il faut accompagner la médecine libérale, ce que nous faisons au travers des bourses pour les étudiants et de l'installation de

quinze médecins généralistes depuis 2016. Semaine après semaine, la médecine salariée franchit les différentes étapes. Un cardiologue commencera à travailler pour le Département dans quelques jours, une sage-femme aujourd'hui, un gynécologue, un dermatologue... Nous voyons bien que, si l'on s'agit un peu, l'on obtient de premiers résultats.

La médecine solidaire est un travail que nous menons depuis presque un an, maintenant, avec l'association Médecins solidaires, qui a démontré qu'elle sait ouvrir des centres de santé. Nous essayons de dupliquer dans le Département l'exemple de la Creuse.

Et puis, en codicile, la médecine dite technologique, sur laquelle nous sommes en train de travailler.

Par ailleurs, le plan régional de santé à mi-mandat ne nous éclaire pas, et ne nous rassure pas sur la question des maternités. Nous savons tous que la suspension à ce jour de la maternité d'Autun a handicapé les femmes de la partie morvandelle, puisqu'Autun était très tourné vers notre département. Les difficultés que nous avons connues l'été dernier et encore cet été à la maternité de Nevers ne sont aujourd'hui pas levées. Nous en parlons il y a encore quelques jours avec les professionnels de santé du centre hospitalier : il y a un véritable problème, notamment lié à la structure de ces hôpitaux dits pivots, qui ne sont pas de grands hôpitaux, mais qui sont de taille importante pour un département comme le nôtre. Un travail d'audit, de mise à niveau et probablement de révision de la gouvernance de cet établissement est aujourd'hui nécessaire puisque, je le disais en introduction, les garanties sur la bonne capacité de fonctionnement de la maternité ne sont pas réunies aujourd'hui.

Il en va de même pour la question de la psychiatrie, domaine totalement sinistré, on le sait, dans notre pays, et probablement plus encore dans notre Département. La présence de praticiens hospitaliers à Pierre Léo était une alerte que nous rapportait récemment Blandine Delaporte. Nous ne sommes pas équipés pour la petite enfance et pour les cas complexes. Nous demandons depuis maintenant plusieurs années à l'ARS de prendre à sa charge le financement d'infirmiers en pédopsychiatrie, justement pour essayer d'apporter une solution minimale à ceux qui sont dans la souffrance. La discussion est aujourd'hui largement relancée : nous verrons à quoi elle aboutira. Mais nous ne retrouvons pas ces éléments dans le plan régional de santé.

Enfin (et pour ne pas être trop long), plusieurs collègues le savent : Michèle Dardant pour Château-Chinon, Jocelyne Guérin pour Luzy, Séverine Bernard et moi-même pour l'hôpital de Lormes : les centres hospitaliers et les maisons de retraite gérés par le groupement hospitalier du territoire n'arrivent pas à faire progresser l'offre médicosociale, en tout cas la part qui leur en est réservée dans ses territoires. Cette histoire dure depuis très longtemps, mais là encore, le point à mi-parcours du plan régional de santé ne prend pas en considération ces situations, qui sont difficiles et complexes.

Voilà, chers collègues, en quelques mots, le résumé de l'avis que je vous propose de partager. Encore une fois, à ma connaissance, la plupart des

collectivités nivernaises se prononceront contre le plan régional de santé. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Oui, Pascale.

Mme de Mauraige :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé aujourd'hui de formuler un avis sur ce projet régional de santé. À la lecture du document, j'ai tout d'abord trouvé l'exercice plaisant, parce qu'il me permettait de rajeunir de quelques années.

En effet, le contenu de ce pavé assez indigeste (il compte 800 pages, vous l'avez rappelé) est majoritairement semblable au précédent. Nous n'avons donc rien trouvé de nouveau dans ce gros catalogue rédigé en l'absence de réelle concertation. C'est un document technique, qui en fin de compte est une longue litanie de préconisations, souvent éloignées des réalités, et livrées dans un langage ésotérique.

Une fois le diagnostic connu, et maintenant depuis longtemps reconnu, nous aurions aimé y trouver les remèdes adaptés au tissu rural, l'ordonnance qui va bien pour guérir le malade, ou tout du moins l'acheminer vers une guérison possible.

Puisque nous n'avons rien trouvé de tout cela, et rien identifié, notre groupe émet un avis défavorable.

M. le Président :

Merci, Pascale de Mauraige. Nous nous retrouver sur l'analyse, et cela est très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui, bien sûr, Maryse.

Mme Augendre :

Je me permets de dire que la commission Solidarité a également émis un avis défavorable à l'unanimité.

M. le Président :

Très bien, c'était ton devoir, merci de nous le rappeler.

S'il n'y a que des votes contre, l'avis du Conseil départemental est considéré comme défavorable : cela sera transmis au directeur général de l'agence régionale de la santé.

Le projet régional de santé Bourgogne-Franche-Comté révisé 2018-2028 recueille un avis défavorable unanime du Conseil départemental de la Nièvre par les 34 élus.

RAPPORT N° 10 : COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

M. le Président : Le rapport suivant est un rapport de pure forme, puisqu'il s'agit de vous rendre compte des décisions que j'ai prises en matière de marchés publics. Vous avez la liste des opérations qui ont été identifiées. Elles ont été validées par ailleurs, et évidemment, par la commission d'appels d'offres.

Cela suscite-t-il des interrogations ?

Oui, Michel, je t'en prie.

M. Suet : Il s'agit d'une délibération qui, cela est vrai, ne se vote pas. Elle ne devrait donc pas poser de problème. Elle est pourtant irrégulière, car nous devrions avoir la liste des marchés concernés, si je puis m'exprimer ainsi, par votre périmètre de compétences. Or, nous avons seulement quatre marchés qui sont passés en CAO, et qui sont donc de la compétence de la CAO (Commission d'Appels d'Offres). Nous aurions dû avoir la liste de tous les autres marchés, non celle de ces marchés. Elle est irrégulière.

M. le Président : Je me tourne vers les grands spécialistes. Où sont-ils ?

S'ensuivent de courts échanges hors microphone.

M. le Président : Je répète ce qui m'est dit : la CAO donne un avis, et la commission permanente ou la session est compétente pour voter. Je ne sais pas si cela répond à ta question.

M. Suet : Non.

M. le Président : Je pense qu'il faut que tu reformules ta question.

M. Suet : Non, je ne la reformule pas, j'interprète la délibération telle qu'elle est écrite. Nous devrions avoir, je le répète, la liste des marchés publics hors CAO. La liste que nous avons est celle des marchés publics CAO.

M. le Président : Il n'y a pas eu d'autres marchés publics, me dit-on.

- M. Suet :* Il y en a nécessairement eu, ou alors, vous n'avez jamais utilisé votre délégation.
- M. le Président :* Je vous laisse entre spécialistes. Que l'un de vous se rapproche et prenne le micro, parce que je suis dans la totale incapacité...
- M. Godot* Il y a là simplement les avenants, puisque la CAO a donné un avis, entériné par la commission permanente, ou la session. Dans le compte-rendu de la délégation du Président, d'autres marchés peuvent être intégrés, c'est-à-dire tous les autres marchés : soit ceux qui passent par la CAO, soit ceux qui relèvent de la compétence directe du Président. Nous n'avons pas utilisé de procédure marché depuis le dernier compte-rendu. C'est pourquoi seuls les avenants sont répercutés dans le tableau de la délibération.
- M. Suet :* D'accord, mais ce sont quand même des dossiers qui entrent dans le champ de compétences de la CAO.
- M. Godot* Oui, mais qui sont ensuite entérinés via la commission permanente. C'est pourquoi une information est faite aujourd'hui.
- M. Suet :* Oui, par la commission permanente, je suis d'accord.
- M. le Président :* Commission permanente ou session, c'est la même chose, Michel. Est-ce bon ? Cela est-il clair ? Non ? Allons jusqu'au bout. Nous avons du temps, profitons-en !
- M. Suet :* Ces dossiers ne sont pas de votre délégation, ils sont de la délégation de la CAO. La CAO a sa propre compétence.
- M. le Président :* Non.
- M. Godot* Le compte-rendu avec les avenants qui sont passés est passé à la séance suivante la plus proche, session ou commission permanente. Il n'y a pas de difficulté à ce sujet.
- M. le Président :* Michel, est-ce clair ? J'avoue ne pas comprendre la difficulté. Formalisons-la s'il le faut, mais les équipes techniques semblent absolument certaines de ce qu'elles affirment. Cela réclame-t-il un vote ?

Il s'agit d'une information, donc pas de vote, et un dialogue d'expert qui doit être poursuivi pendant le temps du déjeuner entre Michel Suet et les équipes techniques pour éclaircir cette situation.

Il est pris acte par les 34 élus du rapport intitulé « compte-rendu de la délégation du Président à l'Assemblée en matière de commande publique ».

RAPPORT N° 11 : DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – MODIFICATION ET RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 1 DU 3 JUILLET 2023

M. le Président : Joëlle, si tu veux bien : là encore, c'est d'une affaire de délégation que tu voudrais nous rendre compte, avec une modification et un retrait de délibération, s'il te plaît.

Mme Julien : Merci, Président. Chers collègues, ce rapport traite de la délégation de l'Assemblée départementale à Monsieur le Président, avec une modification et un retrait de délibération. Par délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021, diverses délégations ont été accordées par l'Assemblée au Président, parmi lesquelles le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à titre onéreux ou à titre gratuit pour une durée n'excédant pas douze années.

Or, selon les dispositions du Code civil définissant le contrat de louage des choses, celui-ci ne peut pas être à titre gratuit, mais uniquement à titre onéreux. Il convient donc de modifier cette délibération pour lui substituer le libellé suivant :

« Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Les autres mentions de cette délibération demeurent inchangées.

La délibération n° 1 du 3 juillet 2023 de l'Assemblée départementale prenant acte du compte-rendu de l'exercice de cette délégation pour 2022 devra par ailleurs être retirée, au motif qu'elle inclut également des louages à titre gratuit. Elle sera présentée lors d'une prochaine séance, après ajustement.

Voilà, Président.

M. le Président : Parfait. Merci beaucoup, Joëlle.
Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Oui, Michel, nous recommençons.

M. Suet : Je suis désolé, je l'ai déjà signalé en commission : vous proposez de substituer l'ancienne rédaction par le libellé suivant : « *Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ». Mais il faut ajouter : « *à titre onéreux* ». La loi vous y oblige.

Mme Julien : Le fait de ne pas l'écrire suppose que c'est onéreux, puisqu'il est interdit d'inscrire « gratuit ».

M. le Président : Nul n'est censé ignorer la loi. Très franchement, nous sommes là sur l'écume des choses. S'il s'agit de repréciser... mais il est vrai que, qui ne dit mot consent, et il est bien logique que l'on ne précise pas.

M. Suet : Vous vous exposez aux contrôles de légalité.

M. le Président : Je ne le pense pas, non. Et ce ne serait pas très grave.
Je suppose qu'ici en revanche, il faut un vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport intitulé « Délégation de l'Assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental – modification et retrait de la délibération n°1 du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité par les 34 élus

RAPPORT N° 12 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – RÈGLEMENT POUR L'ACCUEIL D'APPRENTIS MINEURS, CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président : Nous revenons vers Joëlle Julien, qui garde la parole.

Mme Julien : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes donc sur la politique des ressources humaines, avec un sujet d'importance, puisque nous parlons de l'accueil d'apprentis. Chaque année, des étudiants en formation professionnelle sont accueillis au Conseil départemental par le biais du recrutement d'apprentis. Certains d'entre eux peuvent être mineurs durant tout ou partie de leur contrat d'apprentissage. Une réglementation interdit certains travaux à des travailleurs de moins de dix-huit ans. Il est toutefois possible de déroger à cette interdiction par le biais d'une délibération leur permettant d'effectuer des travaux dangereux réglementés entrant dans le périmètre de leur formation, sous

réserve d'une mise en œuvre de moyens de prévention et d'un avis favorable de la médecine du travail.

Je vous ai donc proposé la mise en œuvre d'une procédure pour accompagner les apprentis mineurs en faisant intervenir plusieurs acteurs à des degrés différents : le médecin du travail, la formation spécialisée, le tuteur, l'apprenti, la hiérarchie, etc.

Cette procédure sera suivie d'une délibération de dérogation à l'interdiction de travaux réglementés pour les jeunes travailleurs, avec des précisions, notamment sur le secteur d'activité, les formations professionnelles assurées, les travaux interdits susceptibles de dérogation et autres.

Ensuite, le point 2 porte sur la création de postes : nous parlons ici de la Cité des Présents, dont nous prévoyons l'ouverture au printemps 2024. Aujourd'hui, nous pensons avoir besoin d'une équipe de dix agents, dont la conservatrice, pour l'encadrement du personnel : cinq postes déjà existants et des personnels en fonction, et la création de deux à quatre postes pour les fonctions détaillées dans le document qui vous a été transmis.

Nous vous proposons donc deux postes :

- un poste d'attaché territorial responsable administratif et financier : ce poste sera créé par redéploiement ;
- un poste d'attaché de conservation du patrimoine responsable des publics (il s'agit d'une création pure) en charge de définir et mettre en œuvre la stratégie de médiation et de programmation culturelle ;
- éventuellement, deux postes d'adjoints administratifs techniques territoriaux pour assurer des tâches administratives de type secrétariat de direction, des tâches techniques relevant de la régie, ainsi qu'un renfort sur les missions de surveillance depuis le pavillon d'accueil. Ces postes pourraient être pourvus par redéploiement, ce qui ne nécessiterait pas d'inscrire des sommes supplémentaires au budget des ressources humaines.

Voilà ce qu'il en est sur le point de la Cité des Présents.

Sur le point 3, consacré à la direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, service jeunesse, nous sommes dans le cadre d'Imagine la Nièvre, et plus précisément, d'Imagine la jeunesse. Il vous est proposé de créer en contrat de projet un poste de chargé de mission pour la coordination des acteurs du territoire en charge du repérage, de l'accueil, de l'accompagnement, du placement et du suivi personnalisé des jeunes dans leur parcours professionnel : mise en œuvre de leurs projets, promotion de l'apprentissage et de la formation en alternance.

L'agent recruté pourrait également réaliser un diagnostic social et professionnel en caractérisant les besoins des jeunes, afin de définir et de prioriser leurs projets professionnels. Des jeunes de 18 à 30 ans, peu qualifiés et éloignés du marché de l'emploi, pourraient s'inscrire dans ce

dispositif. Ainsi, des réponses ciblées pourraient leur être apportées, avec la mise en place d'actions répondant sur un accompagnement social à une possible allocation versée pendant l'accompagnement : l'aide à la mobilité géographique, etc.

Ce poste pourrait être financé par le Fonds social européen (le FSE+) dans le cadre d'un appel à projets déployé sur la période 2021-2027 et consacré à la lutte contre le chômage et l'inclusion sociale des jeunes.

Il s'agit donc d'une création d'un contrat de projet établi pour deux ans, 2024-2025, un emploi d'attaché territorial avec un coût annuel de 41 700 euros, le FSE+ venant assurer un financement à hauteur de 30 000 euros par an versés en fin de contrat.

Enfin, dans ce rapport, vous trouvez la modification du tableau des effectifs présenté chaque session. Ces évolutions incluent le non-remplacement de deux agents. Cette mesure représente une économie à hauteur de 55 000 euros pour l'année 2023, une année entière représentant environ 100 000 euros en année pleine, et permet de poursuivre les efforts annoncés lors du vote du budget primitif, visant à réduire de 800 000 euros les besoins estimés pour recruter du personnel permanent.

Depuis le début de l'année, nous avons consenti un énorme effort au niveau des ressources humaines. Je voudrais féliciter l'ensemble des services qui travaillent dans ce domaine, car l'objectif était de 800 000 euros sur l'année, et nous sommes à plus de 500 000 euros de réduction de la masse salariale seulement cette année, avec un grand travail de réorganisation dans les services. Nous pouvons également le souligner pour répondre à des remarques de Monsieur Gauthier.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle, pour cette présentation, et merci pour l'investissement de la vice-présidente en charge des ressources humaines. Cela n'est pas un exercice simple, et Joëlle le mène avec beaucoup de courage et beaucoup de résultats.

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Luc Gauthier.

M. Suet :

Pour moi, cela concernera la partie muséale.

M. le Président :

Jean-Luc Gauthier, dans l'ordre.

M. Gauthier :

Il est vrai qu'un peu d'ordre ne fait pas de mal. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais puisque notre chère Joëlle m'a interpellé, je vais le faire rapidement : je note que, finalement, nos propositions commencent

à faire écho, et cela est très bien, même si j'avais cru comprendre que, pour vous, c'étaient les gens avant l'argent.

J'ai tout de même une question sur les ressources humaines. Nous sommes dans une grande collectivité, avec beaucoup d'agents, quelques fois des agents qui disent ne pas être bien dans leur travail. Pourrions-nous recevoir une vision, un rapport par exemple, sur le taux d'absentéisme, et autres. Y a-t-il des conflits (qui, je l'imagine, sont gérés de façon humaine) ? Pourrions-nous avoir un focus sur ces éléments ? Cela m'intéresserait, et je suppose que mes collègues seraient également intéressés.

Mme Julien :

Tous ces éléments figurent dans le rapport d'activité mis chaque année à disposition. Mais je ne vois pas bien la nécessité d'avoir une photographie de l'absentéisme à un instant T, parce qu'un bilan annuel est fait sur ce qu'il se passe dans la collectivité tout au long de l'année.

M. le Président :

Parfait, merci, Joëlle.

Michel, je t'en prie.

M. Suet :

J'interviendrai simplement pour la Cité des Présents à Château-Chinon. Il y avait déjà cinq postes au service des musées. Vous proposez d'en ajouter quatre, ce qui portera leur nombre à neuf.

Je voudrais rappeler que vous avez lancé un marché à procédure adaptée, qui a d'ailleurs été validé lors de la dernière commission permanente, pour le fonctionnement de cette même Cité des Présents. Le montant en était compris entre 1 440 000 euros et 2 880 000 euros sur quatre ans. La fourchette était donc large.

Je rappellerai la mission du prestataire : l'accueil des visiteurs, la gestion de la billetterie, les visites guidées, l'animation de certains ateliers, la programmation événementielle (par des conférences, des lectures, etc.), la privation des espaces (quand il y aura des demandes)... En somme, beaucoup de missions sont externalisées, et vous ajoutez neuf personnes.

Il me semble que ce dossier présente des dépenses un peu somptueuses, alors que nous savons tous que le Département de la Nièvre a des problèmes financiers. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette partie-là, tandis que nous voterons pour ce qui concerne les apprentis, parce qu'à Nevers, nous ne pouvons pas revendiquer d'être une ville étudiante et ne pas prendre d'apprentis. Il faut absolument promouvoir cela ; nous le faisons, et même au niveau des entreprises.

M. le Président :

Ce n'est pas au choix : c'est fromage et dessert. Il n'est pas possible de scinder le rapport d'une part. D'autre part, comme la commune de Nevers, et comme beaucoup de collectivités dans notre territoire, le

Département a des difficultés financières. Cela n'empêche pas, quand nous avons réalisé un investissement, de le faire fonctionner. Il serait totalement absurde qu'il ne tourne pas. Mais je cède volontiers la parole à Wilfrid Séjeau pour donner des éléments complémentaires d'appréciation.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président. Nous en avons effectivement parlé lors de la précédente commission permanente. La répartition des rôles, très claire, a été votée en CP, avec ce qui relève du marché, et ce qui relève de la régie. En l'occurrence, des deux postes qui sont créés, l'un est chargé des publics ; il s'agit donc d'assurer la question du rayonnement, la commercialisation et la promotion de l'équipement. Cela n'a rien à voir avec le fait de faire appel à un prestataire qui organisera des visites guidées sur place. Il y a d'un côté un aspect stratégique, opérationnel et global, et de l'autre, les visites sur place, concrètes, tous les jours.

S'agissant de la gestion administrative et financière, elle doit bien sûr faire partie des éléments que nous devons garder en régie. Elle n'a rien à voir avec la gestion quotidienne de la billetterie.

Pour résumer, le Département garde ce qui est de l'ordre de la stratégie et du développement, et délègue dans le cadre des marchés ce qui est plus opérationnel au quotidien. Je pense qu'il n'y a nullement doublon ; ce sont deux choses complètement différentes.

Nous ne créons pas neuf postes, puisque six postes sont déjà créés. Il y a donc deux créations de postes, et deux postes supplémentaires d'agents déjà présents dans la Collectivité qui pourraient être mis à la disposition de la Cité des Présents.

M. le Président :

Merci de ces utiles précisions, Wilfrid Séjeau.

Encore un mot de Jean-Luc Gauthier. Je vous annonce qu'ensuite, nous pourrions voir la présentation et vous sustenter tous les deux, car il semblerait que cela devienne urgent.

M. Gauthier :

Pour une question technique, nous demandons le vote par division, ce que nous avons déjà fait par le passé, et que vous aviez accepté, Monsieur le Président. Autrement, nous voulons des éléments fermes et juridiquement inattaquables sur l'impossibilité de procéder ainsi.

M. le Président :

Bien. Nous faisons donc appel aux équipes techniques. Je répète la question posée par Jean-Luc Gauthier : peut-on découper ce rapport en deux ? Si l'Assemblée le décide, à mon avis, cela n'est pas véritablement problématique.

Un temps de concertation hors microphone s'ensuit.

M. le Président : Jean-Luc, je propose que nous fassions une délibération spécifique sur l'apprentissage – cela fera travailler les services, qui avaient d'autres choses à faire, mais enfin...

J'imagine que vous vous prononcez favorablement sur cette délibération, et que vous vous opposez aux autres éléments du rapport dans leur ensemble. Avons-nous tout dit ?

Les représentants de La Nièvre ensemble acquiescent.

M. le Président : Sur la première délibération concernant l'apprentissage, je ne vois pas d'abstention ni de vote contre.

En revanche, sur la seconde délibération, qui rassemble l'ensemble des autres points présentés par Joëlle Julien, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le deuxième rapport est donc adopté.

Voilà, je vous remercie.

Les éléments se rapportant à l'apprentissage dans le rapport intitulé « Politique ressources humaines – règlement pour l'accueil d'apprentis mineurs, » sont approuvés à l'unanimité par les 34 élus.

Les autres éléments du rapport intitulé « Politique ressources humaines – créations de postes et modification du tableau des effectifs » sont approuvés à la majorité par 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

M. le Président : Nous suspendrons bientôt la séance. Je donne la parole à Wilfrid pour qu'il vous explique les deux courtes séances maintenant proposées avant le déjeuner.

M. Séjeau : Avant le déjeuner, nous remercions Monsieur Cognard et son équipe pour son accueil et pour le déjeuner qui vous sera proposé. Nous voulions justement en profiter pour parler un peu des circuits courts. Cela est directement en lien avec les collèges et la restauration. Il vous est donc proposé que nous donnions la parole à Monsieur Cognard et à Monsieur Guillet, qui est directeur de la pisciculture de Château-Chinon.

Peut-être d'abord, le Chef.

M. Cognard :

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, je me présente : je suis Jérôme Cognard, j'ai 48 ans. Je suis entré au Département en 2008, en tant que cuisinier volant pendant sept ans, avant de prendre la direction du collège des Amognes à Saint-Benin-d'Azy pendant six ans, et j'entame ma deuxième année au collège des Courlis à Nevers.

Je vous parlerai un peu du rôle d'un cuisinier. Il est très varié, le cuisinier étant à la fois formateur, manager et cuisinier. J'encadre cinq agents au sein de la restauration, et je forme également – tu peux venir, Fabrice, s'il te plaît ? – un jeune, Fabrice. Il est en alternance avec le CFA de Marzy pendant deux ans.

J'effectue également un plan nutritionnel sur cinq semaines consécutives, des menus équilibrés selon la loi en vigueur. Nous travaillons avec les circuits courts, le bio. Il est également à noter qu'il nous faut un menu végétarien par semaine.

Actuellement, avec la très forte inflation, il faut faire très attention, car le coût journalier ne doit pas dépasser 2,001 euros.

En ce qui concerne votre cocktail déjeunatoire d'aujourd'hui, nous avons travaillé avec un maximum de producteurs locaux. Donc l'Anzême pour le maraîchage bio. Je vous ai préparé une petite exposition photographique dans la salle des commensaux, vous pourrez la regarder. Ensuite, vous avez la maison Coudray-Ozbolt pour le foie gras, la maison Laporte pour le filet de bœuf, la pisciculture de Monsieur Guillet pour la truite fumée, Val d'Osseux pour les fromages bio. En épicerie, nous avons travaillé avec Monsieur Berforini à Fourchambault.

Je terminerai en disant que le métier de cuisinier est un peu sous-valorisé par rapport à la charge de travail : cela est très lourd. Je pense qu'il faudrait voir ce que vous pouvez faire à ce sujet.

Voilà, c'est tout.

Cette intervention est applaudie.

M. Cognard :

Monsieur Guillet, si vous voulez venir.

M. Séjeau :

Y a-t-il des questions ou commentaires pour Monsieur Cognard ?

Nous savons l'importance du travail des cuisiniers et cuisinières pour le Département, et nous avons bien entendu le message qui a déjà été porté par nombre de chefs dans le Département. Avec Joëlle, nous avons commencé à réfléchir sur le sujet.

Je passe la parole à Monsieur Guillet.

M. Guillet :

Bonjour tout le monde. Monsieur le Président, merci. Monsieur Cognard, merci pour l'invitation.

Je suis Florian Guillet, directeur des exploitations du lycée agricole de Château-Chinon, dont vous avez sans doute entendu parler dans le cadre des rénovations dont il a fait, et fait encore l'objet à l'heure actuelle. Le montant de l'installation de panneaux photovoltaïques (sur de l'autoconsommation et de la production) atteindra 1,5 million d'euros.

Notre exploitation est purement pédagogique, avec aussi un peu de privé, parce qu'une exploitation doit être rentable pour montrer un support pédagogique logique à nos élèves. La particularité de notre lycée agricole est que nous n'avons pas de ferme ou d'élevage céréalier. Notre activité : le poisson ; la truite fario, arc-en-ciel, saumon de fontaine et un peu d'ombre commun.

Vous aurez la chance de déguster nos produits. Depuis maintenant trois ans, le laboratoire de transformation fonctionne à la suite des rénovations. Je vous laisserai déguster, et vous faire votre propre avis.

Je vous remercie, et bonne dégustation à vous.

Cette intervention est applaudie.

M. Séjeau :

Y a-t-il des questions ou des commentaires pour Monsieur Guillet ?

Non. Je pense que cela a donné envie à tout le monde.

M. le Président :

Nous nous retrouvons à 14 heures pour terminer les rapports qu'il nous reste à traiter, au nombre de cinq ou six. Bon appétit.

La séance est suspendue.

M. le Président :

Un certain nombre de pouvoirs sont arrivés : Jérôme Malus donne son pouvoir à Christophe Deniaux, Laurence Barao change de cheval et donne son pouvoir à Anouck Camain, et enfin, David Verron confie le sien à Marie-France de Riberolles.

RAPPORT N° 5 : PREMIÈRES PROPOSITIONS POUR LA JEUNESSE 2023-2028 - APPROBATION

M. le Président :

Je repasse immédiatement la parole à Wilfrid Séjeau, puisque nous allons reprendre l'ordre du jour dans le bon sens. Wilfrid, je te laisse évoquer

une présentation concrète de ce qu'a pu produire Imagine la jeunesse notamment.

M. Séjeau :

Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit d'examiner les premières propositions pour la jeunesse 2023-2028.

Mais auparavant, et comme nous l'avons fait pour le Collège de demain, nous avons souhaité donner la parole à de jeunes gens qui ont eu la gentillesse de venir pour cette introduction de travaux de l'après-midi. Nadia Rabhi, cheffe de service Jeunesse du Département, les présentera. L'idée est qu'ensuite ils puissent nous donner en quelques mots leur avis sur la jeunesse dans ce département, sur ses premières orientations pour la jeunesse, sur leurs attentes.

Mme Rabhi :

Je vous présente tout d'abord Soraia, qui vient du quartier du Banlay. Elle fait partie d'Imagine la jeunesse. Elle était là au Café Charbon et a surtout abordé des questions et problématiques liées à la formation.

Je vais donc te donner la parole.

Mme Manuel Adalberto :

Merci. Bonjour, je m'appelle Soraia. J'étais à la vidéo d'Imagine la Nièvre, et j'ai participé aux débats d'Imagine la jeunesse au café Charbon, à Nevers.

Je voulais revenir sur la communication, et sur nos possibilités dans ce domaine, à nous les jeunes. Il faut savoir que, dans la Nièvre, nous avons souvent moins de chances de suivre de longues études, parce que nous avons moins d'accès à la communication. Mais aussi, pour quelqu'un qui habite dans la Nièvre, suivre des études dans de grandes villes telles que Paris ou Dijon est un vrai changement. Souvent, nous avons moins de possibilités de connaître la manière de s'orienter, d'aller dans d'autres endroits, parce que la communication bloque entre nous.

M. Séjeau :

Merci, Soraia, qui es maintenant compagne de route d'Imagine la jeunesse.

Mme Rabhi :

Nous laisserons maintenant la parole à Nour, qui a fait partie du quartier des Courlis, et qui aspire aujourd'hui à devenir famille d'accueil.

Tu peux donc parler de ton expérience lors des consultations qui se sont déroulées dans le cadre d'Imagine la jeunesse.

Mme El Malek :

Bonjour à tous. Moi, c'est Nour. J'étais présente au café Charbon, pour évoluer sur la jeunesse et ce qu'il y a à côté.

Ce que j'avais présenté se rapportait aux écoles supérieures. Je rentrais en école supérieure au Pôle Sup à Nevers, et nous avons beaucoup, beaucoup, beaucoup cherché de l'alternance, mais du fait que nous ne sommes pas aptes à travailler tout de suite et que nous n'avons pas le monde du travail en main, nous ne trouvons pas. Nous avons donc de grandes difficultés.

Comme Soraia l'a dit, il n'y a pas beaucoup de communication. Il m'a été communiqué à la dernière minute qu'il y avait des présentations d'entreprises, mais je n'ai pas pu y assister, parce qu'il y avait d'autres choses avec l'établissement.

Il existe peu de choses pour les jeunes, par rapport aux écoles supérieures, aux collèges ou aux lycées. Cela est très compliqué.

Merci beaucoup.

Cette intervention est applaudie.

Mme Rabhi :

Nous allons donner la parole à Boubacar, qui était également présent, et qui a peut-être plusieurs pistes à formuler, notamment sur la place de la jeunesse dans le territoire.

Boubacar :

Tout d'abord, bonjour à tous. J'aimerais vraiment vous remercier d'accorder la parole à la jeunesse que nous sommes. Il est vraiment important pour nous de savoir que nous pouvons nous exprimer devant vous, et que tout ce que nous dirons sera pris en compte. Pour la jeunesse, c'est là une motivation, une inspiration. Au nom de toute la jeunesse de la Nièvre, merci pour cela, et merci de nous donner la parole.

Nous étions au café Charbon. En ce jour, la jeunesse a pu s'exprimer. Nous avons pu donner nos idées. Il nous a été dit : « Vos idées seront prises en compte ». Je peux confirmer aujourd'hui que cela est fait. Je tenais tout simplement à remercier les élus de la Nièvre de nous avoir donné la parole.

La jeunesse continue d'être à l'écoute. Nous espérons qu'à l'avenir, nos idées continueront à être prises en compte. Je vous remercie.

Des applaudissements s'ensuivent.

M. Séjeau :

Merci beaucoup d'avoir pris du temps, et d'être présents aujourd'hui devant l'Assemblée départementale.

M. le Président :

C'est un exercice très concentré. À mon tour, je vous remercie tous les trois, et je remercie Nadia, qui accomplit un grand travail à destination de la jeunesse.

Nous n'avons pas applaudi Soraia : je vous propose de le faire.

L'intervention de Soraia est applaudie.

M. le Président :

Nous lui avons demandé beaucoup, et elle a déjà beaucoup donné. Je pense important d'incarner nos mots, nos interventions sur ce travail d'écoute de la jeunesse, que nous poursuivrons l'année qui vient avec le même format de rendez-vous. Il est important de ne pas faire un *one shot*, mais d'être vraiment dans la régularité et de donner des points de repère pour nos jeunes.

Nous avons essayé – mais Wilfrid y reviendra assez largement – de poser une première réflexion en fonction de ce que vous nous avez dit et de ce que nous sommes capables de faire dans un temps aussi court. Il s'agit de premières pistes, c'est pourquoi nous n'avons pas voulu appeler cela un plan jeunesse.

Ces premières propositions sont écrites dans le langage des conseillers départementaux – je n'ose pas dire des adultes, des vieux, comme le dit très justement Blandine.

Nous vous passerons ces documents, et il ne faudra pas hésiter à corriger pour que ce soit mieux compréhensible. Il faudra que vous nous disiez si certaines choses ne sont pas très claires. Voilà ce qu'est devenu tout votre travail, et tout ce que vous nous avez dit l'année dernière. Ce n'est pas rien. Et encore une fois, nous prenons ce travail et votre parole avec beaucoup d'humilité et de modestie ; nous savons que nous sommes encore loin du compte, mais ce qui me semble important et qui semble important aux collègues est d'avoir enclenché ce mouvement et de ne pas s'arrêter pour les quatre années qui viennent. Donc, encore une fois, merci beaucoup.

Wilfrid.

M. Séjeau :

Oui, merci à vous. Je vais présenter en synthèse les premières propositions pour la jeunesse 2023-2028, mais comme l'a dit Fabien, la démarche est finalement assez proche de celle de Collège de demain, c'est-à-dire qu'elle se construit en avançant, et qu'elle a vocation à continuer à être nourrie au quotidien et au fil des mois, sans être en aucun cas figée. Les cinq rencontres qui ont eu lieu entre février et mai 2023 avec la jeunesse sur le territoire nivernais ont vocation à se poursuivre, et ce travail, ces rencontres, ont vocation à continuer à alimenter notre réflexion et nos propositions pour la jeunesse du Département.

Il y a donc de premières orientations, de premières propositions, mais tout cela reste à construire, approfondir, nourrir, développer et interroger aussi en fonction de ce que vous nous en direz et de l'évaluation des premières actions qui auront été mises en place. Comme Collège de demain, disons pour jargonner un peu qu'il s'agit d'un processus dynamique, et en tout cas, d'une démarche qui se construit.

Les objectifs sont bien sûr de favoriser l'autonomie de la jeunesse, l'insertion sociale et professionnelle, et de travailler sur des sujets très concrets tels que l'accès aux transports, à la formation, à l'éducation, aux loisirs et à l'information d'une façon générale.

Ces premières propositions pour la jeunesse se déclinent à l'heure actuelle en sept propositions.

La première, Blandine en a parlé ce matin, est celle de la Brigade des moins jeunes, pour répondre à la question de savoir comment construire, dans le Département, un système de tutorat, d'accompagnement, de parrainage pour accompagner les jeunes dans leurs projets, qu'il s'agisse de projets professionnels, sociaux ou culturels. Pour faire suite à ce qui était dit tout à l'heure par rapport à l'alternance, cette bande répond à la question de savoir comment trouver une entreprise et se construire un réseau. Nous savons que, pour beaucoup de jeunes, le problème est d'avoir les bons contacts, de savoir à qui s'adresser. Cette Brigade des moins jeunes, ces parrains ont vocation à accompagner les jeunes, à leur donner des contacts et adresses, à leur permettre de trouver le chemin, la voie pour réaliser leurs projets.

Animer cette brigade nécessite quelques moyens. Cela a été évoqué ce matin par Joëlle avec la question des créations de postes. Il s'agirait ainsi de créer un poste de coordinateur, qui pourrait être en partie financé par le Fonds social européen. Le coût total de l'opération est estimé à 117 000 euros, dont 41 680 euros pour ce poste de contractuel, sans prendre en compte les co-financements que nous pourrions recevoir du Fonds social européen.

La deuxième proposition, qui est également en lien avec Imagine la Nièvre, concerne un plan d'investissement pour développer les équipements à destination des jeunes. Cette demande est beaucoup revenue dans les échanges : avoir des lieux, avoir des endroits pour se rencontrer, avoir des espaces de dialogue. Il existe un besoin très important partout dans le département.

Ce point sera un peu technique : le Département a des financements avec les communes et les communautés de communes sur les contrats-cadres de partenariats. Les communes, les communautés de communes développent un certain nombre de projets, et le Département apporte des financements. Nous proposons que, dans la future génération de ces contrats-cadres de partenariats, des crédits soient spécifiquement ciblés sur les investissements pour les lieux destinés à la jeunesse, donc pour les contrats génération 2024-2026. Ce travail est mené en partenariat avec Jocelyne, dont c'est la délégation.

Cette action sur la jeunesse concerne en fait tout le monde : tous les élus du Département sont mobilisés pour ce chantier.

La proposition 3 - favoriser la création d'entreprises et de projets par les jeunes - nous en avons parlé aussi ce matin, Blandine : il s'agit de la mise en place d'un budget participatif spécifiquement dédié à la jeunesse. Le budget participatif existait, et il est proposé qu'à peu près un tiers (100 000 euros tous les ans) soit uniquement dédié aux projets pour les jeunes, avec des financements qui pourront aller jusqu'à 15 000 euros. Vous avez donc un projet qui peut être financé jusqu'à 15 000 euros dans le cadre du budget participatif.

La première salve est lancée ; un certain nombre de jeunes ont déjà déposé des projets, mais bien sûr, cela va se reproduire tous les ans.

La proposition n° 4 est un peu le support de tout cela, et vise à permettre que nous continuions à échanger, dialoguer avec les jeunes, à recueillir leur parole, à donner des outils pour que les jeunes puissent s'exprimer. Cela passe par les rencontres d'Imagine la jeunesse, qui se poursuivront. Cela passe aussi par l'accompagnement du Conseil départemental Jeune et Citoyen, qui est plutôt à destination des collèves. Cela passe par le *Mag Jeunes*, que nous continuerons à promouvoir. Le *Mag Jeunes*, aujourd'hui imprimé, sera également en ligne demain, et permettra l'expression des jeunes. Tous ces outils sont là pour poursuivre le dialogue et continuer à recueillir la parole des jeunes.

La proposition n° 5 répond à une demande, qui est beaucoup remontée dans les échanges, de création d'un outil numérique qui permettrait d'apporter l'information sur toutes les initiatives qui existent dans ce Département en matière culturelle, sportive ou encore sociale et solidaire. Il s'agit donc de construire cette plateforme à destination des jeunes. Pour l'instant, nous avons prévu un crédit de 3 500 euros. A mon avis, cela va nous coûter plus cher, mais nous lançons ce chantier.

La proposition n° 6 est aussi sous-tendue par un enjeu très important : comment développons-nous l'éducation, l'information et les échanges autour du numérique ? Les échanges, parce que les jeunes ont aussi beaucoup de choses à nous dire sur l'usage qu'ils font du numérique, et sur la façon dont ils voient les choses. À l'inverse, il y a aussi une éducation et une sensibilisation de prévention par rapport au numérique, à la réalité virtuelle, aux *fake news*, au harcèlement, à toutes ces questions qui sont extrêmement prégnantes. Dans les collèves, la question du harcèlement est hyper importante, et elle passe parfois aussi par les plateformes numériques. Nous sommes donc très vigilants sur cette question. Cette action serait développée en interne par le service informatique du Conseil départemental.

La proposition n° 7, qui de mon point de vue reste encore à étoffer, porte sur la question de la mobilité, avec le renforcement de l'aide au permis de conduire. Cette aide existait déjà, mais nous développons les crédits que le Conseil départemental consacre à l'aide au permis de conduire.

Nous avons aussi une aide – il ne s’agit pas ici de la mobilité quotidienne, mais cela est important – à la mobilité internationale pour les jeunes qui veulent suivre des parcours d’études de courte, de moyenne ou de longue durée à l’étranger. Il existe une bourse du Conseil départemental qui peut s’élever jusqu’à 800 euros.

Et puis, nous avons un projet un peu plus large nommé « MOBILCAR », dans le cadre duquel nous réfléchissons à la manière de récupérer des véhicules d’occasion puis de les reconditionner, pour constituer un parc qui puisse être mis à la disposition des jeunes.

Nous avons parlé aussi des plateformes numériques qui permettent également de favoriser la mobilité et le covoiturage.

Voilà donc sept propositions. Je les présente aujourd’hui, mais en fait, vous le voyez, elles concernent beaucoup de délégations, tous les élus du Conseil départemental et les services, qui sont mobilisés et impliqués en faveur de la jeunesse. Ce n’est là qu’un début ; nous avons encore à travailler pour avancer sur ce chantier.

Merci.

M. le Président :

Parfait. Merci, Wilfrid, pour cette présentation très complète qui, nous l’avons bien compris, se musclera chemin faisant. Nous devons donc nous proposer formellement sur ce rapport. Y a-t-il des demandes d’intervention au préalable ?

Oui, Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Oui, Président, nous voterons contre ces propositions. Certaines d’entre elles pourraient évidemment recevoir notre aval, mais deux d’entre elles nous interpellent, si bien que nous voterons contre.

Par exemple, dans la proposition 2, il est prévu de mettre en œuvre un plan d’investissement pour développer des équipements à destination des jeunes. Nous financerons donc, mais ensuite, qui gèrera les lieux ? Par qui les dépenses des fluides seront-elles prises en charge ? Par qui l’entretien et les réparations seront-ils pris en charge ? Quelle sera la durée d’engagement de la Collectivité ? En effet, nous pouvons très bien imaginer qu’une collectivité s’engage dans ce projet, puis qu’ensuite le local concerné ne soit pas nécessairement dédié aux jeunes.

S’agissant de la proposition 7, « MOBILCAR », nous avons lu : « *mise à disposition du parc automobile du Département pour les jeunes en dehors des horaires d’utilisation par les agents* ». Ce serait donc pour sortir le soir ou les week-ends : quid de la responsabilité du Département et des surcoûts d’assurance jeune conducteur ?

M. le Président :

Merci.

Jean-Paul, oui, je t'en prie.

M. Fallet :

Merci, Président. Chers collègues, je ne veux pas forcément répondre, mais je voulais apporter une forme de témoignage sur l'importance de lieux de vie pour les jeunes. Je prends l'exemple de ce qu'il se passe actuellement à Nevers, et des jeunes qui ne sont pas dans ce dispositif. L'intervention d'Anne-Marie Chêne vise à rester dans des cadres bien définis. Il y a peut-être besoin d'ouverture. Le café social qui a cours à Nevers actuellement offre cette ouverture à des jeunes, qu'on appelle des invisibles.

Ces invisibles, quand nous les repérons et que nous les accompagnons, ont des choses à dire ; ils les disent, et ils les disent bien. C'est là ce qu'il se passe dans ce café social basé rue du Fer, à Nevers, où nous touchons du doigt tout ce que nous avons voulu montrer dans Imagine la Nièvre et Imagine la jeunesse : dès l'instant où nous instaurons un dialogue, des choses se passent. Elles ne se passent pas nécessairement comme nous l'avons décidé, notamment à travers des dispositifs. Elles se passent aussi du fait de l'ouverture, et dans la créativité.

Je ferai court dans mes propos. Dans ce café social, cela s'est développé d'une façon intergénérationnelle, c'est-à-dire que des personnes du quartier viennent discuter avec ces jeunes, et nous, nous sommes dans la transmission. Peut-être pourrions-nous organiser quelque chose pour la Bande des moins jeunes dans ce café social. Il y a donc ces aspects de transmission.

Je prends l'exemple d'un jeune qui était sous une capuche, et qui ne s'exprimait pas. Aujourd'hui, la capuche n'existe plus, ou alors, si elle existe, c'est quand le jeune fait sa musique, son rap. D'ailleurs, ces jeunes, vous les avez peut-être applaudis : ils étaient au festival des Saules, ainsi qu'à l'étang du Merle de Crux-la-Ville en préambule à notre restitution.

Il s'agit d'un travail d'accompagnement qui prend en compte en compte la réalité du jeune. Dès l'instant où nous avons pu comprendre où le jeune voulait aller (et cela se respecte aussi, car ils n'ont pas forcément envie d'aller là où nous voulons les emmener), il est plus facile d'arriver dans des dispositifs.

Je tiens à saluer aussi le partenariat, parce que cela se passe avec les centres sociaux Vertpré, ESGO, Interstice et la mission locale de Nevers, et que cela est soutenu par l'État. Pour répondre à ce que disait Jean-Luc Gauthier ce matin, je dirai que nous avons besoin du financement de l'État pour pérenniser ces actions.

Voilà. Je voulais témoigner sur l'intérêt et l'importance du lieu de vie, de l'espace de vie pour l'avenir des jeunes.

M. le Président :

Merci de cette expertise, Jean-Paul, qui professionnellement, je le rappelle, connaît bien ce monde des centres sociaux, puisqu'il a pendant de nombreuses années animé la fédération du Département. Probablement, beaucoup d'entre nous l'ont croisé.

C'est bien, la jeunesse fait parler ! Dans l'ordre d'apparition en scène : Blandine Delaporte, Wilfrid Séjeau, Christophe Deniaux, Jean-Luc Gauthier et Eliane Desabre. Nous essaierons de nous souvenir de l'ordre des prises de parole.

Allons-y, Blandine.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste répondre à Anne-Marie Chêne. En effet, Anne-Marie, la création de ces lieux est prévue dans le cadre des contrats-cadres de partenariat avec les communes et les intercommunalités. Daniel est revenu. Pour le paraphraser : faisons confiance aux communes et aux intercommunalités sur l'organisation et la gestion de ces lieux. Nous sommes un partenaire d'action et de soutien financier dans ce cadre, mais il appartient aux communes et aux intercommunalités de proposer ces lieux de vie, ainsi que le disait Jean-Paul.

M. le Président :

Absolument. Merci de cette précision, Blandine.

Christophe.

M. Deniaux :

Sur ce rapport, je voulais aussi apporter un point sur le Conseil départemental Jeune et Citoyen, puisque nous l'avions déjà évoqué lors d'une séance, et même, en commission Émancipation.

Je sais que nous sommes sur une nouvelle mandature, car nous allons repartir sur des élections. Pour le vivre dans certains territoires, et pour avoir le retour de certains collègues, je sais que le Conseil départemental Jeune et Citoyen n'emporte pas un succès flagrant. J'aurais donc voulu avoir un bilan de ce CDJC, et que nous nous demandions une fois de plus, comme nous l'avions évoqué lors d'une précédente séance, si le budget consacré à ce CDJC ne pourrait pas être reporté sur les projets pédagogiques. Je pense que cela serait nettement plus porteur pour les établissements.

M. le Président :

Parfait, nous y reviendrons.

Jean-Luc Gauthier – et nous laisserons le Vice-Président conclure.

M. Gauthier :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord m'adresser aux jeunes qui ont pris la parole devant nous.

Je vous félicite de l'avoir fait, ce n'est pas toujours facile. Vous vous demandez même peut-être à quoi sert de prendre la parole devant des vieux comme nous, qui peuvent être quelquefois un peu déconnectés de vos préoccupations... Je parlais pour moi, pardon. Mon côté solidaire s'exprimait ; j'essayais... Mais puisque vous me renvoyez dans les cordes, je m'en souviendrai à l'avenir.

Pour être sérieux, nous entendons ce que vous dites, et certaines choses m'interpellent. Lorsque l'un ou l'une de vous dit que, quand vous avez besoin de faire des études en alternance, vous avez du mal à trouver quelqu'un pour vous accepter, oui, j'ai totalement conscience du fait que c'est là une vraie réalité. À ce sujet, vous déposez une motion que nous voterons.

À la mairie de Saint-Benin-d'Azy, j'essaie systématiquement, quand un jeune vient et que j'ai la possibilité de le faire, parce qu'il s'agit de former quelqu'un qui peut-être fera sa vie ici, et que cela est intéressant pour le jeune, et intéressant pour nous, territoire. Or, très clairement, nous ne sommes pas suffisamment présents dans ce domaine. C'est donc là une difficulté que j'entends.

Mais je ferai aussi le vieux, parce que j'ai de grands enfants et des petits-enfants : être un jeune nivernais n'est pas un handicap. Je crois au contraire que c'est une richesse, parce que vous êtes nés, vous vivez, vous avez grandi sur un territoire où les choses ne sont pas acquises et ne sont pas faciles ; nous n'avons pas accès aux mêmes choses que dans les grandes villes. Cela doit être une force ; cela doit aussi cultiver en vous une volonté : la volonté farouche d'y arriver.

Il ne faut pas vous occuper de ce que nous déciderons, de ce que nous ferons ou non. Il s'agit de votre vie. Et votre vie, c'est à vous de la choisir, et vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accompagner dans la voie que vous voulez prendre. Toujours.

Moi, j'ai fait du sport. Cela m'a beaucoup aidé. Je ne sais pas si vous le faites aussi, mais je crois beaucoup aux valeurs sportives.

À travers vos présentations, j'ai eu l'impression, non pas que vous étiez résignés, car si vous êtes là, c'est que vous n'êtes pas résignés, et cela est déjà bien, mais vous avez sans doute des copains et des copines qui ne sont pas venus et qui se disent : « De toute façon, à quoi ça sert ? »

Votre avenir, c'est le vôtre. Nous, nous prenons des décisions qui ne correspondent pas nécessairement à ce dont vous avez besoin. Essayez de vous en inspirer, si tant est que ce soit un exemple.

Maintenant, je vais me tourner vers mes collègues de la majorité, à propos de la réponse de Blandine à Anne-Marie concernant le contrat-cadre de partenariat. Vous savez, Coluche avait raison avant tout le monde. Je ne suis pas sûr que, s'il était encore de ce monde, il pourrait dire tout ce qu'il disait à l'époque. S'agissant des contrats-cadres, la main nous est un peu forcée, et j'ai en mémoire ce que disait Coluche : « Je vous propose qu'on impose librement ». Un partenaire n'est pas quelqu'un qui nous dit ce que nous devons faire. Ayez le courage,

Mesdames et Messieurs de la majorité, de dire que, dans le contrat-cadre de partenariat, une enveloppe sera destinée à telle action ou à telle autre. Mais ne laissez pas croire que les territoires peuvent disposer de ces enveloppes comme ils l'entendent.

Nous en revenons toujours à la même chose : les moyens de ses ambitions. Soyez clairs dans vos intentions. Ensuite, nous pourrions être d'accord ou ne pas l'être.

M. le Président :

Bien. Merci beaucoup.

Eliane.

Mme Desabre :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il est vrai que le défi de notre collectivité consiste à faire preuve d'une adaptabilité permanente pour répondre à toutes les demandes de tous les jeunes que nous avons entendus. La première chose à faire est la création – que vous n'avez pas votée, et cela est dommage – du poste de coordinateur. Il est vraiment indispensable pour mener à bien toutes ces missions et favoriser notamment la remobilisation sociale de ces jeunes.

Ce coordinateur pourra aussi intervenir avec des partenaires, comme dans le cadre de ma délégation, dans la prévention spécialisée, avec les éducateurs de rue qui interviennent sur les quartiers. Ce travail doit être mené à bien, et l'embauche de ce coordinateur constitue la première pierre à l'édifice pour conduire tous ces projets pour les jeunes.

M. le Président :

Merci de ces précisions, Eliane. Je suis très heureux que l'ensemble des collègues soient séduits par la qualité des interventions des plus jeunes qui sont dans cette salle, et surtout, le fond qu'ils portent. Très franchement, cela me pousse à vous inciter une nouvelle fois à participer à ces rencontres. Vous le savez, elles sont ouvertes à nous tous. L'an dernier, ce sont 500 jeunes – ce n'est pas qu'un panel, et cela a eu lieu un mercredi après-midi, ils avaient donc beaucoup d'autres choses à faire - avec lesquels nous avons pu discuter, et surtout, que nous avons pu entendre.

Nous voyons bien que trois d'entre eux donnent tout de suite l'envie de s'adresser à eux, ce qui est très bien, mais surtout de considérer, de prendre acte du fait que les outils qui existent dans notre pays aujourd'hui ne sont pas au rendez-vous, et que ce ne sont probablement pas de grands plans nationaux ou de grandes idées pensées à Paris qui contribueront à faire avancer les choses, mais bien des décisions très concrètes et sur le terrain.

Aujourd'hui, nous dressons un premier retour de ce travail qui durera quatre ans. J'espère donc que, si les jeunes qui sont derrière vous répondent présents, ce seront près de 2 000 d'entre vous avec lesquels nous aurons pu discuter, et surtout que nous aurons pu écouter, ce que

nous souhaitons continuer à faire. En effet, c'est véritablement pour vous que nous travaillons et que nous nous mobilisons.

Wilfrid, peut-être, pour conclure ?

M. Séjeau :

Pour conclure, ou pas, car il y aura peut-être d'autres réactions.

Cher Jean-Luc Gauthier, Coluche disait aussi : « Dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous dirai comment vous en passer ». J'avoue qu'à ce stade, si vous maintenez votre position, je ne comprends pas pourquoi, après les remarques que vous avez faites, vous seriez contre ce plan.

Les remarques émises par Anne-Marie Chêne ne me semblent pas à la hauteur des enjeux et des sujets qui ont été évoqués. Sur la question des contrats-cadres, Blandine a déjà répondu en grande partie : faire confiance aux collectivités, et faire confiance aux jeunes aussi. Ils pourraient éventuellement se retrouver en gestion, ou en tout cas en responsabilité de tels équipements.

D'autre part, ces contrats-cadres peuvent avoir une nature non pas contraignante, mais incitative, Monsieur Gauthier. Il pourrait y avoir une prime, un système de bonification, ou un financement spécial pour les collectivités – communes ou communautés de communes – qui choisissent de s'investir en faveur de la jeunesse, et qui ont un projet de local ou des équipements en faveur de la jeunesse sur leur territoire. Je verrais d'un très bon œil que cela fonctionne de cette façon.

Rappelons néanmoins que ces contrats-cadres, c'est de l'argent départemental, et qu'il est aussi normal qu'à un moment donné le Département puisse donner des orientations, des priorités, et indiquer à quoi il souhaite que son argent soit dépensé prioritairement. Mais il s'agit là de mon point de vue.

Pour ce qui est du bilan du Conseil départemental Jeune et Citoyen, nous ne l'avons pas encore produit, mais nous vous avons entendu, Monsieur Deniaux : cela est bien noté. Pour autant, vous établissez un parallèle avec les projets pédagogiques, lorsque vous dites que l'argent gagné là pourrait être réinvesti dans les projets pédagogiques. Mais il existe aussi un enjeu d'éducation citoyenne dans les collèges, et puis un enjeu d'éducation citoyenne pour ces jeunes qui participent au CDJC, et qui, pour certains, sont très jeunes, puisqu'il y a des élèves de 5^e et de 6^e. Ce ne sont pas nécessairement le même public ni les mêmes objectifs. Nous sommes néanmoins d'accord pour procéder à une évaluation.

Je voudrais aussi vous dire, Monsieur Gauthier, que je vous comprends tout à fait. J'ai participé à beaucoup de ces rencontres avec la jeunesse ; on a beaucoup à apprendre. On devient vite un vieux con, quand bien même l'on a à peine quarante ans, comme c'est mon cas. Il existe d'importants *gaps* générationnels, c'est pourquoi je vous invite très chaleureusement à participer à ces rencontres à venir. Nous en organiserons quatre par an : venez, vous apprendrez plein de choses. Je suis sûr également que vous feriez un merveilleux parrain, car vous avez

sans doute dans ce département énormément de connaissances et de réseau, qui seraient absolument utiles à ces jeunes qui ont besoin d'entregent.

M. le Président :

C'est le double au ping-pong.

Commençons. Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Pour revenir sur le CDJC, je veux bien entendre que l'État ne fait pas tout ce que vous souhaitez qu'il fasse. Je trouve que c'est malgré tout toujours oublier un peu ce que nous faisons dans les établissements scolaires – et je regrette que les collègues chefs d'établissements soient partis – car nous prenons notre part à la partie citoyenne. Nous y sommes toute la semaine, toute l'année au travers des actions que nous menons.

Deux élèves de mon collège sont élus au Conseil départemental sur cent quinze, cela fait peu d'élèves touchés dans l'établissement. Et je trouve que l'organisation est assez lourde ; elle prend énormément de temps et implique aussi des déplacements de bus, de collègues, etc. pour une action qui à mon sens – et je ne suis pas seul à le penser, car dans le réseau Morvan où je siége en tant que chef d'établissement, nous nous retirerons quasiment tous du CDJC - ne répond pas aux attentes des établissements, contrairement à ce que nous avons pu voir pour d'autres actions, comme je l'ai dit ce matin. C'est pourquoi je pense que le bilan du CDJC doit être dressé.

M. le Président :

Nous sommes bien d'accord sur ce que nous évoquons. C'est bien ce qu'a indiqué Wilfrid en confirmant qu'il faut évaluer le dispositif.

Je partage assez le sentiment que ces outils ont un peu vieilli. Il y a eu, voilà une vingtaine d'années, l'émergence de conseils municipaux des jeunes, de conseils départementaux – je ne suis pas certain que cela ait été essayé au niveau régional. Mais enfin, nous voyons bien que cela présente une forme de facilité, qui n'est pas inintéressante, car cela forme les équipes, et cela permet d'avoir une assemblée délibérante où deux conseillers départementaux représentent quinze mille habitants, et où deux lycéens représentent une centaine ou deux-cents élèves, telle est un peu la règle du jeu du départ.

Que nous travaillions sur ce sujet pour voir ce qu'il faut faire ne me donne aucun état d'âme. Le travail d'écoute et de dialogue que mène très régulièrement Wilfrid avec l'ensemble des chefs d'établissements ne fait pas remonter exactement ce même désintérêt, ce même désaveu. Il faudra vérifier ce qu'il en est, mais au fond, le sujet n'est pas celui-là. Il est de savoir comment créer, dans un monde compliqué, des outils démocratiques nouveaux, notamment au niveau des plus jeunes générations ; la question de l'âge du droit de vote et de l'âge de la majorité revient régulièrement dans le débat public, ce qui dit quelque

chose pour nous tous, y compris parce que la durée de vie s'allonge, et que les questions se posent aussi à rebours. Il est certain que, partout aujourd'hui dans notre pays, la question démocratique est une question fondamentale qui doit nous intéresser, nous élus, au premier chef, puisque nous en sommes le produit, mais elle doit intéresser aussi tous les citoyens.

Imagine la jeunesse, et Imagine la Nièvre s'inscrivaient dans cette démarche consistant à essayer de refonder des cadres de dialogue, de discussion, d'écoute aussi, parce que nous le savons – et malheureusement, au fil des enquêtes d'opinion, ces résultats s'accroissent – la perte de confiance dans l'outil politique au sens large est aujourd'hui un fait qui rebat une façon peut-être un peu paresseuse de mener l'action publique. Aussi, tout ce qui peut contribuer à rénover, et à nous donner des occasions de dialoguer de manière directe et permanente est nécessairement une bonne chose. Encore une fois, et Wilfrid travaillera sur ce sujet, que nous revenions sur cet outil peut-être un peu dépassé aujourd'hui, en particulier parce que nous avons créé Imagine la jeunesse, ne me donne aucun état d'âme. Cela permettrait peut-être d'organiser une date supplémentaire, de créer une sorte d'observatoire citoyen des jeunes tout au long de l'année, observatoire qui ne serait pas seulement ciblé sur le collège.

Nous voyons bien que cela ouvre des portes et des perspectives qui peuvent se révéler absolument passionnantes. Je crois que nous l'évoquions à midi, ou peut-être en session ce matin, et je parle sous le contrôle de Jean-Paul Fallet et d'Alain qui connaissent cela par cœur : tout ce travail d'éducation populaire, qui a beaucoup existé dans notre Département, et qui a probablement contribué à le charpenter en matière d'action publique, s'est probablement éteint depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Nous en payons aujourd'hui les conséquences, et il faudra que, par tous les bouts et tous les moyens, nous essayions de le reconstruire et de le retisser avec les outils du vingt-et-unième siècle. Cela fait du bien à chacun d'entre nous, me semble-t-il.

Jean-Luc Gauthier, pour le double.

M. Gauthier :

Wilfrid Séjeau, vous nous parlez d'un contrat-cadre bonifié. Cela sort du chapeau, mais pourquoi pas ? Je pense que cela serait plutôt une façon intéressante d'emmener des territoires vers cette action. Je dis : chiche ! Comme je le disais ce matin pour l'USON : chiche ! Allons-y. Pour le coup, il ne s'agit pas de punir, mais d'essayer de promouvoir, ce qui est complètement pertinent. Aussi, faites-nous des propositions, et nous verrons.

D'autre part, vous nous invitez à participer à ces réunions. Je ferai mieux en vous tendant la main : venez en tenir une à Saint-Benin-d'Azy, et je serai présent. Vous apprendrez à me connaître, quand je donne ma parole, je la tiens. La salle des fêtes sera mise à votre disposition gracieusement, mais il n'y aura que de l'eau, car je ne vous servirai pas la piquette de La Gastinière, mais venez (chiche !) et nous discuterons.

Par ailleurs, quand nous traitons de ces sujets et que nous avons des jeunes face à nous, nous ne pouvons pas rester insensibles.

Plusieurs réponses sont adressées hors microphone à Monsieur Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, mais vous n'avez pas le monopole du cœur, vous le savez.

Cela étant, quand l'on fait de la politique au sens noble du terme, doit-on se laisser guider par les sentiments ? Ne peut-on pas aussi, à un moment, dire aux jeunes qui ont la capacité de l'entendre, qu'il y a une vie avec des règles ? J'ai parfois du mal avec mes enfants et petits-enfants qui parfois nous disent qu'ils ont une vie plus malheureuse que la nôtre. Je peine à l'entendre. La vie est différente. Elle est peut-être plus difficile. Mais, quand j'étais plus jeune, je voulais faire du sport et il y avait un club de foot à neuf kilomètres de chez moi...

Une personne formule un commentaire hors microphone.

M. Gauthier :

Non. Non, parce que je n'étais pas d'une constitution très robuste, et je serais arrivé épuisé au stade. Ce n'était donc pas possible. Mais, aujourd'hui, à Saint-Benin-d'Azy, vous avez du basket, du handball, du judo, du foot, de la natation, etc. Du cirque. Nous apprenons même aux jeunes à faire du cirque ; imaginez ceux qui me succéderont : des clowns. Mais il y a tout de même beaucoup de choses aujourd'hui.

Simplement, à un moment, il vous revient de vous prendre en main, de savoir quelle société vous voulez, de vous engager et de convaincre vos copains et copines que l'avenir, c'est vous. Le pays ne marche pas à côté de vous, vous en êtes absolument partie intégrante. Poussez-nous. Il se peut que nous vous disions non. Mais ce n'est pas parce que nous vous disons non que nous ne prenons pas en considération ce que vous dites. Nous vous expliquerons pourquoi nous vous disons non.

J'ai émis des propositions. J'attends celles de Wilfrid Séjeau sur le contrat-cadre +.

M. le Président :

Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix pour que nous avancions un peu.

Sur le soutien aux projets des jeunes, y a-t-il des votes contre ? Oui ? Non ? Oui.

Le rapport sur le soutien aux projets des jeunes est donc adopté. Nous vous remercions encore une fois pour tout le bon travail que vous avez accompli à nos côtés, et nous vous disons à bientôt.

Le rapport intitulé « Premières propositions pour la jeunesse 2023-2028 » est approuvé à la majorité par 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

**RAPPORT N° 6 : DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES –
TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION DE L’INTERNAT
– DISPOSITIF CHÈQUE RESTAURATION - 2024**

M. le Président :

Nous poursuivons, cette fois avec la dotation de fonctionnement des collèges, et dans la foulée, la dotation complémentaire des collèges. Wilfrid.

M. Séjeau :

Oui. Nous continuons donc avec des sujets sur les collèges. Il s’agit ici d’un rapport habituel, mais qui a tout de même beaucoup d’importance, puisqu’il s’agit, vous le savez, de la dotation globale de fonctionnement au titre de l’exercice 2024.

Nous vous proposons de voter un montant global de 1 943 550 euros, soit une dotation globale de fonctionnement (DGF) en augmentation par rapport à celle versée en 2023, de 1 918 460 euros. Au travers de cette DGF, le Département maintient, et accentue donc son soutien aux collèges, avec une réserve indifférenciée ici votée à hauteur de 300 000 euros, soit une réserve indifférenciée un peu plus faible que l’an passé, pour plusieurs raisons. D’abord, les signaux relatifs aux coûts de l’énergie sont moins négatifs. Ensuite, la réserve que nous avons provisionnée l’année dernière n’a pas été intégralement consommée.

Nous vous proposons donc de reprendre le calcul qui était appliqué jusqu’ici, et auquel nous avons fait exception en 2023. Ce calcul, qui est le fruit d’un travail partenarial avec les chefs d’établissements et les adjoints gestionnaires, prévoit aussi un système d’écèlement pour les collèges disposant de fonds de réserve supérieurs à 40 % de leur budget. Mais, je le répète à chaque fois, au moindre problème de trésorerie ou de facture à régler, le Département répond toujours présent. Nous avons eu beaucoup d’inquiétudes cette année avec la hausse du coût de l’énergie ; beaucoup de discours très inquiets nous ont été remontés des collèges du département : « Nous ne pourrions pas payer », « Comment ferons-nous ? », etc. Le Département a toujours été là. La réserve indifférenciée n’a pas été intégralement consommée, et nous avons fait face à toutes les dépenses ; aucun collège ne s’est trouvé en difficulté. Je vous appelle donc à la sérénité sur ce point : le Département a répondu présent et continuera à le faire.

Sur cette DGF, un collège demeurerait avec un niveau équivalent à celui de 2023, quatorze collèges (soit presque la moitié des collèges) verront leur DGF ajustée à la hausse par rapport à 2023, et quinze collèges verront leur DGF ajustée à la baisse, notamment des collèges disposant de fonds de réserve importants.

Vous nous direz que ces données sont arrêtées au 1^{er} janvier 2023, et que depuis lors, la situation a un peu évolué. Malgré tout, nous restons en dialogue avec les collèges. Léo Bazin, notre directeur, a entamé le travail consistant à mettre en place un véritable dialogue de gestion avec les collèges du département, Léo Bazin qui, rappelons-le, n'est pas de la même famille que notre cher Président.

Ce mécanisme a donc pour effet que la DGF de certains collèges est ajustée à la baisse.

S'agissant des réserves de fonctionnement – j'en ai parlé – nous vous proposons 300 000 euros pour 2024.

Une autre modification importante, dont nous avons un peu parlé, touche à la question de la tarification pour la restauration scolaire. Vous avez entendu le cuisinier du collège des Courlis parler des difficultés à fournir les repas avec le crédit nourriture. L'an passé, le Département a consenti un grand effort, d'environ 150 000 euros, en diminuant l'anciennement FARPI, désormais FDRPI (Fonds départemental... je ne sais plus ce que veut dire ce sigle, qui désigne la taxe sur les repas).

Pour faire face à l'inflation sur les produits alimentaires, estimée aux alentours de 14,3 %, il est proposé une augmentation du tarif des repas de 0,10 euro. Ainsi, pour les DP4 (quatre repas par semaine), le coût passerait de 3,16 euros à 3,26 euros : cela reste un tarif assez bas et assez accessible, quand par ailleurs nous poursuivons le dispositif du chèque restauration, qui fait que toutes les familles boursières voient une partie de leurs dépenses de restauration directement prises en charge sur les budgets des collèges, le Département venant compenser ce défaut de recettes avec un budget de 90 000 euros.

Dans le même rapport, nous rappelons les engagements sur le Collège de demain, et les crédits pour les projets pédagogiques. Un montant de 35 000 euros est mentionné à leur propos. Cependant, nous avons dépensé plus de 42 000 euros pour les projets pédagogiques.

Nous vous proposons de voter cette DGF 2024, qui reste globalement en hausse, de rétablir le système de péréquation, et de voter cette réserve indifférenciée.

J'en profite aussi – car parler de DGF, c'est aussi parler d'effectifs – pour faire un point sur les effectifs des collèges, et notamment pour donner des éléments par rapport à la prévision du rectorat. Le rectorat – c'est ainsi qu'il a fixé les effectifs – avait estimé à environ 6 800 le nombre de collégiens dans le département. À la rentrée, nous avons contacté tous les collèges : il s'avère qu'ils comptent 7 250 élèves. Cela signifie que le rectorat a sous-estimé de plus de 450 le nombre de collégiens présents dans le département. Cela est extrêmement important. Je tenais donc à en

faire part ici publiquement, car cela représente des moyens en moins pour les collèges, ou des classes qui ont rouvert, mais au dernier moment, et sans les moyens correspondants. Je souhaitais donc dénoncer cette estimation très à la baisse, qui a un impact très concret sur les collèges du département.

Pour cette rentrée, nous perdons cent élèves dans l'ensemble du département. Cet effectif est donc presque stable, ce qui est plutôt encourageant ; nous préférerions toutefois une tendance à la hausse. Il reste que nous perdons seulement cent élèves, et que nous restons largement au-dessus des 7 000 élèves.

M. le Président : L'avis de la commission, si vous voulez, parce que nous ne l'avons pas fait pendant le début. Nous ne sommes pas bons en la matière.
Qui représente cette commission ? C'est toi aussi ?

M. Séjeau : Je la présidais. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président : Formidable. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport consacré aux dotations de fonctionnement des collèges ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non plus.
Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Dotation de fonctionnement des collèges – tarifs des services de restauration de l'internat – dispositif chèque restauration - 2024 » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 7 : DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES

M. le Président : Nous évoquons maintenant la question de la dotation complémentaire aux collèges. Wilfrid a largement défloré le sujet, puisqu'il s'inscrit dans la continuité du précédent.

M. Séjeau : Et rassurez-vous, ce rapport sera le dernier que je présenterai aujourd'hui. Vous m'avez beaucoup trop entendu, vous ne m'entendrez plus.

Il s'agit effectivement de dotations complémentaires pour huit collèges, et un montant de 23 776 euros. Cela concerne essentiellement des dépenses d'énergie, d'électricité pour Château-Chinon, Dornes, Fourchambault, Luzy, Les Loges à Nevers, Les Allières à Saint-Pierre-Le-Moûtier, de gaz pour Jean Jaurès à Guérigny et d'eau pour le collège Claude Tillier où, vous le savez, une fuite importante a eu lieu dans le

vide sanitaire. Bien sûr, cette fuite a été réparée, mais elle a entraîné une surconsommation, d'où une somme de 2 350 euros pour compenser cette perte.

Vous pouvez lire les montants destinés aux autres collèges, le montant global s'élevant à 23 776 euros.

Il vous est rappelé que toutes les demandes de dotations complémentaires justifiées ont été votées par ce Conseil départemental.

M. le Président :

Formidable, Wilfrid, merci encore de cette présentation très précise et très didactique. Y a-t-il des demandes d'intervention, de point à approfondir ? Je n'en vois pas.

Des abstentions, non plus. Des votes contre, non plus.

Cela clôt la partie consacrée à la jeunesse et aux collèges, sur laquelle nous avons placé la session d'aujourd'hui.

Le rapport intitulé « Dotations complémentaires aux collèges » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 13 : EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 – UTILISATION DU CHAPITRE DE DÉPENSES IMPRÉVUES

M. le Président :

Je reprends le cours de la vie, allais-je dire, avec un dossier formidable porté par Daniel Barbier, sur l'utilisation du chapitre des dépenses imprévues. Pardon de revenir à la dure réalité de la vie quotidienne.

Daniel.

M. Barbier :

Un dossier que nous aurions pu évidemment volontiers se passer, mais il s'agit de le porter à votre connaissance. Celui-ci a trait au virement de crédits du chapitre « dépenses imprévues » vers le chapitre 23, « immobilisations en cours en section d'investissement ». Deux décisions prises par le Président du Conseil départemental en date du 30 juin et du 6 juillet, afin de procéder en urgence aux travaux de sécurisation par dépose totale des façades du collège Louis Aragon à Imphy, et du collège Champ de la Porte à Cercy-la-Tour. Cela a suivi les résultats des diagnostics de solidité du parement extérieur des façades et l'arrêté préfectoral portant fermeture temporaire du collège Louis Aragon à Imphy.

M. le Président :

Formidable, merci beaucoup, Daniel Barbier. Y a-t-il des demandes de précision, d'intervention ? Je n'en vois pas.

Des abstentions, des votes contre ? Non plus.

Je vous remercie, c'est adopté.

Il est pris acte par les 34 élus du rapport intitulé « Exercice budgétaire 2023 – Utilisation du chapitre de dépenses imprévues ».

RAPPORT N° 14 : STRATÉGIE NATURE ACTIVE 2023-2028 – PLAN DÉPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE - APPROBATION

M. le Président :

Nous faisons un tour chez Blandine Delaporte pour la stratégie nature active 2023-2028. Nous essayons de nous projeter via le plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

Mme Delaporte :

Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit de préciser le cadre d'action en matière d'activités de pleine nature puisque, vous le savez, le Département est compétent en matière d'activités de pleine nature, et doit donc élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

Il s'agit ici de réactualiser cette stratégie que nous avons voulu appeler Nature active 2023-2028. Cela a été travaillé avec les services de la Collectivité, évidemment, mais aussi d'autres collectivités, les associations, les structures membres de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (la CDESI), qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce document, et sur lequel cette Commission a rendu un avis favorable.

Deux éléments : le premier tient en ceci que ce document a pour objectif de permettre le développement de pratiques d'activités de pleine nature de proximité, accessibles si possible à toutes et à tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Cette ambition est accentuée par rapport à la stratégie précédente.

Nous voulons également mettre l'accent sur la communication. Nous pensons en effet que les Nivernais connaissent mal toutes les activités de pleine nature possibles sur notre territoire. Cette communication va donc en direction des Nivernais et des Nivernaises, mais aussi en direction des touristes. L'action de partenariat que nous menons avec Nièvre Attractive, chère Martine, et les offices de tourisme des différents territoires pourra nous permettre de démultiplier cette communication.

Ces activités de pleine nature touchent à la fois le sport, les paysages et donc la biodiversité, l'autonomie (puisque nous souhaitons amener les personnes à mobilité réduite à pouvoir profiter de ces espaces, sites et itinéraires) et le tourisme.

En annexe de ce rapport se trouve le document stratégique, dont la première partie vous dresse l'état des lieux. La deuxième partie concerne le plan d'action, avec une prise en compte de la biodiversité et du climat, et la prise en compte également des itinérances possibles entre la Loire et le Morvan, et notamment dans le cadre des itinéraires cyclables, la réalisation du schéma des véloroutes étant inscrite dans ce plan.

D'autres actions ont été initiées à la demande des membres de la CDESI. Tel est le cas par exemple de la modification du tracé du sentier de la grande randonnée de la Loire, le GR3. En effet, le GR3 s'éloigne de la Loire, ce qui, pour une randonnée dite « de la Loire », est regrettable. Nous essaierons donc de trouver un tracé qui se rapproche de la Loire, car là encore, le paysage, pendant une randonnée, est important. Nous essaierons également de travailler sur l'itinérance en canoë-kayak sur la Loire, ainsi que sur l'Allier. Nous nous efforcerons enfin de mieux relier les espaces naturels sensibles qui sont de notre compétence avec les grandes itinérances qui traversent notre département.

La troisième partie du document stratégique rappelle le cadre d'intervention de la Collectivité, et précise le fonctionnement institutionnel : il s'agit donc d'une partie plus technique.

Il vous est proposé d'approuver la stratégie Nature active, et d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires.

M. le Président :

Merci beaucoup, Blandine, pour cette présentation très précise elle aussi. Y a-t-il des demandes de précision, d'intervention ? Non.

Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre.

Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Stratégie Nature active 2023-2028 – Plan départemental espaces, sites et itinéraires de pleine nature - Approbation » est approuvé à l'unanimité par les 34 élus.

RAPPORT N° 15 : COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) – PREMIER SEMESTRE 2023

M. le Président :

Nous terminons avec un dossier important. Tous les départements de France soutiennent le logement de cette manière, ou suivant d'autres modalités. En tous les cas, Jean-Paul nous présente le compte-rendu de la délégation qui nous est donnée sur le programme d'intérêt général et le travail que nous menons avec le fonds nivernais d'aide à l'énergie.

M. Fallet :

Merci, Président. Chers collègues, nous revoyons ce dossier régulièrement (tous les six mois). Le dossier que je veux vous présenter en une heure, ou une heure et demie, porte sur le premier semestre 2023, et c'est donc la délégation du Conseil départemental qui est donnée au Président.

Des rires et commentaires hors microphone accompagnent ce propos introductif.

M. Fallet :

Ce dossier concerne environ quatre cents ménages sur cette période, et intègre d'une part le programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, d'autre part le fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME), dispositif spécifique à notre Département.

Pour mémoire, notre politique a pour objectif de permettre l'accès de l'ensemble des Nivernais aux logements dignes, économes et socialisants.

Concernant cette programmation, qui court sur le premier semestre 2023, l'objectif consiste à travailler avec l'État à la poursuite de la contractualisation sur le deuxième semestre 2023 et, pour les années 2024 et 2025, à voir ce que l'État, et notamment les dispositifs de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) déclineront, pour que nous puissions déterminer la façon dont nous nous positionnerons.

Le PIG départemental intervient sur les travaux de rénovation énergétique, de maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap et de rénovations lourdes sur les logements indignes.

Quelques résultats sur ces six mois :

- 90 dossiers concernant l'autonomie et le maintien à domicile, pour un montant de travaux de 818 000 euros, avec une participation du Conseil départemental de plus de 63 000 euros ;
- Concernant les rénovations énergétiques, qui font l'objet de beaucoup de demandes, nous comptons 90 dossiers, pour plus de 2,5 millions d'euros de travaux effectués, avec une participation de plus de 170 000 euros de la Collectivité ;
- Enfin, nous avons reçu un unique dossier sur l'habitat indigne : il représente un peu plus de 66 000 euros de travaux, pour 8 000 euros de participation départementale. Le logement indigne est un fléau, d'une certaine façon, et il est nécessaire que nous travaillions à son repérage. C'est pourquoi, dans quelques jours, Messieurs et Mesdames les élus locaux, vous serez invités à la présentation du guide du mal-logement, qui doit nous permettre de mettre en place des réponses pour compenser ces difficultés de repérage.

La présentation relative au PIG est terminée ; j'aborde le fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie – finalement, ma présentation durera peut-être moins d'une heure et demie. Le FNAME est un dispositif départemental visant à lutter contre la précarité énergétique. Je rappelle que ce fonds est abondé chaque année par le Département et par le SIEEEN. Aujourd'hui, neuf communautés de communes participent à ce cofinancement.

Au cours du premier semestre, neuf ménages ont bénéficié de ce dispositif, pour un montant de travaux d'un peu plus de 260 000 euros, et une participation du Département d'un peu plus de 35 000 euros.

Ces fonds sont investis sur le département principalement au profit des artisans et du bâtiment. Je crois qu'il est important de le souligner. J'avais réalisé des calculs que je ne retrouve plus, mais de mémoire, plus de trois millions d'euros sont injectés dans l'économie locale, et 87 % des artisans nivernais bénéficient de ces travaux. Nous avons calculé que 42 emplois sont soit maintenus, soit créés. Ces résultats ont été obtenus sur une période de six mois. Bien que nous n'ayons pas de compétence économique, je pense que nous participons largement à l'économie locale.

Il vous est proposé, chers collègues, de donner acte à Monsieur le Président du Conseil départemental, de sa communication des dossiers de subvention aux ménages dans le cadre des programmes PIG et FNAME. Dans votre dossier, vous disposez de la liste par canton de toutes les personnes qui ont bénéficié de ce dispositif, ainsi que de graphiques camemberts présentant la répartition pour chaque dispositif.

Je suis à votre dispositif pour débattre des annexes.

M. le Président :

Parfait, merci. Nous sommes un peu déçus que l'annonce initiale n'ait pas été tenue. Je vois bien qu'Anne-Marie a poussé un « Ah ! » de déception, mais nous pouvons peut-être nous rattraper avec la discussion générale.

Anouck, j'ai l'impression que tu veux nous dire quelque chose.

Mme Camain :

Oui, merci. J'ai cru comprendre qu'une réunion ou autre serait consacrée au mal-logement. Seuls les bailleurs sociaux y seront-ils invités, ou bien les bailleurs privés du département le seront-ils également ? Il arrive que des problèmes se posent avec des propriétaires privés, et que les bailleurs privés aient des difficultés à leur faire comprendre que des travaux doivent être menés. Je pense donc souhaitable que ce projet soit étendu aux bailleurs privés, et que cela permette à ces derniers d'informer leurs propriétaires, en vue d'améliorations pour tous les locataires.

M. le Président :

Je demanderai à Jean-Paul de compléter, mais nous avons participé tous les deux au comité de pilotage, avec l'arrivée du nouveau Préfet, sur la

question du mal-logement. Bien entendu, l'offre privée et publique a bien été identifiée. Jean-Paul précisera le périmètre de la réunion.

Un point est beaucoup plus inquiétant : le classement, vous le savez, d'un certain nombre de logements en fonction de leur capacité à être de bons élèves de l'économie d'énergie a pour effet que certains logements seront aujourd'hui, dans les textes, interdits à la location, parce qu'ils ne répondent pas à ces critères. Je suis très heureux d'avoir entendu hier le ministre de l'Économie déclarer qu'à titre personnel il était opposé à cette mesure, ce qui va de soi, mais enfin, cette mesure a été prise par le même Gouvernement – ce sont là des sujets de cohérence qui m'échappent parfois un peu.

Quoi qu'il en soit, nous sommes face à un sujet absolument majeur, et qui rejoint – Michel Mulot le comprendra très vite – d'autres préoccupations touchant aux investissements que nous devons réaliser sur le service d'incendie et de secours en termes de modernisation des équipements et d'acquisition de véhicules adaptés au changement climatique.

Nous avons mené conjointement une interpellation avec Jean-Paul sur la question de l'aide de l'État à l'égard de ces acteurs. La DETR ne se multipliera pas comme les petits pains. Si l'on constitue une réserve d'une part pour le service départemental d'incendie et de secours, d'autre part pour la rénovation des logements publics, enfin pour une autre priorité, qui tient dans la rénovation de nos réseaux d'eau dans le département, il ne restera plus grand-chose pour les projets du quotidien, pourtant absolument indispensables, de nos communes et de nos intercommunalités.

Cela pousse, encore une fois, et pour essayer de reboucler la boucle, à réindiquer que le modèle tel qu'il existe aujourd'hui de financement de l'investissement public ne correspond plus aux besoins réels, d'où ce travail que nous menons depuis plusieurs mois avec le gouvernement pour votre compte à tous (toutes les collectivités de ce territoire), qui consiste à dire qu'il faut aujourd'hui des moyens spécifiques pour un département comme la Nièvre.

Voilà. Je souhaitais donner un peu de perspective à nos débats, et peut-être expliquer un peu mieux – nous ne l'avons manifestement pas suffisamment fait – les raisons pour lesquelles nous menons ce combat avec l'État.

Jean-Paul.

M. Fallet :

Par rapport à ce qu'évoquait Anouck, les dispositifs que j'ai présentés concernent les bailleurs et les bailleurs occupants (propriétaires, et propriétaires occupants).

Ce que j'évoquais en matière de communication, le *Guide du mal-logement*, est adressé aux élus, car nous (l'État et le Département) avons estimé que la connaissance que vous aviez, les uns et les autres, du

territoire, facilitait le repérage de ces logements. Le guide travaillera dans cet esprit. Il sera présenté au cours de trois réunions, deux en présentiel, et une en visioconférence. Mais il est bien destiné aux élus.

Par rapport à ce qu'a dit Fabien, j'ajouterai que sur la partie logement public, notamment en ce qui concerne les bailleurs sociaux, un congrès HLM se déroulera la semaine prochaine. Nous sommes actuellement sur une poudrière au regard des dispositifs du gouvernement qui n'ont pas évolué. Nous sommes très inquiets au sujet de grands organismes, tel celui de Nièvre Habitat. Cela ajoute aux difficultés du logement privé. Je pense que nous aurons à y revenir, car nous devons certainement prendre des positions relativement à ces bailleurs sociaux.

M. le Président :

Merci beaucoup. Dans le cadre du travail de préparation du budget 2024, il est clair que la question du logement doit être reprise ; il faut essayer de serrer la vis un peu partout ; je ne sais pas dans quelle mesure le logement ne devient pas un secteur un peu sacralisé, compte tenu des mouvements qui existent à l'échelle du pays. Il y a toujours cette idée de se mettre dans les pas des dynamiques financières : RN77, déploiement de la fibre *versus* collèges ou *versus* voirie, logement aujourd'hui *versus* autres politiques publiques.

Anouck, et Jean-Paul ensuite.

Mme Camain :

Je veux juste dire que, si nous voulons réaliser un véritable travail sur le logement dans le département, il faut inclure les bailleurs privés, d'autant plus que, à ce qu'il me semble, plus de 70 % des logements du département sont vieillissants ou ont été construits avant 1950 environ, si bien que nous ne sommes pas bons du tout au niveau des DPE. Je pense donc qu'il faut vraiment travailler sur ce sujet.

M. le Président :

Jean-Paul.

M. Fallet :

J'avais oublié quelque chose, et puis je souhaite répondre à Anouck. Dans l'élaboration de nos deux programmes, le PDH (Programme départemental de l'habitat) et celui en direction des personnes défavorisées, les propriétaires ou leurs représentants étaient bien évidemment invités, et ont participé à nos travaux. Je partage la position selon laquelle il faut travailler avec les bailleurs privés.

Ce que j'ai oublié de dire tout à l'heure est ceci, que nous ne sommes pas déconnectés de notre sujet principal d'aujourd'hui : la jeunesse. En effet, la question du logement se pose également pour les jeunes, notamment en ce qui concerne les locations.

M. le Président :

Pour dire les choses différemment – mais merci, Jean-Paul, d’avoir insisté sur ce point – nous voyons bien que la raréfaction d’offres de location, notamment pour les plus modestes, donc pour les plus jeunes, a pour effet que le coût des loyers est appelé à augmenter, et que les surfaces disponibles vont diminuer. Nous nous trouvons donc probablement à la veille d’une crise du logement, comme nous n’en avons pas connu depuis des dizaines et des dizaines d’années.

Merci à vous pour ces précisions.

Je crois que nous prenons acte, mais que nous ne votons pas, est-ce bien cela Jean-Paul ?

M. Fallet :

Oui.

M. le Président :

Il n’y a donc pas de vote, ce qui ne m’empêche pas de préciser qu’Anne-Marie Chêne vient de donner pouvoir à Pascale de Mauraige, et Franck Michot, à Patrick.

Il est pris acte par les 34 élus du rapport intitulé « Compte-rendu d’exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du programme d’intérêt général (PIG) et du fonds nivernais d’aide à la maîtrise de l’énergie (FNAME) – premier semestre 2023

Nous avons donc épuisé l’ordre du jour. Merci pour la bonne tenue de cette session.

Il nous reste deux motions, que nous avons déjà un peu effleurées tout à l’heure, l’une sur la question de l’apprentissage, que Daniel Barbier va nous résumer (puisque vous voyez qu’il révisé sur sa tablette), et la seconde, sur le projet d’école – là aussi, nous avons évoqué l’ensemble des points qui seront évoqués, si bien que nous en ferons une présentation rapide, si vous en êtes d’accord.

Daniel.

Motion « Financement de l’apprentissage dans la fonction publique territoriale »

M. Barbier :

Oui. J’essaierai de synthétiser. Il vous souvient que la loi du 25 septembre 2018 a complètement rebattu les cartes en matière d’apprentissage. De ce fait, il y a aujourd’hui des opérateurs de compétences au nombre de onze au niveau national. En ce qui concerne le secteur public, le CNFPT est l’opérateur public.

Il y a eu également la création d’un organisme nommé France Compétences, qui a permis de déterminer des coûts de prise en charge

pour les différents diplômes. Cela fait au demeurant déjà deux fois que ces coûts ont été révisés, et revus à la baisse, avec un coup de rabot au 1^{er} mars 2023 (-5 %) puis un autre au 1^{er} septembre (-10 %).

Concernant la préoccupation du jour relative à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, nous comptons aujourd'hui deux sources de financement, d'une part les cotisations sociales patronales versées par les collectivités, d'autre part un abondement de l'État dans le cadre d'une convention signée avec le CNFPT au niveau national, qui permet la prise en charge de la formation de ces jeunes apprentis envers les CFA.

Or, deux éléments sont source d'inquiétude, l'un à court terme, l'autre à plus long terme. Ce dernier est lié à un article de la loi de financement de 2023, qui prévoit que la participation de l'État ne va pas complètement disparaître en 2025, mais nous sommes confrontés à une autre problématique : le 15 mars, une circulaire a rappelé que la contribution financière de l'État serait également revue à la baisse. Il s'en est suivi, en fin février, début mars, un recensement auprès des collectivités territoriales, recensement souvent passé inaperçu, qui posait la question suivante : oui/non serez-vous en capacité d'accueillir des apprentis pour la prochaine rentrée de septembre ? Bon nombre de collectivités n'ont guère prêté attention à cette demande, aussi très peu d'entre elles ont répondu. Parmi celles qui ont répondu, seule une vingtaine de communes (parce que j'ai eu la semaine dernière un long échange avec le CNFPT) bénéficieront d'une prise en charge. Celle-ci se limitera aux coûts de formation d'un apprenti seulement.

Pour nous, cela est intolérable. C'est pourquoi nous demandons que l'État continue à augmenter sa participation financière pour que le CFPT puisse honorer les légitimes demandes, comme cela a été souligné tout à l'heure.

Quelques exemples pour illustrer mon propos : Saint-Benin-d'Azy - Jean-Luc est bien placé pour le savoir - voulait accueillir deux apprentis, seul un lui est financé ; Saint-Pierre-le-Moûtier n'a pas répondu au recensement, avec pour effet qu'aucun apprenti ne lui est financé ; Sermoise connaît la même situation... Je sais que nous sommes confrontés à quelques difficultés comme celles-là pour le CFA agricole. Le Conseil départemental n'y échappe pas, puisque – je parle sous le contrôle de François – je crois que nous avons demandé une bonne vingtaine d'apprentis, et qu'aujourd'hui nous est annoncé un financement pour dix apprentis.

Ainsi, l'apprentissage est promu d'un côté, et d'un autre, le message est : « Dis-moi ce dont tu as besoin, je te dirai comment t'en passer ».

M. le Président :

Merci, Daniel, pour cette présentation précise.

Cela nécessite-t-il des prises de parole complémentaires ? Je crois que tout le monde est d'accord autour de cette table.

Tout le monde rejoint donc la proposition que vient de nous résumer Daniel Barbier, c'est donc à l'unanimité que nous adresserons cette motion.

La motion « Financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale » est adoptée à l'unanimité.

Motion « Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignement équitables »

M. le Président :

Je me permets de présenter cette seconde motion, qui reprend des points que nous avons égrenés durant l'ensemble de cette session. Wilfrid a rappelé le mauvais calcul effectué par les services académiques sur la rentrée scolaire dans les collèges. Nous savons tous que la crise actuelle des métiers d'enseignants se traduit aussi concrètement dans notre département : 11 des 53 stagiaires de l'Institut du professorat de la Nièvre ont démissionné.

Cela a également été évoqué au travers de la position selon laquelle l'un des moyens de répondre à cette situation consiste à supprimer des collèges sur les services partagés entre plusieurs établissements. Nous avons une contre-proposition, qui consiste à poser un principe de base dans un département comme le nôtre, selon lequel nul enseignement ne doit cumuler plus de deux services différents dans la Nièvre. Nous devons nous battre sur cette mesure, que nous proposons, et que nous avons proposée au prédécesseur de Gabriel Attal. Nous continuerons évidemment à le faire avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale.

De manière plus « terrain », en tout cas plus locale, nous suggérons au recteur et à la directrice académique de réunir – non pas seulement entre eux, mais avec nous – tous les enseignants qui aujourd'hui effectuent un service partagé, de manière qu'ils soient entendus. Il y a probablement des choses que l'on peut régler très facilement, très concrètement, en proximité. Mais cela commence évidemment par l'écoute des besoins des premiers intéressés.

Mentionnons aussi un scandale rectoral, si je puis dire, avec la situation de l'USEP (Union sportive de l'Enseignement du premier degré), que Lionel connaît bien : nous nous trouvons être le seul département de Bourgogne-Franche-Comté à ne pas avoir un mi-temps pour accompagner la machine. Aujourd'hui, elle tourne avec des bénévoles, et elle tourne très bien. Nous sommes le département de Bourgogne-Franche-Comté qui compte le plus de bénévoles, et d'enfants qui pratique du sport hors temps scolaire, et paradoxalement, nous sommes aussi le seul département qui ne dispose pas de moyens adaptés. L'Assemblée générale se tenait il y a quelques jours à Saint-Benin-d'Azy, et cette situation a été clairement rappelée : là encore, il faut que nous avancions, et que nous obtenions ce mi-temps supplémentaire.

Pour résumer, il s'agit de demander un travail sur les services partagés, de demander un mi-temps pour faire fonctionner l'USEP sans épuiser les bénévoles, et de rappeler au successeur de Pap Ndiaye la démarche que nous avons engagée, qui a connu des résultats très positifs et cela est tant mieux, mais cela ne va pas encore assez loin.

Je ne sais pas si vous souhaitez commenter...

Oui, Lionel, qui connaît bien le sujet.

M. Lécher :

J'étais la semaine dernière à Saint-Benin, où l'USEP avait son AG. Au travers des enseignants (qui interviennent seulement sur du temps de bénévolat), je tire un grand coup de chapeau à tous les bénévoles de la Nièvre, car évidemment, les petits sportifs d'aujourd'hui sont les futurs grands sportifs de demain et, vous le disiez tout à l'heure, Jean-Luc, plus nous avons d'installations sportives de proximité, plus nous pourrions permettre à ces jeunes l'émancipation par la culture et par le sport, à laquelle je crois fortement. Aussi, au travers des professeurs des écoles qui donnent du temps pour les enfants, je tenais à donner un grand coup de chapeau à tous les bénévoles.

Je sais que je le répète à chaque fois, mais il paraît que la pédagogie est l'art de la répétition : il y a 45 000 licenciés pour 200 000 habitants. Notre ratio est le plus fort de la région. Vous le disiez tout à l'heure, et cela est important, plus de 40 % des écoles primaires sont adhérentes à l'USEP. Il y a près de 600 adultes, et ils ont plus de quatre-vingts manifestations dans l'année.

Je vous invite à refaire l'année prochaine – puisqu'ils l'organisent tous les deux ans – le petit tour en vélo, où près de 2 000 enfants finissent leur petit tour à vélo sur le circuit de Magnicourt avec les accompagnateurs. Cela représente du temps, et je les en remercie. Ils méritent la reconnaissance.

Nous écoutons les discours du Président de la République qui veut instaurer deux heures et demie de sport par semaine : sans l'attribution de moyens, cela sera compliqué.

M. le Président :

Merci de ce message, auquel chacun de nos collègues s'associe évidemment.

Puisqu'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets au vote cette seconde motion, qui ne recueille ni abstention, ni vote contre. C'est formidable, nous transmettrons cela aux principaux intéressés.

La motion « Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignement équitables » est adoptée à l'unanimité.

M. le Président :

Je lève cette séance en vous rappelant que nous nous retrouvons le lundi 16 octobre – cela est bientôt – en Commission permanente. Pour les commissions de travail, puisque je sais que certains d'entre vous n'avaient pas voté les bons horaires, le 20 novembre, une commission permanente aura lieu le matin, et les commissions, l'après-midi, à des horaires que nous préciserons (en général, à partir de 13 heures 30) pour préparer la session du lundi 27 novembre à 9 heures 30, salle François Mitterrand.

Merci beaucoup.

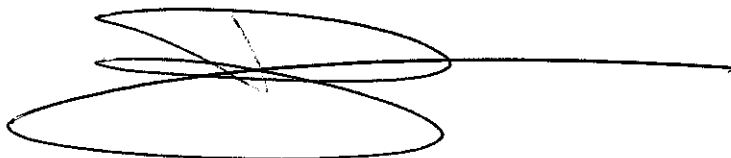
La séance est levée à 15 h 30.

ADOPTÉ, le 27 novembre 2023

Michel MULOT
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal oval shape with a long, thin line extending to the right, and a smaller, more complex flourish above it.

Session départementale

Séance du 27 septembre 2023

www.nievre.fr

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : COLLÈGE DE DEMAIN

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 26 septembre 2022 autorisant le lancement d'un appel à projet expérimental « le collège de demain » auprès des collèges publics de la Nièvre,
VU l'avis de la commission Émancipation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une participation financière à 4 collèges, porteurs de projets collège de demain, selon la répartition suivante :
 - projet « Créer un pôle d'excellence et de culture au cœur d'un territoire apprenant », collège de La Machine : 20 068 €,
 - projet « 1^{ère} édition du festival du Livre – le mélange des cultures autour de la mythologie », collège de Saint-Benin-d'Azy : 5 587 €,
 - projet « 1^{ère} édition du festival du livre – l'univers et les univers du livre », collège de Saint-Saulge : 5 445 €,
 - projet « Le collège dans la petite ville du futur », collège de Lormes: 3 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites et leurs éventuels avenants (collège-Commune-Département) valorisant le partenariat collège de demain pour les collèges précités ainsi que pour le collège de Varennes-Vauzelles pour le projet « un collège ouvert sur sa communauté »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 2

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows the official stamp of the Département de la Nièvre, which is circular and contains the text "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" around a central emblem. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Fabien DAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023

Identifiant : 058-225800010-20230927-70484-DE-1-1

Délibération publiée le 29 septembre 2023



Convention de partenariat

« collège de demain »

**PROJET CREER LES CONDITIONS D'UN PÔLE D'EXCELLENCE ET DE CULTURE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE APPRENANT
GRACE A UNE SALLE MULTIMEDIAS OUVERTE AU PUBLIC -
collège de LA MACHINE**

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022 de lancement de l'appel à projet départemental « collège de demain»

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre, en date du 27 septembre 2023

une convention est établie entre
Entre

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 58 039 Nevers cedex

Ci-après dénommé « le Département»

représenté par Monsieur Fabien BAZIN, agissant en qualité de Président du Conseil départemental

Et

Le collège « Jean Rostand » de LA MACHINE

situé 8 , rue Maurice Perceau, 58 260 LA MACHINE

**représenté par Madame Frédérique DARQUE , agissant en qualité de chef
d'établissement**

Ci-après dénommé «le Collège»

Et

La commune de LA MACHINE

située, place de la victoire, 58 260 LA MACHINE

Représentée par Monsieur Daniel BARBIER, agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommé « la Commune »

Préambule

Le Département a initié la démarche partenariale collège de demain pour répondre à plusieurs enjeux liés à nécessité d'offrir les meilleures chances d'avenir pour la jeunesse nivernaise.

- maintenir et consolider les 30 collèges publics sur le territoire départemental
- travailler sur la notion de collège ouvert en s'appuyant sur la spécificité des bassins de vie
- faire du collège de demain un tiers-lieu, lieu de référence et de ressource d'un territoire

Plus particulièrement, l'appel à projet expérimental collège de demain repose sur deux objectifs :

- faire du collège un lieu attractif et ouvert aux habitants du territoire en dehors du temps scolaire, contribuant au dynamisme territorial et à l'accessibilité de tous au service public
- développer un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens en lien avec la communauté éducative dans son acception la plus large : élèves, enseignants, personnels ATTEE, familles, intervenants extérieurs, ...

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner la mise en œuvre du **projet « créer les conditions d'un pôle d'excellence et de culture au cœur d'un territoire apprenant grâce à une salle multimédias ouverte au public »** qui s'intègre dans le cadre de l'appel à projet départemental « collège de demain ».
- les modalités de financement du projet

article 2. Description du projet

En 2018, les acteurs de territoire se sont réunis dans le cadre du projet Ecole du Socle dont l'ambition était de consolider le pôle de connaissances du territoire apprenant de La Machine. Les objectifs de cette démarche sont :

- donner de l'ambition à chaque élève au cœur d'un parcours d'excellence
- construire un pôle d'excellence et de culture autour d'un territoire apprenant
- donner à tous les élèves les clés afin de devenir des citoyens éclairés et responsables.

En 2022, l'Ecole du Socle est devenue un territoire éducatif rural avec une extension du travail partenarial à la cité scolaire de Decize.

C'est ainsi que le déploiement d'une salle multimédia dans les locaux du collège de La Machine avec une ouverture au public en dehors des heures d'ouverture du collège répond à la dynamique préalablement engagée mais également à la démarche collège de demain. Le projet porté par le collège répond également au dispositif Notre Ecole Faisons-la ensemble.

Le projet porte sur l'équipement d'une salle au sein du collège ainsi que sur le dispositif d'animation à prévoir pour l'ouverture au public.

Article 3. modalités d'accompagnement

article 3.1. financement

Le budget estimatif prévisionnel du projet **créer les conditions d'un pôle d'excellence et de culture au cœur d'un territoire apprenant grâce à une salle multimédias ouverte au public** est estimé à 65 000 € dans sa totalité .

Pour l'année 2023, le besoin de financement pour l'équipement de la salle multimédias est établi à **20 076,67 €** et se détaille comme suit :

=> tables de conférence: 7 105,87 €

=> écran numérique: 3 422,16 €

=> assises, tables pour pôle d'activités : 9 548,64 €

Article 4, Engagements des signataires

Article 4.1. Engagements du département

Le Département s'engage à :

- verser une subvention de 20 076,67 € au bénéfice du collège
- accompagner par son ingénierie le déploiement du projet

Article 4.2. Engagements du collège

Le collège s'engage à :

- utiliser la subvention départementale de 20 076,67 € pour équiper la salle multimédias selon la répartition suivante :

=> tables de conférence: 7 105,87 €

=> écran numérique: 3 422,16 €

=> assises, tables pour pôle d'activités : 9 548,64 €

Article 4.3. Engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- faciliter la démarche d'ouverture du collège dans le cadre de la réalisation du projet

Article 5. Modalités de versement de la subvention

Le collège s'engage à fournir les éléments justificatifs (factures) de l'utilisation de la subvention au Département dans le mois suivant la réalisation de l'action intégrée au projet collège de demain.

Article 6 suivi de la convention

Le collège s'engage à répondre aux demandes de reporting du Département permettant de suivre la bonne exécution du projet.

Le comité de suivi du projet animé par le chef d'établissement du collège se réunit pour effectuer des points d'étapes tout au long de la réalisation du projet. Il se réunit a minima une fois par année scolaire. Il est composé a minima : d'un élu de la Commune partenaire, d'un élu départemental membre du Conseil d'administration du collège, d'un représentant des personnels enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, un représentant des agents ATTEE. En fonction de la nature du projet le chef d'établissement associe les membres qu'il juge nécessaire : représentants associatifs, économiques, personnes ressources.

Article 7 Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, le collège, la Commune et le Département s'engagent à préciser que le projet s'inscrit dans la démarche d'appel à projet « collège de demain » initiée par le Département.

La promotion du présent accord sera assurée conjointement par les parties. Il est bien entendu que cette collaboration ne pourra pas faire l'objet, sur quel support que ce soit, d'une communication de nature événementielle ou promotionnelle à la presse écrite, générale ou spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou «en ligne», sans en avertir préalablement les parties qui pourront réserver leur autorisation.

Pour toute action promotionnelle, le contenu des messages publicitaires, la dimension ou la disposition des caractères et graphismes du nom ou du logo de chaque partie devront être présentés de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir, de manière évidente, de confusion dans l'esprit du public sur la nature des relations établies dans le cadre des présentes.

Article 8.1. Modification de la convention

Un avenant à la présente convention doit être adopté dans le cas de tout apport financier complémentaire sur la durée du projet de la part du Département ou de la Commune partenaire.

Dans le cas où un nouveau partenaire (association, entreprise, ...) s'engage sur un apport financier au projet, un avenant sera nécessaire afin d'élargir le périmètre de cette convention initiale.

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel que soit le cas de résiliation invoquée, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention. A défaut, toute contestation ou litige relève du Tribunal Administratif compétent pour en connaître.

La présente convention est valable, à compter de sa signature par les parties, pour une période correspondant à la durée du projet collège de demain porté par le collège.

Le Président du Conseil départemental, le Maire de la Commune et le Chef d'établissement du collège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Pour le Collège,	Pour la Commune	Pour le Département,
Frédérique DARQUE Principale	Daniel BARBIER Maire	Fabien BAZIN Président du Conseil départemental



Convention de partenariat

« collège de demain »

PROJET FESTIVAL DU LIVRE – le mélange des cultures autour de la mythologie – collège de ST BENIN

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022 de lancement de l'appel à projet départemental « collège de demain »

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre, en date du 27 septembre 2023

une convention est établie entre

Entre

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 58 039 Nevers cedex

Ci-après dénommé « le Département »

représenté par Monsieur Fabien BAZIN, agissant en qualité de Président du Conseil départemental

Et

Le collège « Les Amognes » de SAINT BENIN-D'-AZY

situé 4, rue des écoles, 58 270 ST BENIN-D'-AZY

Représenté par Madame Marthe RUFFIN, agissant en qualité de Chef d'établissement

Ci-après dénommé « le Collège »

Et

La Commune de SAINT BENIN-D'-AZY

située, 1, place de la République, 58 270 ST BENIN-D'-AZY

Représentée par Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommé « la Commune »

Préambule

Le Département a initié la démarche partenariale collège de demain pour répondre à plusieurs enjeux liés à nécessité d'offrir les meilleures chances d'avenir pour la jeunesse nivernaise.

- maintenir et consolider les 30 collèges publics sur le territoire départemental
- travailler sur la notion de collège ouvert en s'appuyant sur la spécificité des bassins de vie
- faire du collège de demain un tiers-lieu, lieu de référence et de ressource d'un territoire

Plus particulièrement, L'appel à projet expérimental collège de demain repose sur deux objectifs :

- faire du collège un lieu attractif et ouvert aux habitants du territoire en dehors du temps scolaire, contribuant au dynamisme territorial et à l'accessibilité de tous au service public
- développer un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens en lien avec la communauté éducative dans son acception la plus large : élèves, enseignants, personnels ATTEE, familles, intervenants extérieurs, ...

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner la mise en œuvre du **projet « festival du Livre , le mélange des cultures autour de la mythologie »** qui s'intègre dans le cadre de l'appel à projet départemental « collège de demain ».
- les modalités de financement du projet « Festival du Livre »

Article 2. Description du projet

Le Festival du Livre est un évènementiel organisé par les communautés éducatives des collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge avec une volonté d'associer les acteurs du territoire et de faire participer la population du bassin de vie aux temps forts de cet évènement.

Le Festival en lui-même se tiendra le 31 mai et le 1^{er} juin 2024 (dates prévisionnelles) sur les deux collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge. A travers différents stands, ateliers, activités, temps de rencontre et d'échanges, les visiteurs découvriront les multiples facettes du livre et les univers que l'on peut créer autour du livre.

En amont du festival, tout au long de l'année scolaire 2023-2024, les actions pédagogiques préparatoires se tiendront dans les deux collèges : rencontres avec les auteurs, ateliers d'écritures notamment.

Plus particulièrement, le collège de Saint-Benin-d'Azy développera la thématique du « mélange des cultures autour de la mythologie ».

Article 3. Modalités d'accompagnement

Article 3.1. Financement

Le budget estimatif prévisionnel du projet « Festival du livre » pour les deux collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge est estimé à **30 000 €** dans sa totalité.

Pour l'année 2023, le besoin de financement pour amorcer le projet par les actions préparatoires au collège de Saint-Benin est établi à **5 587 €** et se détaille comme suit :

=> achat de livres : 2 300 €

=>interventions illustratrice : 1 887 €

=>déplacement des collégiens dans les écoles du regroupement pédagogique : 400 €

=>réalisation d'une bande-annonce littéraire (book-trailer) : 1 000 €

Article 4. Engagements des signataires

Article 4.1. Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- verser une subvention de 5 587 € au bénéfice du collège
- accompagner par son ingénierie le déploiement du projet

Article 4.2. Engagements du collège

Le collège s'engage à :

- utiliser la subvention départementale de 5 587 € pour réaliser les actions suivantes :

=> achat de livres : 2 300 €

=>interventions illustratrice : 1 887 €

=>déplacement des collégiens dans les écoles du regroupement pédagogique : 400 €

=>réalisation d'une bande-annonce littéraire (book-trailer) : 1 000 €

Article 4.3. Engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- faciliter la démarche d'ouverture du collège dans le cadre de la réalisation du projet Festival du Livre

Article 5. Modalités de versement de la subvention

Le Collège s'engage à fournir les éléments justificatifs (factures) de l'utilisation de la subvention au Département dans le mois suivant la réalisation de l'action intégrée au projet collège de demain.

Article 6. Suivi de la convention

Le collège s'engage à répondre aux demandes de reporting du Département permettant de suivre la bonne exécution du projet.

Le comité de suivi du projet animé par le chef d'établissement du Collège se réunit pour effectuer des points d'étapes tout au long de la réalisation du projet. Il se réunit a minima une fois par année scolaire. Il est composé a minima : d'un Elu de la Commune partenaire, d'un Elu départemental membre du Conseil d'Administration du collège, d'un représentant des personnels enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, un représentant des agents ATTEE. En fonction de la nature du projet le chef d'établissement associe les membres qu'il juge nécessaire : représentants associatifs, économiques, personnes ressources.

Article 7. Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, le Collège, la Commune et le Département s'engagent à préciser que le projet s'inscrit dans la démarche d'appel à projet « collège de demain » initiée par le Département.

La promotion du présent accord sera assurée conjointement par les parties. Il est bien entendu que cette collaboration ne pourra pas faire l'objet, sur quel support que ce soit, d'une communication de nature événementielle ou promotionnelle à la presse écrite, générale ou spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou « en ligne », sans en avertir préalablement les parties qui pourront réserver leur autorisation.

Pour toute action promotionnelle, le contenu des messages publicitaires, la dimension ou la disposition des caractères et graphismes du nom ou du logo de chaque partie devront être présentés de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir, de manière évidente, de confusion dans l'esprit du public sur la nature des relations établies dans le cadre des présentes.

Article 8. Modification et résiliation de la convention

Article 8.1. Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Un avenant à la présente convention doit être adopté dans le cas de tout apport financier complémentaire sur la durée du projet de la part du Département ou de la Commune partenaire.

Dans le cas où un nouveau partenaire (association, entreprise, ...) s'engage sur un apport financier au projet, un avenant sera nécessaire afin d'élargir le périmètre de cette convention initiale.

Article 8.2. Résiliation de la convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel que soit le cas de résiliation invoquée, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 8.3. Litiges – Juridiction compétente

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention. A défaut, toute contestation ou litige relève du Tribunal Administratif compétent pour en connaître.

Article 9. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable, à compter de sa signature par les parties, pour une période correspondant à la durée du projet collège de demain porté par le collège.

Article 10. Exécution de la convention

Le Président du Conseil départemental, le Maire de la Commune et le Chef d'établissement du Collège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en trois exemplaires à NEVERS , le

Pour le Collège,	Pour la Commune	Pour le Département,
Marthe RUFFIN Principale	Jean-Luc GAUTHIER Maire	Fabien BAZIN Président du Conseil départemental



Convention de partenariat

« collège de demain »

PROJET FESTIVAL DU LIVRE – l'uni-vert du livre – collège de ST SAULGE

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022 de lancement de l'appel à projets
« collège de demain »

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre, en date du 27 septembre 2023

une convention est établie entre

Entre

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 58 039 Nevers cedex

Ci-après dénommé « le Département »

représenté par Monsieur Fabien BAZIN, agissant en qualité de Président du Conseil départemental

Et

Le Collège «Jean Arnolet » de SAINT SAULGE

situé 2, rue Jean Moulin, 58 330 ST SAULGE

Représenté par Madame Marthe RUFFIN , agissant en qualité de chef d'établissement

Ci-après dénommé « le Collège »

Et

La Commune de SAINT-SAULGE

située 1, place de l'Hôtel de Ville, 58 330 SAINT-SAULGE

Représentée par Monsieur Christian GENTIL, agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommé « la Commune »

Préambule

Le Département a initié la démarche partenariale collège de demain pour répondre à plusieurs enjeux liés à nécessité d'offrir les meilleures chances d'avenir pour la jeunesse nivernaise.

- maintenir et consolider les 30 collèges publics sur le territoire départemental
- travailler sur la notion de collège ouvert en s'appuyant sur la spécificité des bassins de vie
- faire du collège de demain un tiers-lieu, lieu de référence et de ressource d'un territoire

Plus particulièrement, l'appel à projet expérimental collège de demain repose sur deux objectifs :

- faire du collège un lieu attractif et ouvert aux habitants du territoire en dehors du temps scolaire, contribuant au dynamisme territorial et à l'accessibilité de tous au service public
- développer un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens en lien avec la communauté éducative dans son acception la plus large : élèves, enseignants, personnels ATTEE, familles, intervenants extérieurs, ...

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner la mise en œuvre du projet « **festival du Livre - l'uni-vert du livre** » qui s'intègre dans le cadre de l'appel à projet départemental « collège de demain ».
- les modalités de financement du projet « Festival du Livre »

Article 2. Description du projet

Le Festival du Livre est un événementiel organisé par les communautés éducatives des collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge avec une volonté d'associer les acteurs du territoire et de faire participer la population du bassin de vie aux temps forts de cet événement.

Le Festival en lui-même se tiendra le 31 mai et le 1^{er} juin 2024 (dates prévisionnelles) sur les deux collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge. A travers différents stands, ateliers, activités, temps de rencontre et d'échanges, les visiteurs découvriront les multiples facettes du livre et les univers que l'on peut créer autour du livre.

En amont du festival, tout au long de l'année scolaire 2023-2024, les actions pédagogiques préparatoires se tiendront dans les deux collèges : rencontres avec les auteurs, ateliers d'écritures notamment.

Plus particulièrement, le collège de Saint-Saulge développera la thématique de « l'uni-vert du livre ».

Article 3. modalités d'accompagnement

Article 3.1. financement

Le budget estimatif prévisionnel du projet « Festival du livre » pour les deux collèges de Saint-Benin d'Azy et de Saint-Saulge est estimé à **30 000 €** dans sa totalité.

Pour l'année 2023, le besoin de financement pour amorcer le projet par les actions préparatoires au collège de Saint-Saulge est établi à **5 445 €** et se détaille comme suit :

- visite imprimerie : 445 €
- visite salon du livre Montreuil, visite Bibliothèque Nationale de France et ateliers : 3 500 €
- atelier reliure calligraphie : 1 500 €

Article 4. Engagements des signataires

Article 4.1. Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- verser une subvention de **5 445 €** au bénéfice du collège
- accompagner par son ingénierie le déploiement du projet

Article 4.2. Engagements du collège

Le collège s'engage à :

- utiliser la subvention départementale de 5 545 € pour réaliser les actions suivantes :

=> visite imprimerie : 445 €

=>visite salon du livre Montreuil, visite Bibliothèque Nationale de France et ateliers : 3 500 €

=>atelier reliure calligraphie : 1 500 €

Article 4.3. Engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- faciliter la démarche d'ouverture du collège dans le cadre de la réalisation du projet Festival du Livre

Article 5. Modalités de versement de la subvention

Le collège s'engage à fournir les éléments justificatifs (factures) de l'utilisation de la subvention au Département dans le mois suivant la réalisation de l'action intégrée au projet collège de demain.

Article 6. suivi de la convention

Le collège s'engage à répondre aux demandes de reporting du département permettant de suivre la bonne exécution du projet.

Le comité de suivi du projet animé par le chef d'établissement du collège se réunit pour effectuer des points d'étapes tout au long de la réalisation du projet. Il se réunit a minima une fois par année scolaire. Il est composé a minima : d'un élu de la commune partenaire, d'un élu départemental membre du conseil d'administration du collège, d'un représentant des personnels enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, un représentant des agents ATTEE. En fonction de la nature du projet le chef d'établissement associe les membres qu'il juge nécessaire : représentants associatifs, économiques, personnes ressources.

Article 7 Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, le collège, la Commune et le Département s'engagent à préciser que le projet s'inscrit dans la démarche d'appel à projet « collège de demain » initiée par le Département.

La promotion du présent accord sera assurée conjointement par les parties. Il est bien entendu que cette collaboration ne pourra pas faire l'objet, sur quel support que ce soit, d'une communication de nature événementielle ou promotionnelle à la presse écrite, générale ou spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou « en ligne », sans en avertir préalablement les parties qui pourront réserver leur autorisation.

Pour toute action promotionnelle, le contenu des messages publicitaires, la dimension ou la disposition des caractères et graphismes du nom ou du logo de chaque partie devront être présentés de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir, de manière évidente, de confusion dans l'esprit du public sur la nature des relations établies dans le cadre des présentes.

Article 8. Modification et résiliation de la convention

Article 8.1. Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Un avenant à la présente convention doit être adopté dans le cas de tout apport financier complémentaire sur la durée du projet de la part du Département ou de la Commune partenaire.

Dans le cas où un nouveau partenaire (association, entreprise, ...) s'engage sur un apport financier au projet, un avenant sera nécessaire afin d'élargir le périmètre de cette convention initiale.

Article 8.2. Résiliation de la convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel que soit le cas de résiliation invoquée, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 8.3. Litiges – Juridiction compétente

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention. A défaut, toute contestation ou litige relève du Tribunal Administratif compétent pour en connaître.

Article 9. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable, à compter de sa signature par les parties, pour une période correspondant à la durée du projet collège de demain porté par le collège.

Article 10. Exécution de la convention

Le Président du Conseil départemental, le Maire de la Commune et le Chef d'établissement du Collège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en trois exemplaires à NEVERS, le

Pour le Collège,	Pour la Commune	Pour le Département,
Marthe RUFFIN Principale	Christian GENTIL Maire	Fabien BAZIN Président du Conseil départemental



Convention de partenariat
« collège de demain »
LE COLLEGE DANS LA PETITE VILLE DU FUTUR -
collège de LORMES

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022 de lancement de l'appel à projet départemental « collège de demain»

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre, en date du 27 septembre 2023

une convention est établie entre
Entre

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 58039 Nevers cedex
Ci-après dénommé « le Département»
représenté par Monsieur Fabien BAZIN, agissant en qualité de Président du Conseil départemental

Et

Le collège « Paul Barreau» de LORMES
situé 3 , route de Château-Chinon, 58140 LORMES
représenté par Madame Stéphanie BOUCHERES , agissant en qualité de chef
d'établissement
Ci-après dénommé « le Collège»

Et

La Commune de LORMES
située, 1 , place François Mitterrand, 58 140 LORMES
Représentée par Monsieur Christian PAUL, agissant en qualité de Maire
Ci-après dénommé « la Commune »

Préambule

Le Département a initié la démarche partenariale collège de demain pour répondre à plusieurs enjeux liés à nécessité d'offrir les meilleures chances d'avenir pour la jeunesse nivernaise.

- maintenir et consolider les 30 collèges publics sur le territoire départemental
- travailler sur la notion de collège ouvert en s'appuyant sur la spécificité des bassins de vie
- faire du collège de demain un tiers-lieu, lieu de référence et de ressource d'un territoire

Plus particulièrement, L'appel à projet expérimental collège de demain repose sur deux objectifs :

- faire du collège un lieu attractif et ouvert aux habitants du territoire en dehors du temps scolaire, contribuant au dynamisme territorial et à l'accessibilité de tous au service public
- développer un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens en lien avec la communauté éducative dans son acception la plus large : élèves, enseignants, personnels ATTEE, familles, intervenants extérieurs, ...

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner la mise en œuvre du **projet « le collège dans la petite ville du futur »** qui s'intègre dans le cadre de l'appel à projet départemental « collège de demain ».
- les modalités de financement du projet

Article 2. Description du projet

Lormes est ville labellisée petite ville du futur. Elle compte 60 associations, 5 tiers-lieux, 9 galeries d'art, 20 artistes. Le projet porté par le collège s'inscrit dans la volonté de renforcer les liens entre les habitants et les jeunes du collège en repensant son ouverture.

A l'issue d'une réflexion participation, le projet du collège s'appuie sur 3 axes :

- axe 1 - mettre en place des ateliers de 2 h hebdomadaires (pause méridienne) pour permettre aux élèves de développer leurs compétences dans un cadre ludo-éducatif tout en ouvrant le collège sur la ville (année 2023-2024)
- axe 2 - organiser des échanges linguistiques avec un pays anglophone (niveau 4ème) et un pays lié à la pratique de la LV2 en 3ème (allemand ou espagnol) (année 2024)
- axe 3 - mettre à disposition un logement vacant pour les extérieurs (contractuels, artistes, ...)

Article 3. Modalités d'accompagnement

Article 3.1. Financement

Pour l'année 2023, le collège développe l'axe 1 du projet et met en place des ateliers (10 séances par trimestre) qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire 2023-2024.

9 ateliers sont proposés aux élèves dont 3 qui demandent un financement (coûts intervenants) :

=> atelier théâtre – Benoît Di Marco – 1 000/trimestre

=> atelier photographie, travail sur l'image et la thématique « l'album de famille » - Thierry Grapotte – 2 000 €/trimestre

=> atelier quatre saisons – jardinage – 1 000/trimestre

Le coût d'intervention pour l'année scolaire est estimé à 12 000 € .

Article 4, Engagements des signataires

Article 4.1. Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- verser une subvention de 3 000 € au bénéfice du collège
- accompagner par son ingénierie le déploiement du projet

Article 4.2. Engagements du collège

Le collège s'engage à :

- utiliser la subvention départementale de 3 000 € pour la mise en œuvre de 4 ateliers au bénéfice des élèves du collège.

Article 4.3. Engagements de la commune

La Commune s'engage à :

- faciliter la démarche d'ouverture du collège dans le cadre de la réalisation du projet

Article 5. Modalités de versement de la subvention

Le collège s'engage à fournir les éléments justificatifs (factures) de l'utilisation de la subvention au Département dans le mois suivant la réalisation de l'action intégrée au projet collège de demain.

Article 6. Suivi de la convention

Le collège s'engage à répondre aux demandes de reporting du Département permettant de suivre la bonne exécution du projet.

Le comité de suivi du projet animé par le chef d'établissement du collège se réunit pour effectuer des points d'étapes tout au long de la réalisation du projet. Il se réunit a minima une fois par année scolaire. Il est composé a minima : d'un élu de la commune partenaire, d'un Elu départemental membre du Conseil d'Administration du collège, d'un représentant des personnels enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, un représentant des agents ATTEE. En fonction de la nature du projet le chef d'établissement associe les membres qu'il juge nécessaire : représentants associatifs, économiques, personnes ressources.

Article 7. Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, le Collège, la Commune et le Département s'engagent à préciser que le projet s'inscrit dans la démarche d'appel à projet « collège de demain » initiée par le Département.

La promotion du présent accord sera assurée conjointement par les parties. Il est bien entendu que cette collaboration ne pourra pas faire l'objet, sur quel support que ce soit, d'une communication de nature événementielle ou promotionnelle à la presse écrite, générale ou spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou « en ligne », sans en avertir préalablement les parties qui pourront réserver leur autorisation.

Pour toute action promotionnelle, le contenu des messages publicitaires, la dimension ou la disposition des caractères et graphismes du nom ou du logo de chaque partie devront être présentés de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir, de manière évidente, de confusion dans l'esprit du public sur la nature des relations établies dans le cadre des présentes.

Article 8. Modification et résiliation de la convention

Article 8.1. Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Un avenant à la présente convention doit être adopté dans le cas de tout apport financier complémentaire sur la durée du projet de la part du Département ou de la Commune partenaire.

Dans le cas où un nouveau partenaire (association, entreprise, ...) s'engage sur un apport financier au projet, un avenant sera nécessaire afin d'élargir le périmètre de cette convention initiale.

Article 8.2. Résiliation de la convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel que soit le cas de résiliation invoquée, les parties

restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 8.3. Litiges – Juridiction compétente

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention. A

défaut, toute contestation ou litige relève du Tribunal Administratif compétent pour en connaître.

Article 9. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable, à compter de sa signature par les parties, pour une période correspondant à la durée du projet collège de demain porté par le collège.

Article 10. Exécution de la convention

Le Président du Conseil départemental, le Maire de la Commune et le Chef d'établissement du collège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en trois exemplaires à NEVERS , le

Pour le Collège,	Pour la Commune	Pour le Département,
 Stéphanie BOUCHERES Principale	 Christian PAUL Maire	 Fabien BAZIN Président du Conseil départemental



Convention de partenariat

« collège de demain »

UN COLLEGE OUVERT SUR SA COMMUNAUTE : CONVENTION-CADRE POUR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DU COLLEGE collège de VARENNES-VAUZELLES

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022 de lancement de l'appel à projet départemental « collège de demain »

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre, en date du 27 septembre 2023

une convention est établie entre

Entre

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 58 039 Nevers cedex

Ci-après dénommé « le Département »

représenté par Monsieur Fabien BAZIN, agissant en qualité de Président du Conseil départemental

Et

Le collège « Henri Wallon » de VARENNES-VAUZELLES

situé 49, rue Louis Bodin, 58 640 VARENNES-VAUZELLES

**représenté par Madame Marie-Line LABRUNE agissant en qualité de chef
d'établissement**

Ci-après dénommé « le Collège »

Et

La Commune de VARENNES-VAUZELLES

située, 54, avenue Louis Fouchère, 58 640 VARENNES-VAUZELLES

Représentée par Monsieur Olivier SICOT, agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommé « la Commune »

Préambule

Le Département a initié la démarche partenariale collège de demain pour répondre à plusieurs enjeux liés à nécessité d'offrir les meilleures chances d'avenir pour la jeunesse nivernaise.

- maintenir et consolider les 30 collèges publics sur le territoire départemental
- travailler sur la notion de collège ouvert en s'appuyant sur la spécificité des bassins de vie
- faire du collège de demain un tiers-lieu, lieu de référence et de ressource d'un territoire

Plus particulièrement, L'appel à projet expérimental collège de demain repose sur deux objectifs :

- faire du collège un lieu attractif et ouvert aux habitants du territoire en dehors du temps scolaire, contribuant au dynamisme territorial et à l'accessibilité de tous au service public
- développer un projet éducatif global d'accompagnement des collégiens en lien avec la communauté éducative dans son acception la plus large : élèves, enseignants, personnels ATTEE, familles, intervenants extérieurs, ...

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner la mise en œuvre du **projet « un collège ouvert sur sa communauté »** qui s'intègre dans le cadre de l'appel à projet départemental « collège de demain ».
- les modalités de financement du projet

Article 2. Description du projet

Le collège Henri Wallon bénéficie d'une piste d'athlétisme financée par le Département (hors éclairage). Cette piste à vocation à être utilisée par le collège mais également les associations sportives locales.

Par ailleurs, le collège dispose de salles informatiques qui permettent de renforcer l'accès aux élèves du 1^{er} degré des écoles de Varennes-Vauzelles dans le cadre de la liaison Ecole-collège.

Article 3. modalités d'accompagnement

La présente convention-cadre est le document unique du partenariat Collège-Commune-Département pour organiser les mises à dispositions des espaces suivants au collège Henri Wallon :

- **piste d'athlétisme : accueil des associations sportives**
- **salles informatiques du collège : accueil des élèves du 1^{er} degré**

Les conventions tripartites particulières s'inscrivent dans ce partenariat global qui répond aux objectifs de l'ouverture du collège Henri Wallon au titre du projet collège de demain.

Article 4. Engagements des signataires

Article 4.1. Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- mettre à disposition du collège les équipements départementaux (piste d'athlétisme et salles informatiques)
- accompagner par son ingénierie le déploiement du projet

Article 4.2. Engagements du collège

Le collège s'engage à :

- faciliter l'ouverture et l'accès des équipements départementaux (piste d'athlétisme et salles informatiques) du collège
- favoriser la liaison école-collège

Article 4.3. Engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- organiser les demandes d'accès des associations sportives à la piste d'athlétisme
- favoriser la liaison école - collège

Article 5 suivi de la convention

Le collège s'engage à répondre aux demandes de reporting du département permettant de suivre la bonne exécution du projet.

Le comité de suivi du projet animé par le chef d'établissement du collège se réunit pour effectuer des points d'étapes tout au long de la réalisation du projet. Il se réunit a minima une fois par année scolaire. Il est composé a minima : d'un élu de la commune partenaire, d'un élu départemental membre du Conseil d'Administration du collège, d'un représentant des personnels enseignants, d'un représentant des parents d'élèves, un représentant des agents ATTEE. En fonction de la nature du projet le chef d'établissement associe les membres qu'il juge nécessaire : représentants associatifs, économiques, personnes ressources.

Article 7 Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, le Collège, la Commune et le Département s'engagent à préciser que le projet s'inscrit dans la démarche d'appel à projet « collège de demain » initiée par le Département.

La promotion du présent accord sera assurée conjointement par les parties. Il est bien entendu que cette collaboration ne pourra pas faire l'objet, sur quel support que ce soit, d'une communication de nature événementielle ou promotionnelle à la presse écrite, générale ou spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou « en ligne », sans en avertir préalablement les parties qui pourront réserver leur autorisation.

Pour toute action promotionnelle, le contenu des messages publicitaires, la dimension ou la disposition des caractères et graphismes du nom ou du logo de chaque partie devront être présentés de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir, de manière évidente, de confusion dans l'esprit du public sur la nature des relations établies dans le cadre des présentes.

Article 8. Modification et résiliation de la convention

Article 8.1. Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Un avenant à la présente convention doit être adopté dans le cas de tout apport financier complémentaire sur la durée du projet de la part du Département ou de la Commune partenaire.

Dans le cas où un nouveau partenaire (association, entreprise, ...) s'engage sur un apport financier au projet, un avenant sera nécessaire afin d'élargir le périmètre de cette convention initiale.

Article 8.2. Résiliation de la convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel que soit le cas de résiliation invoquée, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 8.3. Litiges – Juridiction compétente

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention. A défaut, toute contestation ou litige relève du Tribunal Administratif compétent pour en connaître.

Article 9. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable, à compter de sa signature par les parties, pour une période correspondant à la durée du projet collège de demain porté par le collège.

Article 10. Exécution de la convention

Le Président du Conseil départemental, le Maire de la Commune et le Chef d'établissement du collège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en trois exemplaires à NEVERS , le

Pour le Collège,	Pour la Commune	Pour le Département,
Marie-Line LABRUNE Principale	Olivier SICOT Maire	Fabien BAZIN Président du Conseil départemental

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES 2024-2027

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.213-2 et 3,
VU l'avis de la commission Emancipation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les objectifs à la fin du mandat et la programmation pluriannuelle d'investissement y concourant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023

Identifiant : 058-225800010-20230927-70603-DE-1-1

Délibération publiée le 29 septembre 2023



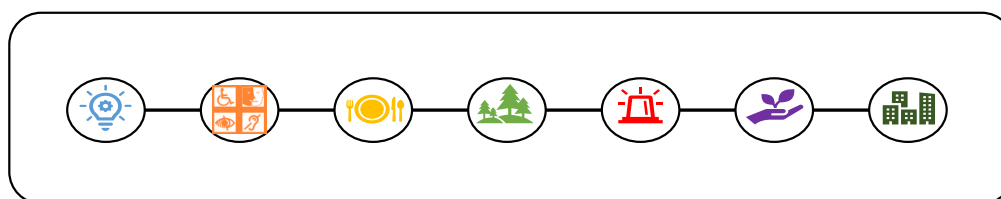
**PLAN
PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT**

2024 - 2027

**COLLÈGES
NIÈVRE**

27 septembre 2023

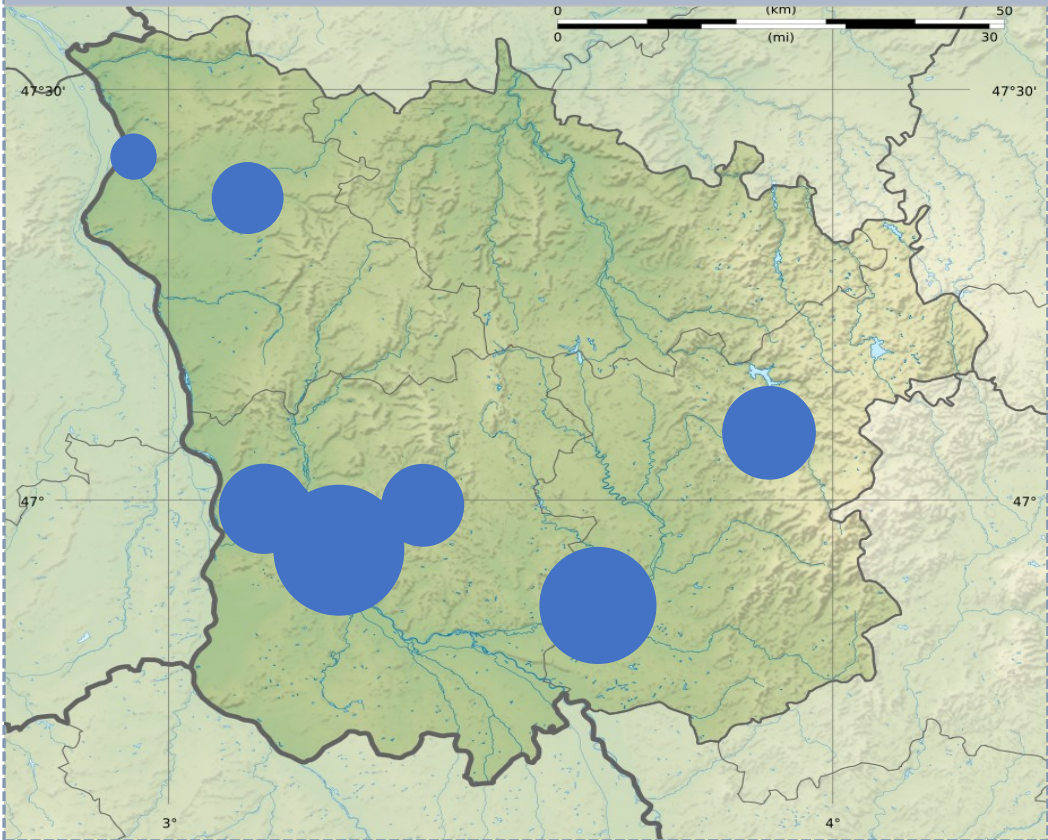
PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2024



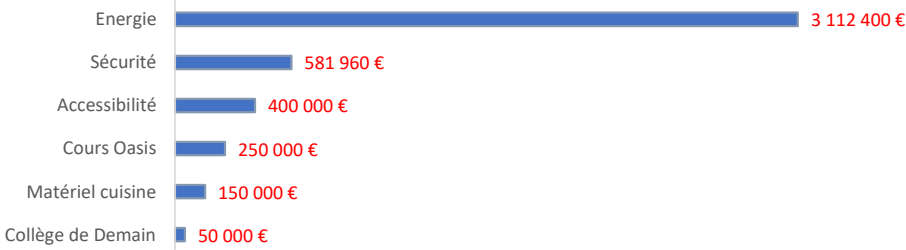
Energie		3 112 400 €
Chaudières		
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de chaudière Gaz	50 000 €
Saint Benin d'Azy - Les Amognes	Remplacement des chaudières fioul par des chaudières Bois	400 000 €
Isolation Façades		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Remplacement des façades	800 000 €
Chateau Chinon - Bibracte	Isolation thermique extérieure de la totalité des façades _Tranche Ferme	512 400 €
Imphy - Louis Aragon	Remplacement des façades	1 000 000 €
Isolation toitures		
Nevers - Les Loges	Réalisation d'une étude pour la réfection des toitures et amélioration des performances énergétiques	30 000 €
	Travaux pour la réfection des toitures et amélioration des performances énergétiques _Tranche Ferme	320 000 €
Accessibilité		400 000 €
Ascenseurs		
Nevers - Adam Billaut	Absence d'ascenseur salle de restauration et salle de sciences bâtiment B Mettre en place un ascenseur à l'angle de la salle de restauration et du bâtiment B. Classe Ulis	200 000 €
Vareennes Vauzelles - Henri Wallo	Impossibilité d'accès aux étages (des deux bâtiments) 2x 220 200€ Bâtiment scolaire et bâtiment réfectoire Création d'ascenseurs. Classe ULIS	200 000 €
Matériel cuisine		150 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	150 000 €
Cours Oasis		250 000 €
Cosne sur Loire -René Cassin	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Nevers - Les Loges	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Sécurité		581 960 €
Tous les collèges (A ventiler)	Contrôle technique (Amiante, électricité, plomb...)	20 000 €
	Etude Refection réseau de chauffage	5 000 €
	Refection de réseaux chauffage	25 000 €
	Réfection logement	80 000 €
	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisations, alarme, ...	120 000 €
	Travaux Suite commission de sécurité	30 000 €
Mise aux normes Cuisine		
Donzy - Henri Clément	Travaux Réfection cuisine DONZY _Tranche Ferme	301 960 €
Collège de Demain		50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	50 000 €
Total général 2024		4 544 360 €



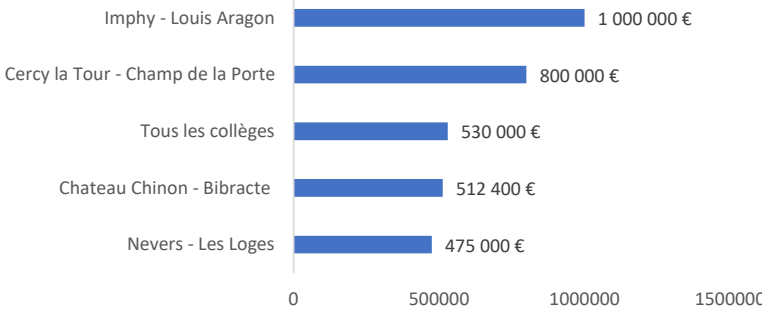
Répartition des Dépenses Totales



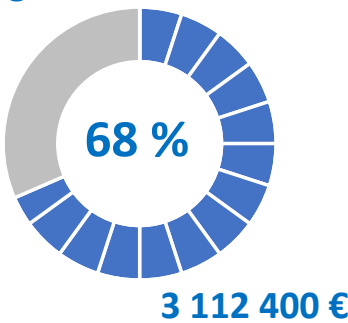
Dépenses Par Brique



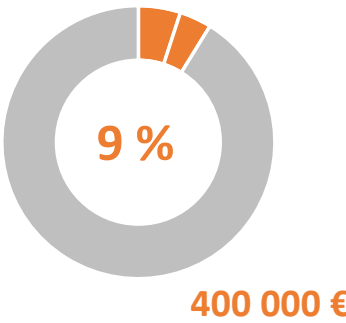
5 + grosses Dépenses Brique



Energie



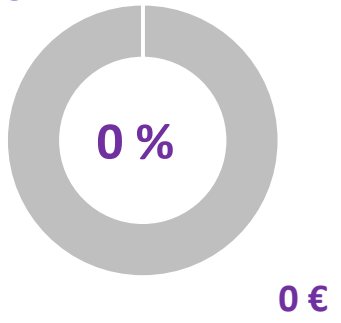
Accessibilité



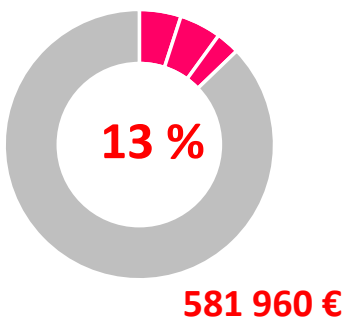
Cours Oasis



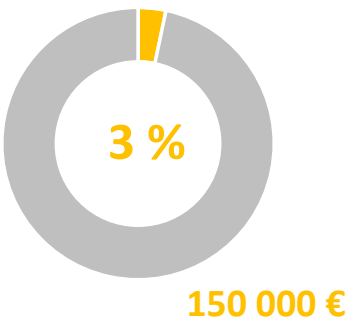
Energie renouvelable



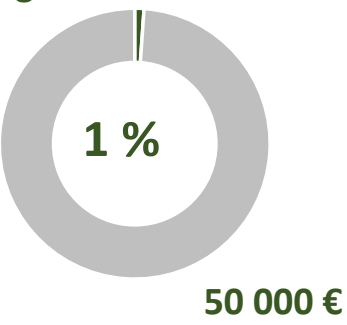
Sécurité



Matériel cuisine



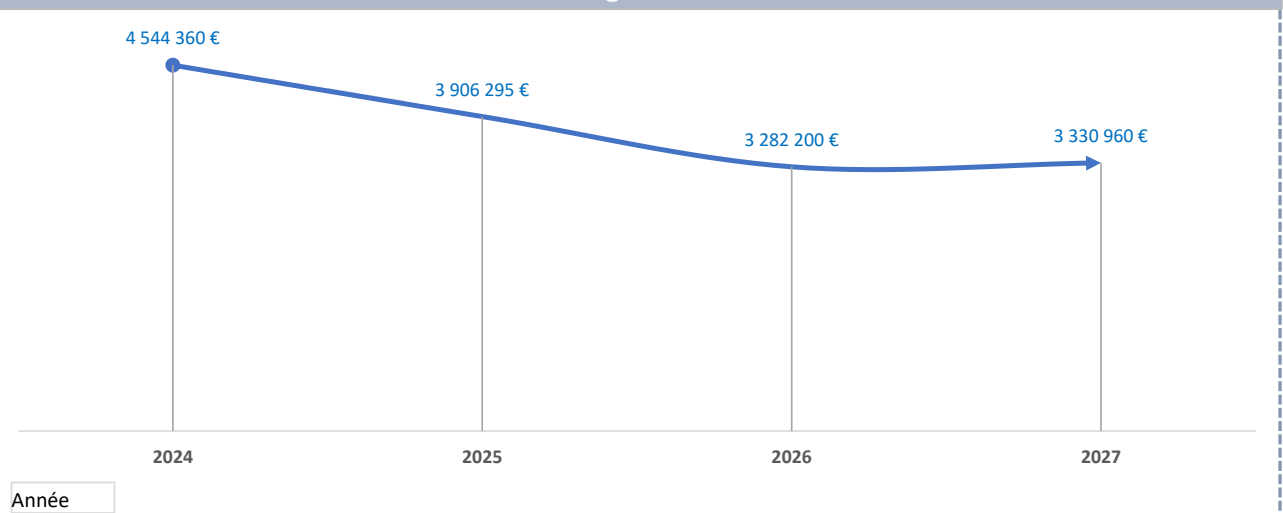
Collège de Demain



Année

2023	2024	2025	2026	2027
2028	2029	2030	2031	2032
2033	2034	2035	2036	2037
2038	2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046	2047
2048	2049	2050	2051	(vide)

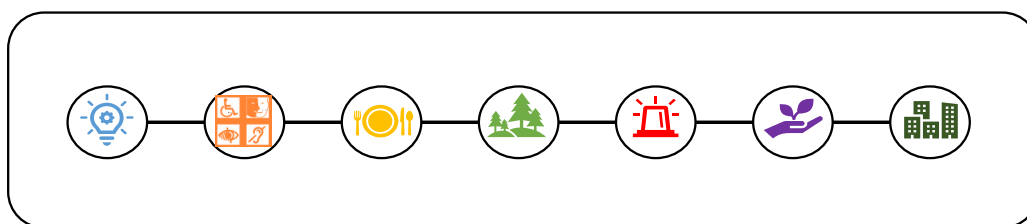
Tendance Budget Investissement



Bâtiments

- Cercy la Tour - Champ de ...
- Chateau Chinon - Bibracte
- Cosne sur Loire - René Cas...
- Donzy - Henri Clément
- Imphy - Louis Aragon
- Nevers - Adam Billaut
- Nevers - Les Loges
- Saint Benin d'Azy - Les A...
- Tous les collèges
- Varennes Vauzelles - Henr...
- Clamecy - Giroud de Villette
- Corbigny - Noël Berrie
- Cosne sur Loire - Claude T...
- Decize - Maurice Genevoix
- Dornes - Lucien Chaussin
- Fourchambault - Paul Lan...
- Guérigny - Jean Jaurès
- La Charité sur Loire - Aum...
- La Machine - Jean Rostand
- Lormes - Paul Barreau
- Luzy - Anthony Duvivier
- Montsauche les Settons - ...
- Moulins Engilbert - Les De...
- Moulins Engilbert - -Les D...
- Nevers - Les Courlis
- Nevers - Victor Hugo

PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2025



Energie		2 587 575 €
Chaudières		
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de chaudière	50 000 €
Eclairage		
Imphy - Louis Aragon	Remplacement des luminaires complets par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	32 000 €
Chateau Chinon - Bibracte	Remplacement des luminaires restants par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	41 000 €
Isolation Façades		
Chateau Chinon - Bibracte	Isolation thermique extérieure de la totalité des façades _Tranche optionnelle 1	462 000 €
Isolation Plancher		
Imphy - Louis Aragon	Isolation des planchers sur vides sanitaires par le dessous	101 000 €
Isolation toitures		
Nevers - Les Loges	Travaux pour la réfection des toitures et amélioration des performances énergétiques _Tranche 1	250 000 €
Menuiseries extérieures		
Varzy - Le mont Châtelet	Remplacement des menuiseries extérieures de tous les bâtiments par des modèles en aluminium performant avec volets roulants	1 648 575 €
Ventilation mécanique contrôlée		
Imphy - Louis Aragon	Installation d'une VMC collective avec bouches d'extractions et entrées d'air hygroréglables dans les logements	3 000 €
Accessibilité		402 680 €
Accès à l'établissement		
Imphy - Louis Aragon	Absence de guidage visuel des accès Entrées de l'établissement Installer une signalétique Grilles avaloirs comprenant des interstices > 2cm Cour extérieure Remplacer les grilles avaloirs sur le cheminement extérieur	600 € 600 €
Premery - Achille Milien	Absence de guidage visuel des entrées - Réfectoire - Bâtiment administration - Bâtiment scolaire Création d'une signalétique	720 €

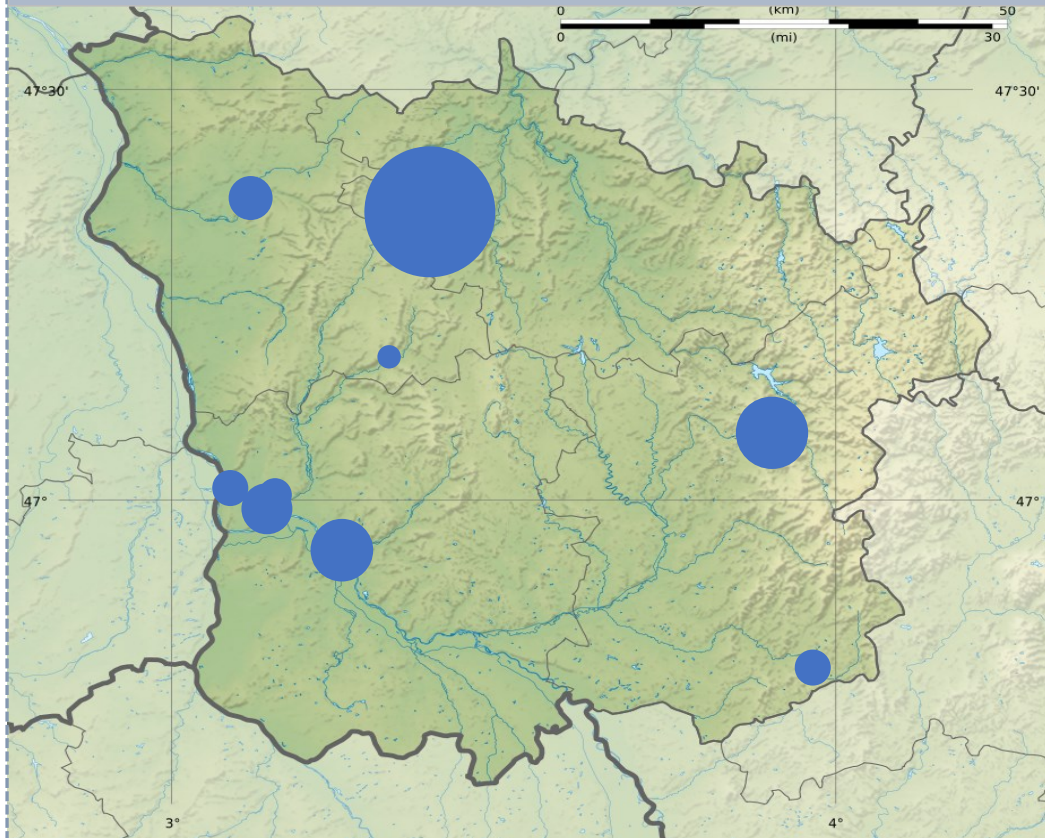
	Grilles avaloirs, tapis et ressaut non conformes Remplacer les tapis, création de rampe pour franchir les ressauts existants et remplacer les grilles avaloirs avec des matériaux respectant la réglementation.	9 960 €
Ascenseurs		
Imphy - Louis Aragon	Impossibilité d'accès aux étages Le réfectoire, les salles de typologie de type SVT et Physique-Chimie se situent à l'étage Création d'un ascenseur. Classe ULIS	200 000 €
Cheminements extérieurs		
Imphy - Louis Aragon	Absence de chasse-roue sur la rampe Rampe déjà créé au niveau du bâtiment A Création d'un chasse-roue	600 €
	Accès jusqu'à la rampe du gymnase Réalisation d'une rampe entre le collège et le gymnase	4 200 €
	Escaliers / marches extérieures Mettre en conformité les escaliers / marches extérieures	2 760 €
	Guidage des utilisateurs De la place PMR à l'accès du bâtiment Création de bande de guidage	2 040 €
Prémery - Achille Milien	Absence de cheminement visuel et tactile Sur l'ensemble de la cour Création d'une bande de guidage	1 800 €
	Escaliers extérieures - Escaliers menant au bâtiment administration - Escaliers menant au réfectoire - Escaliers sur le cheminement entre le bâtiment scolaire et le réfectoire Mise en conformité des escaliers et ajout de main courante	11 640 €
	Pente de la rampe conforme mais largeur de passage trop étroite et absence de palier de repos tous les 10m. Cheminement des bâtiments "administration" et "scolaire" jusqu'au réfectoire. Elargissement de la rampe et création de paliers de repos	11 040 €
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Absence de bande de guidage Création d'une bande de guidage	13 200 €
	Déformation des zones du cheminement Sur l'ensemble des cheminements extérieurs Réaliser une refonte partielle des cheminements	3 360 €
	Présence d'une marche au droit des IS Devant les IS de l'établissement Création de rampes normalisées	7 080 €
	Rampe présentant une trop forte pente ainsi qu'un ressaut trop accentué Rampe menant de la cour au terrain de sport Création d'une rampe conforme ainsi qu'une suppression du ressaut	12 600 €
	Tapis / Grilles non conformes à la réglementation Remplacement de ces éléments	9 600 €
Circulations intérieures horizontales		

Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Largeur de la circulation non réglementée	6 480 €
	Bâtiment administration Rendre le couloir accessible	
	Passage insuffisant au réfectoire Bâtiment réfectoire Elargir le passage à 0,90m	600 €
Equipements et dispositifs de commande		
Imphy - Louis Aragon	Hauteur des déclencheurs manuels incendie	
	Tous les DM incendie Descendre les déclencheurs manuels	1 200 €
Prémery - Achille Milien	Hauteur des déclencheurs manuels incendie	1 200 €
	Descendre les DM incendie	
	Paillasse Salle de typologie SVT / Physique-Chimie Rendre au moins une paillasse accessible	1 920 €
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Banque d'accueil non adaptée Bâtiment administration Créer un espace accessible et de communication pour les personnes à mobilité réduite	3 960 €
	Hauteurs des DM incendie ainsi que de certains interrupteurs	2 400 €
	Dans l'ensemble de l'établissement Descendre les dispositifs	
	Tables informatiques non accessibles	
	Salles de technologie Mettre en place du mobilier adapté	600 €
Escaliers		
Imphy - Louis Aragon	Escaliers intérieurs Ensemble des escaliers intérieurs Mettre en conformité les escaliers	17 880 €
Prémery - Achille Milien	Escaliers intérieurs Mettre en conformité les escaliers	5 400 €
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Escaliers intérieurs Ensemble des escaliers de l'établissement Mise en œuvre de nez de marche, contremarche contrastée et bande podotactile	21 360 €
Locaux d'hébergement		
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Pièce de repos de l'infirmerie Infirmerie	1 200 €
	Modification des dimensions de la pièce	
Portes, portiques et sas		
Imphy - Louis Aragon	Poignées de portes au niveau des angles rentrant - Salles A14, A16 - Salles C13, C21, C22, C23, réunion et foyer - Salle Installation de poignée de portes adaptées	960 €
	Portes des sanitaires Portes des sanitaires Filles / Garçons Remplacer les portes	3 120 €
Revêtement de sol, murs et plafonds		
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Hall d'entrée / préau Mettre en place un revêtement acoustique en sous-face du plafond	12 840 €
Sanitaires		
Imphy - Louis Aragon	Absence de sanitaires accessibles Deux sanitaires devront être installés. 1 par niveau accessible sachant que toutes les salles et services se trouvent au RDC et R+1 Deux sanitaires à créer	6 480 €

Prémery - Achille Milien	Absence de toilettes PMR Bâtiment scolaire	
	Mettre aux normes le toilette PMR dans le volume prévu à cet effet au niveau des sanitaires garçons	3 240 €
	Hauteurs des urinoirs Sanitaires garçons	1 320 €
	Modification des hauteurs des urinoirs	
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Sanitaires PMR Réfectoire Réfectoire Pose de la barre latérale dans le bon sens, remplacement du lavabo et ajout d'une barre de tirage sur la porte	1 200 €
	Absence de lavabo accessible Sanitaires H/F	1 680 €
	Mettre en place des lavabos accessibles	
	Aménagement des sanitaires PMR Sanitaires H/F Réaliser les aménagements et les espaces nécessaires	6 480 €
	Hauteur des urinoirs Modification des hauteurs des urinoirs	3 600 €
	Stationnement automobile	
	Imphy - Louis Aragon	
	Aucune place PMR créée Parking intérieur dans la cour Réaliser une place sur le parking intérieur	1 080 €
Prémery - Achille Milien	Absence de place PMR à proximité de l'entrée	3 240 €
	Création d'une place dans son intégralité	
	Varennes Vauzelles - Henri Wallo	
	Absence de place PMR à proximité de l'entrée	
	Au plus proche de l'entrée principale Création d'une place de stationnement adaptée	1 440 €
Matériel cuisine		150 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	150 000 €
Cours Oasis		250 000 €
Fourchambault - Paul Langevin	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Luzy - Anthony Duvivier	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Sécurité		466 040 €
Tous les collèges (A ventiler)	Contrôle technique (Amiante, électricité, plomb...	20 000 €
	Etude Refection réseau de chauffage	5 000 €
	Refection de réseaux chauffage	25 000 €
	Réfection logement	80 000 €
	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisations, alarme, ...	120 000 €
	Travaux Suite commission de sécurité	30 000 €
Mise aux normes Cuisine		
Donzy - Henri Clément	Travaux Réfection cuisine DONZY_Tranche 1	186 040 €
Collège de Demain		50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	50 000 €
Total général 2025		3 906 295 €



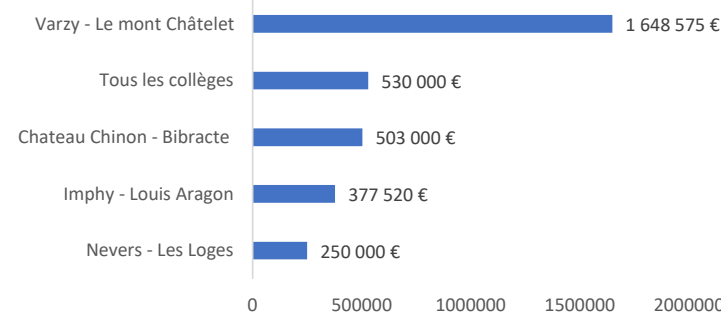
Répartition des Dépenses Totales



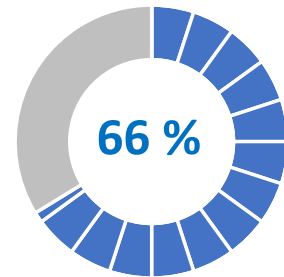
Dépenses Par Brique



5 + grosses Dépenses Brique

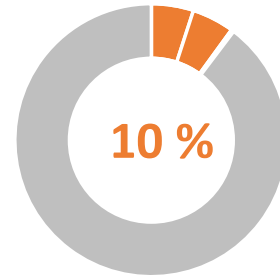


Energie



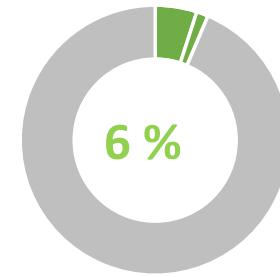
2 587 575 €

Accessibilité



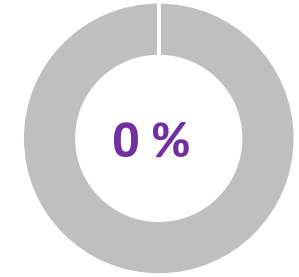
402 680 €

Cours Oasis



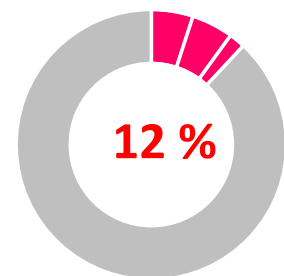
250 000 €

Energie renouvelable



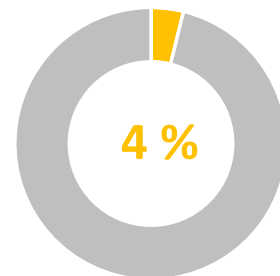
0 €

Sécurité



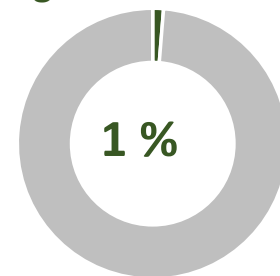
466 040 €

Matériel cuisine



150 000 €

Collège de Demain



50 000 €

Année

2023	2024	2025	2026	2027
2028	2029	2030	2031	2032
2033	2034	2035	2036	2037
2038	2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046	2047
2048	2049	2050	2051	(vide)

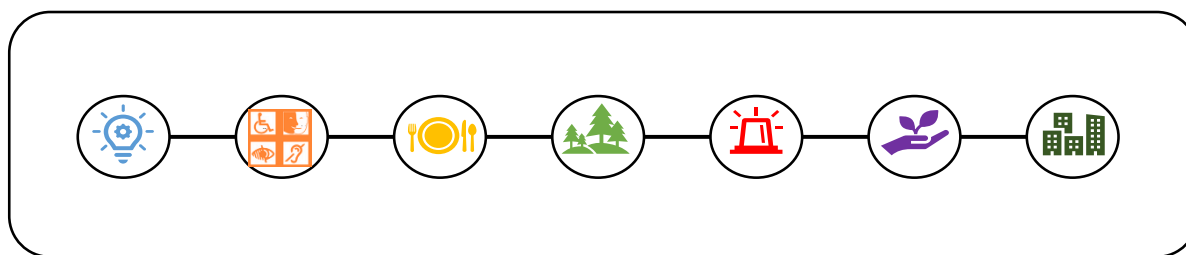
Tendance Budget Investissement



Bâtiments

- Chateau Chinon - Bibracte
- Donzy - Henri Clément
- Fourchambault - Paul Lan...
- Imphy - Louis Aragon
- Luzy - Anthony Duvivier
- Nevers - Les Loges
- Prémery - Achille Milien
- Tous les collèges
- Varennes Vauzelles - Henr...
- Varzy - Le mont Châtelet
- Cercy la Tour - Champ de ...
- Clamecy - Giroud de Villette
- Corbigny - Noël Berrie
- Cosne sur Loire - Claude T...
- Cosne sur Loire - René Cas...
- Decize - Maurice Genevoix
- Dornes - Lucien Chaussin
- Guérigny - Jean Jaurès
- La Charité sur Loire - Aum...
- La Machine - Jean Rostand
- Lormes - Paul Barreau
- Montsauche les Settons - ...
- Moulins Engilbert - Les De...
- Moulins Engilbert - -Les D...
- Nevers - Adam Billaut
- Nevers - Les Courlis

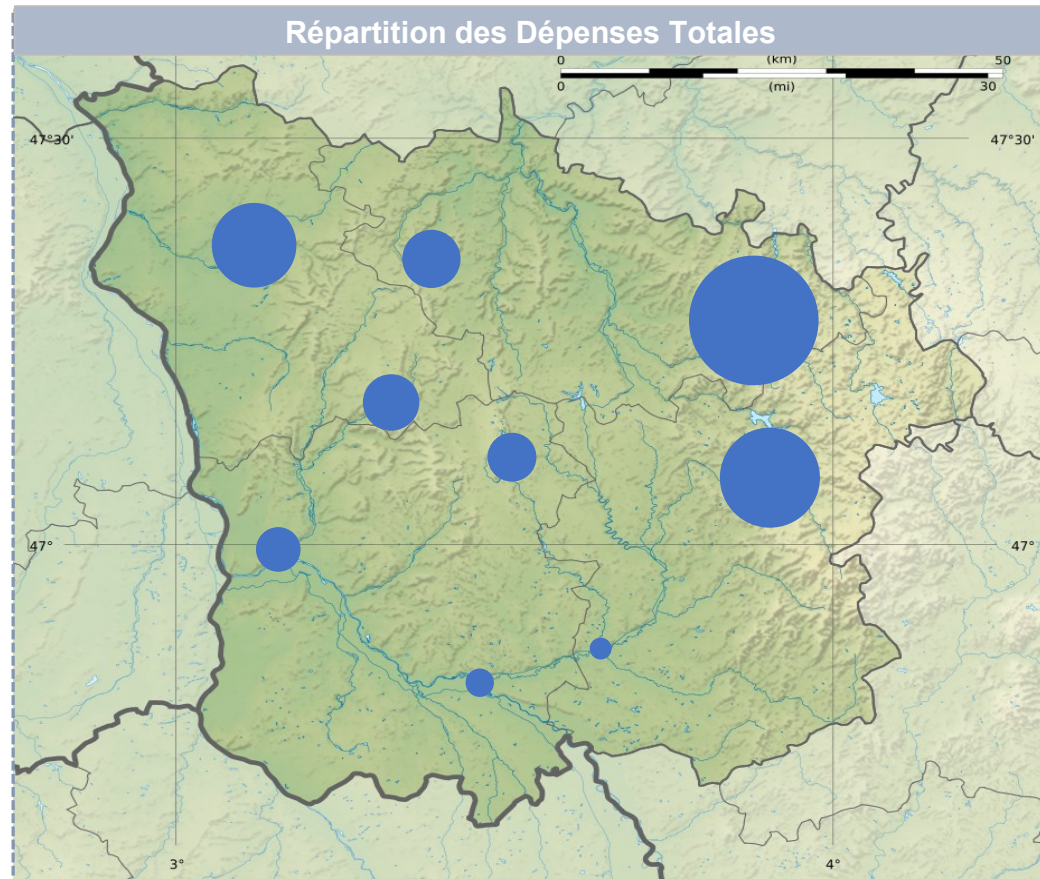
PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2026



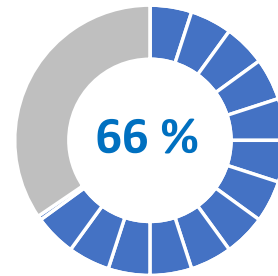
Energie		2 150 000 €
Chaudières		
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de chaudière	50 000 €
Donzy - Henri Clément	Remplacement des chaudières fuel par des chaudières Bois	450 000 €
Varzy - Le mont Châtelet	Remplacement des chaudières gaz par des modèles à condensation en chaufferie actuelle	50 000 €
Eclairage		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Remplacement des luminaires restants par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	17 000 €
Isolation Façades		
Chateau Chinon - Bibracte	Isolation thermique extérieure de la totalité des façades _Tranche Optionnelle 2	309 000 €
Lormes - Paul Barreau	Isolation thermique des façades _Tranche ferme et tranche 1	930 000 €
Isolation Plancher		
Chateau Chinon - Bibracte	Isolation des planchers sur vide sanitaire avec un isolant collé	150 000 €
Varzy - Le mont Châtelet	Isolation des planchers sur terre-plein par le dessus avec chape et revêtement de sol	163 000 €
Régulation Chauffage		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Installation de vannes thermostatiques dans la zone enseignement avec sensibilisation complémentaire des occupants à l'utilisation et à la sensibilité du matériel	10 000 €
Chateau Chinon - Bibracte	Installation/remplacement de vannes thermostatiques sur 100% des radiateurs du site	15 000 €
Ventilation mécanique contrôlée		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Installation d'une VMC hygroréglable avec bouches d'extractions en pièces humides et entrées d'air en pièces principales dans le bâtiment logements.	3 000 €

Chateau Chinon - Bibracte	Installation d'une VMC hygroréglable avec bouches d'extractions en pièces humides et entrées d'air en pièces principales dans le bâtiment logements.	3 000 €
Accessibilité		402 200 €
Accès à l'établissement		
Decize - Maurice Genevoix	Absence de signalisation Réfectoire Mise en place de signalisation	1 200 €
	Présence de ressauts A l'entrée de chaque bâtiment Mise en place de rampes	5 760 €
Ascenseurs		
Prémery - Achille Milien	Absence d'ascenseur au sein de l'établissement	200 000 €
	Création d'un ascenseur	
Cheminements extérieurs		
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de rampes normalisées Création de rampes : - De la future place PMR à la cour centrale - De la future place de parking à l'Administration (B) - Du bat A et B jusqu'à la cour centrale - De la cour centrale à la cour de l'internat - De la cour de l'internat à l'accès au gymnase	124 800 €
	Création de rampes normalisées Largeur de portillon d'accès au site insuffisante Accès à l'établissement au niveau de l'administration Remplacement du portillon d'accès et ajout d'un interphone accessible	3 120 €
	Présence de marche au droit des sorties Sur l'ensemble de l'établissement Mettre en œuvre des rampes normalisées	14 280 €
	Présence de ressauts trop importantsPréau du bâtiment E Réaliser une bande d'enrobé le long du ressaut	3 480 €
	Tapis / Grilles non conformes à la réglementation Remplacement des éléments	6 000 €
Decize - Maurice Genevoix	Absence de cheminement Dans l'ensemble de l'établissement Réalisation d'un cheminement normalisé	3 960 €
	Grilles extérieurs Dans la cours Devant l'entrée des bâtiments	2 400 €
	Remplacement des grilles	
Equipements et dispositifs de commande		
Decize - Maurice Genevoix	Absence de paillasse adaptées Salle de Physique-Chimie - SVT	3 840 €
	Salle de Technologie Mettre un place des paillasse accessibles	
	Position des déclencheurs manuels trop haute Bâtiment de cours	2 400 €
	Réfectoire Infirmerie Descendre les déclencheurs manuels	

Escaliers		
Decize - Maurice Genevoix	Escaliers non réglementaire Accès au réfectoire	8 160 €
	Mise aux normes des escaliers	
	Escaliers non réglementaire Bâtiment de cours	8 880 €
	Mise aux normes des escaliers	
Locaux d'hébergement		
Decize - Maurice Genevoix	Hauteur des lits de l'infirmier trop importante	3 600 €
	Infirmier Changement de mobilier	
Portes, portiques et sas		
Decize - Maurice Genevoix	Absence d'éléments vitrés contrastés alertant du danger	
	Ensemble des portes d'entrée Pose d'un dispositif réalisant un contraste visuel sur les parois	600 €
Revêtement de sol, murs et plafonds		
Decize - Maurice Genevoix	Présence de tapis A l'entrée de chaque bâtiment Supprimer les tapis	720 €
Sanitaires		
Decize - Maurice Genevoix	Hauteur des urinoirs Modifications des hauteurs des urinoirs	3 000 €
	Lavabos non conforme Ensemble des toilettes	3 120 €
	Changement des lavabos	
	Toilette non réglementaire Mise aux normes des toilettes	2 880 €
Matériel cuisine		150 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	150 000 €
Cours Oasis		250 000 €
Lormes - Paul Barreau	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Nevers - Victor Hugo	Aménagement des cours Oasis	125 000 €
Sécurité		280 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Contrôle technique (Amiante, électricité, plomb...	20 000 €
	Etude Refection réseau de chauffage	5 000 €
	Refection de réseaux chauffage	25 000 €
	Réfection logement	80 000 €
	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisations, alarme, ...	120 000 €
	Travaux Suite commission de sécurité	30 000 €
Collège de Demain		50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	50 000 €
Total général 2026		3 282 200 €

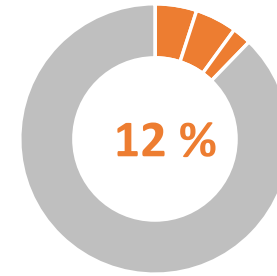


Energie



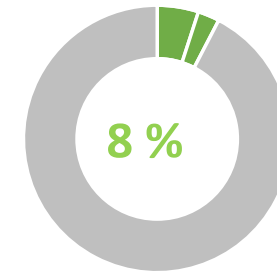
2 150 000 €

Accessibilité



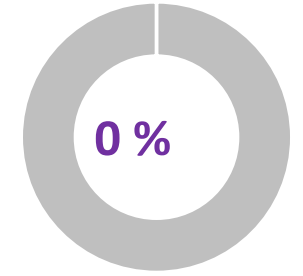
402 200 €

Cours Oasis



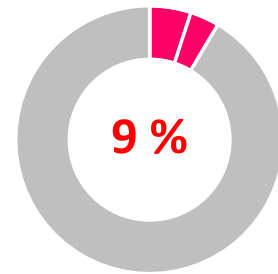
250 000 €

Energie renouvelable



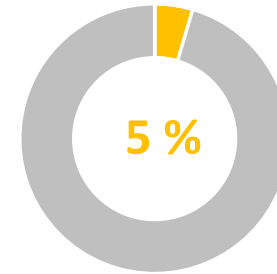
0 €

Sécurité



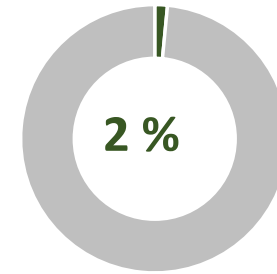
280 000 €

Matériel cuisine



150 000 €

Collège de Demain



50 000 €

Année

2023	2024	2025	2026	2027
2028	2029	2030	2031	2032
2033	2034	2035	2036	2037
2038	2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046	2047
2048	2049	2050	2051	(vide)

Tendance Budget Investissement



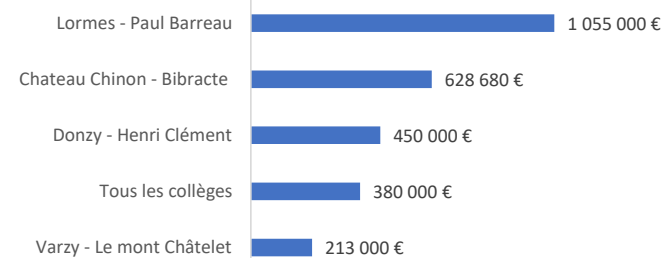
Bâtiments

- Cercy la Tour - Champ de ...
- Chateau Chinon - Bibracte
- Decize - Maurice Genevoix
- Donzy - Henri Clément
- Lormes - Paul Barreau
- Nevers - Victor Hugo
- Prémery - Achille Milien
- Saint Saulge - Jean arnole
- Tous les collèges
- Varzy - Le mont Châtelet
- Clamecy -Giroud de Villette
- Corbigny - Noël Berrie
- Cosne sur Loire - Claude T...
- Cosne sur Loire -René Cas...
- Dornes - Lucien Chaussin
- Fourchambault - Paul Lan...
- Guérigny - Jean Jaurès
- Imphy - Louis Aragon
- La Charité sur Loire - Aum...
- La Machine - Jean Rostand
- Luzy - Anthony Duvivier
- Montsauche les Settons - ...
- Moulins Engilbert - Les D...
- Nevers - Adam Billaut
- Nevers - Les Courlis
- Nevers - Les Loges
- Pouilly sur Loire - Les Guil...

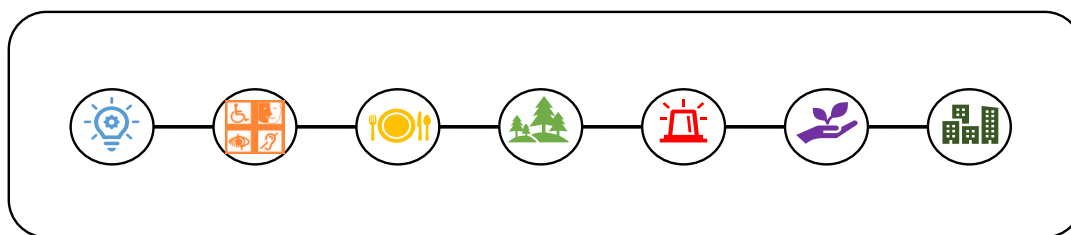
Dépenses Par Brique



5 + grosses Dépenses Brique



PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2027



Energie		2 183 000 €
Chaudières		
Imphy - Louis Aragon	Remplacement des chaudières par un modèle à condensation sur la panoplie existante avec isolation des conduites en classe 3 minimum	38 000 €
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Remplacement des chaudières gaz par des modèles à condensation en chaufferie actuelle	50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de chaudière	50 000 €
Eclairage		
Decize - Maurice Genevoix	Remplacement des luminaires restants par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	25 000 €
Dornes - Lucien Chaussin	Remplacement des luminaires restants par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	13 000 €
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Remplacement des luminaires restants par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	21 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Remplacement des luminaires complets par des modèles à dalle plafonnrière de type LED sur interrupteur et détection en locaux à occupation passagère	13 000 €
Isolation des combles		
Moulins Engilbert - Les Deux Rivières	Renforcement de l'isolation sous combles / rampants	63 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Isolation à neuf des combles et rampants de tous les bâtiments	71 000 €
Isolation Façades		
Decize - Maurice Genevoix	Consolidation des façades	220 000 €
Lormes - Paul Barreau	Isolation thermique des façades Tranche 1	200 000 €
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Isolation thermique des façades de tous les bâtiments avec un isolant sous enduit	201 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Isolation thermique extérieure des façades de tous les bâtiments	205 000 €
Isolation Plancher		
Decize - Maurice Genevoix	Isolation des planchers sur vide sanitaire par le dessous avec isolant projeté	51 000 €

Dornes - Lucien Chaussin	Isolation des planchers sur vide sanitaire par le dessous avec isolant projeté	88 000 €
Lormes - Paul Barreau	Isolation des planchers sur vide sanitaire par le dessous avec isolant projeté	66 000 €
Moulins Engilbert - Les Deux Rivières	Isolation des planchers sur vides sanitaires par le dessous	101 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Isolation des planchers sur vide sanitaire par le dessous avec un matériau collé	50 000 €
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Isolation des planchers sur terre-plein par le dessus avec chape et revêtement de sol	110 000 €
Menuiseries extérieures		
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Remplacement des menuiseries extérieures de tous les bâtiments par des modèles en aluminium performant avec volets roulants	180 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Remplacement des surfaces vitrées par des modèles doubles vitrages récents de niveau RT2012 minimum	44 000 €
Régulation Chauffage		
Decize - Maurice Genevoix	Réfection des canalisations de distribution de chauffage	280 000 €
Dornes - Lucien Chaussin	Installation/remplacement de vannes thermostatiques sur 100% des radiateurs du site	9 000 €
Lormes - Paul Barreau	Installation/remplacement de vannes thermostatiques sur 100% des radiateurs du site	9 000 €
Imphy - Louis Aragon	Installation de vannes thermostatiques sur 100% des radiateurs du site	17 000 €
Saint Amand en Puisaye - Arsène Fié	Installation de vannes thermostatiques dans la zone enseignement avec sensibilisation complémentaire des occupants à l'utilisation et à la sensibilité du matériel	3 000 €
Ventilation mécanique contrôlée		
Saint Pierre Le Moutier - Les Allières	Installation de VMC hygroréglable dans les logements de fonction avec entrées d'air et bouches d'extraction en lieu et place des actuelles	3 000 €
Lormes - Paul Barreau	Installation d'une VMC hygroréglable sur les logements de fonction avec entrées d'air hygroréglables et bouches d'extractions hygroréglables	2 000 €
Accessibilité		401 960 €
Accès à l'établissement		
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de guidage visuel sur les bâtiments Sur l'ensemble des bâtiments Mettre en place une signalisation	2 400 €
Corbigny - Noël Berrie	Absence de signalisation Mise en place de signalisation	360 €
	Présence de grille et de tapis Entrée principale	360 €
	Suppression de la grille et des tapis	
	Présence d'un ressaut Entrée principale et porte d'accès à la cours Création d'une rampe	1 440 €

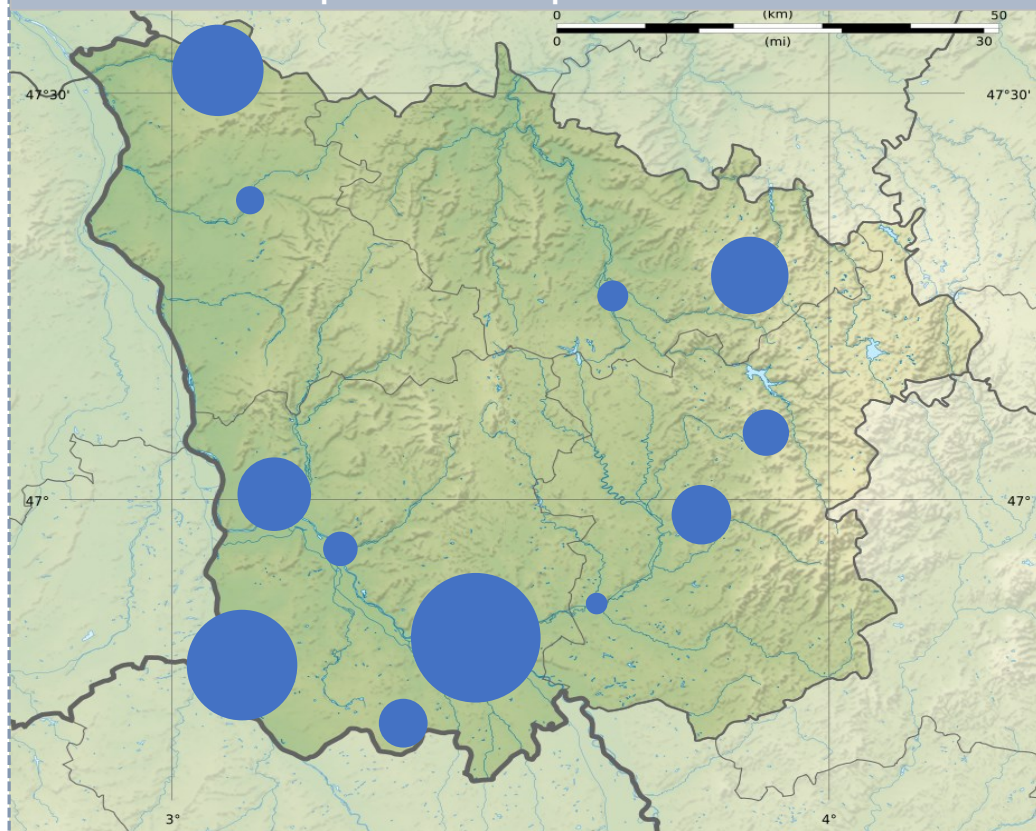
Donzy - Henri Clément	Repérage des portes vitrées/ Entrées de l'établissement/Absence de pictogramme d'information et signalisation	360 €
	Système de communication/Au droit des futures entrées accessibles	3 720 €
Ascenseurs		
Decize - Maurice Genevoix	Absence d'ascenseur sur la totalité des niveaux	200 000 €
Corbigny - Noël Berrie	Bâtiment principal Aménagement de Ascenseur non conforme aux exigences accessibilité	6 000 €
	Rendre l'ascenseur conforme à la norme NF-EN 81-70	
Cheminements extérieurs		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Mettre en conformité la rampe existante/Sur la rampe située en haut de l'établissement, par le deuxième accès/Absence de palier de repos sur la rampe	14 400 €
	Remplacement des tapis / grilles/Sur l'ensemble de l'établissement/Tapis / Grilles devant les entrées	7 200 €
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de bande de guidage De la place de parking, ainsi que de l'entrée principale de la cours jusqu'à tous les bâtiments de l'enceinte	16 800 €
	Ajout d'une bande de guidage Escaliers extérieurs Ajout de nez de marche, dalles podotactiles, contremarche et main courante	10 080 €
Corbigny - Noël Berrie	Absence de cheminement extérieur De la place de parking jusqu'à l'entrée du bâtiment	3 360 €
	Création d'un cheminement Escalier non réglementaire Mettre les escaliers aux normes	3 000 €
	Grille extérieur Dans la cours Remplacement de la grille	960 €
	Présence d'un ressaut A l'entrée de la grille	360 €
	Suppression du ressaut	
Donzy - Henri Clément	Création d'un cheminement de la future place PMR jusqu'au bâtiment /Accès au RDC/ Le long du bâtiment "Administration"	3 840 €
	Mettre en conformité les escaliers extérieurs (Nez de marche, contraste première et dernière contremarche, bande podotactile et ajout d'une main courante)/Escaliers extérieurs non réglementaires/Tous les escaliers extérieurs utilisables par le public	10 680 €
	Remplacer les grilles avaloirs présentes sur le cheminement extérieur/Grille sur cheminement extérieur avec interstices supérieur à 2 cm/ Cheminement extérieur	600 €
Circulations intérieures horizontales		
Corbigny - Noël Berrie	Absence de chasse roues Circulation au RDC	3 600 €
	Mise en place de chasse roues	
Equipements et dispositifs de commande		

Chateau Chinon - Bibracte	Tables informatiques et paillasse non accessible	
	Bâtiment scolaire (D) Mettre en place du mobilier adapté	2 520 €
Corbigny - Noël Berrie	Absence de paillasse adaptée Salle de SVT / Physique-Chimie Mise en place d'une paillasse adaptée	1 920 €
Escaliers		
Chateau Chinon - Bibracte	Escaliers intérieurs Ensemble des bâtiments Mettre en conformité les escaliers	30 600 €
Corbigny - Noël Berrie	Escalier non réglementaire Escaliers principaux Mettre les escaliers aux normes	5 760 €
	Escaliers non réglementaire Escalier de secours Mettre les escaliers aux normes	3 960 €
	Escaliers non réglementaire Escalier du CDI Mettre les escaliers aux normes	4 800 €
Donzy - Henri Clément	Escaliers intérieurs	1 200 €
	Il conviendra de signaler cet écart par une signalisation adapté pour éviter tout risque de heurt./Recoupement des couloirs/Hauteur obstacle intérieur (< à 2,20m)	240 €
Locaux d'hébergement		
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de sanitaires adaptés (WC / Douches) à l'internat (x2) Bâtiment internat (G) pour garçon et filles Mettre en place les locaux adaptés	16 560 €
Portes, portiques et sas		
Chateau Chinon - Bibracte	Largeur de portes insuffisante Bâtiment Administration (B) Remplacer les portes	6 480 €
Corbigny - Noël Berrie	Absence d'éléments vitrés contrastés alertant du danger Porte principale et porte d'accès à la cours Pose d'un dispositif réalisant un contraste visuel sur les parois	480 €
Donzy - Henri Clément	Mettre en place de la signalétique/ Portes d'accès à certaines salles et circulations intérieures/Absence de contraste sur les portes d'accès à certaines salles et circulations intérieures	600 €
Revêtement de sol, murs et plafonds		
Donzy - Henri Clément	Seuils de porte du réfectoire/Ressaut > 2cm	120 €
Sanitaires		
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de lavabo accessible et accessoires trop haut Sanitaires Bâtiment E Mettre en place des lavabos accessibles et descendre les accessoires	3 600 €
	Ajout de barre de tirage et remplacement de WC Sanitaires bâtiment E Remplacement WC Bâtiment E et ajout de barre de tirage	3 600 €
	Hauteur des urinoirs Sanitaires Bâtiment E Modifier la hauteur des urinoirs	2 280 €
Corbigny - Noël Berrie	Lavabo non réglementaire Toilettes Changement du lavabo	1 560 €

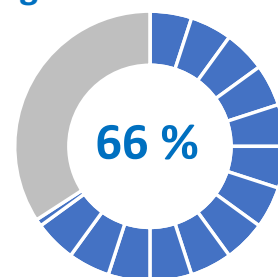
	Toilette PMR non réglementaire Mise aux normes du toilette PMR	3 240 €
Donzy - Henri Clément	Création d'un WC accessible au RDC/Sanitaires H/F au RDC et R+1/Aucuns sanitaires accessibles au RDC et R+1	12 960 €
Stationnement automobile		
Chateau Chinon - Bibracte	Absence de place PMR A réaliser au niveau du parking intérieur Réaliser une place PMR	4 320 €
Corbigny - Noël Berrie	Absence de place de parking PMR A l'entrée du portail Création d'une place de parking PMR	3 240 €
Donzy - Henri Clément	Réalisation de marquage y compris panneau et bande de guidage/Au niveau du Bâtiment RDC/Absence de place PMR au RDC Réaliser une place de stationnement au droit du bâtiment R+1/A implanter contre le bâtiment au plus proche d'une entrée concernant le bâtiment R+1 (Prévoir marquage au sol, marquage vertical et bande de guidage jusqu'à l'entrée du bâtiment)/Création d'une place de stationnement PMR	1 200 € 1 200 €
Matériel cuisine		150 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	150 000 €
Cours Oasis		250 000 €
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Aménagement des cours Oasis	250 000 €
Sécurité		280 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Contrôle technique (Amiante, électricité, plomb...)	20 000 €
	Etude Refection réseau de chauffage	5 000 €
	Refection de réseaux chauffage	25 000 €
	Réfection logement	80 000 €
	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisations, alarme, ...	120 000 €
	Travaux Suite commission de sécurité	30 000 €
Collège de Demain		50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	50 000 €
Total général 2027		3 314 960 €



Répartition des Dépenses Totales

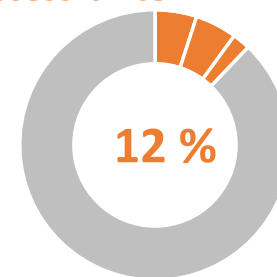


Energie



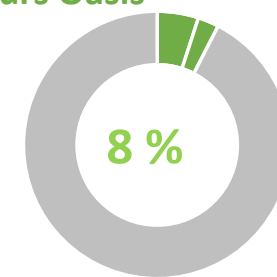
2 183 000 €

Accessibilité



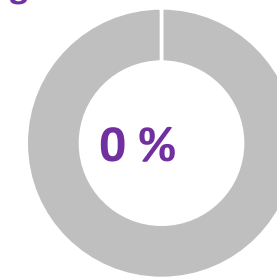
401 960 €

Cours Oasis



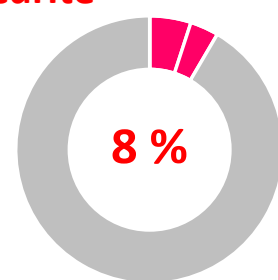
250 000 €

Energie renouvelable



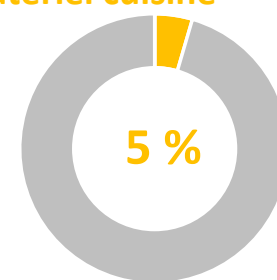
0 €

Sécurité



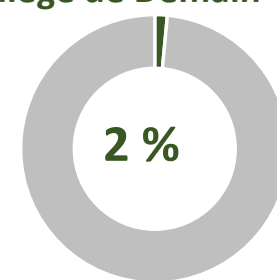
280 000 €

Matériel cuisine



150 000 €

Collège de Demain



50 000 €

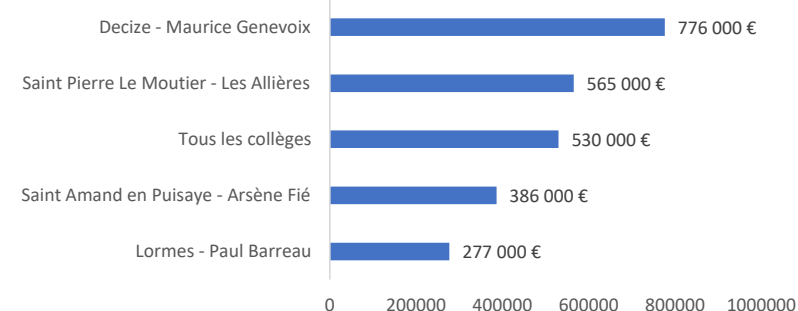
Bâtiments

- Cercy la Tour - Champ de ...
- Chateau Chinon - Bibracte
- Corbigny - Noël Berrie
- Decize - Maurice Genevoix
- Donzy - Henri Clément
- Dornes - Lucien Chaussin
- Imphy - Louis Aragon
- Lormes - Paul Barreau
- Moulins Engilbert - Les D...
- Saint Amand en Puisaye - ...
- Saint Pierre Le Moutier - ...
- Tous les collèges
- Varennes Vauzelles - Hen...
- Clamecy -Giroud de Villette
- Cosne sur Loire - Claude T...
- Cosne sur Loire -René Cas...
- Fourchambault - Paul Lan...
- Guérigny - Jean Jaurès
- La Charité sur Loire - Aum...
- La Machine - Jean Rostand
- Luzy - Anthony Duvivier
- Montsauche les Settons - ...
- Nevers - Adam Billaut
- Nevers - Les Courlis
- Nevers - Les Loges
- Nevers - Victor Hugo
- Pouilly sur Loire - Les Guil...

Dépenses Par Brique



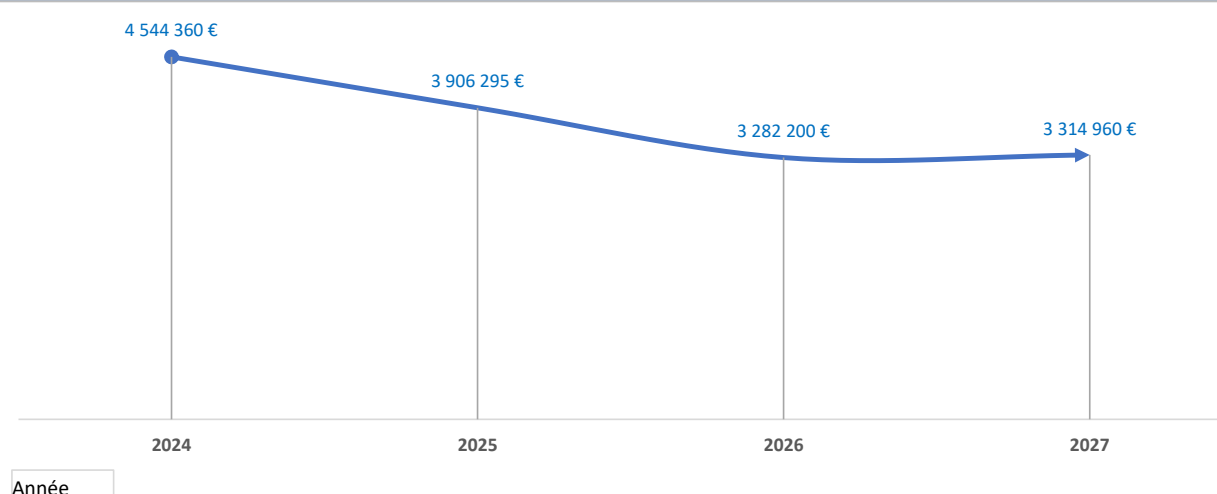
5 + grosses Dépenses Brique



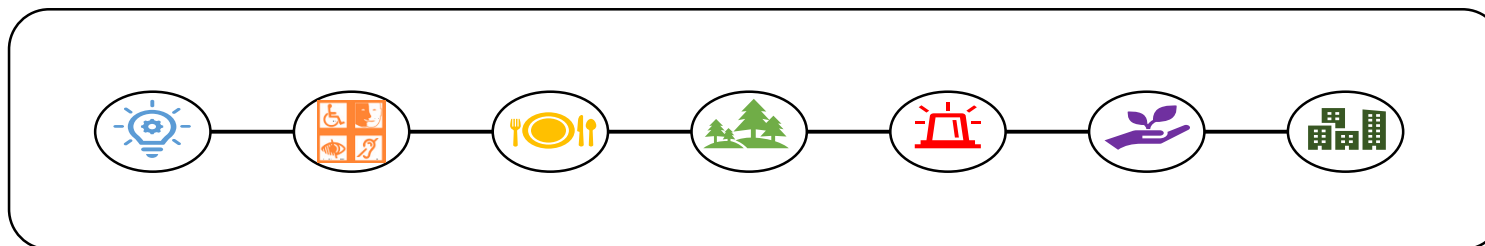
Année

2023	2024	2025	2026	2027
2028	2029	2030	2031	2032
2033	2034	2035	2036	2037
2038	2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046	2047
2048	2049	2050	2051	(vide)

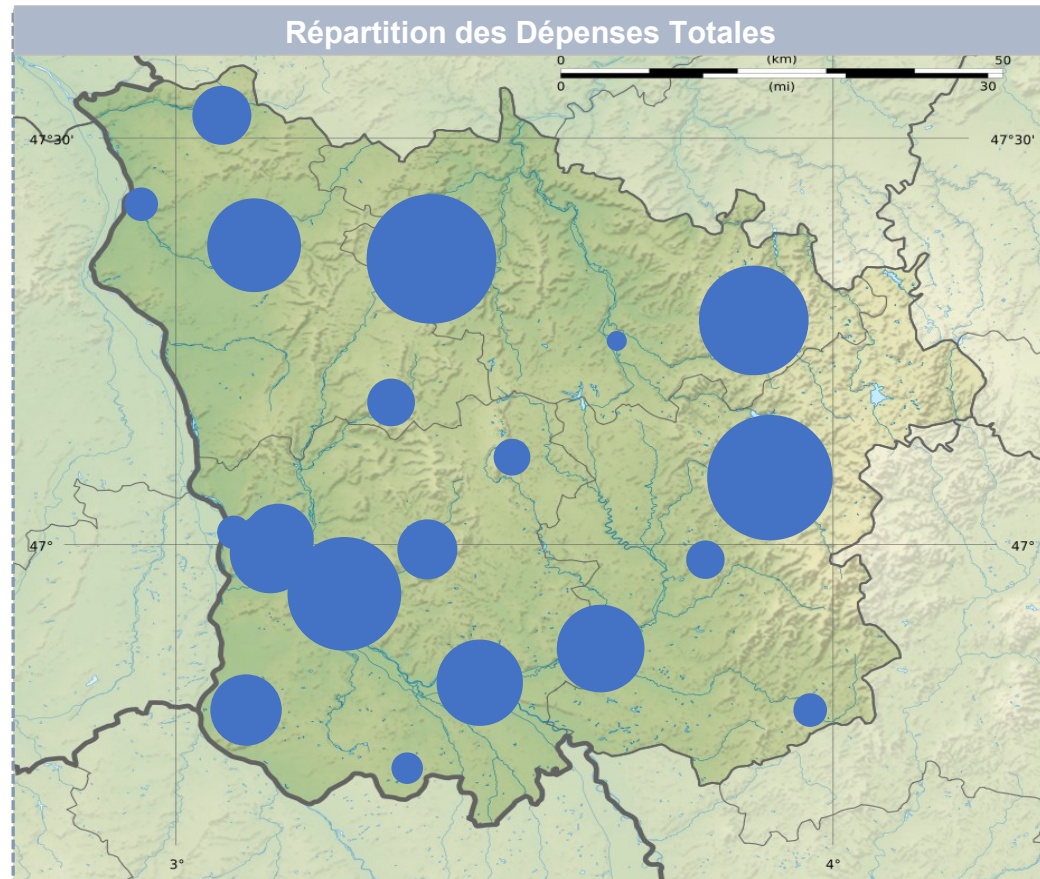
Tendance Budget Investissement



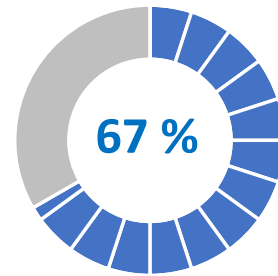
PPI COLLEGES de la NIEVRE : Années 2024-2027



	2024	2025	2026	2027
Energie	3 112 400 €	2 587 575 €	2 150 000 €	2 183 000 €
Accessibilité	400 000 €	402 680 €	402 200 €	401 960 €
Matériel cuisine	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Cours Oasis	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Energie renouvelable	0 €	0 €	0 €	0 €
Sécurité	581 960 €	466 040 €	280 000 €	280 000 €
Collège de Demain	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Total général	4 544 360 €	3 906 295 €	3 282 200 €	3 314 960 €

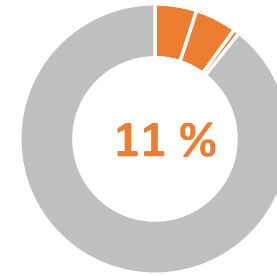


Energie



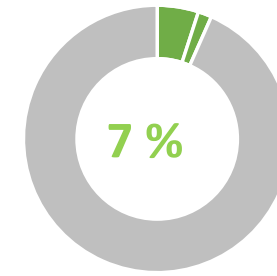
10 032 975 €

Accessibilité



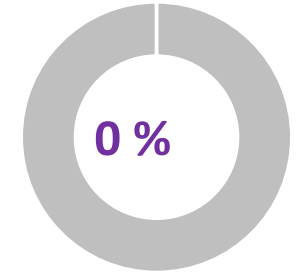
1 606 840 €

Cours Oasis



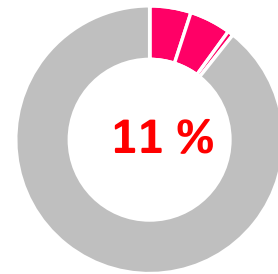
1 000 000 €

Energie renouvelable



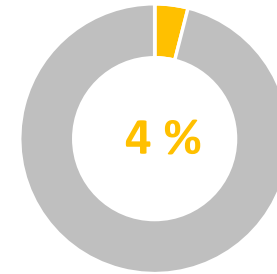
0 €

Sécurité



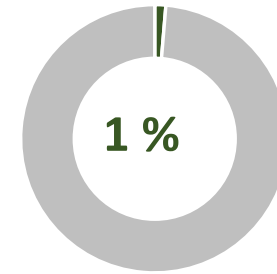
1 608 000 €

Matériel cuisine



600 000 €

Collège de Demain



200 000 €

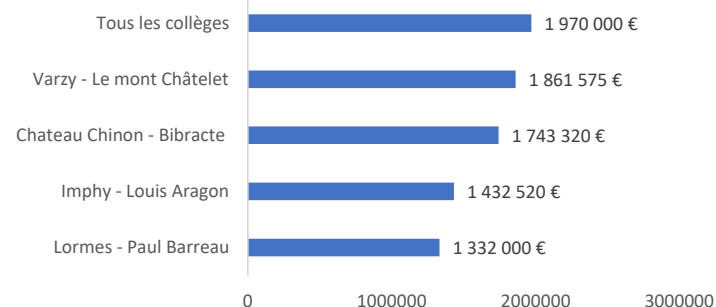
Bâtiments

- Cercy la Tour - Champ de ...
- Chateau Chinon - Bibracte
- Corbigny - Noël Berrie
- Cosne sur Loire - René Cas...
- Decize - Maurice Genevoix
- Donzy - Henri Clément
- Dornes - Lucien Chaussin
- Fourchambault - Paul Lan...
- Imphy - Louis Aragon
- Lormes - Paul Barreau
- Luzy - Anthony Duvivier
- Moulins Engilbert - Les D...
- Nevers - Adam Billaut
- Nevers - Les Loges
- Nevers - Victor Hugo
- Prémery - Achille Milien
- Saint Amand en Puisaye - ...
- Saint Benin d'Azy - Les A...
- Saint Pierre Le Moutier - ...
- Saint Saulge - Jean arnole
- Tous les collèges
- Varennes Vauzelles - Hen...
- Varzy - Le mont Châtelet
- Clamecy -Giroud de Villette
- Cosne sur Loire - Claude T...
- Guérigny - Jean Jaurès
- La Charité sur Loire - Aum...

Dépenses Par Brique



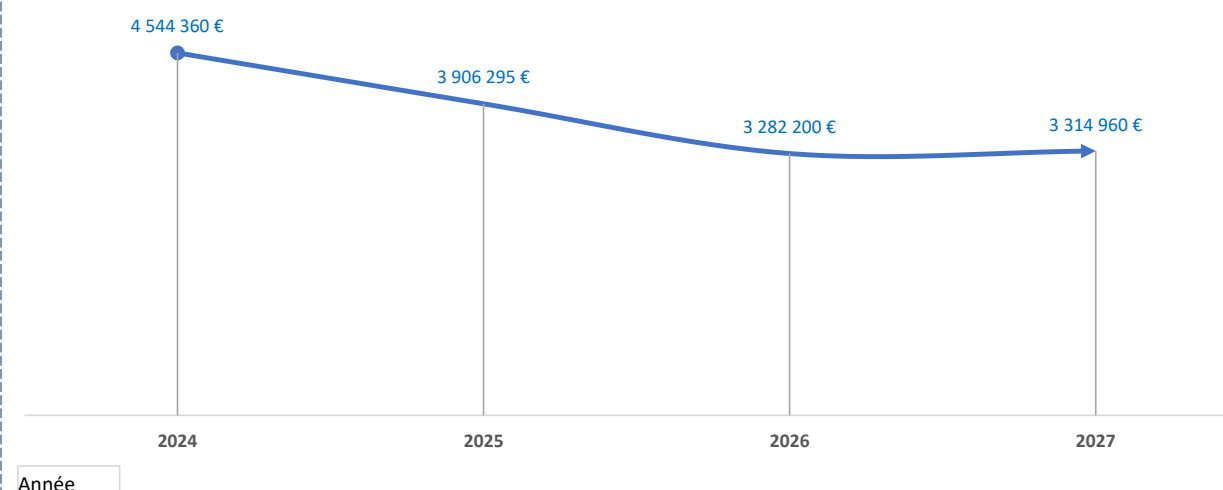
5 + grosses Dépenses Brique



Année

2023	2024	2025	2026	2027
2028	2029	2030	2031	2032
2033	2034	2035	2036	2037
2038	2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046	2047
2048	2049	2050	2051	(vide)

Tendance Budget Investissement



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : CANDIDATURE AU FONDS VERT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES ET DE LA CONCEPTION DE DEUX PROJETS DE COURS VÉGÉTALISÉES DANS LES COLLÈGES

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L.213-2,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 adoptant la Stratégie départementale d'adaptation au changement climatique,
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de réalisation des études préalables et de la conception de deux cours végétalisées de collèges, Les Loges à Nevers et René Cassin à Cosne-Cours-sur-Loire,
- **D'APPROUVER** la candidature du Conseil départemental de la Nièvre à l'appel à projets « Fonds Vert – fonds d'accélération de la transition écologique des territoires » de l'État,
- **DE SOLLICITER** le soutien de l'État dans le cadre du Fonds vert afin de réaliser les études de conception des cours végétalisées, à hauteur de 80 % du montant total soit 40 000 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions nécessaires le cas échéant et tout document se rapportant à l'application de ces décisions.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien DAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70633-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COLLÈGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX
Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 adoptant la Stratégie départementale d'adaptation au changement climatique,

VU l'avis de la commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 500 € à la Fédération des Centres Sociaux, repartis comme suit :

pour l'animation d'ateliers :

- 16 heures d'animations réparties en 6×2 h ou 4×3 h.
Le coût d'une intervention s'élève à 100 €/heure et comprend la préparation, le prêt du matériel et les frais de déplacements de l'animateur, soit un total de **1 600 €**.

pour l'accompagnement des appels à projet :

- Il pourra être alloué 6 heures effectives réparties en 3 réunions de 2 heures.
Le coût d'un accompagnement s'élève à 150 €/heure et comprend la préparation, le prêt du matériel et les frais de déplacements de l'animateur, soit un total de **900 €**.

- **D'APPROUVER** les termes de la convention afférente, ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70198-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023



Convention de Partenariat portant sur les animations dans les collèges avec la Fédération des Centres Sociaux

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Départemental du 27 septembre 2023,

ci-après dénommé " le Département "

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre

2 boulevard Jacques Duclos

58 000 NEVERS

représenté par son président, Frédéric MESTRE,

N° SIRET : 77847820600049

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de son plan départemental d'adaptation au changement climatique, le Département propose un catalogue d'animations à destination des collégiens. Chaque collège peut choisir une ou plusieurs animations en fonction d'un quota d'heures à répartir entre tous les établissements de la Nièvre.

Le Département a ainsi souhaité renforcer son offre de ressources en direction de la jeunesse Nivernaise qui pourra être mobilisée sur des sujets relatifs à la transition écologique et à l'engagement civique, tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire.

Cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent ;

Article L1111-9 CGCT : « III. - Le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à : 1° L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ; 2° L'autonomie des personnes ; 3° La solidarité des territoires ».

« Préparer la Nièvre d'après-demain », Stratégie départementale d'adaptation au changement climatique, adoptée par l'assemblée départementale le 17 février 2020.

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par le Département et la Fédération partenaire autour des actions en faveur des collégiens. Les objectifs attendus par le Département sont les suivants :

Animer des ateliers sur les thématiques suivantes :

Les éco-gestes

Les éco-gestes : la consommation durable ou responsable

Les éco-gestes : un déchet c'est quoi ?

Biodiversité : les aires terrestres éducatives

Nos émotions face aux informations écologiques

Accompagner des appels à projets sur les thématiques suivantes :

- Collégien : explore la biodiversité

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année scolaire 2023/2024, le **Département** s'engage à proposer un planning d'animations à réaliser au sein de différents collèges et à verser **au bénéficiaire** la subvention s'établissant comme suit :

- Pour l'animation d'ateliers :

16 heures d'animations réparties en 6 × 2 h ou 4 × 3 h

Le coût d'une intervention s'élève à 100 €/heure et comprend la préparation, le prêt du matériel et les frais de déplacements de l'animateur, soit un total de **1 600 €**.

- Pour l'accompagnement des appels à projet

Il pourra être alloué 6 heures effectives réparties en 3 réunions de 2 heures.

Le coût d'un accompagnement s'élève à 150 €/heure et comprend la préparation, le prêt du matériel et les frais de déplacements de l'animateur, soit un total de **900 €**.

Soit un budget total de **2 500 €**.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

Pour l'année scolaire 2023/2024, le Département de la Nièvre verse un montant de 2 500 euros.

Ce montant prévisionnel est versé selon les modalités suivantes : versement annuel sous réserve du respect des conditions fixées à l'article 5, en particulier de la production d'un bilan des actions de l'année.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, la Fédération fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, bilans, présentations et autres canaux de communication et d'information) le logo du Département. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée. A cet effet, la Fédération devra justifier auprès du Département d'une autorisation parentale de prise des photos et des publications d'image et de son des enfants mineurs concernés.

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

La Fédération doit fournir un bilan des animations réalisées spécifiant la date, le lieu, la nature de l'animation et le nombre d'élèves sensibilisés.

Le paiement sera effectué sur la base du bilan transmis et des heures d'animations réellement effectuées dans le cadre du planning fourni par le Département.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas régler la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à

l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

7.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression du règlement de la prestation de service conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée aux crédits budgétaires disponibles et à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- l'ajustement éventuel du volume d'heures d'animation au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées ou selon le nombre de demandes des collègues souhaitant participer.

ARTICLE 10 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 11 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la prestation

de service a été établie ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des sommes versées au titre de la subvention, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour le Bénéficiaire,
Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Frédéric MESTRE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

**OBJET : PREMIÈRES PROPOSITIONS POUR LA JEUNESSE 2023-2028 -
APPROBATION**

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU l'avis de la commission Emancipation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à communiquer et mettre en œuvre ces Premières propositions pour la Jeunesse sur la période 2023-2028 auprès des institutions et des partenaires ayant une action à destination du jeune public de la Nièvre et de le faire connaître à l'ensemble des Nivernais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à permettre la réalisation des opérations nécessaires à la création du poste de coordinateur par le dépôt en ligne du dossier de demande de financement sur la priorité 2 du programme FSE +,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70180-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

PREMIERES PROPOSITIONS POUR LA JEUNESSE
2023/2028



LA JEUNESSE

Une richesse
pour le département
de la Nièvre



LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT



« J'ai fait Imagine la Nièvre Saison 1, et je suis là pour la saison 2 dédiée aux jeunes. Est-ce que, ce qui sort des débats va se réaliser ? Les réunions vont-elles aboutir à quelque chose ? »
collégienne à Nevers.

Suite au dialogue direct que nous avons mené en ce début d'année 2023 avec 700 jeunes issus de tout le territoire, vous retrouverez dans ce document les premières propositions que nous pouvons esquisser pour répondre, avec humilité, aux attentes de la jeunesse.

Des villes aux villages, du Morvan au Val de Loire, ils sont venus témoigner de leurs vies, de leurs rêves et de leurs doutes. La parole était libre. Nous les avons écoutés avec beaucoup d'attention et d'intérêt, car les mots étaient francs, directs et l'envie d'y croire plus forte que la peur de l'échec.

Conscients des limites et des atouts de la vie dans un département rural, ils ont posé un regard aiguisé sur l'avenir dans notre département et sur la façon dont ils y envisagent leur propre futur.

Entre la peur, parfois fantasmée, de ne pas être de taille pour les grandes écoles, et la certitude que la vie rurale donne un supplément de forces, la palette des sentiments et l'éventail des envies sont riches et prometteuses.

Cette parole nous oblige.

Elle nous oblige à rassurer des jeunes préoccupés par leur avenir en leur donnant les moyens de s'émanciper.

Elle nous oblige à les guider dans un méandre administratif et d'informations parfois décourageant.

Elle nous oblige donc, en responsabilité, à transformer cette parole en actes, la proximité en opportunités, la ruralité en perspectives. C'est toute l'ambition de ces premières propositions pour la jeunesse »

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

Wilfrid SEJEAU

Vice-Président en charge de la jeunesse



SOMMAIRE

1. POURQUOI PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LA JEUNESSE ?
2. ÉMERGENCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE DÉPARTEMENTALE ENTRE 1995-2023
3. ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 2022-2023
4. LA DÉMARCHE CITOYENNE « IMAGINE LA JEUNESSE »
5. DE L'ÉCOUTE À L'ACTION
6. ANNEXES

1. POURQUOI PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LA JEUNESSE ?

RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX D'AVENIR

Selon l'Atlas départemental de la Nièvre (édition 2021), le Département compte plus de 38 260 jeunes dont 20 % sont âgés entre 0 et 19 ans.

Bien que la jeunesse ne soit pas une compétence obligatoire du Département, la collectivité a fait le choix de l'inscrire comme l'une de ses priorités de son mandat.

C'est parce que la jeunesse est l'affaire de tous, que le Département entend préparer l'avenir pour assurer le bien-être, l'émancipation, la réussite des projets des jeunes du département. L'idée est de les accompagner très concrètement à construire leur parcours vers l'autonomie tout en les responsabilisant : en agissant sur les déplacements, la formation, l'emploi, la création d'activités, l'inclusion et l'insertion sociale et professionnelle, tout en leur offrant des espaces d'expression et d'engagement.

Il ne s'agit donc pas de faire à leur place, mais de leur laisser plus d'espace.

En 2023, l'organisation des consultations citoyennes d'Imagine la Jeunesse a instauré un espace collaboratif entre différents acteurs et partenaires publics et privés impliqués aux côtés des jeunes.



POUR INVENTER AVEC LES JEUNES LA NIÈVRE DE DEMAIN

La proposition de premières solutions pour la jeunesse offre l'opportunité de rendre visible et de renforcer l'action départementale en faveur des jeunes de 11 et 30 ans.

Il permet également d'éviter une discontinuité dans la prise en compte des projets et des espoirs qui fourmillent chez les jeunes et qui se sont révélés lors des consultations d'Imagine la jeunesse. L'idée est de rendre possible leur envie de grandir dans un territoire qu'ils choisissent de faire vivre et où ils souhaitent pouvoir construire leur avenir.

Disposer d'un document de référence unique permet d'assurer la concertation entre les acteurs de la jeunesse pour un projet fédérateur qui s'inscrit dans la durée. Le Département peut aussi jouer un rôle de « Chef de file » dans la mise en réseau de l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la jeune génération.



2. ÉMERGENCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE DÉPARTEMENTALE ENTRE 1995-2023



VITALITÉ NIÈVRE

Le Département de la Nièvre décide en 1995 la mise en place d'une politique départementale de la jeunesse à travers le plan « Vitalité Nièvre ». Une démarche qui s'inscrit dans la mission « Avoir vingt ans dans la Nièvre » et qui reposait sur trois objectifs principaux :

- donner aux jeunes une place dans la vie locale,
- donner aux jeunes les moyens du dialogue,
- soutenir leurs initiatives

Mettant en relief trois mesures stratégiques :

- le programme « Locaux pour les jeunes »,
- le Fonds Jeunes Initiatives,
- la cellule mobile intitulée R.A.I.L (Réseau d'Accompagnement des Initiatives Locales)

En parallèle se crée le Conseil départemental des jeunes de 1995 à 2005 animé par l'OCDE. Suite à son arrêt durant 15 ans, ce dernier renaît en 2019 avec la volonté politique de faire porter les projets par les jeunes eux-mêmes.

De 2016-2021, la politique jeunesse s'intègre dans le plan d'action intitulé « Horizon 2021 » qui reposait sur trois grands chapitres :

- l'emploi et la formation des jeunes,
- les déplacements,
- l'engagement citoyen des jeunes

Ainsi, le Département délègue la mise en œuvre de sa politique jeunesse aux associations d'éducation populaire et consacre la somme totale de 90 000 €.

En 2018, la collectivité lance une première consultation citoyenne « les États Généraux de la Jeunesse » qui aboutit à la création d'un livre blanc recensant les doléances exprimées par les jeunes qui reposent sur :

- les loisirs,
- les déplacements,
- l'emploi,
- la formation,
- l'entrepreneuriat
- le commerce,
- le développement du numérique,
- la santé

LA POLITIQUE JEUNESSE DE 2016-2022

En réponse aux doléances exprimées par les jeunes niervais issues des États Généraux de la jeunesse qui se sont tenus en 2018, le Département propose différents dispositifs pour répondre aux problématiques des jeunes :

- la Carte Avantages jeunes/J'BOX 58,
- l'aide au permis de conduire,
- l'aide au déplacement international,
- l'aide aux formations (BAFA, BAFD, BNSSA, concours Infirmier, financement d'une partie de l'école de faculté de Droit, financement des études de médecines...)
- le projet DAJ (projet d'aide aux jeunes)

QUAND LE DÉPARTEMENT PORTE UNE POLITIQUE JEUNESSE PLUS INCLUSIVE

Depuis 2019, le Département développe des politiques publiques en faveur de la jeunesse plus inclusives, transversales et coordonnées avec les services et les acteurs du territoire notamment par le prisme de programmes incitant la participation directe du public cible :

- le Conseil départemental des jeunes (CDJC),
- le Forum départemental de la jeunesse et de l'engagement,
- propose ton clip pour ton territoire,
- raconte ton confinement,
- la Nuit des jeunes Leaders,
- sur les traces d'une Europe en paix,
- sur le chemin des pionniers,
- le Mag Jeunes

DE NOUVELLES PROPOSITIONS ÉMERGENT EN 2023 AVEC IMAGINE LA JEUNESSE

De nouvelles orientations innovantes émergent en 2023 avec Imagine la Jeunesse. Celles-ci entendent prendre en compte la parole des jeunes sur des sujets stratégiques qui viennent compléter les projets existants. La particularité pour cette nouvelle mandature est d'inscrire durablement une nouvelle démarche qui cherche à accompagner individuellement les projets de vie des jeunes à travers le collectif des partenaires et de mettre en œuvre 2 engagements prioritaires avec l'ambition de faire de la Nièvre un département où les lieux peuvent être investis par les jeunes :

- mettre en œuvre un plan d'investissement pour développer les équipements à destination des jeunes (engagement 13),
- favoriser la création d'entreprises et de projets par les jeunes via la mise à disposition de lieux et le budget participatif jeunesse (engagement 14)

3. ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE EN 2022

DES ACTIONS DÉJÀ CONSÉQUENTES

→ Le Département agit dans différents domaines qui préoccupent la jeunesse et son avenir. Les interventions visent principalement le champ de l'éducation formelle à travers les collèges et informelle par l'éducation populaire. L'action du Département en faveur de la jeunesse se caractérise par la mise en place de projets et d'actions citoyennes en faveur de la jeunesse.

→ Sur les projets, cela concerne :

- les déplacements en apportant une aide pour financer le permis de conduire à hauteur de 300 €, un stage à l'étranger à travers le dispositif Pass à l'international pouvant être financé jusqu'à 800 €,

- la formation en permettant aux jeunes nivernais de financer le BAFA/BAFD/BNSSA,

- l'emploi à travers le soutien à la création d'entreprise pouvant être financée par le dispositif « Initiatives Jeunes »,

- l'expression des jeunes par la création d'un Mag jeunes et le forum départemental de la jeunesse

- le soutien aux projets des jeunes à travers le budget participatif jeunesse

→ les actions jeunesse :

- Mag jeunes,
- Nuit des Jeunes Leaders,
- Forum départemental de la Jeunesse,

→ L'engagement citoyen :

- les consultations citoyennes d'« Imagine la Jeunesse » et le Conseil départemental des jeunes (CDJC),

→ Les projets pédagogiques :

- Le Département consacre chaque année la somme de 35 000 € dédiée au projet pédagogique des collèges et des associations du Département agissant en faveur de la jeunesse (structure d'éducation populaire, les associations et les collèges du Département) en leur accordant une subvention.

MAIS QUI PEUVENT ÊTRE OPTIMALISÉES EN CRÉANT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR DONNER A LA JEUNESSE LES CHANCES DE RÉUSSITES

Il s'agira de :

→ construire pour les prochaines années une démarche cohérente et structurante qui permette de donner tous les moyens aux jeunes pour que leurs rêves deviennent réalités, en mettant en place la « Brigade des moins jeunes » (collectif des partenaires). Cette démarche qui ambitionne de renforcer l'accompagnement et le suivi de chaque jeune qui le souhaite par un adulte référent dans la perspective de trouver les solutions les plus adaptées aux problématiques qui les concernent. Le Département entend ainsi poursuivre le dialogue citoyen.

→ mettre un plan d'investissement pour développer les équipements à destination des jeunes (engagement 13 d'Imagine la Nièvre),

→ favoriser la création d'entreprise et de projets par les jeunes via la mise à disposition de lieux et le budget participatif citoyen (engagement 14 d'Imagine la Nièvre),

→ favoriser le développement et l'engagement personnel des jeunes tout en gagnant le pari de la lisibilité de l'information,

→ poursuivre le soutien aux associations d'éducation populaire en faisant évoluer les conventions cadres avec la prise en compte des nouvelles orientations fixées par le Département dans le cadre de sa politique jeunesse.

3.1 CE QUE LE DÉPARTEMENT FAIT DÉJÀ POUR SA JEUNESSE

PORTER LES PROJETS EXISTANTS À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES JEUNES NIVERNAIS

→ Le Département propose un fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) réservé aux jeunes en difficulté. C'est une aide individuelle qui permet de répondre à des besoins temporaires et urgents (emploi, formation, transport, logement, subsistance, etc.) <https://nievre.fr/au-quotidien/jeunesse-et-education/les-aides-aux-jeunes/en-difficulte/>

→ Le Département consacre pour l'année 2023, une enveloppe de 39 000 € pour l'aide aux déplacements (permis de conduire et Pass à l'international) <https://nievre.fr/au-quotidien/jeunesse-et-education/les-aides-aux-jeunes/permis-bafa/><https://nievre.fr/au-quotidien/jeunesse-et-education/les-aides-aux-jeunes/etudes-projets/>

→ Le Département propose un dispositif d'aides pour accompagner les jeunes aux études médicales et para-médicales et dans la formation BAFA/BAFD <https://nievre.fr/au-quotidien/jeunesse-et-education/les-aides-aux-jeunes/etudes-projets/><https://nievre.fr/au-quotidien/sante/pour-les-etudiants-en-medecine-et-sante/les-aides-aux-etudes-medicales-et-para-medicales/>

→ Le Département soutien l'emploi des jeunes et l'accueil des stagiaires en employant chaque année 149 jeunes âgés entre 18 et 30 ans en CDI/CDD et 4 stagiaires âgés entre 14 et 30 ans.

→ Le Département accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet par le dispositif « Initiatives Jeunes », et le budget participatif jeunesse

→ Le Département a créé des centres de santé Départemental permettant d'offrir des soins de qualité aux nivernais <https://www.maisons-et-poles-de-sante.com/maison-de-sante/bourgogne-franche-comte/nievre/>

→ L'ensemble des dispositifs visant la jeunesse figure sur le site du Département. Néanmoins, n'étant pas suffisamment accessible aux jeunes, d'autres canaux de communication pourront être proposés <https://nievre.fr/>

→ Le Département propose différents espaces d'expression (Imagine la Jeunesse, Mag jeunes, Conseil département des Jeunes, Nuit des Jeunes Leaders, Forum départemental des Jeunes..).

→ Dans le cadre de la démarche « Collège de demain », le Département offre la possibilité aux jeunes qui le souhaitent d'utiliser les locaux des collèges.



AVEC LA PERSPECTIVE DE LES AMÉLIORER

→ Recenser et rendre visible les actions existantes liées au transport des jeunes, créer une application téléchargeable sur les supports utilisés par les jeunes et diffuser les informations les concernant

→ Sensibiliser et éduquer le jeune public sur les technologies numériques et les possibilités qu'elles offrent

→ Soutenir davantage les jeunes en les accompagnant dans une démarche individuelle pour trouver des solutions durables à leur projet de vie

→ Lutter contre la précarité des jeunes en proposant des solutions durables à la sortie des programmes et accompagner les structures partenaires dans l'organisation de Forums et rencontres avec les entreprises

→ Assurer un suivi constant des projets soutenus par le Département et créer des parcelles de réussite pour chaque jeune qui le souhaite en lien avec les acteurs stratégiques du territoire

→ Trouver des solutions aux jeunes nivernais qui le demandent en les mettant en relation avec des professionnels de santé

→ Recenser les espaces (tiers-lieux) existants, les soutenir et favoriser la création de nouveaux tiers-lieux par le budget participatif jeunesse

→ Renforcer le catalogue d'animations de sensibilisation au changement climatique proposé aux collèges et associations du Département.

3.2 CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE SUR LA PERIODE 2022-2023

POUR L' ANNÉE 2022 ET 2023, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE A CONSACRÉ 711 866 € EN FAVEUR DES JEUNES



60 JEUNES

Issus du Département (Nevers, Luzy, Varennes-Vauzelles, la Charité, Decize, Cuérigny, Saint-Pierre-le-Moutiers, Pouilly-sur-loire, Fourchambault...) ont bénéficié de la formation BAFA/BAFD/BNSSA. Le Département consacre 4000 euros.

250 JEUNES

Ont bénéficié de l'aide au permis de conduire pour un montant de 30 000 €. Les demandes couvrent l'ensemble du Département. Des demandes qui ne cessent de croître. Le Département a augmenté l'enveloppe passant de 23 800 € à 30 000 € soit une augmentation de 20,67 %



24 JEUNES

Ont reçu l'aide du Département sur le projet « Initiatives Jeunes » pour un montant de 16 000 € en vue de financer leur projet. Un dispositif qui a permis la création d'emplois dans différents domaines d'activités couvrant 10 villes du Département (Chatillon en Bazois, Chaumard, Coulanges-les-Nevers, Cosne-Cours-Loire, Decize, Garchizy, Marzy, Nevers, Montambert, Sardy les Epiry).



21 JEUNES

Ont profité de l'aide au déplacement international pour un montant total de 8 943 €. Des projets dont les demandes restent croissantes

100 000 €

Le Département propose en 2023 le budget participatif jeunesse ouvert aux jeunes nivernais âgés entre 11 et 30 ans. La collectivité consacre la somme de 100 000 € pour des projets d'investissement.

114 000 €

C'est l'enveloppe que consacre chaque année le Département pour le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ). L'aide sur la période 2022 concerne 500 jeunes.

52

projets pédagogiques ont été financés (7 associations et 23 collèges) sur la période 2022-2023 pour un total de 76 460 €

Le projet « Pass à l'international » m'a offert la possibilité de réaliser mon stage de médecine au Pérou.
Manon

Merci au Département pour son soutien. Grâce à l'aide au permis de conduire, j'ai pu trouver un stage, puis un emploi.
Julie

Grâce au projet « Initiatives Jeunes », j'ai pu créer mon atelier de Lutherie à Decize.
Titouan

3.3 QUELQUES PROJETS PHARES 2022-2023

CINQ CONSULTATIONS CITOYENNES D'IMAGINE LA JEUNESSE

qui se sont tenues à partir de janvier 2023 ont mobilisé plus de 700 jeunes sur 5 territoires (Clamecy, Château-Chinon, Cosne-Cours-Sur-Loire, Decize, Nevers)



PROGRAMME

FORUM DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT

qui s'est tenu le 18 mai 2022 à la Maison de Nevers a rassemblé plus de 400 jeunes et a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des problématiques jeunesse. Cette édition a été dédiée à l'engagement des jeunes en mettant en évidence leurs réalisations et productions. Dans cette édition, les jeunes ont mis en perspective la question du bien-être.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJC)

qui réunit 5 territoires (Château-Chinon, Cosne-Cours-Sur-Loire, Clamecy, Decize, Nevers) a concerné, 26 collèges et 64 jeunes Conseillers du CDJC. Au cours de leur mandature, les jeunes élus du CDJC ont pu réaliser une variété d'actions (articles de journaux en lien avec le journal du Centre sur le handicap, court-métrages sur le harcèlement scolaire et sur les nuisances sonores, panneaux d'expositions sur la gestion des déchets et le handicap, réalisation d'un reportage sur la gestion des déchets et les nuisances sonores en Allemagne).



MAG JEUNES

a mobilisé au total 300 jeunes depuis son lancement en avril 2021, et février 2022 qui s'est tenu au Café Charbon. 28 articles et 37 rédacteurs ont permis de constituer les articles du Mag Jeunes publiés sur le site <https://magjeunes.nievre.fr/>. Un outil indispensable pour favoriser l'expression des jeunes en leur donnant la parole et pour valoriser leurs productions et créativité. C'est aussi, un moyen de communication et de diffusion pour les jeunes.

4. LA DÉMARCHE CITOYENNE « IMAGINE LA JEUNESSE »



4.1 L'AVENIR DU DÉPARTEMENT S'ÉCRIRA AVEC LA JEUNESSE

RÉSULTATS DES PREMIÈRES RENCONTRES

En 2022, les engagements issus de la concertation citoyenne « d'Imagine la Nièvre » ont permis de dégager 4 enjeux et 30 engagements traduisant concrètement les besoins exprimés par les jeunes. Une démarche qui a permis de définir plusieurs pistes d'actions avec l'idée de « réussir et de créer dans la Nièvre avec sa jeunesse » telles que voulu par le Président du Département et son équipe.

Ces premières propositions pour la jeunesse s'illustreront par la mise en oeuvre des priorités fixées dans le cadre des rencontres citoyennes d'Imagine la Nièvre et la Jeunesse sur l'horizon 2028.

VERS DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR DÉVELOPPER L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

RETOUR SUR LES RENCONTRES D'IMAGINE LA NIÈVRE 2022

- ➔ Mettre en œuvre un plan d'investissement pour développer les équipements à destination des jeunes (ENGAGEMENT 13)
- ➔ Favoriser la création d'entreprises et de projets par les jeunes via la mise à disposition de lieux et le budget participatif (ENGAGEMENT 14)
- ➔ Mettre en relation les jeunes et les entreprises pour répondre aux préoccupations des entreprises qui éprouvent des difficultés à recruter et des jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver un premier emploi ou des stages (BRIGADE DES MOINS JEUNES)
- ➔ Rendre visible l'action départementale et la faire connaître des jeunes
- ➔ Animer la brigade des moins jeunes (collectif des partenaires) et en assurer le suivi dans la mise en place des engagements pris dans le cadre d'Imagine la Nièvre

4.2 REGARD DE LA BRIGADE DES MOINS JEUNES (COLLECTIF DES PARTENAIRES) SUR L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES JEUNES

RÉUSSIR ET CRÉER DANS LA NIÈVRE AVEC SA JEUNESSE

La Brigade des moins jeunes (collectif des partenaires) est née dès la première saison d'Imagine la Nièvre avec l'idée de créer les conditions pour que chaque jeune puisse bénéficier d'un accompagnement dans la formulation et la mise en œuvre de son projet de vie. Le Département entend créer des passerelles entre les jeunes, l'ensemble des acteurs et institutions en vue de répondre efficacement à leurs besoins en matière de transport, d'habitat, de santé, d'emploi, de formation, de culture, de sport et d'enseignement.

CE QU'IL FAUT RETENIR DES INTERVENTIONS ET DES ATTENTES DE LA BRIGADE DES MOINS JEUNES

Le besoin d'accompagner les jeunes dans la durée pour les aider à construire leur projet de vie

- ➔ La nécessité de repenser la question de la réussite, de la valeur sociale tout en redonnant aux jeunes le goût de l'effort et du travail
- ➔ Outiller la Brigade des moins jeunes (collectif des partenaires) pour lui permettre de répondre efficacement aux demandes des jeunes
- ➔ L'importance de partager des expertises, des expériences et de servir de compagnonnage pour développer les compétences des jeunes
- ➔ Coacher et booster les jeunes nivernais en leur donnant des conseils, en les motivant tout en les accompagnant à atteindre leurs objectifs
- ➔ Valoriser et mettre à l'honneur chaque année, les Nivernais qui s'engagent dans le collectif



CE QUE LE DÉPARTEMENT PROPOSE DE METTRE EN PLACE

- ➔ Animer et faire vivre la brigade des moins jeunes et permettre un suivi personnalisé des jeunes intéressés.
- ➔ Le Département a créé une plateforme collaborative et une boucle Whatsapp afin d'assurer le suivi et la transmission des informations nécessaires au bon déroulement de la Brigade des moins jeunes.

4.3 REGARDS DES JEUNES NIVERNAIS SUR L'AVENIR DE LEUR DÉPARTEMENT

IMAGINE TON AVENIR ET INVENTE TON TERRITOIRE

En 2023, cinq réunions publiques Imagine la jeunesse qui se sont traduites par l'organisation d'échanges avec les jeunes, d'ateliers avec le collectif des partenaires et qui se sont déroulés dans 5 communes du territoire (Château-Chinon, Clamecy, Cosne-sur-Loire, Decize, Nevers). Lors de ces rencontres citoyennes, le besoin de parler, d'être écouté s'est fait sentir. Les débats d'Imagine la jeunesse ont permis de mettre sous les projecteurs la situation et la place des jeunes dans la société nivernaise au centre d'une large réflexion collective.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONSULTATION D'IMAGINE LA JEUNESSE PORTANT SUR 700 JEUNES

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONSULTATION CITOYENNE D'IMAGINE LA JEUNESSE

→ Une majorité de jeunes déclarent ne pas vouloir quitter le Département et s'y sentir bien. Ils apprécient leur cadre de vie, leur famille, leur scolarité et les relations qu'ils ont pu tisser.

Néanmoins, ils souhaiteraient que le Département agisse :

- en faveur des transports en développant l'aide au permis de conduire, des infrastructures pour les transports en commun...
- sur la formation, les études et l'emploi par la création de nouveaux dispositifs,
- sur le soutien aux projets et aux rêves des jeunes,
- sur la santé et le bien-être
- pour une meilleure information des projets existants sur le territoire et ses alentours par la création d'une plateforme partagée,

INCITENT LES JEUNES À FORMULER DES PROPOSITIONS CONCRÈTES :

- faciliter leur déplacement en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de l'aide au permis de conduire, en développant les transports en commun et les déplacements en vélo, en trottinette, en scooter ou en Microcar.
- les accompagner et les soutenir dans leur parcours de formation, d'études, d'emploi et de recherche de stage,
- soutenir et accompagner leurs initiatives en leur fournissant de l'expertise, et des moyens pour atteindre leurs objectifs, et faciliter l'accès aux loisirs (sport, culture, musique, concert et événement festif)
- faciliter leur accès aux soins, à l'activité physique et à l'alimentation issue des producteurs locaux,
- mieux faire connaître les différentes aides et actions existantes sur le territoire,
- développer les espaces de parole, d'écoute et de partage,
- faciliter la mise à disposition des lieux d'expression et de rencontre

5. DE L'ÉCOUTE A L'ACTION

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE PROPOSE DE :

STIMULER
LE TALENT DES JEUNES
ET LEUR OFFRIR LES MOYENS
DE RÉUSSIR

N°1

METTRE EN ŒUVRE UN
PLAN D'INVESTISSEMENT
POUR DÉVELOPPER LES ÉQUI-
PEMENTS A DESTINATION DES
JEUNES

N°2

FAVORISER LA
CRÉATION D'ENTREPRISE ET
DE PROJETS PAR LES JEUNES
VIA LA MISE A
DISPOSITION DE LIEUX ET LE
BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

N°3

FAVORISER LE DÉVELOP-
PEMENT ET L'ENGAGEMENT
PERSONNEL DES JEUNES PAR
LE DIALOGUE DIRECT
ET RÉGULIER

N°4

CRÉER UNE PLATE-
FORME NUMÉRIQUE POUR
UN MEILLEUR ACCÈS A L'IN-
FORMATION SUR LES PROJETS
EXISTANTS

N°5

METTRE EN PLACE DES TEMPS
D'ÉCHANGES AUTOUR DU
NUMÉRIQUE

N°6

RENFORCER L'AUTONOMIE
DES JEUNES PAR L'ACCÈS AU
TRANSPORT EN CRÉANT UN
NOUVEAU PROJET MOBILCAR

N°7

N°1 STIMULER LE TALENT DES JEUNES ET LEUR OFFRIR LES MOYENS DE RÉUSSIR

OBJECTIF 1.1 - ACCOMPAGNER LES PROJETS DE VIE DES JEUNES

Mettre en place les conditions nécessaires en vue d'assurer le développement et l'épanouissement des jeunes en accompagnant chaque jeune qui le demande à s'inscrire dans un parcours personnel ou professionnel.

Le Département propose :

- ➔ d'offrir aux jeunes un suivi de proximité et de qualité par la mise en place d'un programme d'insertion professionnelle et personnelle des jeunes en vue d'appuyer « leurs rêves », leurs aspirations et leur réussite sociale.
- ➔ de favoriser les rencontres entre les chefs d'entreprise, les représentants d'association et les acteurs qui le souhaitent afin d'étudier les projets de vie des jeunes, les conseiller et leur proposer des solutions durables.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

- ➔ ANIMER ET FAIRE VIVRE LA BRIGADE DES MOINS JEUNES ET CRÉER UN POSTE DE COORDINATEUR POUR FAIRE LE LIEN ENTRE CES DERNIERS ET LES JEUNES

N°1 STIMULER LE TALENT DES JEUNES ET LEUR OFFRIR LES MOYENS DE RÉUSSIR

OBJECTIF 1.2 - FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS ET SOUTENIR LA CRÉATIVITÉ ET LES INITIATIVES DES JEUNES

Les jeunes nivernais bénéficient de l'action départementale sur l'accès à la culture et aux loisirs à travers la « Cartes Avantages Jeunes » proposée en partenariat avec InfoJeunes Bourgogne Franche-Comté.

La « Cartes Avantages Jeunes » offre plus de 3200 avantages (gratuités et réductions) autour des loisirs, de la culture, du sport, des transports, du bien-être...

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

➔ MOBILISER LES PROGRAMMES INITIATIVES JEUNES ET PASS A L'INTERNATIONAL AFIN DE SOUTENIR LES PROJETS CULTURELS DES JEUNES

➔ CONSOLIDER SES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES COLLEGES PAR LE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES ET ASSOCIATIFS

N°2 METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DES JEUNES - ENGAGEMENT 13

OBJECTIF 2 - CONTRIBUER A CE QUE LES JEUNES PUISSENT DISPOSER DE LIEUX

Cet objectif répond en partie à la demande des jeunes formulée lors des rencontres citoyennes d'Imagine la Jeunesse.

Pour répondre à cet objectif et dans le souci de pouvoir contribuer à ce que les jeunes aient des lieux où ils puissent se rencontrer, et avoir une vie culturelle, sociale et sportive, la collectivité propose de déployer un plan d'investissement sur les équipements à destination des jeunes. Pour information, le Département consacre une enveloppe de 506 400 € dans le cadre des contrats cadre de partenariat avec un fléchage sur l'enseignement supérieur.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

➔ RENFORCER SA COLLABORATION AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS PAR LE BIAIS DE CONTRATS CADRE DE PARTENARIAT AFIN, NOTAMMENT, D'IDENTIFIER LES LOCAUX VACANTS SUR LE TERRITOIRE POUVANT ÊTRE DÉDIÉS A LA JEUNESSE

N°3

FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET DE PROJETS PAR LES JEUNES VIA LA MISE A DISPOSITION DE LIEUX ET LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN - ENGAGEMENT 14

OBJECTIF 3 - ENCOURAGER LES JEUNES A CRÉER DE L'ACTIVITÉ SUR LEUR TERRITOIRE

Les rencontres citoyennes d'Imagine la Nièvre ont confirmé chez les citoyens le besoin de voir les jeunes, qu'ils restent ou non dans la Nièvre, être encouragés à créer et à développer de l'activité avec l'ambition que le département devienne un véritable tremplin pour la jeune génération.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

- ➔ MOBILISER LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN A DESTINATION DES JEUNES EN CONSACRANT UNE ENVELOPPE DE 100 000 € POUR FINANCER DE L'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DE 100 % DE LA SUBVENTION DEMANDÉE DANS LA LIMITE DE 15 000 € (SANS APPORT COMPLÉMENTAIRE)
- ➔ CRÉER ET SOUTENIR L'ACADEMIE DES PROJETS DES JEUNES A DESTINATION DES PORTEURS D'IDÉES ET DES PRIMO-ENTREPRENEURS. IL S'AGIRA D'OUTILLER LES JEUNES ET DE CONTRIBUER A LEUR PROFESSIONNALISATION.
- ➔ FAVORISER L'OUVERTURE DES COLLÈGES SUR L'EXTERIEUR PAR LA DEMARCHE «COLLEGE DE DEMAIN»
- ➔ FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX STAGES EN ENTREPRISE EN LES METTANT EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS DU DEPARTEMENT

N°4 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT PERSONNEL DES JEUNES PAR LE DIALOGUE DIRECT ET RÉGULIER

ENGAGEMENT 1

OBJECTIF 4 - PRENDRE EN COMPTE L'AVIS DES JEUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES JEUNESSE TERRITORIALES EN ORGANISANT UN DIALOGUE DIRECT

Les rencontres citoyennes d'Imagine la jeunesse ont montré tout l'intérêt que porte les jeunes dans la participation publique et la nécessité de renforcer le dialogue, les échanges et la rencontre avec les jeunes.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

➔ RENFORCER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES A DESTINATION DES COLLÉGIENS PAR LA CONSULTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE FAVORISER L'EXPRESSION DES JEUNES PAR LE DÉVELOPPEMENT DU MAG JEUNES ET PAR LES RENCONTRES D'IMAGINE LA JEUNESSE EN LEUR OFFRANT LA POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS ET LES NIVERNAIS SUR DES SUJETS QUI LES PRÉOCCUPENT

➔ ORGANISER TOUS LES ANS LES RENCONTRES D'IMAGINE LA JEUNESSE POUR ÉCOUTER LEURS IDÉES, BESOINS, RÊVES ET LES ORIENTER VERS LA BRIGADE DES MOINS JEUNES

➔ ACCOMPAGNER LES JEUNES A DÉVELOPPER LEUR ÉLOQUENCE ET LES FORMER A LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC AVEC L'APPUI D'INTERVENANTS EXTERIEURS

N°5

CRÉER UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR UN MEILLEUR ACCÈS A L'INFORMATION SUR LES PROJETS JEUNESSE EXISTANTS

ENGAGEMENT 6

OBJECTIF 5 - FACILITER L'ACCÈS A L'INFORMATION DES JEUNES SUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EXISTANTS SUR LE DÉPARTEMENT

Face à la profusion des programmes jeunesse proposés par le Département, la Région, les collectivités territoriales, et l'Europe, les jeunes ne parviennent pas à trouver l'information qui correspond à leur recherche. L'idée étant d'évaluer et de rassembler l'ensemble des programmes existants en faveur de la jeunesse en lien avec les partenaires sur l'aide au transport, à la création d'entreprise, à la santé, à l'aide au logement, à l'emploi, à la formation en vue de proposer et de rendre lisible une information de qualité à destination des jeunes.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

- ➔ METTRE EN PLACE UNE APPLICATION NUMERIQUE DIRECTEMENT TELECHARGEABLE PAR LES JEUNES POUR RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION RELATIVE AUX SUJETS QUI LES INTERESSENT (EMPLOI, FORMATION, AIDES EXISTANTES)

N°6 METTRE EN PLACE DES TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DU NUMÉRIQUE - ENGAGEMENT 5

OBJECTIF 6 - DÉVELOPPER DES MODES D'ACCÈS NUMÉRIQUES INNOVANTS

L'accès aux services publics et aux usages du numérique notamment dans le Département reste une source d'inégalités malgré les nombreuses initiatives entreprises. Afin de trouver des solutions réalistes, le Département propose de mettre en place des journées « Educ Pop Num » itinérantes.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

➔ PROPOSER DES JOURNÉES D'ÉDUCATION NUMÉRIQUE POPULAIRE LUDIQUES ET FESTIVES (CIRQUE NUMÉRIQUE) QUI ABORDERONT LES THÉMATIQUES SUIVANTES : LA RÉALITÉ VIRTUELLE, LA FABRICATION NUMÉRIQUE, LE RECONDITIONNEMENT INFORMATIQUE OU ENCORE LE CODAGE

N°7

RENFORCER L'AUTONOMIE DES JEUNES PAR L'ACCÈS AU TRANSPORT EN CREANT UN NOUVEAU PROJET MOBILCAR - ENGAGEMENT 28**OBJECTIF 7 - GARANTIR L'ACCÈS AU DÉPLACEMENT DES JEUNES EN DÉVELOPPANT UN SYSTÈME DE COVOITURAGE DÉCARBONÉ**

C'est parce que le déplacement des jeunes n'est pas toujours une évidence, qu'il est nécessaire de les accompagner pour plus d'autonomie. La particularité de notre territoire rural associé trop souvent à la difficulté de diversifier les solutions de transport doit nous amener à repenser notre manière d'envisager le déplacement des jeunes pour le rendre plus accessible, plus inclusif, plus immersif afin que chaque jeune puisse y vivre sereinement.

LE DÉPARTEMENT ENTEND :

➔ DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE PAR LA MISE A DISPOSITION D'UNE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE ET EN FACILITANT L'ACCÈS AUX RESSOURCES EXISTANTES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

ANNEXES

**ANNEXE 1 :
TÉMOIGNAGES DES RÉUNIONS PUBLIQUES
D'IMAGINE LA JEUNESSE**

**ANNEXE 2 :
SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ATELIERS
D'IMAGINE LA JEUNESSE 2023**

**ANNEXE 3 :
VISIBILITE SUR LES DISPOSITIFS JEUNESSE EXISTANTS
DANS LE DÉPARTEMENT**



ANNEXE 1

QUELQUES TÉMOIGNAGES DES RÉUNIONS PUBLIQUES D'IMAGINE LA JEUNESSE 2023

LE 14 MARS - COSNE/LOIRE

LE 28 MARS - CHÂTEAU-CHINON

LE 3 AVRIL - DECIZE

LE 2 MAI - NEVERS

*Où trouver
de l'information ?*
Etienne
Cosne-Sur-Loire

*Mon souhait
c'est d'être dans
la musique
et le son*
Adam
Nevers

*Pour continuer
mes études,
je vais être obligée
de partir...*
Anaïs
Decize

*Mais comment
peut-on se lancer
dans une formation
si on ne peut pas faire
un stage*
Gwenaëlle
St Etienne
dans la Loire

*Si je veux
bouger, je dois
absolument avoir
le permis*
Erwan
Chantenay-
Saint-Imbert

*Je
rencontre un
gros problème
de transport pour
poursuivre
mes études*
Sarah
Decize

*Ce qui est impor-
tant, c'est d'avoir le
dialogue avec les gens*
Benjamin
Château-Chinon

*Réussir
dans la Nièvre,
c'est de pouvoir y
rester, y travailler
et qu'on écoute les
jeunes*
Kilian
Luzy

*Il y a des
opportunités
dans la Nièvre*
Marilyse
Donzy

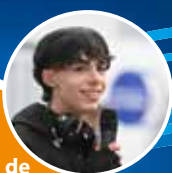
QUELQUES TÉMOIGNAGES DES RÉUNIONS PUBLIQUES D'IMAGINE LA JEUNESSE 2023

IMAGINE
LA JEUNESSE

ILS ONT DIT !

Adam
stagiaire à l'Ecole de
la deuxième chance

Mon souhait, c'est d'être dans la musique, le son, les compositions. Mais ce n'est pas si simple, il faut percer... Il n'y a pas beaucoup de trucs en rapport avec ça dans la Nièvre, encore moins qu'ailleurs. Alors je suis entré à l'Ecole de la deuxième chance pour trouver quelque chose, mais je ne sais pas encore quoi, parce que je sais que je ne peux pas tout miser sur la musique.



Marcel,
agriculteur retraité
et adulte référent

Cela m'étonne toujours quand j'entends des jeunes dire qu'ils ont des problèmes de mobilité dans la Nièvre. Profitez-en, partez pour vos études ! Il y a 30 ou 40 ans, les jeunes ne rentraient pas tous les week-ends chez papa-maman. J'ai vu passer dans ma ferme une centaine de jeunes en formation, ils venaient de partout.



Gwenaëlle,
privée d'emploi

Je viens de Saint-Etienne, dans la Loire. Comme les jeunes de ce soir, je trouve que ce qui manque ici, ce sont les transports. Je veux être moniteur éducateur, mais il n'y a pas beaucoup de structures pour les enfants par ici ; les trois que j'ai contactées ne me prennent pas. Je suis dyslexique et dysorthographique, j'étais en SEGPA, j'ai fait des stages depuis la 4e, ça m'a beaucoup aidée. Je trouve qu'on n'accueille pas beaucoup les bras (sic) dans les structures de santé. Mais comment peut-on se lancer dans une formation si on ne peut pas faire un stage pour voir si ça nous plaît ?



Lola,
collégienne et élue du
Conseil municipal des jeunes

Il y a beaucoup de possibilités dans la Nièvre, on peut faire plusieurs métiers. L'avenir, c'est réaliser ses rêves. Le mien, c'est de devenir chauffeuse routière (applaudissements). Mon papa y travaille, et je trouve que c'est un métier assez waouh, on conduit des camions énormes. Il faut que les adultes donnent leur chance aux débutants. C'est le plus beau conseil que je peux leur donner.



Luc,
« président de rien »

Le projet de vie, pour beaucoup, c'est un travail, faire une grande école, mais la réussite passera aussi par le fait de bien vous entourer, avoir des amis, la richesse du cœur. Voyagez pour trouver votre voie, parce que la Nièvre a beaucoup de mal à offrir la formation adéquate à quelqu'un qui veut aller dans un métier particulier. Et il faut travailler : si vous voulez réussir, ce n'est pas le président du Conseil départemental ou le maire de Cosne qui fera vos devoirs à votre place (rires).



ANNEXE 2

SYNTHÈSE GENERALE DES ATELIERS D'IMAGINE LA JEUNESSE 2023

LE 14 MARS - COSNE/LOIRE

LE 28 MARS - CHATEAU-CHINON

LE 3 AVRIL - DECIZE

LE 2 MAI - NEVERS

Au total cinq ateliers constitués d'acteurs associatifs, de chefs d'entreprise et de personnes ressources ont permis d'amorcer la Brigade des moins jeunes (collectif des partenaires) souhaitée par le Département. L'idée est de créer les conditions nécessaires pour accompagner individuellement les jeunes dans leurs projet de vie à partir de fiches de suivi. Cette démarche engagée par le Département participe à la réussite des jeunes.

POUR CHAQUE JEUNE UNE SOLUTION

- ➔ Les principaux éléments qui ressortent de ces consultations citoyennes d'Imagine la jeunesse concernent :
- ➔ le transport considéré comme étant l'un des principaux sujets qui préoccupe les jeunes parce qu'il participe à leur autonomie et à leur émancipation. Il leur délivre également un passeport pour la réussite dans la formation et dans l'emploi,
- ➔ un fort déficit d'information et de communication entre les jeunes et l'ensemble des institutions contrarie, crée de la défiance et entache les relations entre les acteurs et les jeunes. Une situation qui ne permet pas de faciliter les réseaux, sources de développement et d'intégration dans la société pour les jeunes,
- ➔ l'écoute des jeunes semble constituer un enjeu majeur pour leur développement et pour leur réussite. Parce que leur réussite est l'affaire de tous, il est donc pour le Département nécessaire qu'il crée les conditions idéales pour les aider à porter leurs projets.
- ➔ le bien-être des jeunes nivernais qu'ils revendiquent comme participant à leur équilibre sociale passe par l'accompagnement dans la formation, dans l'emploi, dans les loisirs, la santé, le logement et la mobilité.. La Brigade des moins jeunes (collectif des partenaires) offre la possibilité aux jeunes de trouver des solutions rapides et efficaces par la mise en réseaux des acteurs du territoire et des structures pouvant répondre ou agir pour satisfaire leurs besoins.
- ➔ la formation et l'emploi restent un sujet central dans les préoccupations des jeunes.

ANNEXE 2.1

RÉUNION LA BRIGADE DES MOINS JEUNES (COLLECTIF DES PARTENAIRES)

LE 14 MARS - COSNE/LOIRE

SYNTHÈSE ATELIER 2

ÉLUS RÉFÉRENTS : WILFRID SEJEAU/BLANDINE DELAPORTE

ANIMATEUR : FANNY VALAT, AGENCE GRAND PUBLIC

3 GRANDS ENJEUX : INFORMATION SUR LES PROGRAMMES EXISTANTS/EMPLOI ET AIDE A LA CRÉATION D'ENTREPRISE

CE QU'ILS ONT DIT !

- ➔ MANQUE D'INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SUR LES FORMATIONS QUI EXISTENT POUR LES JEUNES (APOLLINE/FABRICE)
- ➔ PAS ASSEZ D'OFFRE D'EMPLOI, CV RESTE SANS RÉPONSE (CHARLOTTE)
- ➔ DEVENIR CHEF D'ENTREPRISE/TROUVER UN PATRON OU UNE EXPLOITATION

CE QUI EXISTE !

- ➔ LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ58) PERMET D'APPORTER DES RÉPONSES AUX DEMANDES DES JEUNES
- ➔ PLUSIEURS JOB DATING SONT ORGANISÉS DANS LE DÉPARTEMENT PAR LE BIJ 58 OU PÔLE EMPLOI
- ➔ ILS VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE PROJET (LA BGE, LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE, FRANCEACTIVE BOURGOGNE , L'ACRE - AIDE A LA CRÉATION OU A LA REPRISE D'UNE EXPLOITATION

ANNEXE 2.2

RÉUNION LA BRIGADE DES MOINS JEUNES (COLLECTIF DES PARTENAIRES)

LE 28 MARS - CHÂTEAU-CHINON

LE 3 AVRIL - DECIZE

SYNTHÈSE ATELIER 3

ÉLUS RÉFÉRENTS : WILFRID SEJEAU/BLANDINE DELAPORTE

ANIMATEUR : FANNY VALAT, AGENCE GRAND PUBLIC

2 GRANDS ENJEUX : AIDE AU PROJET DE VIE DES JEUNES/EXPRESSION DES JEUNES

CE QU'ILS ONT DIT !

- ➔ PASSIONNÉ PAR LA MUSIQUE ET LA CRÉATIVITÉ, MANQUE D'OPPORTUNITÉ POUR SE DÉVELOPPER (ADAM)
- ➔ VOYAGER ET APPRENDRE LES LANGUES
- ➔ CRÉER DES ESPACES D'EXPRESSION DES JEUNES

CE QUI EXISTE !

- ➔ LE CAFÉ CHARBON, LE PETIT CONSERVATOIRE, RESO, LE DISPOSITIF INITIATIVES JEUNES, LE BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE
- ➔ PLUSIEURS DISPOSITIFS SONT PROPOSÉS PAR LA RÉGION (ERASMUS), LE DÉPARTEMENT (PASS A L'INTERNATIONAL), L'EUROPE (VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE)
- ➔ LE DÉPARTEMENT PROPOSE IMAGINE LA JEUNESSE, LE MAG JEUNES

ANNEXE 2.3

RÉUNION LA BRIGADE DES MOINS JEUNES (COLLECTIF DES PARTENAIRES)

**LE 2 MAI - NEVERS
SYNTHÈSE ATELIER 4**

**ÉLUS RÉFÉRENTS : WILFRID SEJEAU/BLANDINE DELAPORTE
ANIMATEUR : FANNY VALAT, AGENCE GRAND PUBLIC**

**LES GRANDS ENJEUX : PORTER LES RÊVES, LES PROJETS ET LES AMBITIONS
DES JEUNES**

CE QU'ILS ONT DIT !

- ➔ DEVENIR RÉALISATRICE DE FILM
- ➔ OUVRIR UN RESTAURANT (JACQUES)
- ➔ ÊTRE MIEUX ACCOMPAGNE DANS NOS PROJETS (ABOUBAKER)
- ➔ AIDER LA JEUNESSE PAR L'EXPÉRIENCE DES ANCIENS (SORAYA)

CE QUI EXISTE !

- ➔ LE LYCÉE ALAIN COLAS PROPOSE DES FORMATIONS CINÉMA AUDIO-VISUEL
- ➔ LA BGE (BOUTIQUE DE GESTION) ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LEUR PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE
- ➔ LE DÉPARTEMENT PROPOSE LA BRIGADE DES MOINS JEUNES (COLLECTIF DES PARTENAIRES)

ANNEXE 3

VISIBILITÉ SUR LES DISPOSITIFS JEUNESSE EXISTANTS DANS LE DÉPARTEMENT



DISPOSITIFS « ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Accompagnement éducatif	Établissements scolaires	Collégiens REP volontaires	Activités après la classe : aide au travail scolaire, pratique sportive, artistique et culturelle, pratique orale des langues vivantes.	Collège Adam Billaut (Nevers) Collège Les Loges (Nevers) Collège Les Courlis (Nevers) Collège Claude Tillier (Cosne) Collège Bibracte (Château-Chinon) Collège Noël Berrier (Corbigny)
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Associations, communes		Ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école mais en dehors des temps d'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.	CS Saint-Saulge (élèves de 5e) CS Luzy (collégiens) CS Moulins-Engilbert (collégiens) CS Prémary (collégiens) CS Lormes (collégiens) CS Saint-Amand (collégiens) CS La Machine (collégiens) CS Corbigny (collégiens) AFPLI (collégiens – Les Loges) CS Banlay (collégiens – Adam Billaut) CS ESGO (collégiens – Les Loges) CS Fourchambault (collégiens) CS Baratte (collégiens – Courlis) CS Vertré (collégiens – Victor Hugo)
Devoirs faits	Établissements scolaires	Collégiens volontaires	Temps d'étude accompagnée pour aider à la réalisation des devoirs.	Tous les collèges du département
Accompagnement personnalisé	Établissements scolaires	Tous les lycéens	Temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève autour de trois activités principales : soutien, approfondissement, aide à l'orientation	Tous les collèges du département
École ouverte	Établissements scolaires		Accueil de jeunes qui ne partent pas en vacances dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis : activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs.	Collège Paul Langevin (Fourchambault) Collège du Haut Morvan (Montsauche) Collège Les Loges (Nevers)
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté	Établissements scolaires		Dans chaque établissement scolaire du second degré, instance de réflexion qui conçoit et met en œuvre un projet d'éducation à la citoyenneté, à la santé et à la prévention de la violence.	Tous les collèges et lycées du département
Mesures de lutte contre l'absentéisme	Établissements scolaires, communes, associations	Collégiens et lycéens absents	Repérage et prise en charge rapide des élèves absents, mobilisant les parents, les membres de l'équipe éducative et les partenaires locaux (NB : peut aboutir à une information préoccupante)	Tous les collèges et lycées du département
Mesures de prise en charge des exclusions	Établissements scolaires	Collégiens REP volontaires	Mesures de réaffectation des élèves exclus	Tous les collèges et lycées du département

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Classes et ateliers relais	Établissements scolaires		Ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école mais en dehors des temps d'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.	CS Saint-Saulge (élèves de 5e) CS Luzy (collégiens) CS Moulins-Engilbert (collégiens) CS Prémery (collégiens) CS Lormes (collégiens) CS Saint-Amand (collégiens) CS La Machine (collégiens) CS Corbigny (collégiens) AFPLI (collégiens – Les Loges) CS Banlay (collégiens – Adam Billaut) CS ESGO (collégiens – Les Loges) CS Fourchambault (collégiens) CS Baratte (collégiens – Courlis) CS Vertpré (collégiens – Victor Hugo)
Programme de réussite éducative		Collégiens volontaires	L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.	Tous les collèges du département
Information et orientation	CIO BIJ	Tous les lycéens	Temps d'étude accompagnée pour aider à la réalisation des devoirs.	Tous les collèges du département
Décrochage scolaire			Temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève autour de trois activités principales : soutien, approfondissement, aide à l'orientation	Collège Paul Langevin (Fourchambault) Collège du Haut Morvan (Montsauche) Collège Les Loges (Nevers)
			Accueil de jeunes qui ne partent pas en vacances dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis : activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs.	Tous les collèges et lycées du département
Aide aux victimes				Référents harcèlement BIJ / PAEJ (+ PdN et WW) MdA Centre pour adolescents (CHAN)
Réseaux d'éducation prioritaire			Renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements des territoires rencontrant les plus grandes difficultés sociales	Collège Bibracte (Château-Chinon) Collège Noël Berrier (Corbigny) Collège Claude Tillier (Cosne-Cours-sur-Loire) Collège Adam Billaut (Nevers) Collège Les Courlis (Nevers) Collège Les Loges (Nevers)
Mallette des parents	Ministère de l'Éducation Nationale	Parents de collégiens	Actions à destination des parents et professionnels, visant à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'école	https://mallettedesparents.education.gouv.fr/
Correspondants police sécurité	Police nationale	Collégiens et lycéens	Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires	

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Canopé	Ministère de l'Éducation	Parents d'élèves	Édition de ressources pédagogiques à destination des enseignants, mais également des parents	3 rue Lamartine – 58000 Nevers 03 86 61 45 90
SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile)	ADPEP et DS-DEN	Collégiens et lycéens déscolarisés plus de 15 jours pour raisons médicales (classes à examen prioritaires : 3e, 1ère, Tle)	Aide à la poursuite de la scolarité	ADPEP – 64, route de Marzy – 58000 Nevers Raynald PINSARD 03 86 57 46 99 sapad58@ac-dijon.fr
Classe préparatoire intégrée	Classe préparatoire intégrée Écoles de service public	Jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un bac, master ou master 2, selon critères sociaux	Préparation aux concours de catégories A et B de la fonction publique	École nationale des finances publiques – 6, rue de Gonzague – 58000 Nevers Police nationale - info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr - 03 87 16 13 69 - www.lapolice-nationale recrute.fr https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/classes-preparatories-integrees-ecoles-de-formation/classes-preparatories-

DISPOSITIFS « DÉPLACEMENT »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Transports interurbains ferroviaires et routiers	CRBFC	Tout public		https://www.viamobigo.fr/fr/reseau-regional-mobigo/71/nievre-fiche-horaires/285
Transports scolaires	CRBFC - Unité territoriale 58	Jeunes scolarisés		https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre
Transport scolaire adapté	Conseil départemental	Jeunes en situation de handicap (sur avis Mdp) domiciliés et scolarisés dans la Nièvre	Mise en place d'un transport adapté ou remboursement des frais engagés.	http://nievre.fr/a-tous-les-ages/le-handicap/le-transport-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap/
déplacement internationale	Conseil départemental : Pass à l'international des jeunes	Jeunes de 16 à 30 ans domiciliés dans la Nièvre	Aide d'un montant maximum de 800 € pour les projets individuels de stage, études, bénévolat ou expérience professionnelle	http://nievre.fr/a-tous-les-ages/jeunesse/les-bons-plans/
	Pôle Emploi	Jeunes de 18 à 35 ans, citoyens de l'UE, l'Islande ou la Norvège, en recherche d'emploi ou d'apprentissage dans un de ces pays autre que le sien	Aide financière aux frais de voyage, déménagement, séjour, cours de langue...	https://www.pole-emploi.fr/informations/travailler-dans-l-ue-l-aide-a-la-mobilite-des-jeunes-de-18-35-ans-@/article.jspz?id=407165
Permis de conduire pour jeunes en situation de handicap	PEP58	Jeunes en situation de handicap	École de conduite associative avec véhicule adapté pour toute personne en situation de handicap	PEP58
Aide au permis de conduire	Conseil départemental (J'Box58)	Jeunes de 12 à 30 ans domiciliés dans la Nièvre	Financement d'une partie du permis de conduire (300 €) en contrepartie d'un engagement de 30 heures de bénévolat	http://nievre.fr/a-tous-les-ages/jeunesse/les-bons-plans/
	PEP58	Jeunes de 18 à 25 ans (sous conditions)	Permis à 151 €	Mission Locale
	CRBFC	Jeunes de 15 à 25 ans (sous conditions)	Aide au permis à hauteur de 500 €	Mission Locale
	Pôle Emploi			https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-aides-financieres-@/index.jspz?id=77342

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
	CRBFC	Jeunes en apprentissage		CFA
Aide à la déplacement	Conseil départemental (Fonds d'aide aux jeunes)	Jeunes de 18 à 26 ans résidant dans la Nièvre, en difficulté suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, ne disposant d'aucune ressource ou de ressources faibles		Mission Locale
	Pôle Emploi		Prise en charge de tout ou partie des frais de déplacement, repas et hébergement pour se rendre à un entretien d'embauche, à un concours, une formation éloignée, une reprise d'emploi...	https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-aides-financieres-@/index.jspz?id=77342
Prêt de véhicule	PEP58	Jeunes de 18 à 25 ans (sous conditions)	Prêt de voiture ou de scooter	Mission Locale (Plateforme déplacement)
Sécurité routière	Mission locale			https://www.securite-routiere.gouv.fr/

DISPOSITIFS « EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Accueil, orientation, accompagnement	Mission Locale	Jeunes de 16 à 25 ans		
	BIJ / PAEJ	Jeunes et/ou parents		
	Pôle Emploi			
CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale)	Mission Locale	Jeunes de 16 à 25 ans non qualifiés, avec des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle	Accompagnement individuel vers un emploi durable ou dans un projet de création ou reprise d'activité	Mission Locale
Insertion par l'activité économique	CD58	Demandeurs éloignés de l'emploi bénéficiaires du RSA	Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) mobilisant un accompagnement socio-professionnel permettant la levée des freins existants préalable à un retour à l'emploi commun Structure porteuse reconnue dans le cadre d'un conventionnement quadripartite IAE (DIRECCTE, CD 58, Pôle emploi et la structure)...	22 Structures d'IAE présentes en Nièvre
Parrainage		Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion	Accompagnement du jeune dans son projet professionnel, préparation d'une candidature ou d'un entretien d'embauche	Mission Locale
Contrat d'apprentissage		Jeunes de 16 à 29 ans	Contrat de travail qui permet à un jeune de suivre un enseignement général, théorique et pratique et de travailler en alternance chez un employeur privé ou public en étant rémunéré	CFA (Challuy, Château, Cosne, Marzy, Saint-Saulge) CFA du sport – Formasport Plus 58 5, rue Denis Papin – 58640 Varennes-Vauzelles – 06 44 18 58 18 Chambres consulaires
		Jeunes de 16 à 25 ans relevant de l'ASE	Accompagnement de proximité dans la démarche d'apprentissage et post-contrat	CD Chambre des métiers
Contrat de professionnalisation		Jeunes de 16 à 25 ans, et jeunes de plus de 26 ans demandeurs d'emploi	Contrat permettant aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle ou compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé	DIRECCTE
École de la deuxième chance		Jeunes sortis du système scolaire sans qualification de 16 à 30 ans	Parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant des périodes en alternance afin de découvrir le monde du travail	Cosne Saint-Éloi Château-Chinon

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Garantie Jeunes		Jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité et en risque d'exclusion	Contrat d'engagement avec programme d'accompagnement basé sur le principe de l'emploi d'abord (périodes de formation, mises en situation professionnelle...)	Mission Locale
Parcours Emploi Compétences (PEC)		Jeunes les plus éloignés du travail, avec attention particulière aux travailleurs handicapés et résidents QPV	Contrat aidé dans le cadre CUI-CAE dans le secteur non-marchand, de 9 à 12 mois	Pôle Emploi Mission Locale
Accord national interprofessionnel			En attente d'info Mission Locale / Cé-cile CASTAN	
Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)		Jeunes faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé	Convention d'une durée d'un mois afin de permettre au jeune de découvrir un métier ou secteur d'activité et/ou confirmer un projet professionnel et/ou initier une démarche de recrutement	Mission Locale
Cap Emploi		Jeunes en situation de handicap		3, rue Paul Destray – 58 000 Nevers – 03 86 59 71 29 – info@capemploi58.com
Création d'entreprise				Chambres consulaires Boutique de gestion
	Initiatives Jeunes	Jeunes de 16 à 30 ans résidant dans la Nièvre	Financement jusqu'à 1 500 € d'un projet individuel ou collectif se déroulant en tout ou partie dans la Nièvre	
	ADIE		Micro-crédit pour la création ou le développement d'entreprise	1 bis, avenue Général de Gaulle – 58000 Nevers – 09 69 32 81 10
	Initiative Nièvre		Accompagnement et parrainage, prêt d'honneur	Chambre de commerce et d'industrie – 9, place Carnot – 58000 Nevers – 03 86 21 96 80 - http://www.initiative-nievre.com/
	Maison de l'emploi			https://www.nievreemploi.fr/
VAE (Validation des acquis de l'expérience)	CIBC – Centre de bilans de compétences		Obtention d'un diplôme sur la base de l'expérience professionnelle et/ou bénévole	2, square de la Résistance – 58000 Nevers contact@cibc58.fr 03 86 93 00 20 https://www.cibc58.fr/particuliers/vae/
Égalité femme/homme dans l'emploi	FETE – Femme égalité emploi		Point Discrimination des femmes vers et dans l'emploi	FETE La Boussole 5, Allée de la Louée – 58000 NEVERS

DISPOSITIFS « VOLONTARIAT, ENGAGEMENT, CITOYENNETÉ »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Actions collectives, projets de jeunes, engagement et participation des jeunes	Centres sociaux, accueils collectifs de mineurs (Alsh ados, accueils jeunes...)	Ados et jeunes adultes	Actions collectives (chantiers jeunes, etc.)	Centres sociaux, accueils collectifs de mineurs (Alsh ados, accueils jeunes...)
	Innov'Jeunes	Groupes de jeunes de 12 à 17 ans domiciliés dans la Nièvre	Aide à la mise en œuvre d'un projet (dans la limite de 5 000 € par projet, non renouvelable : citoyenneté et vie locale, humanitaire et solidarité internationale, sciences et techniques, culture, numérique, sport, loisirs, départs en vacances en autonomie	Caf
	Appel à projets jeunes (APJ)	Groupes de 3 jeunes minimum, de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural	Aide à la mise en œuvre d'un projet portant sur la culture, la santé ou le vivre ensemble, à travers un concours local (attribution de bourses) et un concours national (prix de 1 500 à 2 500 €)	MSA
	Initiatives Jeunes	Jeunes de 16 à 30 ans résidant ou ayant résidé dans la Nièvre	Aide jusqu'à 1 500 € pour soutenir des projets individuels ou collectifs se déroulant tout ou partie dans la Nièvre, à vocation solidaire, environnementale, artistique, culturelle, sportive, ou professionnelle, et qui tient compte de la dimension citoyenne	
	CLAP	Jeunes de 11 à 30 ans	Le CLAP « EnergieJeune » est un dispositif au service des jeunes (mineurs de 11 à 17 ans d'une part, et majeurs de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 45 52 50 01 bij58@wanadoo.fr https://www.energiejeune.fr/
Formation Bafa	BIJ 58	Jeunes de 17 ans et plus résidant dans la Nièvre	Aide de 150 à 600 € pour la formation Bafa	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 45 52 50 01 bij58@wanadoo.fr
Service civique	État (DDCSPP)	Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)	Engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour une durée de 6 à 12 mois, au sein des associations, services de l'État, collectivités,...	DDCSPP Mission Locale FOL58 Fédération des Centres Sociaux BIJ
	Police et gendarmerie	Jeunes de 18 à 25 ans	Engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour une durée de 6 à 12 mois, au sein des associations, services de l'État, collectivités,...	Préfecture

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Corps européen de solidarité (SVE)	Union européenne	Jeunes de 17 à 30 ans	Expérience de volontariat à l'étranger d'une durée de 12 mois maximum, au service d'une association à but non lucratif	Mairie de Nevers – Service de la jeunesse et de la citoyenneté 03 86 68 44 31 relations.internationales@ville-nevers.fr https://europa.eu/youth/solidarity_fr
Réserviste gendarmerie	Gendarmerie – Ministère de la défense	Jeunes de nationalité française à partir de 17 ans, ayant satisfait aux obligations du service national, en bonne condition physique, apte moralement et psychologiquement	Enseignement de la défense, participation au recensement, appel de préparation à la défense, période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale. Les réservistes sont convoqués pour renforcer temporairement les unités de gendarmerie proches de leur domicile.	Brigade de gendarmerie la plus proche du domicile Centre d'information et de recrutement - 9 Square de la Résistance, 58000 Nevers - 03 86 59 95 90 0820 220 221 https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-effectifs/Reserve-gendarmerie/Devenir-reserviste
Réserviste police nationale	Police nationale – Ministère de l'Intérieur	Jeunes de nationalité française à partir de 18 ans, ayant satisfait aux obligations du service national, de bonne moralité et déclaré apte par la visite médicale	Contrat d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans. Formation de 10 jours dans une école nationale de police (organisation et fonctionnement de la police, missions dévolues aux réservistes, règles de sécurité en intervention, information relative aux armes).	Délégation régionale du SGAMI Est Bureau du recrutement et de la réserve civile – 8 rue de Chenôve – BP31818 21018 Dijon cedex https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-civile
Volontariat sapeur-pompier	SDIS	Jeunes âgés de 13 ans au 1er juin de l'année de l'engagement – conditions d'aptitudes physiques et médicales	Jeune sapeur-pompier : formation sur 4 ans (instruction civique, entraînement sportif, formations pratiques et théoriques liées aux manœuvres et aux gestes de premiers secours)	Montreuillon, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Saulge, Varzy, Nevers, Châtillon-en-Bazois
		Jeunes âgés d'au moins 16 ans résidant à moins de 10 minutes d'un centre de secours	Pompier volontaire	Centre le plus proche du domicile http://sdis58.fr/cartes-des-cis/
Permis de sauver	SDIS et SAMU	Jeunes majeurs titulaires du PSC1, étudiants en filières médicales	Service d'alerte à destination d'un réseau de secouristes volontaires pour une prise en charge plus rapide des victimes	http://www.permisdesauver.info/index.html

DISPOSITIFS « PARENTALITÉ »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Aide éducative à domicile	CD58	Parents en difficulté avec leur(s) enfant(s)	Rencontres et conseils par un éducateur spécialisé, sur demande volontaire des parents, pour une durée de 6 mois à 1 an	Sites d'action médico-sociale (Clamecy, Cosne, La Charité, Corbigny, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Nevers, Imphy, Decize)
Accueil parents-enfants	CD58			Parent'elle - MADEP
Prévention spécialisée	CD58			
	Interstice			
Actions parentalité	Reaap			Centres sociaux, associations...
Accueil, écoute, orientation, échanges	Maison de la parentalité	Parents	Lieu d'accueil ressource pour les futurs parents, les parents et leur(s) enfant(s) de 0 à 18 ans... qui permet d'échanger de manière diverse et variée autour de la parentalité. Ce lieu vous permet de partager des temps individuels avec des professionnels bienveillants, des temps d'échanges avec d'autres parents et/ou un moment privilégié en compagnie de vos enfants.	Maison de la parentalité 1 bis, boulevard Saint-Exupéry 58000 Nevers Tél. : 03 86 60 58 41 maisondelaparentalite@nievre.fr
	PAEJ	Jeunes et/ou parents	Accueil et écoute des jeunes en situation de mal-être (âgés de 11 à 30 ans) mais aussi de parents qui sont en difficulté avec leurs enfants (ados, jeunes adultes) § Information, orientation, conseils, accompagnement relationnel afin de favoriser leur accès aux droits (emploi, formation, logement, santé ...) § Médiation (jeunes/familles – jeunes/institutions) afin de prévenir les situations de rupture. § Actions de sensibilisation et de prévention santé et des conduites à risques	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 86 71 64 66 paej58@orange.fr
	Centre départemental de planification et d'éducation familiale (CDPEF)	Ouvert en priorité aux mineurs sans autorisation parentale et aux personnes en situation de précarité	Accueil, écoute, échange, entretiens, consultations, animations de groupe et projets de prévention autour de la contraception d'urgence, la maternité, la vie de couple, le suivi de grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, le conseil conjugal et familial, le dépistage des infections sexuellement transmissibles.	3 bis rue Lamartine – 58000 Nevers 0 800 58 00 00 07 86 73 71 22 Antennes à Cosne, Clamecy, Decize, Château-Chinon
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		Accueil personnalisé, information confidentielle et gratuite dans les domaines de l'accès au droit, lutte contre les violences sexistes, soutien à la parentalité, sexualité et santé, emploi et formation professionnelle.	40 Rue Bernard Palissy – 58000 Nevers 03 45 52 31 14 Permanences à Clamecy, La Charité

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Aide à la gestion des conflits	Médiation familiale	Parents en situation de rupture, séparation, divorce, jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leur famille	Écoute, échange et négociation afin d'apaiser les conflits, préserver les relations au sein de la famille et parvenir à une solution mutuellement acceptable	Sauvegarde 58 39, rue du docteur Léveillé – 58000 Nevers 03 86 71 07 35 Permanences à Fourchambault, La Charité, Decize http://www.sauvegarde58.org/ service-de-mediation-fami- liale-presentation/

DISPOSITIFS « SANTÉ »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Accueil, écoute, information Actions de prévention	Point Accueil et Ecoute Jeunes de la Nièvre / BIJ58	Jeunes et/ou parents	Rencontres et conseils par un éducateur spécialisé, sur demande volontaire des parents, pour une durée de 6 mois à 1 an	Sites d'action médico-sociale (Clamecy, Cosne, La Charité, Corbigny, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Nevers, Imphy, Decize)
	Maison des adolescents / Le fil d'Ariane	Jeunes et/ou parents Professionnels de la jeunesse		Parent'elle - MADEP
	Fil Santé Jeunes	Jeunes de 12 à 25 ans ayant besoin d'être écoutés et en attente de réponses dans divers domaines de la santé		
	IREPS	Jeunes, parents, professionnels		
	Mutualité Française	Jeunes et/ou leurs parents		Centres sociaux, associations...
	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	Élèves d'établissements du second degré et leurs parents	Lieu d'accueil ressource pour les futurs parents, les parents et leur(s) enfant(s) de 0 à 18 ans... qui permet d'échanger de manière diverse et variée autour de la parentalité. Ce lieu vous permet de partager des temps individuels avec des professionnels bienveillants, des temps d'échanges avec d'autres parents et/ou un moment privilégié en compagnie de vos enfants.	Maison de la parentalité 1 bis, boulevard Saint-Exupéry 58000 Nevers Tél. : 03 86 60 58 41 maisondelaparentalite@nievre.fr
	CMPP	Adolescents d'âge scolaire présentant des difficultés qui gênent l'adaptation scolaire, familiale ou sociale	Accueil et écoute des jeunes en situation de mal-être (âgés de 11 à 30 ans) mais aussi de parents qui sont en difficulté avec leurs enfants (ados, jeunes adultes) § Information, orientation, conseils, accompagnement relationnel afin de favoriser leur accès aux droits (emploi, formation, logement, santé ...) § Médiation (jeunes/familles – jeunes/institutions) afin de prévenir les situations de rupture. § Actions de sensibilisation et de prévention santé et des conduites à risques	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 86 71 64 66 paej58@orange.fr
	CMP	Jeunes souhaitant une consultation psychiatrique ou psychologique	Accueil, écoute, échange, entretiens, consultations, animations de groupe et projets de prévention autour de la contraception d'urgence, la maternité, la vie de couple, le suivi de grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, le conseil conjugal et familial, le dépistage des infections sexuellement transmissibles.	3 bis rue Lamartine – 58000 Nevers 0 800 58 00 00 07 86 73 71 22 Antennes à Cosne, Clamecy, Decize, Château-Chinon
Prise en charge psychologique ou psychiatrique	URICAN	Jeunes de 11 à 18 ans	Équipe mobile « Unité rapide d'intervention et crise pour les adolescents de la Nièvre » : espace pour l'apaisement des crises, visites à domicile, suivi des adolescents à la sortie de la clinique	03 86 93 81 47

Addictions	Drogue info service	Jeunes ayant besoin d'être écoutés et en attente de réponses sur les usages de la drogue et les risques associés	Service d'aide à distance (téléphone et Internet) visant à permettre aux jeunes de s'exprimer et d'obtenir une information une orientation	https://www.drogues-info-service.fr/ 0800 23 13 13
	ANPAA	Jeunes consommateurs de substances psychoactives, parents	Prévention, intervention précoce, soin, accompagnement	ANPAA 58 15, rue du Moulin d'Écorce – 58000 Nevers – 03 86 61 56 89 anpaa58@anpaa.asso.fr
Sexualité, grossesse, IVG, MST	Centre départemental de planification et d'éducation familiale (CDPEF)	Ouvert en priorité aux mineurs sans autorisation parentale et aux personnes en situation de précarité	Accueil, écoute, échange, entretiens, consultations, animations de groupe et projets de prévention autour de la contraception d'urgence, la maternité, la vie de couple, le suivi de grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, le conseil conjugal et familial, le dépistage des infections sexuellement transmissibles.	3 bis rue Lamartine – 58000 Nevers 0 800 58 00 00 07 86 73 71 22 Antennes à Cosne, Clamecy, Decize, Château-Chinon
	Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des IST de la Nièvre (CeGIDD)	Femmes, couples, professionnels de santé	Accueil, information, conseil, consultation et prélèvement sur place, traitement des IST ou orientation si besoin, vaccination, conseils contraception et santé sexuelle Le dépistage et le diagnostic sont anonymes et gratuits	3 bis rue Lamartine – 58000 Nevers 0 800 58 00 00 07 86 73 71 22 Antenne à Cosne
	Info IVG	Femmes, couples, professionnels de santé	Plateforme téléphonique départementale dédiée à l'interruption volontaire de grossesse : accueil et écoute, accompagnement et orientation au plus près du domicile des patientes, aide à la décision, information sur la loi	06 48 28 60 76
	Réseau Activ'G		Réseau de partenaires œuvrant pour la prévention des IVG dans la Nièvre. Piloté et financé par la DT58 de l'ARS BFC	DT ARS Rue Pierre Emilie Gaspard 58000 NEVERS
	Sites d'action médico-sociale		Accueil et orientation en matière de grossesse, naissance, parentalité, planification familiale	http://nievre.fr/dans-tous-les-domaines/les-solidarites/les-sites-d-action-medico-sociale/
	Collectif SIDA	Jeunes Tout public	Réseau de partenaires (Association Aides, Cegidd, Education Nationale, Smerra) mettant en place des actions de prévention des IST et de lutte contre le VIH/Sida sur le département de la Nièvre. Coordination par le BIJ58 dans le cadre du Point Accueil et Ecoute Jeunes.	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 86 71 64 66 Paej58@orange.fr
	AIDES		Prévention et sensibilisation, dépistage, offre en santé sexuelle, accompagnement et soutien	9 rue Gambetta – 58000 Nevers 03 86 59 09 48 delegation58@aides.org
Vaccination	Centre départemental de vaccination	Gratuit et pour tous	Accueil, information, conseil, consultations vaccinales, vaccinations	Accueil, information, conseil, consultations vaccinales, vaccinations 3 bis rue Lamartine – 58000 Nevers 03 86 61 60 01
Handicap	MDPH	Personnes en situation de handicap et leur famille, professionnels, associations	Accueil, information, orientation, accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches (élaboration d'un projet de vie, d'un plan personnalisé de compensation du handicap)	11 rue Emile Combres – 58000 Nevers 03 86 71 05 50 0 800 771 826 mdph.nievre@mdph-58.fr
	École inclusive	Parents d'élèves en situation de handicap	Cellule d'accueil avec réponse de première intention dans les 24 heures	03 80 44 87 58

DISPOSITIFS « LOGEMENT »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Hébergement de jeunes en difficulté	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Jeunes en grande difficulté (victimes de violence, personnes confrontées à l'alcoolisme ou aux toxicomanies, personnes sortant de prison...)	Accueil, hébergement, réinsertion sociale et professionnelle Nièvre Regain Le Prado Pagode ANAR	ervice intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) 17 avenue du Général de Gaulle – 58000 Nevers 03 86 61 39 81
	Foyers de jeunes travailleurs (FJT) / « Habitat jeunes »	Prioritairement jeunes en situation de précarité (isolé, rupture sociale ou familiale, ressources modestes)		
Hébergement dans le cadre de la scolarité, des études de l'apprentissage	Internats	Élèves collégiens ou lycéens		
	Résidences étudiantes	Jeunes étudiants		
	Mission locale	Jeunes de 16 à 30 ans (salariés, étudiants, lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle)	Parc d'hébergement de 55 places (meublés studios, T2, appartements en colocation) à l'échelle du Pays Nivernais Morvan (Château-Chinon, Luzy, Corbigny) dont 25 places labellisées « résidence sociale » (ouvrant droit à l'APL), 13 places conventionnées à l'Allocation logement temporaire, 17 places pour les étudiants	Mission Locale Maison de la solidarité – 6 Place Notre Dame – 58120 Château-Chinon 03 86 85 10 77
Hébergement d'urgence	Le Refuge	Jeunes LGBT de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rejet familial	Ligne d'urgence 24h/24, accompagnement et hébergement, actions de sensibilisation	Correspondant Nièvre : Alban NEGARET 06 31 59 69 50
	SAMU social	Jeunes sans abri		115

Nièvre Habitat	1, rue Emile Zola – BP 56 – 58020 Nevers Cedex 03 86 21 67 00 – contact@nievrehabitat.com www.nievrehabitat.com
Habellis Nièvre	13, rue des Docks – CS 70083 – 58028 Nevers Cedex 03 86 59 76 60 www.habellis.fr
Coopération et Famille	3, rue Paul Destray – 58000 Nevers 03 86 93 90 70 www.cooperationfamille-nevers.fr
ICF Sud Est Méditerranée	64, rue de Vauzelles – 58000 Nevers 03 86 57 26 66 www.icfhabitat.fr

DISPOSITIFS « AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AUX DROITS »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Violences faites aux femmes	Violences femmes info		Numéro national gratuit et anonyme : écoute, information, orientation	3919
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		Accueil personnalisé, information confidentielle et gratuite dans les domaines de l'accès au droit, lutte contre les violences sexistes, soutien à la parentalité, sexualité et santé, emploi et formation professionnelle	40 Rue Bernard Palissy – 58000 Nevers 03 45 52 31 14 Permanences à Clamecy, La Charité
	Aide aux femmes en difficulté (AFED)		Aide aux femmes (ou hommes) en proie à la solitude, à la violence (conjugale ou autre). Écoute active gratuite, anonyme, sans rendez-vous, sans jugement. Orientation vers d'autres associations si besoin.	40 Rue Bernard Palissy – 58000 Nevers 03 86 59 38 58
Homophobie	Le Refuge	Jeunes LGBT de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rejet familial	Ligne d'urgence 24h/24, accompagnement et hébergement, actions de sensibilisation	Correspondant Nièvre : Alban NEGARET 06 31 59 69 50
Violences faites aux mineurs	Allô enfance en danger	Jeunes confrontés à une situation de risque et de danger, ou personnes confrontées à une situation de jeune en danger	Numéro d'urgence 24h/24 et 7j/7, confidentiel et gratuit	119
Accès aux droits	MSAP / Maisons France Services		Information et accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne	https://www.maisondeservicesau-public.fr/
	Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)		Information, orientation, aide à l'accomplissement des démarches, aide à l'accès à la consultation juridique	Tribunal de Grande Instance, Place du Palais – 58000 Nevers 03 86 93 44 02 cdad-nievre@justice.fr https://cdad-nievre.fr/ Permanences à Nevers, Châteauneuf-Chinon, Cosne, Clamecy, La Charité, Corbigny, Decize, Fourchambault, Guérigny
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		Accueil personnalisé, information confidentielle et gratuite dans les domaines de l'accès au droit, lutte contre les violences sexistes, soutien à la parentalité, sexualité et santé, emploi et formation professionnelle	40 Rue Bernard Palissy – 58000 Nevers 03 45 52 31 14 Permanences à Clamecy, La Charité
	BIJ / Paej	Jeunes et/ou leurs parents	Accueil, information, accompagnement des personnes dans toutes leurs démarches administratives, aide à l'utilisation du numérique. PC en libre-service	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 45 52 50 01 bij58@orange.fr
Aide aux victimes	Association nivernaise d'aide aux victimes d'infraction (ANDAVI)	Personnes ayant subi un préjudice physique, moral ou matériel du fait d'une infraction pénale	Prise en charge gratuite des victimes sur le plan psychologique, social, juridique ; accompagnement tout au long de la procédure judiciaire, du dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la décision ; renseignement, orientation	03 86 36 67 83
Harcèlement scolaire	Non au harcèlement	Élèves, parents, professionnels : victimes, auteurs ou témoins de harcèlement	Numéro gratuit, confidentiel et anonyme	30 20 0800 200 200 (cyber-harcèlement)

DISPOSITIFS « SOLIDARITÉ »

Dispositif	Porteur	Public ciblé	Descriptif	Localisation / gestionnaires Nièvre
Aide alimentaire	Restos du Cœur	Jeunes en difficulté, sur inscription et sous condition de ressources		6 bis Rue Paul Bert – 58000 Nevers 03 86 71 66 66
	Épicerie solidaire ASEM	Jeunes en situation de fragilité économique		44 bis rue de la Fosse aux Loups – 58000 Nevers
Garage solidaire	ASEM	Jeunes en situation de précarité économique, sur orientation des prescripteurs sociaux et sous condition de ressources	Entretien courant de véhicules à tarif préférentiel	44 bis rue de la Fosse aux Loups – 58000 Nevers 03 86 59 37 71
Lutte contre la pauvreté	Croix rouge	Jeunes en difficulté, en situation de précarité, fragilité économique	Accueil, accompagnement, emploi et insertion, hébergement et logement, aide alimentaire, aide vestimentaire et matérielle, accès aux vacances, accès aux soins, microcrédits...	40, rue du 14 juillet – 58000 Nevers 09 80 48 57 23 Unités locales à Saint-Pierre-le-Moûtier, Cosne, Varzy, Saint-Saulge, Decize, Luzy
	Secours populaire			35 route de Chaluzay – 58000 Saint-Éloi
Hébergement d'urgence	Secours catholique			21 rue Gustave Matthieu – 58000 Nevers
	Emmaüs			Boutiques à Decize, Château-Chinon, Varennes-Vauzelles
	Recycleries			
	Carte avantages jeunes – J'Box	Jeunes de moins de 30 ans	Réductions sur différentes thématiques (sport, culture, santé, logement...) à l'échelle de la région	BIJ 58 La Boussole 5, allée de la louée – 58000 Nevers 03 45 52 50 01 bij58@wanadoo.fr



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

OBJET : DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES - TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION DE L'INTERNAT - DISPOSITIF CHÈQUE RESTAURATION - 2024

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.421-11 et R.531-52,
VU l'avis de la commission Emancipation,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE FIXER à 1 943 550 €** la dotation de fonctionnement à répartir entre les collèges publics (annexe 1),
- **D'AUTORISER LE VERSEMENT** de la dotation globale de fonctionnement selon les modalités suivantes :
 - 70 % en janvier 2024,
 - 30 % au plus tard en juillet 2024,
- **DE FIXER à 300 000 €** les réserves indifférenciées de fonctionnement,
- **D'APPLIQUER** les modalités d'attribution du dispositif « chèque restauration » (taux 1 : 105 € / élève, taux 2 : 80 € / élève), aide en faveur des élèves demi-pensionnaires boursiers,
- **D'APPLIQUER** les tarifs restauration pour les collèges publics selon les modalités annexées au rapport (annexe n°2),
- **D'APPLIQUER** une compensation tarifaire pour les collèges « Claude Tillier » à Cosne-sur-Loire, « Les Loges » à Nevers et « Le Mont Châtelet » à Varzy dont les demi-pensionnaires sont accueillis dans un service de restauration de lycée géré par la Région, selon les modalités annexées au rapport (annexe n°3),
- **D'ACCEPTER** que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté fixe les tarifs de restauration des élèves de la cité scolaire de Cosne-sur-Loire, le Conseil départemental de la Nièvre fixant ceux de la cité scolaire de Decize,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les éventuels documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70619-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DGF 2024

COLLEGES	EFFECTIFS (estimation source IA avec ULIS) 12/07/2023	DGF 2017 (base)	DGF 2023 Versée	FDRM au 01/01/2023	DGF 2024 Proposée	DGF 2024 / 2023	Crédits disponibles BP 2024 DGF 2024 + FDRM
CERCY LA TOUR	98	50 000,00 €	50 000 €	33 845,76 €	45 400 €	-4 600 €	79 246 €
CHATEAU-CHINON	140	130 000,00 €	66 840 €	53 548,31 €	64 900 €	-1 940 €	118 448 €
CLAMECY	306	125 000,00 €	125 000 €	71 748,49 €	100 000 €	-25 000 €	171 748 €
CORBIGNY	114	46 600,00 €	48 500 €	28 334,94 €	55 000 €	6 500 €	83 335 €
COSNE "C.TILLIER"	344	105 000,00 €	75 320 €	78 182,74 €	59 300 €	-16 020 €	137 483 €
COSNE "R.CASSIN"	379	82 000,00 €	85 600 €	35 650,78 €	93 250 €	7 650 €	128 901 €
DECIZE	353	92 500,00 €	74 000 €	58 649,72 €	70 100 €	-3 900 €	128 750 €
DONZY	130	47 000,00 €	52 200 €	18 254,44 €	54 900 €	2 700 €	73 154 €
DORNES	127	59 000,00 €	51 000 €	20 370,76 €	81 200 €	30 200 €	101 571 €
FOURCHAMBAULT	525	93 300,00 €	72 400 €	68 400,64 €	60 200 €	-12 200 €	128 601 €
GUERIGNY	275	65 000,00 €	69 100 €	20 479,36 €	82 500 €	13 400 €	102 979 €
IMPHY	260	54 000,00 €	45 000 €	40 144,58 €	50 300 €	5 300 €	90 445 €
LA CHARITE S/LOIRE	360	95 000,00 €	70 700 €	49 734,18 €	73 000 €	2 300 €	122 734 €
LA MACHINE	135	61 000,00 €	59 500 €	31 780,97 €	65 900 €	6 400 €	97 681 €
LORMES	90	51 500,00 €	43 300 €	25 014,04 €	55 900 €	12 600 €	80 914 €
LUZY	119	51 400,00 €	50 600 €	18 971,09 €	48 500 €	-2 100 €	67 471 €
MONTSAUCHE LES SETTONS	91	53 000,00 €	38 300 €	28 906,06 €	40 900 €	2 600 €	69 806 €
MOULINS-ENGILBERT	174	59 000,00 €	67 000 €	26 980,88 €	76 800 €	9 800 €	103 781 €
NEVERS "A.BILLAUT"	455	100 540,00 €	69 300 €	41 288,08 €	69 000 €	-300 €	110 288 €
NEVERS "LES COURLIS"	367	96 000,00 €	78 600 €	47 844,75 €	93 000 €	14 400 €	140 845 €
NEVERS "LES LOGES"	387	85 000,00 €	67 700 €	25 874,36 €	64 900 €	-2 800 €	90 774 €
NEVERS "V. HUGO"	311	79 000,00 €	62 500 €	51 187,12 €	55 000 €	-7 500 €	106 187 €
POUILLY S/LOIRE	162	47 500,00 €	52 100 €	48 828,90 €	43 100 €	-9 000 €	91 929 €
PREMERY	123	58 000,00 €	71 200 €	31 935,84 €	68 700 €	-2 500 €	100 636 €
ST AMAND EN PUISAYE	106	37 600,00 €	28 500 €	21 302,09 €	32 600 €	4 100 €	53 902 €
ST BENIN D'AZY	153	43 000,00 €	66 600 €	31 856,86 €	56 600 €	-10 000 €	88 457 €
ST PIERRE LE MOUTIER	303	77 500,00 €	77 000 €	6 066,21 €	93 200 €	16 200 €	99 266 €
ST SAULGE	88	30 000,00 €	42 200 €	24 354,49 €	32 200 €	-10 000 €	56 554 €
VARENNES VAUZELLES	418	75 000,00 €	79 400 €	33 401,61 €	78 200 €	-1 200 €	111 602 €
VARZY	96	79 000,00 €	79 000 €	29 774,32 €	79 000 €	0 €	108 774 €
TOTAUX	6989	2 128 440,00 €	1 918 460 €	1 102 712,37 €	1 943 550 €	25 090,00 €	3 046 262 €

Tarifs restauration scolaire collèges publics de la Nièvre – année 2024

Tarifs proposés Forfaits

	Prix unitaire 2024	Forfaits	Rappel Tarif 2023
Forfait DP4 (139 jours)*	3,26 €	453,14 €	3,16 €
Forfait DP5 (173 jours)*	3,00 €	519,00 €	2,90 €

* nombre de jours estimés,

Hors variation du nombre de jours calendaires de fonctionnement des services de demi-pension

Tarifs prix au ticket

	Tarifs proposés 2024	Rappel Tarifs 2023
Ticket élève externe	3,85 €	3,75 €
Ticket élève cité scolaire Decize	3,85 €	3,75 €
catégorie A	4,85 €	4,75 €
catégorie B	3,85 €	3,75 €
catégorie C	3,35 €	3,25 €
Hôte passage	5,35 €	5,25 €
Tarifs prestations élèves 1er degré	3,35 €	3,25 €

Tarifs proposés 2024 « internat »

Collège	Prix journalier 2024	Forfaits 2024	Rappel Prix journalier 2023
Château-Chinon	7,42 €	1 283,66 €	7,18 €
Corbigny	8,00 €	1 384,00 €	Ouverture en septembre 2023
Luzy	6,99 €	1 209,27 €	6,75 €
	6,99 €	971,61 €	6,99 €
Decize	8,00 €	1 384,00 €	7,80 €

Compensation tarifs Région 2024

Collège	Nombre de DP estimatif	Différence entre le tarif région et le tarif département pour 2024 (548,64 € - 453,14 €)	Compensation pour 2024
« C. Tillier » Cosne sur Loire	309	95,50 €	29 509,50 €
« Les Loges » Nevers	85	95,50 €	8 117,50 €
« Victor Hugo » Nevers	192	95,50 €	18 336,00 €
« Le Mont Châtelet » Varzy	110	95,50 €	10 505,00 €
TOTAL			66 468,00 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

OBJET : DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Éducation, notamment son article L.213-2,
VU la délibération n°25 du Conseil départemental du 28 mars 2023 adoptant une enveloppe de 1 150 000 € au titre des dépenses de fonctionnement,
Considérant la forte augmentation des tarifs du gaz contraignant certains collèges à abonder les crédits de viabilisation afin d'assurer les dépenses de chauffage,

Considérant la démarche de développement durable et d'économie d'énergie de certains collèges par le remplacement progressif des luminaires par des LED,
VU l'avis de la commission Emancipation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention complémentaire de fonctionnement aux établissements suivants :

« Bibracte » Château-Chinon	3 718,16 €
« Claude Tillier » Cosne-Cours-sur-Loire	2 350 €
« Lucien Chaussin » Dornes	5 115,99 €
« Paul Langevin Fourchambault	741,59 €
« Jean Jaurès » Guérigny	1 019,79 €
« Antony Duvivier » Luzy	6 188,80 €
« Les Loges » Nevers	3 526,73 €
« Les Allières » Saint-Pierre-le-Moûtier	1 115,66 €
Total :	23 776,72 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les éventuels documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions et leurs avenants respectifs.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70578-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : AIDE AUX TRAVAUX URGENTS ET IMPRÉVUS - COMMUNE DE CHAULGNES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Développement des territoires : Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3211-1,

CONSIDÉRANT que les violents orages qui se sont abattus dans la Nièvre le 21 juin 2022 ont occasionné d'importants dégâts, notamment au sein de la commune de Chaulgnes,

CONSIDÉRANT que le niveau d'indemnisation défini par l'assureur ne permet pas de couvrir intégralement les dépenses générées par les travaux de remise en état des bâtiments communaux sinistrés de la commune,
VU le courrier du 28 mars 2023 par lequel la commune de Chaulgnes sollicite un soutien financier du Département,
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** à la commune de Chaulgnes une aide à l'investissement à caractère exceptionnel, d'un montant plafonné à 12 000 € au taux de 22,81 %, cette aide étant destinée au cofinancement des travaux de remise en état des bâtiments communaux sinistrés au cours de l'intempérie survenue le 21 juin 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70189-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

**OBJET : AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ RÉVISÉ 2018-2028**

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, qui maintient une compétence des conseils départementaux en matière de lutte contre la désertification médicale en milieu rural,
VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment ses articles L.1434-1 à L.1434-15,

VU le décret n° 2016-1023 du 26 juillet 2016 qui prévoit que le document soit soumis pour avis aux conseils départementaux,

VU le décret n° 2021-708 du 3 juin 2021 relatif à la procédure de révision du projet régional de santé,

VU l'avis de consultation sur le PRS de BFC révisé et le rectificatif de l'ARS daté du 23 juin 2023 étendant la période de consultation des assemblées délibérantes jusqu'au 15 octobre 2023,

VU l'avis de la commission Solidarité,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Compte tenu du caractère formel et tardif de la consultation du Conseil départemental de la Nièvre, pourtant chef de file de la protection maternelle et infantile, de l'action sociale et de l'autonomie, ainsi que de la protection de l'enfance, et porteur de compétences en matière de santé, dans les champs de la prévention, de la vaccination et désormais de l'offre de soins avec l'ouverture récente d'un centre départemental de santé,

Compte tenu du format du projet régional de santé, un document long et technique, difficile à appréhender, contrevenant aux ambitions pourtant affichées en matière de démocratie en santé,

Compte tenu, d'une part, de l'éloignement des constats dressés avec la réalité vécue par les Nivernaises et Nivernais, qui est celle d'un délitement du service public de la santé et de l'égalité d'accès aux soins et, d'autre part, de l'absence de mesure nouvelle ou d'ampleur permettant de remédier aux principales faiblesses de notre système de santé dans la Nièvre, qui sont autant de dangers pour ses habitants,

- **DE FORMULER** un avis défavorable à cette révision du projet régional de santé 2018-2028 de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70648-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

**OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLÉE
EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE**

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3221-11,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2111-1,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président,
VU l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en matière de commande publique par le Président du Conseil départemental de la Nièvre dans le cadre de l'exercice de la délégation qui lui est accordée, reprises dans le tableau figurant en annexe.

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. The signature is written over a blue printed name 'Fabien BAZIN'.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70175-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

SUIVI DES ACTES LANCÉS SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PCD

N° suivi Achats	N° Marché et N° d'acte	Objet de l'acte modificatif	Titulaire du marché	Montant Initial €HT	Montant des actes antérieurs	Montant de l'acte modificatif	Montant après modifications	Validation CAO
31/2023	2020-31 Création de la CMCC – Macro lot n°1 Clos couvert Actes modificatifs n°7 et n°8	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL DUFRAIGNE	2 371 214,43 €	974 754,75 €	26 851,42 €	3 372 820,60 €	09/06/23
32/2023	2020-59 Création de la CMCC – Macro lot n°2 Second oeuvre Actes modificatifs n°5, n°6 et n°7	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL RIEUFORT	1 176 839,00 €	146 219,02 €	41 909,67 €	1 364 967,69 €	09/06/23
33/2023	2020-32 Création de la CMCC – Macro lot n°3 Lots techniques Acte modificatif n°4	Travaux supplémentaires et modificatifs	CEME	2 186 102,11 €	160 367,07 €	39 072,06 €	2 385 541,24 €	09/06/23
34/2023	2020-30 Création de la CMCC – Macro lot n°4 Aménagement paysager Acte modificatif n°3	Travaux supplémentaires et modificatifs	DUC ET PRENEUF	792 947,68 €	9 599,25 €	10 358,60 €	812 905,53 €	09/06/23

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - MODIFICATION ET RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°1 DU 3 JUILLET 2023

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
VU le Code Civil, notamment son article 1709,

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,
VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégations de l'Assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU la délibération n° 1 du Conseil départemental du 3 juillet 2023 prenant acte du compte-rendu de l'exercice 2022 de la délégation de décider du louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans,
VU le recours gracieux du Préfet de la Nièvre du 16 août 2023 transmis par lettre recommandée avec accusé de réception,
VU l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE MODIFIER** la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, point 5-3 de son annexe, pour substituer le libellé suivant : « Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,
- **DE RETIRER** la délibération n°1 du Conseil départemental du 3 juillet 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70836-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - RÈGLEMENT POUR L'ACCUEIL D'APPRENTIS MINEURS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force du service public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code du Travail et en particulier ses articles L.4121-3, L.4153-8 et L.4153-9, L.6211-1 et suivants, D.4153-15 à D.4153-37, D.6211-1 et suivants,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des

départements et des régions,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et en particulier ses articles 3 et 5-5 à 5-12,

VU le décret n° 2016-1070 du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés »,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

VU le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la délibération n°15 du Conseil départemental du 27 septembre 2021 autorisant l'accueil de 15 apprentis par an,

VU l'avis de la commission Finances et moyens généraux,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE:

- **DE DÉROGER** à l'interdiction de travaux dangereux réalisés par les apprentis âgés de 15 à 17 ans pour l'intégralité des services de la collectivité dont les activités et les conditions d'exercice permettent la dérogation, quel que soit le niveau de formation des apprentis, dans l'ensemble des services, collèges et centres d'entretien routier. Les travaux interdits susceptibles de dérogation sont précisés individuellement à chaque apprenti mineur via le document joint à la présente délibération. Cette dérogation s'accompagne de la procédure suivante :
 - visite de l'apprenti auprès du médecin du travail du service de santé et sécurité au travail inter-fonctions publiques de la Nièvre auquel la fiche de poste aura été fournie en amont,
 - visite du lieu de travail par un préventeur de la collectivité en présence de l'apprenti et de son tuteur pour échanger sur les risques liés à l'activité, les règles de sécurité et les mesures de prévention et de protection mises en œuvre sur les postes de travail,
 - transmission à l'apprenti, à son tuteur, à sa hiérarchie, au médecin du travail et aux membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) d'une fiche synthèse relative à la dérogation aux travaux dangereux (modèle en annexe),
 - information de l'apprenti, de son tuteur et de sa hiérarchie des acteurs de la prévention, acteurs mobilisables en cas de besoin.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70360-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

INFORMATIONS POUR CHAQUE JEUNE MINEUR EN FORMATION PROFESSIONNELLE ACCUEILLI AU DEPARTEMENT

Service concerné : _

En application du décret n° 2016-1070 du 3 août 2016, la collectivité a délibéré pour déroger à l'interdiction des travaux réglementés nécessaires à la formation professionnelle des présents mineurs, en date du

Mineurs affectés aux travaux réglementés	Nom / Prénom	
	Date de naissance	
Avis du médecin du travail	Date de l'avis médical	
	Avis rendu	☐ Poste compatible ☐ Poste compatible avec réserves ☐ Poste incompatible
	Commentaires	
Informations sur la formation	Intitulé du diplôme préparé	
	Établissement de formation	
	Durée de présence dans la collectivité	
Formation(s) à la sécurité	Date de formation	
	Formation	
Personne chargée de l'encadrement des travaux réglementés	Nom / Prénom	
	Qualité et fonctions	

TRAVAUX RÉGLEMENTÉS SOUMIS À LA DÉCLARATION DE DÉROGATION

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la demande de dérogation	Lieux de formation connus		
			Service d'accueil	Chantier ponctuel	Si chantier ponctuel, préciser l'adresse
1	Activité	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux			
2	Activité	D. 4153-18 - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2			
3	Équipement ou milieu de travail	D. 4153-21 – exposition aux rayonnements ionisants de catégorie B			
4	Équipement de travail	D. 4153-22 – exposition à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition			

5	Milieu de travail	D. 4153-23 – interventions en milieu hyperbare de classe I, II, III			
6	Equipement de travail	D. 4153-26 – conduite des tracteurs agricoles ou forestiers munis de dispositif de protection en cas de renversement, ou dont ledit dispositif est en position non rabattue ou en position de protection, et munis de système de retenue du conducteur au poste de conduite en cas de renversement			
7	Equipement de travail	D.4153-27 – conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage			
8	Equipement de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement			
9	Equipement de travail	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause			
10	Equipement de travail	D. 4153-30 - utilisation d'échelles, d'escabeaux et de marchepieds, dans les conditions prévues par le deuxième alinéa de l'article R. 4323-63 .			
11	Equipement de travail	D. 4153-30 - travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle			
12	Equipement de travail	D. 4153-31 – montage et démontage d'échafaudages			
13	Equipement de travail	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service			
14	Milieu de travail	D. 4153-34 - Affectation des jeunes : 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.			
15	Activité	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux			

LISTE DU MATÉRIEL ET ACTIVITÉS CONCERNÉS PAR LA DÉROGATION

Équipements de travail concernés par la dérogation			
	Nature des travaux	Nom des équipements de travail (ex. presse plieuse, rotobroyeur...)	Observations éventuelles
1			
2			
3			

Exposition aux rayonnements ionisants			
	Nature des interventions	Type de rayonnement, exposition estimée (mSv), durée des interventions (h)	Observations
1			
2			
3			

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs...			
	Nature des interventions	Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)	Observations
1			
2			
3			

Activités impliquant l'exposition à des Agents Chimiques Dangereux			
	Nature des interventions	Nom des Agents Chimiques Dangereux et marque ou distributeur	Observations
1			
2			
3			

Activités impliquant l'exposition à l'amiante				
	Nature des opérations	Type de matériau amianté (ex. fibrociment, ...)	Empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1				
2				
3				

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

OBJET : EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 - UTILISATION DU CHAPITRE DE DÉPENSES IMPRÉVUES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2322-1, L.2322-2 et L.3322-1,

VU la délibération n°43 du Conseil départemental du 28 mars 2023 portant adoption du budget primitif,

VU l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision n°2023-771 du 30 juin 2023 autorisant le virement de cent cinquante mille euros (150 000 €) du chapitre des dépenses imprévues de la section d'investissement (chapitre 020) vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours » et plus particulièrement sur le compte 231351 « Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics en cours » afin de procéder en urgence aux travaux de sécurisation par dépose totale des façades du collège Louis Aragon à Imphy,
- **DE PRENDRE ACTE** de la décision n°2023-786 du 6 juillet 2023 autorisant le virement de quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 €) du chapitre des dépenses imprévues de la section d'investissement (chapitre 020) vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours » et plus particulièrement sur le compte 231351 « Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics en cours » afin de procéder en urgence aux travaux de sécurisation par dépose totale des façades du collège Champ de la Porte à Cercy-la-Tour.

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70783-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

OBJET : STRATÉGIE NATURE ACTIVE 2023-2028 - PLAN DÉPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE - APPROBATION

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU le Code du Sport, et notamment son article L.311-3 relatif à la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) par le Département, chargée d'élaborer le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - prévu à l'article

L.361-1 du Code de l'Environnement - document évoluant à la demande des communes,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.331-3 relatif à la part départementale de la taxe d'aménagement,
VU la délibération n°24 du Conseil départemental le 25 mars 2019 adoptant le Règlement d'intervention en faveur des itinérances et activités de pleine nature,
VU l'avis favorable de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du 6 juin 2023,
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la stratégie « Nature active 2023-2028 / Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature de la Nièvre »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70182-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

NATURE ACTIVE 2023 – 2028

Plan départemental des espaces sites et
itinéraires de pleine nature de la Nièvre



Sommaire

PRÉAMBULE : l'ambition du département pour les activités de pleine nature, une nature accessible, active et préservée.....	3
1 - État des lieux des activités de pleine nature en 2023.....	5
1.1 - Des publics en quête de contact avec la nature.....	5
1.1.1 - La pleine nature, privilégiée pour les activités physiques.....	5
1.1.2 - Les motivations des publics : hédonistes plutôt que sportives.....	5
1.1.3 - Des processus de "consommation" variables.....	6
a) Avant le séjour.....	6
b) Pendant le séjour.....	6
1.2 - Des enjeux écologiques plus présents.....	6
1.2.1 - Perte de biodiversité et changement climatique : deux problèmes majeurs que les activités de pleine nature doivent mieux prendre en compte.....	7
a) Biodiversité.....	7
b) Climat.....	7
1.2.2 - Un lien étroit entre paysage et activités de pleine nature.....	8
1.3 - Les apports économiques des activités de pleine nature au territoire nivernais.....	8
1.3.1 - Les vélotouristes : un impact économique de 2 millions d'euros par an sur les véloroutes de la Nièvre.....	8
1.3.2 - Les chemins de Compostelle à pied : un impact économique modeste mais efficace.....	8
1.4 - Les lieux de pleine nature inscrits au PDESI de 2006 à 2023.....	9
1.4.1 - Qu'entend-on par espace, site, itinéraire ?.....	9
1.4.2 - Carte des lieux inscrits au PDESI en 2023.....	10
1.4.3 - PDESI : chiffres clés 2023.....	11
2 - Conforter les lieux de pratique : plan d'action.....	12
Axe 1 : communiquer pour faire connaître et protéger les lieux d'activités.....	12
1 Prendre soin des chemins ruraux.....	12
2 Renforcer la prise en compte du paysage dans l'offre de pleine nature, existante et en projets.....	13
3 Prévenir les conflits d'usage et les atteintes à l'environnement.....	13
4 Renforcer la communication aux échelons départemental, intercommunal et local.....	14
Axe 2 : observer les lieux d'activités et la fréquentation.....	15
5 Rassembler et diffuser l'information géographique sur les activités de pleine nature.....	15
6 Test d'Outdoorvision.....	16
7 Compléter les comptages automatiques et poursuivre la diffusion de leurs données.....	17
Axe 3 : améliorer ou créer des lieux d'activités de pleine nature.....	18
8 Reconquérir les bords de Loire et en rapprocher le GR3 « la Loire sauvage à pied ».....	18
9 S'approprier et diffuser les solutions écologiques.....	19
10 Renouveler les parcours de canoë/kayak sur la Loire et l'Allier.....	20
11 Rendre les sites et espaces de pleine nature accessibles aux personnes en situation de handicap.....	21
12 Poursuivre l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles.....	22
13 Créer une ou des itinérance(s) entre Loire et Morvan (Imagine la Nièvre).....	23
14 Poursuivre la mise en œuvre du schéma des véloroutes.....	24
15 Poursuivre le soutien aux projets des collectivités et associations.....	24
Synthèse budgétaire du plan d'action.....	25
3 - Le cadre d'intervention - Compétences, procédures et financements.....	26
3.1 - Le Département pilote la gouvernance des activités de pleine nature.....	26
3.1.1 - La commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.....	26
3.1.2 - Les différents contributeurs aux activités de pleine nature et leurs rôles.....	26
3.2 - Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).....	27
3.3 - Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).....	27
3.4 - La taxe d'aménagement, outil financier des activités de pleine nature.....	28
3.5 - La responsabilité des gestionnaires de sites naturels.....	28
3.6 - Les procédures.....	28
3.6.1 - L'inscription au PDESI.....	28
3.6.2 - Comment modifier le PDIPR ?.....	29
3.7 - Les modalités d'accompagnement départemental - financements d'entretien ou d'investissement pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI.....	30
3.7.1 - Les modalités d'accompagnement du Département.....	30
3.7.2 - Autres financements.....	30
Glossaire et sigles.....	31

PRÉAMBULE : l'ambition du département pour les activités de pleine nature, une nature accessible, active et préservée

De la Loire aux monts du Morvan, le département de la Nièvre est une mosaïque paysagère, havre de ressourcement et d'évasion pour les visiteurs, les Nivernais et Nivernaises.

Cette destination campagne et de moyenne montagne accueille randonnée pédestre, vélo, VTT, voile, escalade, course d'orientation, canoë kayak, équitation... qui se conjuguent avec les visites des villes et villages, la découverte de la gastronomie et de la nature. Ces activités sont aussi bénéfiques pour la santé et support à la pédagogie de la nature.

Notre environnement exceptionnel nous engage à davantage mêler la pérennisation des lieux d'activités de pleine nature à la prise en compte de la biodiversité et du changement climatique.

Enfin, le Département veille à concilier ces activités avec les autres usages, notamment les circulations motorisées, activités agricoles... légitimes dans la plupart des lieux de pratique et qui peuvent contribuer à leur entretien et leur animation.

Tous ces sujets forment la mission de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CDESI) de la Nièvre que le Département créait en 2005 et du Plan départemental (PDESI) adopté en 2006.

Sur proposition de la CDESI, l'assemblée départementale a adopté le plan Nature Active de la Nièvre 2023-2028 le 25 septembre 2023.

La stratégie Nature Active s'appuie sur trois grandes orientations qui portent l'ambition de proposer des activités de pleine nature en « circuit court » :

- **Favoriser le développement de pratiques de proximité, accessibles à toutes et tous,**
- **Proposer une communication cohérente, attractive, vers les habitants et les visiteurs,**
- **Améliorer la qualité de l'offre d'espaces, sites et itinéraires, tenant compte des enjeux de la biodiversité, du climat et des paysages.**

Dans les actions détaillées en pages suivantes, qui traduisent ces orientations, le Département s'efforce de faire converger ses différentes stratégies en faveur de la biodiversité¹, de l'adaptation au changement climatique², de l'autonomie³ et du tourisme⁴.

Le cadre réglementaire (détaillé dans la partie 3)

Le législateur a confié l'organisation des activités de pleine nature aux Départements (codes du sport, de l'environnement et de l'urbanisme). Ces derniers sont chargés d'élaborer un **plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)** relatifs aux sports de nature qui inclut le **plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**.

Ce PDESI et ses modifications sont proposés au Département par la **Commission départementale des espaces, sites et itinéraires** relatifs aux sports de nature (CDESI), instance de concertation, d'information et de protection des lieux d'activités de pleine nature.

¹ <https://nievre.fr/cadre-de-vie/environnement/patrimoine-naturel/la-preservation-de-la-biodiversite/>

² <https://nievre.fr/2022/06/13/presentation-de-la-strategie-dadaptation-au-changement-climatique/>

³ <https://nievre.fr/au-quotidien/solidarites/autonomie/les-actions-et-engagements-politiques-en-faveur-de-lautonomie/>

⁴ <https://nievre-attractive.com/2021/02/16/plan-croissance-tourisme-nievre-2021-2025/>

DOCUMENTS ANNEXES

1- Règlement d'intervention du PDESI
2- Règlement intérieur de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature

1 - État des lieux des activités de pleine nature en 2023

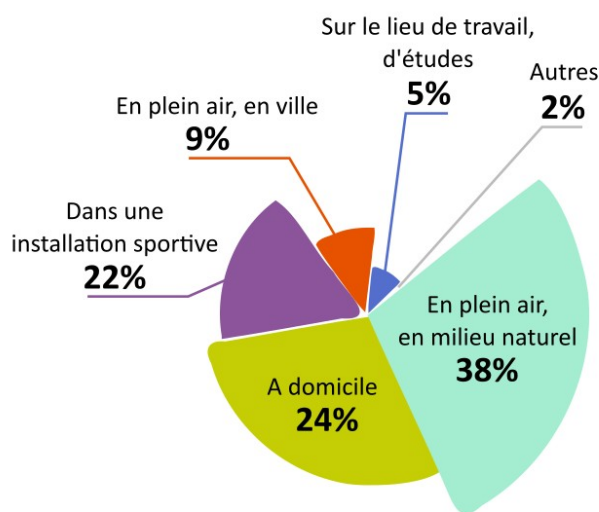
1.1 - Des publics en quête de contact avec la nature

1.1.1 - La pleine nature, privilégiée pour les activités physiques⁵

Selon les enquêtes du ministère chargé des sports, la nature est le premier terrain de sport des Français et encore davantage si l'on ajoute l'activité physique utilitaire (marche, vélo).

Les activités de pleine nature répondent à ce besoin majoritaire. Elles concourent aussi à l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations et le tourisme.

Le sport se pratique d'abord en plein air et en milieu naturel dans plus d'un tiers des cas

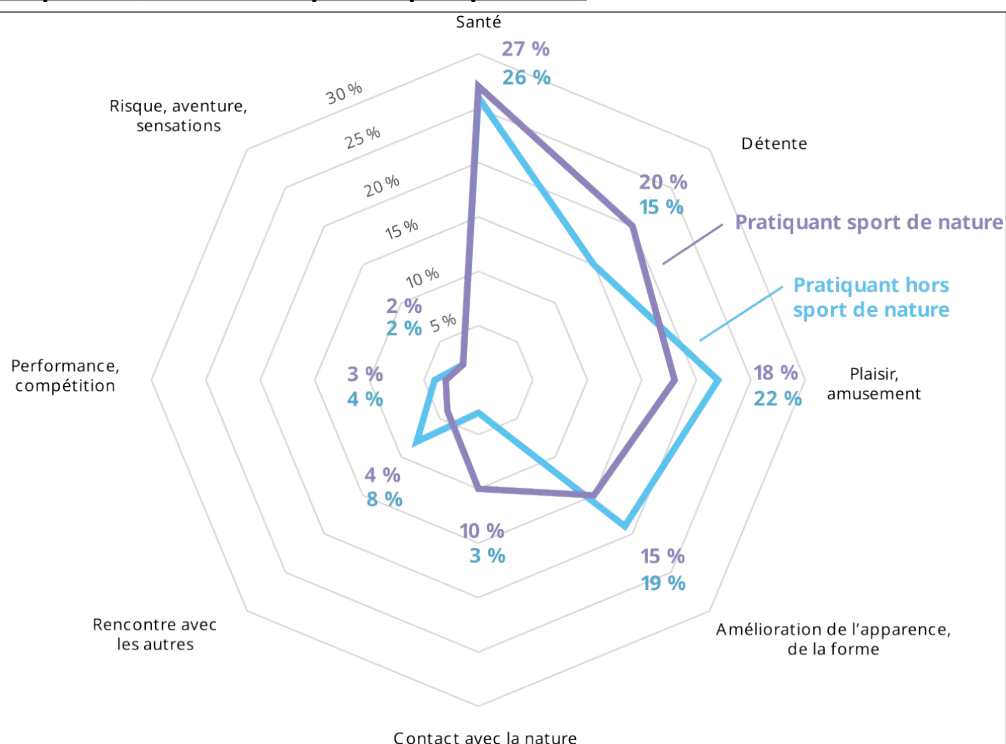


Source : Baromètre national des pratiques sportives 2022 / www.injep.fr

1.1.2 - Les motivations des publics : hédonistes plutôt que sportives⁶

Les motivations affichées par les usagers de la pleine nature et les lieux qu'ils fréquentent plaident pour développer en priorité des pratiques très accessibles techniquement et physiquement, proches des lieux de vies ou de séjour touristiques.

La recherche de contact avec la nature, quoique venant en second plan, peut être un levier de la politique en faveur de la biodiversité et d'une pédagogie de la transition écologique.



Graphique 13. Motivations des pratiquants et des pratiquantes de sports de nature et hors sports de nature (en % cumulés)

⁵ [Baromètre national des pratiques sportives 2022](#), Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

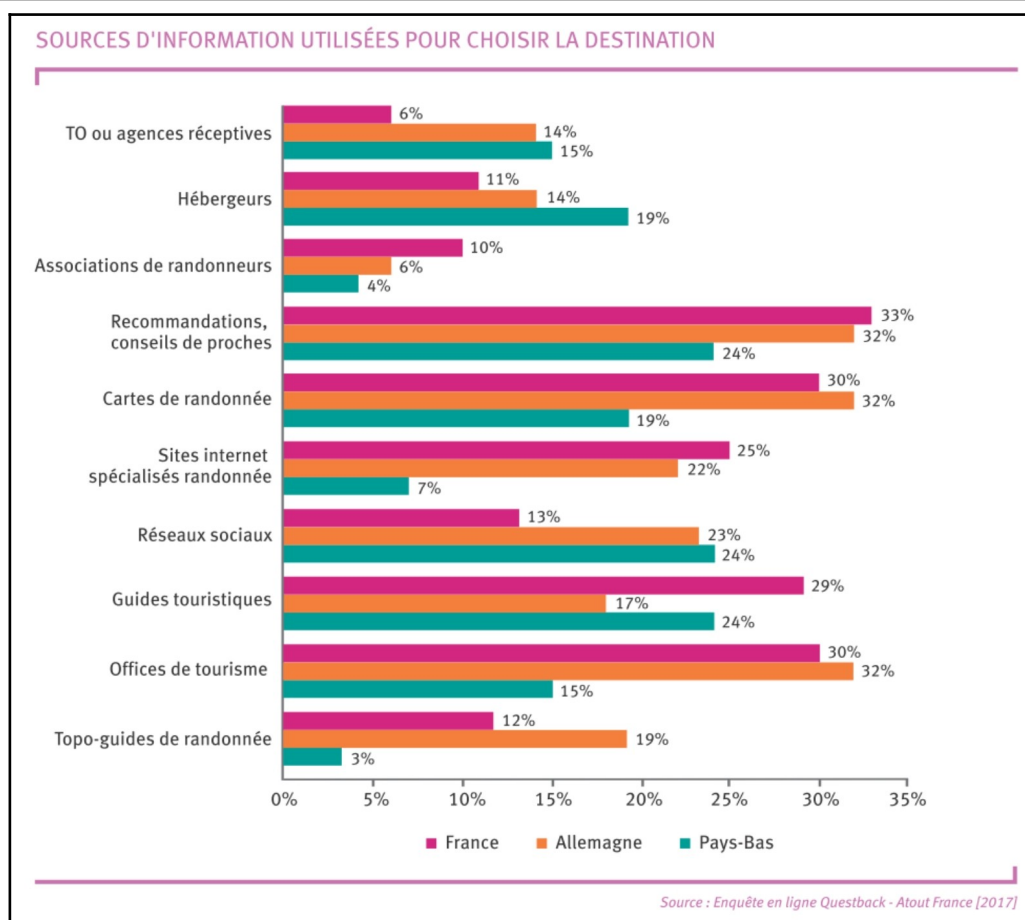
⁶ [Sports et loisirs de nature en France](#) / Points de repère et chiffres clés issus du baromètre sport 2018 - (Ministère des Sports)

1.1.3 - Des processus de "consommation" variables

L'exemple des « clientèles de la randonnée pédestre France, Allemagne, Pays-Bas » (Atout France 2019) montre à quel point les publics des activités de pleine nature sont divers, par exemple par leurs sources d'information.

a) Avant le séjour

Leurs sources d'information avant et pendant les séjours touristiques reflètent leurs motivations, leur niveau technique, leur aisance à l'égard du numérique et les écarts culturels.



PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION DURANT LE SÉJOUR POUR CHOISIR ET PRÉPARER LA OU LES RANDONNÉES



b) Pendant le séjour

Par exemple, pour une randonnée réputée difficile, les randonneurs utilisent des sources d'information « d'experts » : topoguides et sites spécialisés sur la randonnée. A l'inverse, plus la randonnée est accessible, plus les randonneurs se tournent vers des sources d'information plus généralistes et gratuites, par exemple les réseaux sociaux, les fiches rando et les sites des offices de tourisme...

1.2 - Des enjeux écologiques plus présents

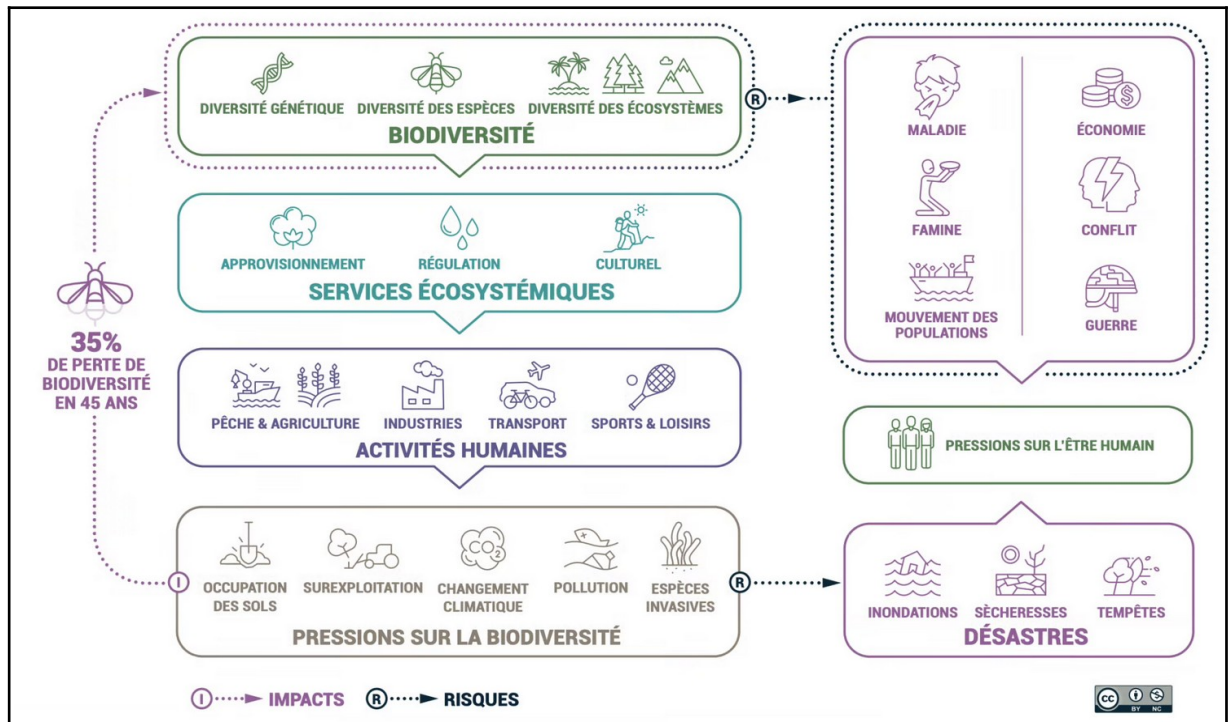
Les impacts des sports de nature sont relativement maîtrisés du point de vue de la consommation de foncier, inexistante lors de la création d'itinéraires (randonnées sur chemins ruraux, halages, voies ferrées...) et des activités, s'agissant de modes actifs de déplacements et d'activités non motorisées.

Cependant, les impacts des activités de pleine nature vis-à-vis de la biodiversité, du climat et des paysages méritent d'être interrogés. En outre, l'entretien des lieux de pratique peut s'avérer plus ou moins favorable à la biodiversité et nécessite donc d'être accompagné.

1.2.1 - Perte de biodiversité et changement climatique : deux problèmes majeurs que les activités de pleine nature doivent mieux prendre en compte

a) Biodiversité

Aujourd'hui, des millions d'espèces sont menacées de disparition dans le monde. C'est la 6^e extinction de masse des espèces animales et végétales sur la planète, à la fois la plus rapide et la première dont les humains sont responsables.



Source : Décathlon⁷

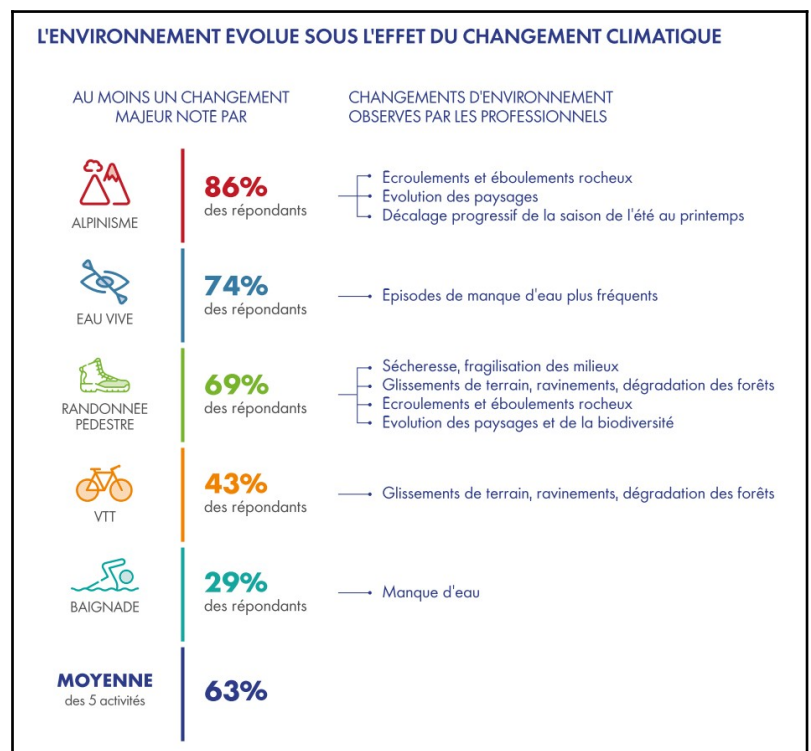
Les aménagements et équipements de loisirs, le sport pratiqué en pleine nature ont un impact sur les sols, sur l'eau, et sur l'air. En retour, ces impacts nuisent à l'expérience de ces activités. Ces aspects seront travaillés en lien avec la stratégie sur la biodiversité⁸.

b) Climat

Les effets du changement climatique ont des conséquences sur le milieu et les ressources naturelles, l'organisation des activités de plein air et le comportement des touristes/pratiquants.

Hausse des températures, sécheresse, baisse des débits dans les rivières... affectent les activités de pleine nature. Positivement, si l'on pense que les périodes de canicules et sécheresses en été rendent plus attractives les activités de plein air près des cours d'eau (baignade, canoë-kayak...) ou en moyenne montagne (baignade, VTT...). Négativement, si cela occasionne une surfréquentation ou une dégradation des conditions de pratique.

Source : L'impact du changement climatique sur les activités outdoor en montagne – Auvergne Rhône Alpes Tourisme 2021



Si les professionnels commencent à en percevoir les conséquences (voir illustrations ci-dessus), les mécanismes d'adaptation restent à inventer, en lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique : quels aménagements prévoir, quelle gouvernance mettre en place, quelle sensibilisation conduire... ?

⁷ <https://engagements.decathlon.fr/la-biodiversite-et-decathlon>

⁸ <https://nievre.fr/cadre-de-vie/environnement/patrimoine-naturel/la-preservation-de-la-biodiversite/>

1.2.2 - Un lien étroit entre paysage et activités de pleine nature

Les activités de pleine nature se prêtent à la découverte des paysages, c'est une des motivations principales des usagers. La comparaison entre l'atlas des paysages de la Nièvre et le réseau des randonnées montre des disparités dans l'offre de grandes itinérances entre les grandes vallées et le Morvan, bien dotés, et d'autres secteurs du territoire : Amognes, Côtes du Nivernais, Puisaye. Un travail est à mener pour mieux mettre en valeur les paysages remarquables.

Par ailleurs, les modifications de l'usage des sols telles que la progression de la forêt, l'urbanisation, l'industrialisation agricole et forestière (enrésinement) modifient les paysages et l'agrément à les parcourir. Les lieux de pleine nature doivent tenir compte de ces évolutions et leur localisation être modifiée en fonction des pertes ou des gains d'intérêt paysager.

1.3 - Les apports économiques des activités de pleine nature au territoire nivernais

Les activités de pleine nature entrent difficilement dans le champ des outils statistiques de l'État ou de la Région. Seules les retombées de la randonnée à vélo et partiellement de la randonnée pédestre peuvent être estimées sur la base d'études nationales et par itinéraires menées depuis les années 2000⁹.

1.3.1 - Les vélotouristes : un impact économique de 2 millions d'euros par an sur les véloroutes de la Nièvre

L'impact économique est le ratio de dépenses réalisées sur le seul itinéraire, nuancé du poids de l'itinéraire dans le choix du séjour, le plus étroit des ratios économiques. Son estimation sur les véloroutes de la Nièvre se base sur des études nationales, combinant un ratio de recettes au kilomètre, variable suivant l'environnement touristique de la section considérée.

- EuroVelo 6 : un ratio de 15 000 €/km appliqué aux 69 km entre Le Guétin, Nevers et Saint-Hilaire-Fontaine donne 975 000 € / an¹⁰.
- Canal du Nivernais / Tour de Bourgogne : un ratio de 10 000 €/km appliqué aux 122 km de la section Decize-Pousseaux donne 1 220 00 €/an.
- Saint-Jacques à vélo via Vézelay : un ratio de 2 000 €/km appliqué aux 85 km entre Nuars et La Charité-sur-Loire donne 170 000 €/an.

Le total annuel estimé d'impact économique des véloroutes est d'environ 2,3 millions d'euros, soit 22,5 équivalents temps plein, si l'on applique les ratios nationaux d'intensité en emplois.

Le budget annuel d'entretien affecté aux véloroutes par le Département est de 100 000 € environ et l'investissement total estimé pour l'ensemble du réseau a été de 4,5 M€.

Au bout de 2,5 ans, les recettes captées par le territoire ont dépassé ces dépenses : un investissement public efficace.

1.3.2 - Les chemins de Compostelle à pied : un impact économique modeste mais efficace¹¹

L'impact économique est estimé selon le nombre de nuitées et les dépenses moyennes des randonneurs itinérants (ratio de 40€/pers./jour) réalisées lors de la traversée de la Nièvre par les différentes voies de Compostelle (Voies nord et sud de Saint-Jacques, GR 654), soit 340 km. On estime la fréquentation à 1 500 personnes par an, soit 7440 nuitées et un impact économique total de 297 600 €.

Le budget estimé de l'entretien du balisage de ces randonnées est de 4 080 € par an environ (12€ / km).

⁹ Avertissement : données estimées selon les sources suivantes, la marge d'erreur est assez importante, avec des résultats sans doute très minorés :

- Enquête 2009 : Fréquentation et impact du Tour de Bourgogne à vélo - Région Bourgogne
- Étude de fréquentation et d'impact économique de la Méditerranée à Vélo (EuroVelo 8), de la V65 et de la ViaVenaissia en 2017 - Comparaisons avec les autres grands itinéraires en France

- Économie du vélo en 2020 - Etat des lieux et perspectives
- Comptages automatiques permanents - CD58

¹⁰ Un autre calcul basé d'autres ratios nationaux, soit 60 % de touristes parmi les 12 441 passages à Luthenay-Uxeloup pour 2 nuitées à 65€/jour/personne sur 69km donne un impact de 970 398 €

¹¹ Sources :

- Enquête 2021 sur les publics des chemins de Compostelle, en minorant les chiffres de l'étude qui semblent avoir été sur estimés (durées de marche par jour et de séjour, dépenses moyennes notamment)
- Panorama des chemins de St-Jacques de Compostelle dans la Nièvre 2021, reprenant notamment les comptages de l'office de tourisme de la Charité-sur-Loire
- Comité départemental de la randonnée pédestre

1.4 - Les lieux de pleine nature inscrits au PDESI de 2006 à 2023

1.4.1 - Qu'entend-on par espace, site, itinéraire ?

D'après les définitions qu'en donne le pôle ressource national sports de nature, ces notions se définissent ainsi :

- Itinéraire : lieu de déplacement linéaire pour les randonnées terrestres ou aquatiques,
- Site ou espace : lieu ou zone dans lequel évolue l'utilisateur, tels que les grottes pour la spéléologie, les espaces de course d'orientation, les espaces aériens pour le vol libre, plan d'eau pour les activités nautiques...

Référence réglementaire : Code du sport / [Article L311-3](#) : « Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à [l'article L. 361-1](#) du code de l'environnement. Il est mis en œuvre dans les conditions prévues aux [articles L. 113-6 et L. 113-7](#) du code de l'urbanisme. »

Le PDESI est un inventaire des lieux de pratiques d'activités de pleine nature. Ils remplissent certains critères :

- **Accessibilité** : accès gratuit et libre au public (sans adhésion ou permis), accès et usage pérennisés (inscription au PDIPR des chemins ouverts au public, conventionnement des terrains privés, entretien assuré).
- **Sécurité** : respect des normes de sécurité en vigueur, ne mettant pas en danger l'utilisateur en dehors de sa pratique,
- **Compatibilité** avec les enjeux environnementaux et avec les autres usages (loisirs, activités agricoles et économiques...).
-

Les actions mises en place autour de ce plan constituent un levier important pour :

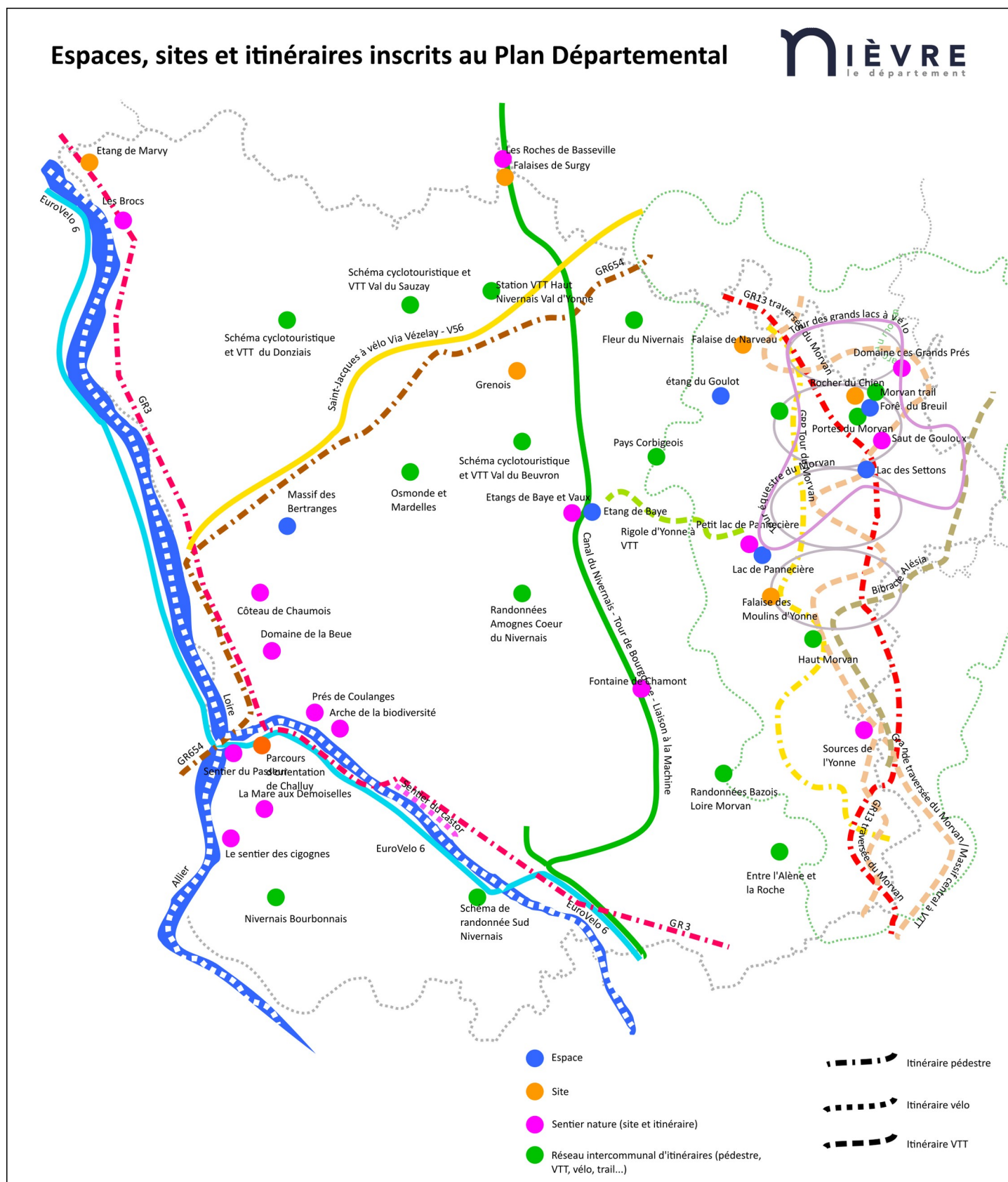
- Conforter l'attractivité touristique de la Nièvre,
- Relier les Nivernais à leur patrimoine naturel,
- Renforcer la qualité de leur cadre de vie,
- Sensibiliser la population à la biodiversité, en lien avec la stratégie pour la biodiversité / politique des Espaces Naturels Sensibles.

Etangs de Baye et Vaux



1.4.2 - Carte des lieux inscrits au PDESI en 2023

Depuis 2006, 29 sites et espaces, 15 réseaux locaux de randonnée et 12 grands itinéraires ont été inscrits au PDESI. L'étendue des différents réseaux est détaillée dans les chiffres clés présentés plus bas.



1.4.3 - PDESI : chiffres clés 2023

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) compte 5 840 km de voies (communales ou départementales, chemins ruraux, chemins de halage...).

Des sites, espaces et itinéraires très divers sont inscrits au PDESI (tableau 1).

Parmi les réseaux locaux de randonnée, les itinéraires pédestres sont les plus nombreux et étendus, devant les itinéraires pour le VTT et le vélo (tableau 2).

La grande itinérance compte également un réseau pédestre très développé, presque équivalent à l'ensemble des autres réseaux (tableau 3).

1 – INSCRIPTIONS AU PDESI, TYPOLOGIE	
Sites et espaces	29
Réseaux locaux de randonnées	15
Grands Itinéraires	12
(pédestres 4, vélo 4, VTT 2, équestre 1, multi-randonnées 1)	

2 – ITINÉRAIRES LOCAUX		
	Nombre	km
Pédestres	229	2 599
Cyclables	31	1 073
VTT	49	1 158
Trail	13	216
Descente c/kayak	2	28

Source : intercommunalités (Mise à jour partielle 2022)

3 – GRANDES ITINÉRANCES (linéaire dans la Nièvre en km)		
		Pédestre
	Sous-total	606
GR 654	151	
Voie de Compostelle (Via Lemovicensis)	205	
GR Traversée du Morvan	88	
GRP Tour du Morvan	162	
		Véloroutes
	Sous-total	281
Eurovelo 6	69	
Tour de Bourgogne	122	
Saint Jacques à vélo via Vézelay	85	
Liaisons Véloroutes – gares	5	
		VTT
	Sous-total	125
Grande traversée Massif central / Morvan	100	
Rigole d'Yonne	25	
		Canoë kayak
	Sous-total	184
Itinérance canoë kayak (Loire & Allier)	184	
		Équestre
	Sous-total	276
Tour équestre du Morvan	276	
Source : Département 2022		
Total		1 472

Randonnée au Mont Sabot



2 - Conforter les lieux de pratique : plan d'action

En sus des enjeux habituellement développés (sportifs, touristiques), la nouvelle stratégie propose de renforcer l'ancrage des activités de pleine nature dans le territoire, notamment en renforçant les liens entre les activités et les paysages qu'elles donnent à voir, en proposant davantage de lieux de pratique de proximité aux habitants, en favorisant des usages mixtes des itinéraires et chemins... Une manière de renouveler l'offre d'activités de pleine nature en enrichissant l'expérience des usagers.

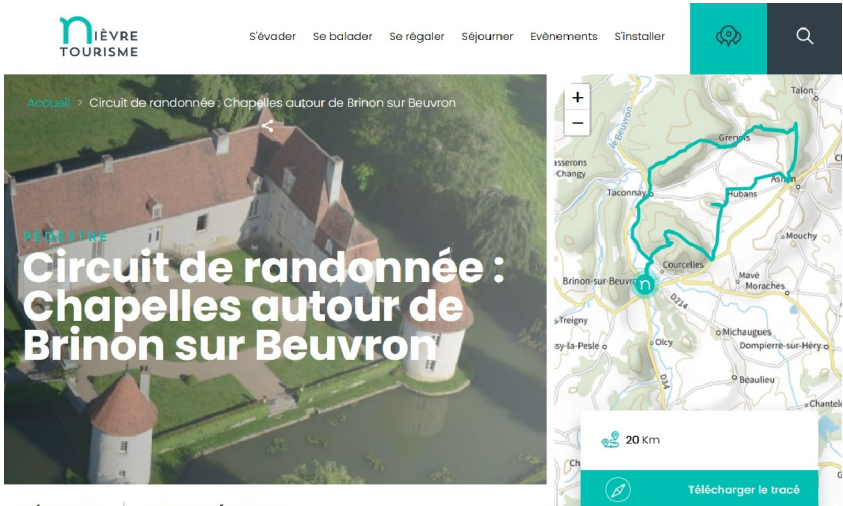
Axe 1 : communiquer pour faire connaître et protéger les lieux d'activités

	1 Prendre soin des chemins ruraux • Livret « La commune garante des chemins ruraux et de leur avenir » • « Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) » qui apporte des précisions réglementaires et techniques pour les gestionnaires de réseaux de randonnées.	
Objectifs	Renforcer la communication pour inciter tous les acteurs à préserver et entretenir les chemins ruraux, en publiant deux documents : • Un livret qui s'adressera particulièrement aux communes, les chemins ruraux constituant une partie de leur patrimoine. Il leur donnera des informations pratiques sur la préservation et de la mise en valeur des chemins ruraux, • Une présentation du PDIPR qui rassemblera les données réglementaires et techniques pour les gestionnaires de réseaux de randonnées.	
Description de l'action	Contenu du livret « La commune garante des chemins ruraux et de leur avenir » : 1. Pourquoi préserver les chemins ruraux ? 2. Recenser les chemins 3. Inscrire les chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) 4. Protéger les chemins grâce au plan local d'urbanisme 5. Entretenir les chemins : un rôle central pour la commune 6. Bonnes pratiques d'entretien Contenu de la présentation du PDIPR : 1 Pourquoi protéger les chemins ruraux ? 2 Le cadre juridique du PDIPR 3 Quelles voies peuvent être inscrites au plan ? 4 Comment modifier le PDIPR ? Documents diffusés à cette adresse : https://nievre.fr/cadre-de-vie/sport-loisirs/les-activites-de-pleine-nature-apn/	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 / Communes / Intercommunalités Impression : CD58	
Pilotage / partenaires	Département / Groupe de travail issu de la CDESI	
Calendrier	Fin 2023	

	2 Renforcer la prise en compte du paysage dans l'offre de pleine nature, existante et en projets	
Objectif	Faire connaître les paysages remarquables, évaluer leur place dans l'offre actuelle de randonnée pour renforcer l'intérêt des parcours existants et enrichir les projets d'itinéraires.	
Description de l'action	Les activités de pleine nature se prêtent à la découverte des paysages, c'est une des motivations principales des usagers. La comparaison entre l'atlas des paysages de la Nièvre et le réseau des randonnées montre des disparités dans l'offre de grandes itinérances entre les grandes vallées et le Morvan, bien dotés, et plusieurs secteurs du territoire : Amognes, Côtes du Nivernais, Puisaye. Cette action sera menée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et les intercommunalités intéressées et consistera à : • Créer une carte collaborative des paysages remarquables : http://u.osmfr.org/m/888027/, • Inciter les structures qui gèrent des itinéraires de randonnée ou en projettent à les analyser selon ces paysages, • Créer ou compléter les descriptifs de randonnées avec le CAUE (fiches rando). Il conviendra de favoriser les parcours aux usages multiples (randonnée, promenade, pédagogie...) à proximité des bourgs et villages. Dans le cadre de la révision du schéma directeur des espaces naturels sensibles et d'intérêt paysagers en 2023, les enjeux seront à coordonner.	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 / CAUE / Intercommunalités	
Pilotage / partenaires	Département, CAUE / Intercommunalités, associations	
Calendrier	A partir de 2023	

Interne au CD58

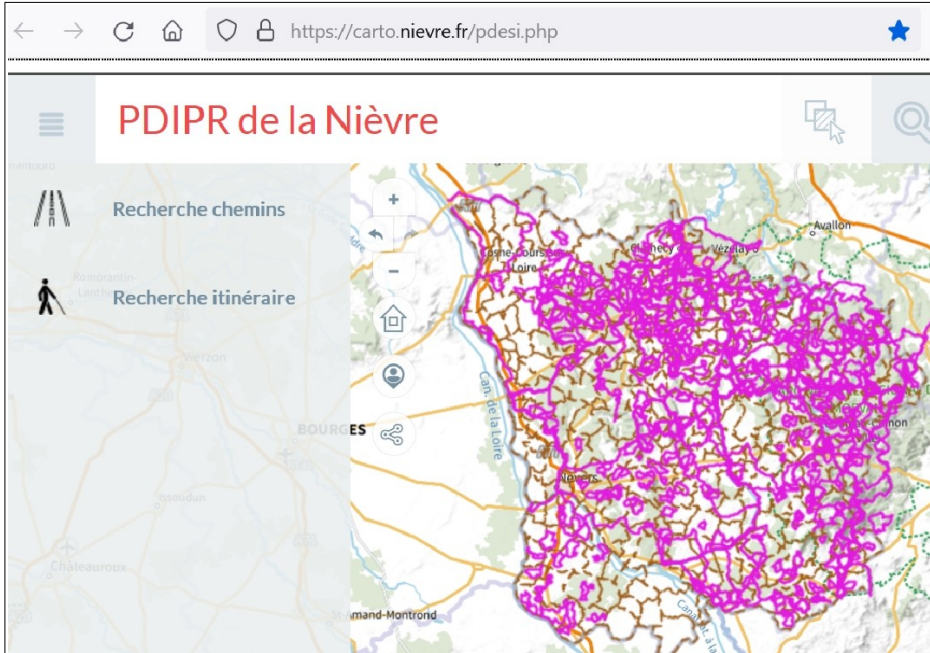
	3 Prévenir les conflits d'usage et les atteintes à l'environnement	
Objectif	Rappeler les droits et devoirs des usagers des sites de pleine nature : respect de la propriété privée (intrusion dans une propriété privée davantage sanctionnée), VTTistes ou marcheurs en hors piste, cohabitation sur les sentiers balisés (VTT/cavaliers/marcheurs). Actualiser la publication sur la circulation motorisée dans les espaces naturels dès 2023.	
Description de l'action	Prévoir la rédaction d'une charte de bonnes pratiques s'adressant à tous. En complément, des actions ciblées seront entreprises : • Le consensus établi en 2010, traduit dans le document « circulation des engins motorisés dans les espaces naturels » demeure pertinent, selon les avis de la CDESI ces dernières années. La publication sera actualisée et diffusée à nouveau par le site internet du Département : https://nievre.fr/cadre-de-vie/sport-loisirs/les-activites-de-pleine-nature-apn/ • Informer le public sur l'usage des chemins lors de la période de chasse, pour faciliter la cohabitation • Canoë kayak : la protection des oiseaux nicheurs doit être amplifiée (voir fiche 10 pour le détail des actions).	
Coût estimé	Ressources humaines CD58 / Groupe de travail de la CDESI Impression : CD58	
Pilotage / partenaires	Département / CDESI	
Calendrier	Fin 2023	
Couverture du guide pratique « circulation des engins motorisés dans les espaces naturels » de 2010		

	4 Renforcer la communication aux échelons départemental, intercommunal et local
Objectif	Diffuser les savoir-faire pour produire des supports de communication numériques et papier efficaces.
Description de l'action	Cette action est liée à deux axes du Plan de Croissance Tourisme Nièvre 2021-2025 : « L'Office de Tourisme : outil d'animation et de cohésion territoriale » et « L'information et l'accueil touristique : vecteurs d'image et de consommation locale ». La réalisation d'un document de promotion de randonnées familiales « la Nièvre à pied et à vélo » notamment est envisagé pour disposer d'une information très accessible pour les visiteurs de salons grand publics (fête du vélo, salon Sinuo...) et pour les actions vers la presse. Ce document proposera quelques balades grand public de manière succincte, l'information numérique donnant le détail des circuits. Il pourra être édité et renouvelé régulièrement. L'affichage des tracés des itinéraires de randonnée est dorénavant possible sur nievre-tourisme.com et autres sites reliés à Décibelles Data, système d'information touristique régional. La condition ? Que les fiches de chaque randonnée soient agrémentées des tracés numérisés des itinéraires. A la suite des travaux de la CDESI sur la communication des randonnées, des formations seront proposées pour enrichir l'information touristique des randonnées : • Par Nièvre Attractive, formation aux fonctionnalités de Décibelles data • Par le Département, formation sur la numérisation et la modification de traces GPS • Par le Département, formation à la création autonome de fiches rando Enfin, les outils de communication des Intercommunalités, Communes et associations sont éligibles aux financements du Département (Cf. règlement d'intervention en annexe 2). Il peut s'agir d'édition de fiches et topoguides ou de communication numérique (création) mettant en valeur des projets inscrits au PDESI.
Coût estimé	9 000 € / an (subvention outils de communication) + Ressources humaines
Pilotage / partenaires	Département, Nièvre Attractive / Intercommunalités
Calendrier	Juin 2023 pour le document de promotion des randonnées, sinon 2023 et suivantes
Un exemple de fiche rando sur le site nievre-tourisme.com 	

Publications de Nièvre Attractive



Axe 2 : observer les lieux d'activités et la fréquentation

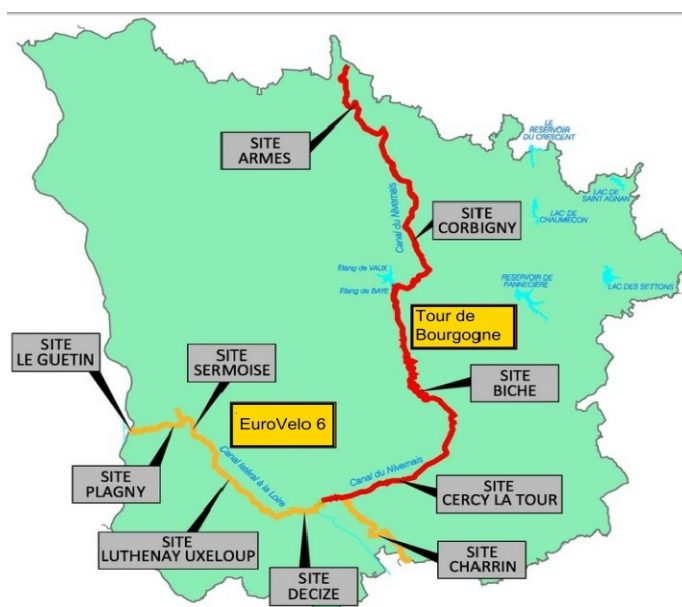
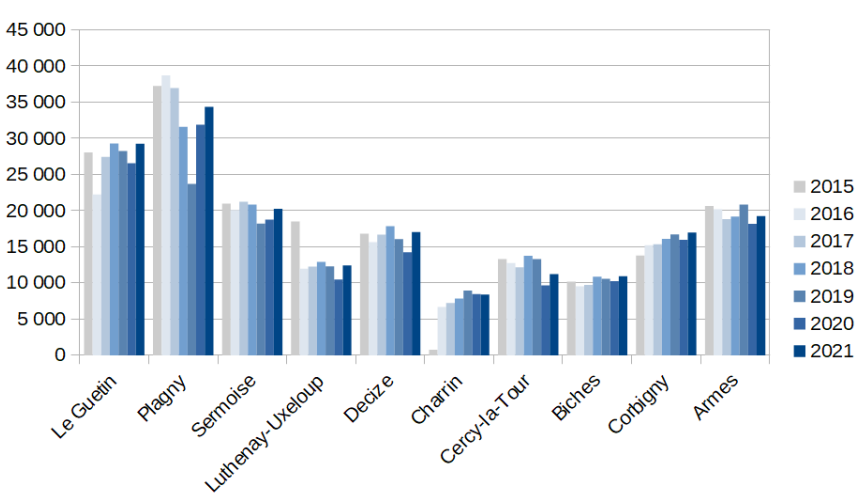
	5 Rassembler et diffuser l'information géographique sur les activités de pleine nature	
Objectif	Enrichir et partager le SIG départemental, par une démarche collaborative Le partage de l'information sur les itinéraires et sites inscrits au PDESI doit aider les maîtres d'ouvrage dans l'entretien des lieux équipés pour les activités de pleine nature et pour planifier leurs projets.	
Description de l'action	Le système d'information géographique (SIG) administré par le Département contient les données des sites et itinéraires inscrits au PDESI. Il est consultable à cette adresse : https://carto.nievre.fr/pdesi.php . Ce SIG « Activités de pleine nature » peut s'ouvrir à la coopération d'acteurs extérieurs au Département, coopération à inventer. Les données du SIG concernant les sites et itinéraires ont besoin d'être actualisées. Les différents maîtres d'ouvrage membres de la CDESI possèdent les informations à jour sur leurs équipements. Ils seront invités à tester un accès collaboratif au SIG départemental, s'il s'avère techniquement très accessible. Une communication sur le partage des chemins avec les engins motorisés sera ajoutée sur le site internet du PDIPR/PDESI. Enfin, il s'agira de compléter le SIG en récupérant les informations sur les chemins inscrits au PDIPR dans les années 80.	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58	
Pilotage / partenaires	Département, Intercommunalités	
Calendrier	2023 et suiv.	
Copie d'écran du site internet de consultation du PDESI		

	6 Test d'Outdoorvision¹²	
Objectif	Mieux connaître les pratiques par la récupération de données des objets connectés (GPS, montres...) partagées par les usagers des lieux d'activités de pleine nature.	
Description de l'action	Le Pôle ressource national sports de nature est chargé de coordonner le déploiement national d'Outdoorvision. La plateforme Outdoorvision traite les données enregistrées sur le terrain par les pratiquants lors de leurs sorties en course à pied, vélo, randonnée pédestre... au moyen d'applications mobiles, objets connectés ou sites web. Ces données permettent aux collectivités territoriales, aux fédérations sportives, aux gestionnaires d'espaces naturels et de sites de pratiques, de visualiser de façon précise la pratique des sports et loisirs de nature. À travers le Conseil départemental et le Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Nièvre a été retenue pour expérimenter la consultation gratuite du site Outdoorvision en 2023. Ces structures ont prévu de partager cette expérimentation au sein de la CDESI, en vue de décider collectivement quelle suite donner lorsque cet outil deviendra payant en 2024 (10 000 € / an environ).	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 + 10 000 €/an en cas d'adoption de la version payante (à valider en 2024)	
Pilotage / partenaires	Département, Nièvre Attractive, Intercommunalités, comités départementaux	
Calendrier	2023	
Capture d'écran d'outdoorvision.fr (consultable par les personnes inscrites)		

Activités connectées ou non



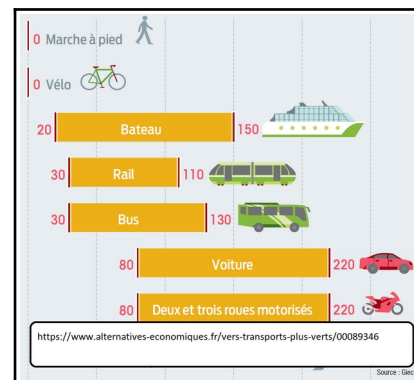
¹² <https://www.sportsdenature.gouv.fr/outdoorvision>

	7 Compléter les comptages automatiques et poursuivre la diffusion de leurs données																																																																																								
Objectif	Continuer à déployer le dispositif d’observation sur les itinéraires d’intérêt départemental.																																																																																								
Description de l’action	Les données d’observation de la fréquentation des sentiers nature (espaces naturels sensibles) et des véloroutes sont diffusées par le Département annuellement. Elles sont intégrées par Nièvre Attractive dans ses publications. Les données des véloroutes sont également partagées sur la plateforme nationale de fréquentation des véloroutes administrée par l’association Vélo & Territoire : https://data.eco-counter.com/ParcPublic/?id=891. En 2023, l’installation d’un comptage supplémentaire est prévu sur Saint-Jacques à vélo via Vézelay. En vue d’obtenir des éléments de comparaison avec les territoires limitrophes, l’observation des véloroutes sera élargie aux compteurs disponibles hors Département (18, 71, 89, 03) pour le Tour de Bourgogne, l’EuroVelo 6, la Grande traversée du Massif central à VTT.																																																																																								
Coût estimé	3000 € (compteur) Ressources humaines : CD58																																																																																								
Pilotage / partenaires	Département, Nièvre Attractive, Intercommunalités																																																																																								
Calendrier	2023 et suivantes																																																																																								
Les dix compteurs automatiques présents sur les véloroutes départementales																																																																																									
Résultats des comptages sur les véloroutes de 2015 à 2021 Lecture : en 2021 près de 20 000 passages de cyclistes ont été comptés à Armes																																																																																									
 <table><caption>Données estimées du bar chart (passages annuels)</caption><thead><tr><th>Site</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th></tr></thead><tbody><tr><td>Le Guetin</td><td>28 000</td><td>26 000</td><td>29 000</td><td>27 000</td><td>28 000</td><td>29 000</td><td>28 000</td></tr><tr><td>Plagny</td><td>38 000</td><td>36 000</td><td>37 000</td><td>35 000</td><td>36 000</td><td>37 000</td><td>38 000</td></tr><tr><td>Sermoise</td><td>21 000</td><td>20 000</td><td>21 000</td><td>20 000</td><td>21 000</td><td>20 000</td><td>21 000</td></tr><tr><td>Luthenay-Uxeloup</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td></tr><tr><td>Decize</td><td>17 000</td><td>16 000</td><td>17 000</td><td>16 000</td><td>17 000</td><td>16 000</td><td>17 000</td></tr><tr><td>Charrin</td><td>8 000</td><td>7 000</td><td>8 000</td><td>7 000</td><td>8 000</td><td>7 000</td><td>8 000</td></tr><tr><td>Cercy-la-Tour</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td><td>12 000</td><td>13 000</td></tr><tr><td>Biches</td><td>10 000</td><td>9 000</td><td>10 000</td><td>9 000</td><td>10 000</td><td>9 000</td><td>10 000</td></tr><tr><td>Corbigny</td><td>15 000</td><td>14 000</td><td>15 000</td><td>14 000</td><td>15 000</td><td>14 000</td><td>15 000</td></tr><tr><td>Armes</td><td>20 000</td><td>19 000</td><td>20 000</td><td>19 000</td><td>20 000</td><td>19 000</td><td>20 000</td></tr></tbody></table>			Site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Le Guetin	28 000	26 000	29 000	27 000	28 000	29 000	28 000	Plagny	38 000	36 000	37 000	35 000	36 000	37 000	38 000	Sermoise	21 000	20 000	21 000	20 000	21 000	20 000	21 000	Luthenay-Uxeloup	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	Decize	17 000	16 000	17 000	16 000	17 000	16 000	17 000	Charrin	8 000	7 000	8 000	7 000	8 000	7 000	8 000	Cercy-la-Tour	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	Biches	10 000	9 000	10 000	9 000	10 000	9 000	10 000	Corbigny	15 000	14 000	15 000	14 000	15 000	14 000	15 000	Armes	20 000	19 000	20 000	19 000	20 000	19 000
Site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021																																																																																		
Le Guetin	28 000	26 000	29 000	27 000	28 000	29 000	28 000																																																																																		
Plagny	38 000	36 000	37 000	35 000	36 000	37 000	38 000																																																																																		
Sermoise	21 000	20 000	21 000	20 000	21 000	20 000	21 000																																																																																		
Luthenay-Uxeloup	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000																																																																																		
Decize	17 000	16 000	17 000	16 000	17 000	16 000	17 000																																																																																		
Charrin	8 000	7 000	8 000	7 000	8 000	7 000	8 000																																																																																		
Cercy-la-Tour	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000	12 000	13 000																																																																																		
Biches	10 000	9 000	10 000	9 000	10 000	9 000	10 000																																																																																		
Corbigny	15 000	14 000	15 000	14 000	15 000	14 000	15 000																																																																																		
Armes	20 000	19 000	20 000	19 000	20 000	19 000	20 000																																																																																		

Axe 3 : améliorer ou créer des lieux d'activités de pleine nature

	8 Reconquérir les bords de Loire et en rapprocher le GR3 « la Loire sauvage à pied »	
Objectif	Faire évoluer le tracé du GR3 au plus près de la Loire en faisant appliquer la servitude de marchepied quand elle est nécessaire.	
Description de l'action	Le Comité départemental de randonnée pédestre a pour objectif de rapprocher du fleuve l'itinéraire GR3 « la Loire sauvage à pied ». En effet, souvent distant de plusieurs kilomètres, cet itinéraire peine à honorer sa promesse et s'en trouve peu fréquenté. Plusieurs intercommunalités ont également pour projet de remettre en valeur les rives ligériennes, très attractives pour la randonnée, en particulier pédestre. Le comité départemental de randonnée œuvre en 2023 sur la section du GR3 entre Nevers et la Charité-sur-Loire. Par ailleurs, la Communauté de communes Sud Nivernais souhaite développer un itinéraire en bord de Loire entre Saint-Léger-des-Vignes et Imphy. Une étude de faisabilité est en cours. Le Département assure un concours technique à ces deux projets et dialogue avec les services de l'État pour le respect de la servitude de marchepied.. Il s'emploiera à transférer cette expérience sur le reste du linéaire de la Nièvre en lien avec l'association Loire itinérances.	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 / Groupe de travail de la CDESI 1 000 € (Rebalisage du GR3 sur 100km)	
Pilotage / partenaires	Département / CDESI / Comité de randonnée pédestre	
Calendrier	2023-2024	
Le Bec d'Allier		

9 S'approprier et diffuser les solutions écologiques		
Objectif	Accompagner la transition écologique des activités de pleine nature selon deux principaux impacts vis-à-vis du climat et de la biodiversité : les transports et la surexploitation des ressources. Transports : mieux utiliser les modes de transport les moins polluants. Surexploitation des ressources : réduire les impacts des aménagements, de l'entretien des lieux de pratique, du matériel utilisé et des déchets engendrés par les activités.	
Description de l'action	Globalement, les bonnes pratiques gagnent à être diffusées au sein de la CDESI vers les aménageurs, associations sportives, offices de tourisme, professionnels, organisateurs d'événements sportifs. Un rapprochement de ces acteurs avec ceux de la protection de l'environnement doit être promu. Transports : pour la Nièvre, la combinaison train + vélo est accessible aux 2/3 de la population vivant à moins de 10 km d'une gare, pour beaucoup d'activités de pleine nature : parcourir la Loire à vélo, le GR3 à pied, les itinéraires de Compostelle, la Loire en canoë... De plus, il est possible de passer d'une pratique de loisirs à un usage quotidien des modes actifs de déplacement si les réseaux sont pensés pour être attractifs dans les deux situations. Surexploitation des ressources : Promouvoir des aménagements adaptés aux enjeux environnementaux et aux usages à favoriser, notamment les revêtements des itinéraires.¹³ Le renouvellement fréquent du matériel sportif (vêtements, vélos...), notamment numérique (GPS, ordiphones, tablettes) doit être limité. Promouvoir une démarche 0-déchet auprès des usagers¹⁴, selon "les 5R", guide pour la sobriété : • Refuser : reconnaître le non essentiel et le refuser. • Réduire : lorsqu'il n'est pas possible de refuser, il est possible de réduire. • Réutiliser : éviter le jetable, réparer, raccommoder, ou réutiliser autrement. • Rendre à la terre : composter les biodéchets. • Recycler : quand il n'y a pas d'alternatives, essayer de recycler. L'entretien courant des dépendances vertes des itinéraires doit suivre les principes de la gestion raisonnée : adapter les dates et la fréquence des débroussaillages et/ou bûcheronnage au cycle biologique (exemples : mise à l'eau de canoës interdite sur les stations à moules perlières ou écrevisses pattes blanches / pied rouge dans le Morvan, taille des haies bordant les chemins interdite du 1^{er} avril au 15 juillet pour les agriculteurs, débroussaillage interdit sur les secteurs sensibles identifiés par le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, sensibilisation des VTTistes sur leurs trajectoires dans les ornières en eau impactant les amphibiens, surfréquentation sur certains espaces...). Par ailleurs, la stratégie d'adaptation au changement climatique départementale prévoit d'« accompagner les collectivités publiques et les acteurs touristiques dans leur adaptation au changement climatique ». Le Département pourra apporter un soutien particulier, technique et financier, aux projets qui prennent en compte cet impératif. La stratégie est consultable à cette adresse : https://nievre.fr/cadre-de-vie/environnement/la-nievre-agit-pour-le-climat/la-strategie-departementale-dadaptation-au-changement-climatique/	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58	Actions menées autour des événements EcoTrail¹⁵ : Le SIEEEN¹⁶ propose Tereo, application d'alertes citoyennes, qui permet à tout usager de faire des signalements à sa commune par internet : dépôts sauvages de déchets ménagers, accidents ou chantiers, luminaires défectueux et équipements dégradés. Trash spotter¹⁷ et applications similaires... Leave no trace (https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_Sans_trace)
Pilotage / partenaires	Département / CDESI	
Calendrier	2023 et suivantes	
	Inspiration	



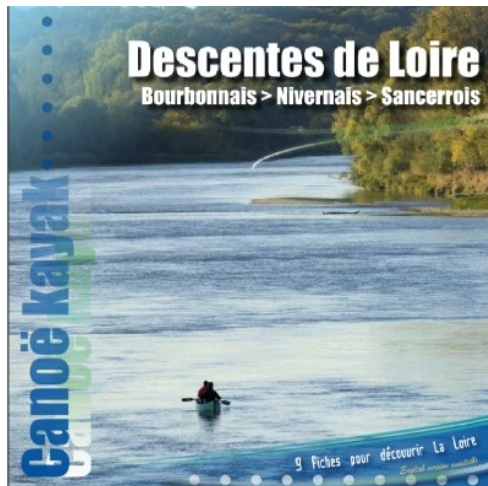
13 Voir la restitution du groupe de travail inter-associatif mené par l'AF3V et France Nature Environnement sur la question de l'impact du revêtement des voies vertes sur la nature. <https://www.af3v.org/quels-revetements-pour-les-voies-vertes/>

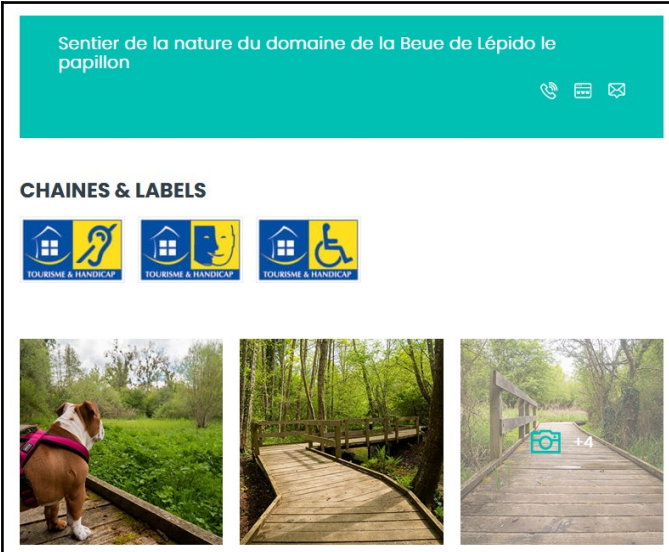
14 <https://www.greenpeace.fr/zero-dechet-13-astuces-tres-simples/>

15 <https://www.ecotrail.com/fr>

16 <https://www.sieeen.fr>

17 <https://trash-spotter.green/>

	10 Renouveler les parcours de canoë/kayak sur la Loire et l'Allier	
Objectif	Renouveler l’offre, améliorer l’expérience des usagers et maîtriser les impacts de l’activité sur le milieu naturel.	
Description de l’action	Des topoguides existent depuis plusieurs années pour la Loire et l’Allier. Ils apportent des informations pratiques et sécuritaires aux usagers avant et pendant leur séjour itinérant. Toutefois, leur contenu et les équipements d’accès à l’eau ou de sécurité sur le terrain auraient besoin d’une remise à niveau. Le Département de l’Allier a achevé un diagnostic de ces deux parcours mais n’a pas statué sur un programme d’action. Le Cher révisé son schéma touristique en 2023 et devrait prévoir des actions sur l’itinérance en canoë kayak. En fonction des suites données par ces deux collectivités et de la mobilisation de la filière, un projet commun pourra être développé qui viserait à améliorer ces itinérances. Le périmètre couvert par les topoguides est inclus dans celui de Loire itinérance et pourra aussi bénéficier de cette démarche. Lors de la réédition des topoguides et des rééquipements éventuels, l’affichage de consignes aux usagers, de lutte contre les déchets, et de la préservation des oiseaux des bancs de sable seront à développer. La fourniture d’outils de communication aux loueurs et offices de tourisme faite en 2021 sera renouvelée, ainsi que la diffusion de la connaissance des sensibilités sur les grèves de Loire et d’Allier. Enfin,il sera nécessaire d’ anticiper les effets du changement climatique par l’adaptation de l’activité et/ou la maîtrise de la fréquentation.	
Coût estimé	20 000 € (2 topoguides) 20 000 € (rééquipement et communication sur site) Ressources humaines : CD58 / Groupe de travail de la CDESI	
Pilotage / partenaires	A définir entre les Départements 03, 18, 58, 71 / Intercommunalités	
Calendrier	Selon concertation avec les partenaires, à partir de 2023	
 		

	11 Rendre les sites et espaces de pleine nature accessibles aux personnes en situation de handicap¹⁸	
Objectif	Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à la construction d'une société plus accessible, permettre l'inclusion effective des personnes âgées et en situation de handicap dans la cité, en leur permettant, par exemple, d'accéder aux espaces sportifs et culturels à leur guise.	
Description de l'action	La France compte en 2018 un peu plus de 13,1 millions de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 19,5% de la population et 12 millions de personnes en situation de handicap. Dans 80% des cas, ces handicaps sont invisibles. Dans la Nièvre, la proportion de personnes âgées ou en situation de handicap est supérieure aux moyennes de la région Bourgogne-Franche-Comté et nationales. L'ambition 4 de la stratégie pour l'autonomie « le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à la construction d'une société plus accessible » prévoit 4 actions à décliner dans la présente stratégie : • Développer l'accessibilité des espaces naturels sensibles aux personnes en situation de handicap et adapter à l'agenda Nature du Département à ces publics. • Promouvoir le label « Nièvre Tourisme-durable ». • Favoriser le sport santé notamment au sein du programme d'actions de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. • Favoriser l'accès au sport des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur les comités spécialisés. Trois sentiers nature sont labellisés Tourisme & handicap : Domaine des Grands Prés (Saint-Agnan), Petit lac de Pannecière (Montigny-en-Morvan), Domaine de la Beue (Varennes-Vauzelles). Le renouvellement du label est à prévoir. La poursuite du projet de labellisation du sentier de la Libellule (étang de Baye) est envisagée. Plus largement, une information des usagers pourrait être proposée sur le niveau d'accessibilité des sites et itinéraires inscrits au PDESI, en fonction du niveau technique ou du matériel qu'ils requièrent. Les itinéraires de randonnée pédestre, FTT (fauteuil tout terrain) et les sites d'escalade seraient analysés en premier, après un test sur la rigole d'Yonne à VTT sous maîtrise d'ouvrage départementale. Enfin, une sensibilisation à la prise en compte des situations de handicap sera menée auprès des clubs et du comité départemental de randonnée pédestre.	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 / Groupe de travail 20 000 € (rééquipement pour le label Tourisme & handicap, budget Espaces naturels sensibles)	
Pilotage / partenaires	Comités de pilotage et technique de la stratégie d'autonomie, comité départemental handisport	
Calendrier	2021-2025	

18 Source : Stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap

	12 Poursuivre l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles	
Objectif	Organiser l'accès et l'accueil du grand public sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	
Description de l'action	Cette action traduit l'axe 6 « Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique » de la stratégie départementale de la biodiversité. Le Département crée et gère depuis 1991 des espaces naturels sensibles, lieux ouverts au public pour le sensibiliser à la préservation de la nature et des paysages. Cette découverte est organisée par des parcours pédagogiques pédestres. 15 sites sont ouverts et promus par le livret « les sentiers de la nature » et l'agenda nature. L'entretien des sentiers de la nature et leur promotion sont à poursuivre. De nouveaux sites sont à l'étude ou en cours d'aménagement, avec la création de nouveaux sentiers, notamment à la « peupleraie de Decize » (nom provisoire). Il paraît opportun d'étudier comment relier grandes itinérances et sites de découverte de la nature au bénéfice de la fréquentation (à faible impact) des sites et pour enrichir l'expérience de randonnée des habitants et des visiteurs. L'enjeu est aussi d'offrir l'accès à la découverte de la nature à la population sans voiture : un cinquième des ménages des agglomérations de la Nièvre et visiteurs potentiels, venant en particulier des grandes villes. Un test est mené en 2023 sur les accès aux sites de découverte de la nature en mobilité active. Un stage doit produire une méthode pour définir les besoins des publics, puis définir les caractéristiques des itinéraires, les conditions d'accueil dans les sites et la communication.	
Coût estimé	Ressources humaines : CD58 / Groupe de travail 5 000 €/an (itinéraires d'accès aux sites)	
Pilotage / partenaires	Département, intercommunalités, conservatoires d'espaces naturels	
Calendrier	2023 et suivantes	

Les espaces naturels sensibles de la Nièvre

Les Brocs à la Celle-sur-Loire

Les roches de Basseville à Surgy

Le Saut de Gouloux à Gouloux

Le Domaine de la Beue à
Varennes-Vauzelles

Les étangs de Baye et de Vaux à
la Collancelle et Vitry-Laché

Le Domaine des Grands Prés à
Saint-Agnan

L'Arche de la Biodiversité à
Saint-Éloi

Les Prés de Coulanges à
Coulanges-les-Nevers

La Mare aux Demoiselles à
Magny-Cours

Le Sentier des Cigognes à Mars-
sur-Allier

Le Sentier du Passeur au Bec
d'Allier à Gimouille

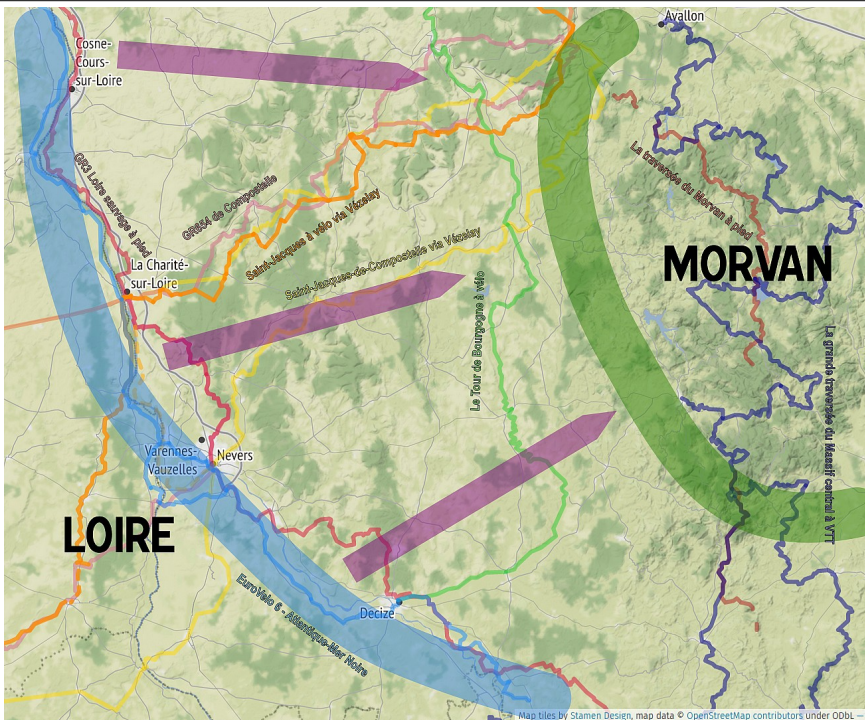
Les Sources de l'Yonne à Glux-
en-Glenne

Le Petit Lac de Pannecièrre à
Montigny-en-Morvan

Le Coteau de Chaumoisi à
Parigny-les-Vaux

La Fontaine de Chamont à
Biches

	13 Créer une ou des itinérance(s) entre Loire et Morvan (Imagine la Nièvre)	
Objectif	Concrétiser l’engagement Imagine la Nièvre n°18 qui vise à créer des liens entre la Loire et le Morvan.	
Description de l'action	La politique touristique comme celle des activités de pleine nature visent le développement de liaisons entre les bassins Loire, canal du Nivernais et Morvan. Celles-ci doivent diffuser la fréquentation depuis les grands itinéraires vers les pôles d’attractivité et le reste du territoire. Des itinéraires font déjà ce lien Loire-Morvan : les chemins de Compostelle à pied, Saint-Jacques à vélo via Vézelay, Grande traversée du Massif central à VTT. De nouveaux itinéraires Loire-Morvan pourraient mettre en valeur des territoires et paysages aujourd’hui à l’écart des principaux parcours : Côtes du Nivernais, Amognes, Puisaye... Des itinéraires plus grand public pourraient diversifier l’offre. Une étude sera lancée en 2023 par le Département pour affiner ces objectifs et envisager la faisabilité d’une ou plusieurs itinérances à créer.	
Coût estimé	Étude : 30 000 € Réalisation : à définir	
Pilotage / partenaires	Département / intercommunalités, Parc du Morvan, Départements voisins	
Calendrier	2023 et suivantes	
Principales itinérances traversant la Nièvre et relations à créer		



14 Poursuivre la mise en œuvre du schéma des véloroutes		
Objectif	Achever les liaisons cyclables entre les véloroutes et les pôles urbains et touristiques dotés de gares.	
Description de l'action	Le schéma directeur des véloroutes et de l'intermodalité vélo-train de la Nièvre 2021-2027 prévoit de compléter le réseau géré par le Département, constitué de près de 260 km de véloroutes appartenant à « l'EuroVelo 6 », au « Tour de Bourgogne à vélo » (V51) et à « Saint-Jacques à vélo via Vézelay » (V56). La principale action consiste à développer les liaisons cyclables entre les véloroutes et les pôles urbains et touristiques dotés de gares. Ces itinéraires sont des axes majeurs pour les déplacements à vélo des Nivernais et des visiteurs. Ce document est consultable à cette adresse : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/deplacements-et-mobilites/les-mobilites-actives/	
Coût estimé	35 000 €	
Pilotage / partenaires	Département / intercommunalités et communes	
Calendrier	2023-2024	
	Logo de Saint-Jacques à vélo via Vézelay, ouverte 2022	

15 Poursuivre le soutien aux projets des collectivités et associations		
Objectif	Aider financièrement et techniquement les collectivités et associations à renouveler les réseaux de randonnées.	
Description de l'action	Le Département accompagne les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de leurs projets : - Études préalables à l'aménagement d'un itinéraire ou d'un site (dépense d'investissement). Les itinéraires éligibles doivent s'inscrire dans les réseaux structurants régionaux ou départementaux ou mettre en valeur les paysages remarquables de la Nièvre. - Travaux : - Itinéraires : travaux d'infrastructure, d'équipement, de signalisation ou balisage. - Sites : travaux d'infrastructure, d'équipement, de signalétique Par exemple : cheminements, rampes de mise à l'eau, abri, passerelle, passage de fossé ou clôture, main courante, stationnement, compteurs, panneaux d'information, poubelles, toilettes sèches... Cf. le règlement d'intervention en annexe 2.	
Coût estimé	30 000 € par an	
Pilotage / partenaires	Département / intercommunalités et communes	
Calendrier	2023-2024	
	Logo de Saint-Jacques à vélo via Vézelay, ouverte 2022	

Synthèse budgétaire du plan d'action

Action	Budget 2023 - 2028
1 Prendre soin des chemins ruraux	0
2 Renforcer la prise en compte du paysage dans l'offre de pleine nature, existante et en projets	0
3 Prévenir les conflits d'usage et les atteintes à l'environnement	0
4 Renforcer la communication aux échelons départemental, intercommunal et local	45000
5 Rassembler et diffuser l'information géographique sur les activités de pleine nature	0
6 Test d'Outdoorvision	(50000)
7 Compléter les comptages automatiques et poursuivre la diffusion de leurs données	3000
8 Reconquérir les bords de Loire et en rapprocher le GR3 « la Loire sauvage à pied »	1000
9 S'approprier et diffuser les solutions écologiques	0
10 Renouveler les parcours de canoë/kayak sur la Loire et l'Allier	40000
11 Rendre les sites et espaces de pleine nature accessibles aux personnes en situation de handicap	20000
12 Poursuivre l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles	25000
13 Créer une ou des itinérance(s) entre Loire et Morvan (Imagine la Nièvre)	30000
14 Poursuivre la mise en œuvre du schéma des véloroutes	35000
15 Poursuivre le soutien aux projets des collectivités et associations	150000
TOTAL	349000 (399000)

3 - Le cadre d'intervention - Compétences, procédures et financements

3.1 - Le Département pilote la gouvernance des activités de pleine nature

3.1.1 - La commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

Référence réglementaire : Code du sport / [Article R311-1](#) :

« Une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature est placée auprès du président du conseil départemental.

Cette commission comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'État. »

Voir le règlement intérieur de la CDESI en annexe.

3.1.2 - Les différents contributeurs aux activités de pleine nature et leurs rôles

D'après les textes énumérés précédemment, dans la Nièvre, ces divers acteurs contribuent à l'organisation des activités de pleine nature, selon les rôles suivants :

QUELS LES RÔLES POUR ORGANISER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ?

Département

Anime la CDESI, inscrit les sites ou itinéraires au PDESI, administre le PDIPR
Soutien financièrement et techniquement les études, l'aménagement, l'entretien, la communication
Propose des outils d'observation de l'offre et de la fréquentation

Nièvre Attractive

Structure les services la randonnée,
Promeut les offres d'activité de pleine nature
Observe les pratiques

Intercommunalité

Organise et gère les réseaux de randonnées de son territoire
Soutien les associations sportives locales
Promeut le tourisme, notamment par son office de tourisme

Office de tourisme

Produit l'information physique et digitale sur les randonnées
Fédère les professionnels du tourisme de son territoire

Commune

Entretient les chemins ruraux et la voirie communale
A l'initiative de l'inscription des chemins au PDIPR, signe les conventions de passage sur terrains privés

Association / Comité départemental

Crée les itinéraires ou les sites, avec les collectivités territoriales, signe les conventions de passage sur terrains privés
Entretient le balisage, l'équipement des sites ou itinéraires, dispense les formations correspondantes
Communique sur les activités

Chantier d'insertion

Entretient les sentiers, le balisage, installe la signalétique, crée les petits aménagements

Propriétaire

Autorise le passage des randonneurs sur chemin privé par le biais de conventions avec les communes, les intercommunalités ou les associations

Région Comité régional du tourisme

Soutien l'organisation des activités de pleine nature, notamment à travers son schéma touristique
Promeut les activités, organise l'information touristique digitale,
Réalise des études de fréquentation

Dir. Départ. des Territoires Office National des Forêt Voies navigables de France

Gèrent le domaine public de l'Etat, notamment ses servitudes

Office français de la biodiversité

Garant de la protection de l'environnement

Service départ. à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

Soutien le développement des pratiques sportives

3.2 - Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)

Les codes du sport, de l'environnement et de l'urbanisme encadrent le développement des activités de pleine nature. Le département est chargé d'élaborer un **plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature** qui inclut le **plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**.

Ce PDESI et ses modifications sont proposés par la **Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)**¹⁹. C'est une instance de concertation, d'information et de protection des lieux d'activités de pleine nature. Elle est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant. Elle est composée d'une soixantaine de membres, représentants du Département, des collectivités et leurs groupements, des associations organisatrices d'activités de pleine nature, de l'État, des associations agréées de protection de l'environnement, de groupements professionnels et d'usagers.

Repères juridiques : les sports nature, une compétence des conseils départementaux

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 a confié aux Départements la compétence dans le développement de la randonnée au travers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004 sont venues étendre cette compétence à l'ensemble des sports de nature.

Le code du sport art L 311-1 indique : « le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des sports de pleine nature (PDESI) qui inclut le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en s'appuyant sur la CDESI. »

Les sports de nature, du fait de leur caractère évolutif, ne se définissent pas comme une liste arrêtée d'activités mais à travers leurs lieux de pratique comme le précise l'article L 311-1 : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et des itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains, des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eaux domaniaux ou non domaniaux. »

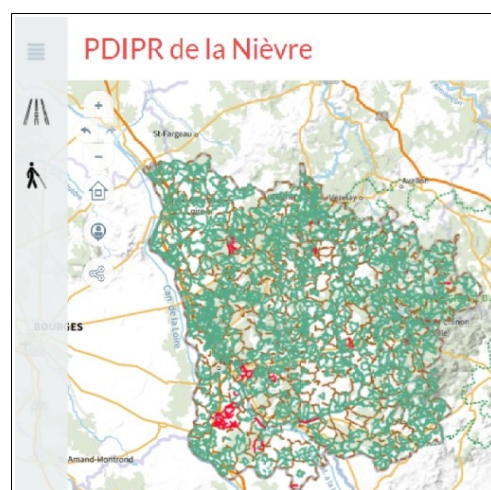
3.3 - Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le PDIPR est l'outil de référence pour les collectivités (Communes, intercommunalités et Département) gestionnaires de voies de communication supports de randonnées pour en assurer la pérennité. Il permet de protéger le patrimoine des chemins ruraux menacés de disparition en garantissant la continuité d'itinéraires.

Ainsi, ces collectivités facilitent la pratique des randonnées, la découverte du patrimoine naturel et des paysages, les déplacements quotidiens et de multiples usages des espaces ruraux et urbains.



Une carte interactive
permet de consulter le
PDIPR (cliquer sur
l'image) :



Cf annexe 3 : le « **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** » qui apporte des précisions réglementaires et techniques pour les gestionnaires de réseaux de randonnées.

Document disponible à cette adresse : <https://nievre.fr/cadre-de-vie/sport-loisirs/les-activites-de-pleine-nature-apn/>

¹⁹ Voir règlement intérieur de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires en annexe 1

3.4 - La taxe d'aménagement, outil financier des activités de pleine nature

Référence réglementaire : Code de l'urbanisme / [Article L331-3](#) (extraits) :

« **La part départementale de la taxe d'aménagement** est instituée par délibération du conseil départemental [...] dans les conditions fixées au dixième alinéa de l'article L. 331-2 **en vue de financer** :

1° La politique de protection des espaces naturels sensibles prévue à l'article L. 113-8 ainsi que **les dépenses** : [...]

e) **Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**, établi dans les conditions prévues à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, ainsi que des **chemins et servitudes de halage et de marchepied des voies d'eau domaniales** concédées qui ne sont pas ouvertes à la circulation générale et pour **l'acquisition, par voie amiable ou par exercice du droit de préemption mentionné à l'article L. 215-4, l'aménagement et la gestion des chemins le long des autres cours d'eau et plans d'eau** ; [...]

g) **Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature**, établi en application de l'article L. 311-3 du code du sport, sous réserve que l'aménagement ou la gestion envisagés **maintiennent ou améliorent la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels** ».

3.5 - La responsabilité des gestionnaires de sites naturels²⁰

Depuis 2022, la loi 3DS²¹ atténue la responsabilité des gestionnaires de sites naturels où s'exercent des activités de pleine nature. Celle-ci ont souvent lieu en espaces soumis au régime de la responsabilité du fait des choses. Comme l'indique [l'article 1242 du Code civil](#), ce régime fait des propriétaires et des gestionnaires de sites naturels des responsables sans faute : "on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde." Ce régime se révèle inadapté à la pratique de nombre d'activités : escalade, trail, rafting... qui se déroulent le plus souvent sans information, autorisation, supervision directe du propriétaire ou du gestionnaire de site.

Pour atténuer l'engagement de la responsabilité des propriétaires ou des gestionnaires de sites naturels ouverts au public, l'article 215 de la loi 3DS modifie [l'article L365-1](#) du Code de l'environnement et introduit [l'article 311-1-1 du Code du Sport](#) : « Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du premier alinéa de l'article 1242 du code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée ».

Ce [nouvel article du Code du Sport](#) écarte le jeu de la responsabilité du fait des choses des gardiens de sites dans lesquels s'exercent les activités de pleine nature, en cas de dommages subis par les pratiquants. Cette solution repose sur la théorie de l'acceptation des risques. Ainsi, des pratiquants accepteraient de supporter plus de risques dans un milieu naturel peu aménagé que dans un milieu aménagé. Ils devraient également évaluer ces risques et adapter leur comportement aux lieux.

Ce que recouvrent les risques normaux et raisonnablement prévisibles des sports de nature reste à préciser par la jurisprudence, de même que la notion d'acceptation des risques par le pratiquant et la notion d'« espaces naturels » (plus ou moins aménagé). L'information du public sur le fait qu'il évolue en espace naturel est importante pour lui permettre d'apprécier les risques encourus.

3.6 - Les procédures

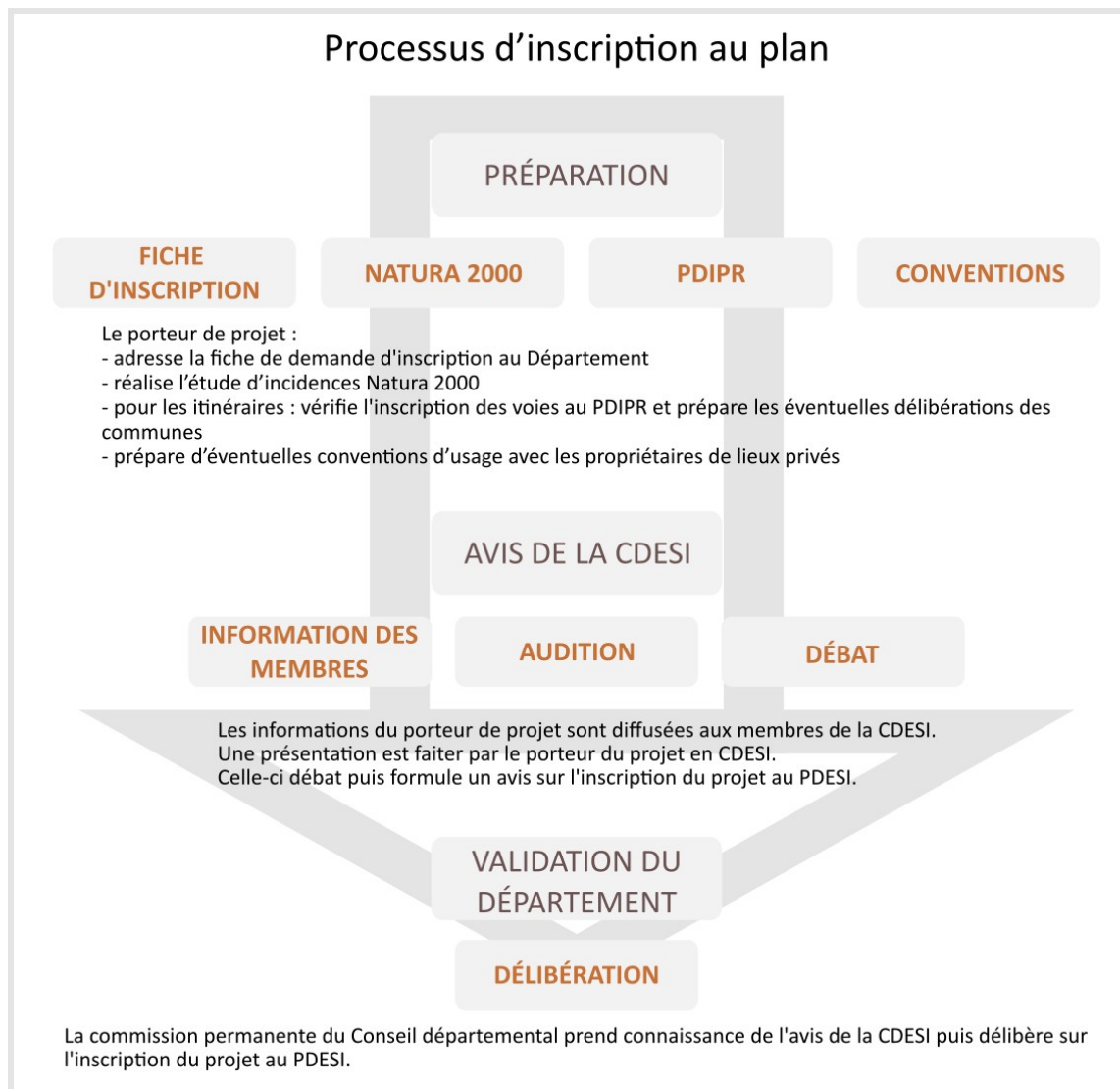
3.6.1 - L'inscription au PDESI

L'inscription d'espaces, de sites et d'itinéraires au PDESI pour les sports de nature vise à :

- Pérenniser l'accès aux lieux de pratique sportive de nature, dès lors que cette accessibilité est maîtrisée dans le respect des droits relatifs à la propriété
- Favoriser la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace
- Accompagner l'aménagement de sites et la promotion d'activités de pleine nature dans une perspective de développement durable, et notamment en prévenant les conflits d'usages et les impacts environnementaux

²⁰ Source : <https://rivagesdefrance.org/code-du-sport-la-responsabilite-des-gestionnaires-de-sites-naturels-ouverts-attenuée/>

²¹ LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS)



Cf. le règlement d'intervention en annexe 2.

3.6.2 - Comment modifier le PDIPR ?

Les gestionnaires de voies supports de randonnées peuvent demander au Département :

- d'inscrire de nouvelles voies au PDIPR.
- de supprimer des chemins inscrits, un itinéraire de substitution doit être proposé.

Dans les deux cas, une délibération doit appuyer la demande et préciser la liste des chemins (n° de cadastre et nom du chemin), la cartographie actualisée des chemins et, en cas de suppression de chemins, leurs itinéraires de substitution.

Le cas échéant, la convention de passage avec des propriétaires privés doit être jointe.

L'avis de la CDESI est ensuite requis, pour préparer la délibération du Conseil départemental.

La demande doit être transmise au service patrimoine naturel à l'adresse suivante : activites.pleine.nature@nievre.fr

3.7 - Les modalités d'accompagnement départemental - financements d'entretien ou d'investissement pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI

3.7.1 - Les modalités d'accompagnement du Département

Les projets inscrits au PDESI peuvent bénéficier de financements provenant de la part départementale de la taxe d'aménagement.

En même temps que la demande d'inscription au PDESI, un porteur de projet peut demander l'attribution d'une subvention par le Département.

La demande est adressée au service patrimoine naturel au moyen du dossier type prévu par le règlement d'intervention (Cf. règlement d'intervention en annexe 2).

3.7.2 - Autres financements

La CDESI ouvre deux fois par an la possibilité à ses membres de relayer les informations sur les financements disponibles au niveau de l'État, de l'Europe, des collectivités...

Les structures dépositaires de ces informations sont invitées à en faire part lors de l'établissement de l'ordre du jour des séances de la CDESI.

Par ailleurs, le Département peut conseiller les porteurs de projets dans leur recherche de financements.

L'État a créé un site regroupant les dispositifs de financements, doté d'un moteur de recherche par thème et par territoire : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> .

Glossaire et sigles

CAUE : Conseil en architecture urbanisme et environnement

CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires. Instance de concertation entre les acteurs de la pleine nature.

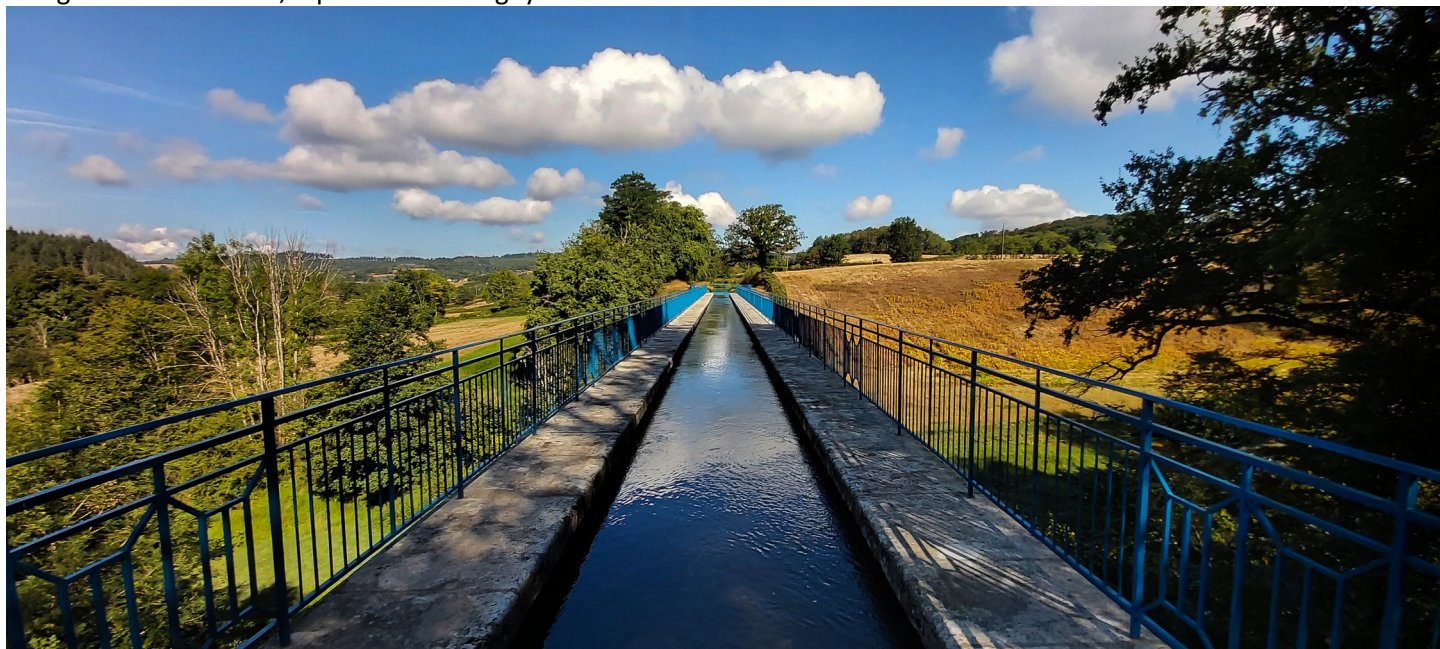
ENS : Espaces naturels sensibles que le département gère pour préserver leurs paysages, milieux, habitats naturels et organiser leur ouverture au public.

PDESI : Plan départemental des espaces sites et itinéraires de pleine nature, outil de planification des activités de pleine nature

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, inclus dans le PDESI

Règlement d'intervention : document fixant les critères d'attribution des subventions du Département

La rigole d'Yonne à VTT, aqueduc de Marigny

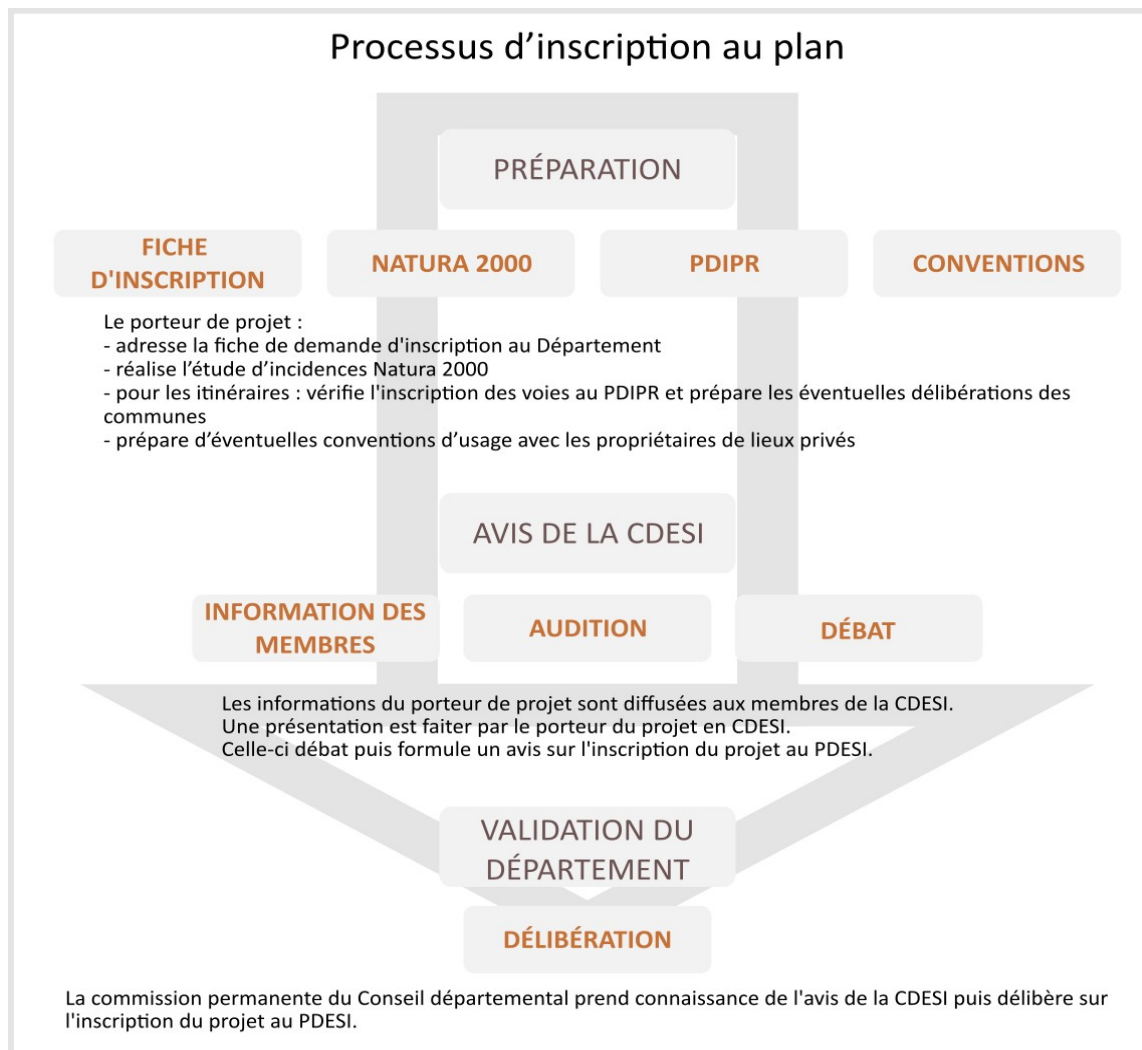


PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE (PDESI) Règlement d'intervention

Les subventions d'investissement ou de fonctionnement attribuées par le Conseil Départemental ont pour objet d'aider des personnes morales, publiques ou privées, portant des projets inscrits au PDESI.

L'inscription d'un itinéraire ou d'un site au PDESI, et au PDIPR pour les itinéraires, est un prérequis à l'attribution de ces aides, sauf pour les études²².

Inscription d'itinéraires ou sites au PDESI



Avant le début de réalisation du projet, le dossier de demande d'intégration d'un itinéraire ou d'un site au PDESI est envoyé au Département à : activites.pleine.nature@nievre.fr.

Pour l'évaluation des incidences au titre des sites Natura 2000, le contact est la Direction départementale des territoires de la Nièvre²³.

L'instruction des dossiers est réalisée par le service patrimoine naturel du Département (voir le contact en dernière page).

²² Les projets inscrits au PDESI peuvent bénéficier de financements provenant de la part départementale de la taxe d'aménagement (Code l'urbanisme / [Article L331-3](#)).

²³ <https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Biodiversite/Natura-2000/L-evaluation-des-incidences>

Demande de subvention auprès du Département

Les documents et dossiers types sont disponibles auprès du conseil départemental (voir contact en dernière page).

Contenu du dossier de demande

- Lettre signée d'une personne habilitée à engager la collectivité demandant la subvention :
 - Indiquant la nature du projet et le montant demandé
 - Précisant le régime de TVA applicable
 - Mentionnant le numéro de SIRET de la collectivité
 - Certifiant ne pas avoir commencé le projet avant le dépôt du dossier de demande
- Note technique de présentation du projet :
 - Précisant son contenu, ses objectifs
 - L'intérêt départemental
 - La date de démarrage prévue et le calendrier de réalisation : les projets dont la réalisation s'effectue par tranches successives sont présentés globalement
 - Les moyens mis en œuvre
 - Les publics et activités visés
- Plan de situation et plans détaillés du projet
- Délibération de la collectivité :
 - Décidant la réalisation du projet
 - Sollicitant la subvention
 - Approuvant son plan de financement prévisionnel en dépenses et recettes
 - Précisant la part des financements publics
- En cas de dépenses d'équipements : estimations ou devis établis par des entreprises ou prestataires
- Relevé d'identité bancaire

Dépôt du dossier

Avant le début de réalisation du projet (ou le commencement des travaux), le dossier est envoyé au Département à cette adresse : activites.pleine.nature@nievre.fr

Instruction du dossier

Un accusé de réception est adressé au demandeur précisant le caractère complet ou incomplet du dossier.

L'accusé de réception du dossier complet ne signifie pas que le conseil départemental approuve le plan de financement prévisionnel du projet et ne constitue pas un engagement à financer l'opération. Il ne crée pas de priorité.

Lorsque le dossier est complet et éligible, il est instruit et soumis à la validation de l'assemblée délibérante dans la limite des crédits disponibles.

Critères d'attribution des subventions

Études

Dépenses éligibles	Études préalables à l'aménagement d'un itinéraire ou d'un site. Un même maître d'ouvrage doit intervenir pour les études et les travaux (dépense d'investissement). Les itinéraires éligibles doivent s'inscrire dans les réseaux structurants régionaux ou départementaux ou mettre en valeur les paysages remarquables de la Nièvre.
Ne sont pas éligibles	Les études portant sur des itinéraires ou sites ayant déjà bénéficié de subventions d'investissement du Département au cours des 5 années précédant la demande de subvention. Les itinéraires situés dans des espaces gérés par l'Etat.
Bénéficiaires	Intercommunalités, Communes, associations
Taux maximal (% du coût HT sauf associations)	50 %
Coût plafond de l'opération	20 000 €
Montant maximal de subvention	10 000 €
Conditions	Les livrables et outils de communication créés devront faire figurer le logo du conseil départemental de la Nièvre.

Aménagement d'itinéraires ou de sites

Les itinéraires éligibles doivent :

- s'inscrire dans les réseaux structurants régionaux ou départementaux,
- ou mettre en valeur les paysages remarquables de la Nièvre,
- ou concerner des bourgs ou des établissements scolaires.

Dépenses éligibles	<u>Itinéraires</u> : travaux d'infrastructure, d'équipement, de signalisation ou balisage <u>Sites</u> : travaux d'infrastructure, d'équipement, de signalétique Par exemple : cheminements, rampes de mise à l'eau, abri, passerelle, passage de fossé ou clôture, main courante, stationnement, compteurs, panneaux d'information, poubelles, toilettes sèches...
Critères techniques de référence	Les aménagements soutenus doivent respecter : - la réglementation, - les préconisations techniques et cahiers des charges nationaux, interrégionaux ou régionaux : des fédérations sportives délégataires pour les activités de pleine nature, Cerema...
Ne sont pas éligibles	Les opérations d'investissement effectuées sur des itinéraires ou sites ayant déjà bénéficié de subventions d'investissement du Département au cours des 5 années précédant la demande de subvention. Les itinéraires situés dans des espaces gérés par l'Etat.
Bénéficiaires	Intercommunalités, Communes, associations
Taux maximal	30 %
Coût plafond de l'opération (HT sauf associations)	80 000 €
Montant maximal de subvention	24 000 €
Conditions	Les itinéraires doivent être inscrits au PDIPR et au PDESI. Un plan de communication papier et numérique doit accompagner la demande d'aide. Les outils de communication créés devront faire figurer le logo du conseil départemental de la Nièvre.

Gestion des itinéraires de randonnée

Les itinéraires éligibles doivent :

- s'inscrire dans les réseaux structurants régionaux ou départementaux,
- ou mettre en valeur les paysages remarquables de la Nièvre,
- ou concerner des bourgs ou des établissements scolaires.

Dépenses éligibles	• Balisage dans les deux sens, • Petit entretien de la végétation.
Critères techniques de référence	Les itinéraires entretenus doivent respecter les chartes nationales de balisage.
Ne sont pas éligibles	Les itinéraires situés dans des espaces gérés par l'Etat.
Bénéficiaires	Intercommunalités, Communes, associations
Taux maximal	50 %
Montant maximal de subvention (HT sauf associations)	10 €/km
Conditions	Les itinéraires doivent être inscrits au PDIPR et au PDESI. Un plan de communication papier et numérique doit accompagner la demande d'aide.

Communication

Dépenses éligibles	• Édition de fiches ou topoguides. • Communication numérique (création).
Critères techniques	Un plan de global communication papier et numérique doit être présenté.
Ne sont pas éligibles	Les dépenses de renouvellement d'outils de communication : réédition de fiches ou topoguides, maintenance de site internet... Les opérations d'investissement effectuées sur des itinéraires ou sites ayant déjà bénéficié de subventions d'investissement du Département au cours des 5 années précédant la demande de subvention. Les sites ou itinéraires situés dans des espaces gérés par l'État.
Bénéficiaires	Intercommunalités, Communes, associations
Taux maximal (% du coût HT sauf associations)	30 %
Coût plafond de l'opération	20 000 €
Montant maximal de subvention	6 000 €
Conditions	Les outils de communication créés devront faire figurer le bloc marque de promotion touristique et le logo du conseil départemental de la Nièvre. Les informations sur le projet subventionné doivent être saisies par le bénéficiaire dans le système d'information touristique départemental.

Renseignements

Conseil départemental de la Nièvre
Direction du développement territorial -
Service patrimoine naturel
14 bis rue Jeanne d'Arc – 58000 NEVERS
03.86.60.58.14 – activites.pleine.nature@nievre.fr

nievre.fr
nievre-tourisme.com

Crédits photo : Département de la Nièvre/Stéphane Lebreton, Nièvre Attractive/Jérémy Nicvert, David Genestal, Xavier Mathiaud

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

**OBJET : COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA
RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE
L'ÉNERGIE (FNAME) - PREMIER SEMESTRE 2023**

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et-2,

VU la délibération n°44 du Conseil départemental du 22 juin 2020 validant la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, et son avenant validé par délibération n°13 de la Commission permanente du 23 janvier 2023,
VU la délibération n°16 du Conseil départemental du 28 novembre 2022 adoptant les nouveaux règlements de fonctionnement du dispositif et de la commission d'orientation et de suivi du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),
VU la délibération n°11 du Conseil départemental du 27 septembre 2021 déléguant à Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général contractualisé avec l'ANAH et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre des programmes PIG et FNAME entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023, en vertu de la délégation octroyée en la matière.

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Fabien BAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-70312-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 1

Liste des bénéficiaires par canton
Programme d'Intérêt Général - Volet Autonomie et maintien à domicile
1ER SEMESTRE 2023

Canton de CHATEAU-CHINON

175 € sur une dépense subventionnable de 1 749,60 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58110 CHATILLON EN BAZOIS

716 € sur une dépense subventionnable de 7 156,66 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58370 GLUX EN GLENNE

646 € sur une dépense subventionnable de 6 456,80 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58120 CHATEAU CHINON

449 € sur une dépense subventionnable de 4 485,08 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58110 CHATILLON EN BAZOIS

517 € sur une dépense subventionnable de 5 166,64 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS

461 € sur une dépense subventionnable de 4 614,34 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58230 ALLIGNY EN MORVAN

507 € sur une dépense subventionnable de 5 071,47 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS

1 718 € sur une dépense subventionnable de 17 179,63 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58230 MOUX EN MORVAN

1 089 € sur une dépense subventionnable de 10 889,72 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58120 SAINT HILAIRE EN MORVAN

Canton de CLAMECY

692 € sur une dépense subventionnable de 6 918,33 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58500 ARMES

362 € sur une dépense subventionnable de 3 620 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58500 CLAMECY

660 € sur une dépense subventionnable de 6 597,25 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58210 LA CHAPELLE SAINT ANDRE

615 € sur une dépense subventionnable de 6 154 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58190 AMAZY

Canton de CORBIGNY

773 € sur une dépense subventionnable de 7 729,73 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58140 BRASSY

761 € sur une dépense subventionnable de 7 612,38 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58800 CORBIGNY

234 € sur une dépense subventionnable de 2 336,46 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58420 BUSSY LA PESLE

720 € sur une dépense subventionnable de 7 204,84 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58420 NEUILLY

477 € sur une dépense subventionnable de 4 767,31 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58420 GRENOIS

Canton de COSNE-SUR-LOIRE

679 € sur une dépense subventionnable de 6 786,20 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

930 € sur une dépense subventionnable de 9 300 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

538 € sur une dépense subventionnable de 5 377,51 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58440 LA CELLE SUR LOIRE

614 € sur une dépense subventionnable de 6 138,74 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

2 000 € sur une dépense subventionnable de 20 000 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

902 € sur une dépense subventionnable de 9 022,04 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

469 € sur une dépense subventionnable de 4 689,89 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

759 € sur une dépense subventionnable de 7 593,54 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

Canton de DECIZE

588 € sur une dépense subventionnable de 5 884,50 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

696 € sur une dépense subventionnable de 6 957 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

355 € sur une dépense subventionnable de 3 552,61 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 DEVAY

1 540 € sur une dépense subventionnable de 15 404,92 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 VERNEUIL

468 € sur une dépense subventionnable de 4 682,23 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 CHAMPVERT

497 € sur une dépense subventionnable de 4 969 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 COSSAYE

730 € sur une dépense subventionnable de 7 298,58 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58360 LUCENAY LE AIX

707 € sur une dépense subventionnable de 7 074,20 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

272 € sur une dépense subventionnable de 2 724 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 DECIZE

940 € sur une dépense subventionnable de 9 401,78 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

218 € sur une dépense subventionnable de 2 178 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 SAINT LEGER DES VIGNES

1 117 € sur une dépense subventionnable de 11 169,82 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

947 € sur une dépense subventionnable de 9 472,97 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 SAINT LEGER DES VIGNES

Canton de FOURCHAMBAULT

801 € sur une dépense subventionnable de 8 010,84 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58180 MARZY

378 € sur une dépense subventionnable de 3 783,59 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58180 MARZY

453 € sur une dépense subventionnable de 4 530 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58600 FOURCHAMBAULT

Canton de GUERIGNY

1 031 € sur une dépense subventionnable de 10 307,11 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58130 POISEUX

603 € sur une dépense subventionnable de 6 025 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58270 ANLEZY

784 € sur une dépense subventionnable de 7 836,77 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58330 CRUX LA VILLE

848 € sur une dépense subventionnable de 8 485,02 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58270 SAINT BENIN D'AZY

707 € sur une dépense subventionnable de 7 070,10 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58160 LA FERMETE

572 € sur une dépense subventionnable de 5 720,65 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58270 SAINT BENIN D'AZY

Canton d' IMPHY

698 € sur une dépense subventionnable de 6 984,96 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58160 SAUVIGNY LES BOIS

399 € sur une dépense subventionnable de 3 992 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58260 LA MACHINE

349 € sur une dépense subventionnable de 3 492,87 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58160 SAUVIGNY LES BOIS

990 € sur une dépense subventionnable de 9 898,60 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58160 SAUVIGNY LES BOIS

440 € sur une dépense subventionnable de 4402,30 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58460 LA MACHINE

Canton de LA CHARITE-SUR-LOIRE

434 € sur une dépense subventionnable de 4 342,12 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

769 € sur une dépense subventionnable de 7 685,55 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Canton de LUZY

670 € sur une dépense subventionnable de 6 700,24 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58440 CERCY LA TOUR

574 € sur une dépense subventionnable de 5 735,90 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58250 LA NOCLE MAULAIX

1 230 € sur une dépense subventionnable de 12 299,43 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58170 LUZY

1 091 € sur une dépense subventionnable de 10 908,79 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58250 MONTARON

634 € sur une dépense subventionnable de 6 344 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS

696 € sur une dépense subventionnable de 6 961,42 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58170 LUZY

1 747 € sur une dépense subventionnable de 17 474,10 € HT
à : Madame [REDACTED] 58290 MOULINS ENGILBERT

469 € sur une dépense subventionnable de 4 691,29 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58270 LA NOCLE MAULAIX

643 € sur une dépense subventionnable de 6 426,71 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58360 SEMELAY

1 210 € sur une dépense subventionnable de 12 103,08 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58290 MOULINS ENGILBERT

1 398 € sur une dépense subventionnable de 13 975,20 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58170 LUZY

574 € sur une dépense subventionnable de 5 741,71 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58290 MOULINS ENGILBERT

Canton de NEVERS 1

1 008 € sur une dépense subventionnable de 10 081,31 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

703 € sur une dépense subventionnable de 7 030 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

215 € sur une dépense subventionnable de 2 149,50 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

564 € sur une dépense subventionnable de 5 637,50€ HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

559 € sur une dépense subventionnable de 5 590 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

589 € sur une dépense subventionnable de 5 889,70 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

Canton de NEVERS 2

635 € sur une dépense subventionnable de 6 352,50 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

Canton de NEVERS 3

578,18 € sur une dépense subventionnable de 5 791,80 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

520 € sur une dépense subventionnable de 5 195,04 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 CHALLUY

Canton de POUILLY SUR LOIRE

1 115 € sur une dépense subventionnable de 11 151,55 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58150 SAINT ANDELAIN

450 € sur une dépense subventionnable de 4 504,96 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE

1 318 € sur une dépense subventionnable de 13 895 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58350 SAINT MALO EN DONZIOIS

372 € sur une dépense subventionnable de 3 723,56 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58150 TRACY SUR LOIRE

966 € sur une dépense subventionnable de 9 657,60 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58220 DONZY

1 014 € sur une dépense subventionnable de 10 142,67 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58220 CIEZ

898 € sur une dépense subventionnable de 8 983,83 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58220 SAINTE COLOMBE DES BOIS

721 € sur une dépense subventionnable de 7 206,20 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58310 BITRY

Canton de SAINT PIERRE LE MOUTIER

451 € sur une dépense subventionnable de 4 511,10 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58240 LIVRY

520 € sur une dépense subventionnable de 5 203,20 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58390 DORNES

263 € sur une dépense subventionnable de 2 628 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58390 DORNES

Canton de VARENNES VAUZELLES

711 € sur une dépense subventionnable de 7 106,66 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

461 € sur une dépense subventionnable de 4 606 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

461 € sur une dépense subventionnable de 4 614,34 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 2

Liste des bénéficiaires par canton
Programme d'Intérêt Général - Volet Rénovation énergétique de l'habitat
1er semestre 2023

Canton de CHATEAU-CHINON

1 668 € sur une dépense subventionnable de 17 358,18 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58110 BICHES

1 771 € sur une dépense subventionnable de 19 425,31 € HT
à : Madame [REDACTED] 58110 MONTAPAS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 34 239,08 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58290 LIMANTON

2 300 € sur une dépense subventionnable de 30 796,76 € HT
à : Madame [REDACTED] 58210 CHATEAU CHINON

1 799 € sur une dépense subventionnable de 19 989,50 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58210 CHATEAU CHINON

1 864 € sur une dépense subventionnable de 21 275,60 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58230 SAINT BRISSON

1 752 € sur une dépense subventionnable de 19 030,50 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58110 TINTURY

Canton de CLAMECY

1 806 € sur une dépense subventionnable de 20 120 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58210 MENOUE

2 243€ sur une dépense subventionnable de 28 852,47 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58190 SAIZY

1 353 € sur une dépense subventionnable de 11 056,80 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58530 BREVES

1 386 € sur une dépense subventionnable de 11 715 € HT
à : Madame [REDACTED] 58500 SURGY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 41 149,71 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58500 BILLY SUR OISY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 40 093,89 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58210 CUNCY LE VARZY

1 395 € sur une dépense subventionnable de 11 891,17 € HT
à : Madame [REDACTED] 58190 TANNAY

2 283 € sur une dépense subventionnable de 26 667,30 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58500 CHEVROCHES

2 275 € sur une dépense subventionnable de 29 492,15 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58190 TANNAY

1 493 € sur une dépense subventionnable de 13 851,74 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58190 AMAZY

1 903 € sur une dépense subventionnable de 22 052,57 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58190 VIGNOL

1 984 € sur une dépense subventionnable de 23 680,20 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58530 DORNECY

Canton de CORBIGNY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 40 178,33 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58140 CHALAUX

2 300 € sur une dépense subventionnable de 30 413,03 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58700 CHAZEUIL

1 675 € sur une dépense subventionnable de 17 499,47 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58800 CORBIGNY

1 744 € sur une dépense subventionnable de 18 875,59 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58140 SAINT MARIN DU PUY

Canton de COSNE-SUR-LOIRE

2 242 € sur une dépense subventionnable de 28 841 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58200 COSNE-SUR-LOIRE

2 194 € sur une dépense subventionnable de 27 884,30 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58200 COSNE SUR LOIRE

Canton de DECIZE

1 838 € sur une dépense subventionnable de 20 754,45 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58380 LUCENAY LES AIX

1 445 € sur une dépense subventionnable de 12 905,88 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 SAINT LEGER DES VIGNES

1 760 € sur une dépense subventionnable de 19 198,92 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 COSSAYE

1716 € sur une dépense subventionnable de 18 326 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 CHAMPVERT

2 300 € sur une dépense subventionnable de 39 512,99 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 DECIZE

2 300 € sur une dépense subventionnable de 39 052,41 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 DECIZE

2 273 € sur une dépense subventionnable de 29 459,98 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 DECIZE

Canton de FOURCHAMBAULT

2 300 € sur une dépense subventionnable de 36 782,96 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58600 GARCHIZY

2 152 € sur une dépense subventionnable de 27 044 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58600 GARCHIZY

Canton de GUERIGNY

2 179 € sur une dépense subventionnable de 27 582,33 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58130 VAUX D'AMOGNES

2 300 € sur une dépense subventionnable de 36 520 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58110 BAZOLLES

2 300 € sur une dépense subventionnable de 46 720 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58330 CRUX LA VILLE

1 603 € sur une dépense subventionnable de 16 057,03 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58130 GUERIGNY

2 121 € sur une dépense subventionnable de 26 425,93 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58270 SAINT SULPICE

1 912 € sur une dépense subventionnable de 22 234 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58130 GUERIGNY

Canton de IMPHY

1 748 € sur une dépense subventionnable de 18 953,23 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58160 IMPHY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 134 484,22 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58160 SAUVIGNY LES BOIS

2 285 € sur une dépense subventionnable de 29 704,30 € HT
à : Madame [REDACTED] 58260 LA MACHINE

2 300 € sur une dépense subventionnable de 33 112,97 € HT
à : Monsieur [REDACTED] 58160 IMPHY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 39 436,70 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58260 LA MACHINE

1 599 € sur une dépense subventionnable de 18 986,69 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 SOUGY SUR LOIRE

Canton de LA CHARITE SUR LOIRE

2 487 € sur une dépense subventionnable de 33 735,17 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58700 PREMERY

1 491 € sur une dépense subventionnable de 13 820,40 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58400 RAVEAU

1 063 € sur une dépense subventionnable de 5 261,38€ HT
à : Madame [REDACTED] 58700 PREMERY

2 300 € sur une dépense subventionnable de 31 123,06 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58700 PREMERY

2 164 € sur une dépense subventionnable de 27 275,15 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

1 744 € sur une dépense subventionnable de 18 871,35 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58400 LA CHARTIE SUR LOIRE

Canton de LUZY

1 604 € sur une dépense subventionnable de 16 077,70 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58300 CHARRIN

2 300 € sur une dépense subventionnable de 34 992,66 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58250 FOURS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 35 732,09 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58340 CERCY LA TOUR

1 556 € sur une dépense subventionnable de 15 107,40 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58300 CHARRIN

2 161 € sur une dépense subventionnable de 27 213,72 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58250 FOURS

Canton de NEVERS 1

2 276 € sur une dépense subventionnable de 29 524,13 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 30 982,60 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

1 189 € sur une dépense subventionnable de 23 770,66 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

1 706 € sur une dépense subventionnable de 18 125,66 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58660 COULANGES LES NEVERS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 34 220,45 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58660 COULANGES LES NEVERS

2 155 € sur une dépense subventionnable de 27 101,12 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58660 COULANGES LES NEVERS

Canton de NEVERS 2

1 752 € sur une dépense subventionnable de 19 045,54 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

2 287 € sur une dépense subventionnable de 29 739,84 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 35 186,49 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58470 MAGNY COURS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 38 702,11 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

Canton de NEVERS 3

2 300 € sur une dépense subventionnable de 30 000 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58470 GIMOUILLE

1 746 € sur une dépense subventionnable de 18 916,20 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

1 775 € sur une dépense subventionnable de 19 490,67 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58470 SAINCAIZE MEAUCE

Canton de NEVERS 4

1 985 € sur une dépense subventionnable de 23 698,20 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

2 300 € sur une dépense subventionnable de 34 337,72 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

2 146 € sur une dépense subventionnable de 26 917,75 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

1 665 € sur une dépense subventionnable de 17 301,80 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58000 NEVERS

Canton de POUILLY SUR LOIRE

2 300 € sur une dépense subventionnable de 38 386,40€ HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58400 MESVES SUR LOIRE

1 748 € sur une dépense subventionnable de 18 950,18 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58150 SAINT ANDELAIN

2 300 € sur une dépense subventionnable de 30 515,75 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58400 MESVES SUR LOIRE

2 114 € sur une dépense subventionnable de 26 287,33 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58310 POUILLY SUR LOIRE

1 825 € sur une dépense subventionnable de 20 509,20 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58150 SUILLY LA TOUR

1 883 € sur une dépense subventionnable de 21 664,81 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58450 ANNAY

Canton de SAINT PIERRE LE MOUTIER

2 300 € sur une dépense subventionnable de 32 151,43 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT

1 875 € sur une dépense subventionnable de 21 503,59 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER

2 278 € sur une dépense subventionnable de 29 564,48 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL

Canton de VARENNES VAUZELLES

1 943 € sur une dépense subventionnable de 22 868,47 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

2 300 € sur une dépense subventionnable de 31 193 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

2 223 € sur une dépense subventionnable de 28 467 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

1 602 € sur une dépense subventionnable de 16 041,34 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58320 PARIGNY LES VAUX

1 786 € sur une dépense subventionnable de 19 714,35 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

1 667 € sur une dépense subventionnable de 17 343,11 € HT
à : Madame [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

2 272 € sur une dépense subventionnable de 29 430,25 € HT
à : Monsieur [REDACTED] - 58640 VARENNES VAUZELLES

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 3

Liste des bénéficiaires par canton
Programme d'Intérêt Général - Volet Lutte contre l'Habitat Indigne
1^{er} semestre 2023

Canton de CORBIGNY

8 000 € sur une dépense subventionnable de 62 687 € TTC
à : Monsieur [REDACTED] – 58140 LORMES

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 4

Liste des bénéficiaires par canton
Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)
Premier semestre 2023

Canton de CLAMECY

5000 € sur une dépense subventionnable de 32 853,24 € TTC
à : Madame [REDACTED] - 58500 CHEVROCHES

Canton de CORBIGNY

5000 € sur une dépense subventionnable de 66 577,40€ TTC
à : Monsieur [REDACTED] - 58140 LORMES

5000 € sur une dépense subventionnable de 32 290,28 € TTC
à : Madame [REDACTED] - 58190 SAIZY

Canton d' IMPHY

5000 € sur une dépense subventionnable de 43 655,74 € TTC
à : Madame [REDACTED] - 58260 LA MACHINE

Canton de NEVERS 3

5000 € sur une dépense subventionnable de 21 012,40 € TTC
à : Monsieur [REDACTED] - 58140 SAINCAIZE MEAUCE

Canton de NEVERS 4

2 144 € sur une dépense subventionnable de 2 760 € TTC
à : Madame [REDACTED] - 58000 NEVERS

Canton de POUILLY SUR LOIRE

5000 € sur une dépense subventionnable de 26 287,33 € TTC
à : Madame [REDACTED] - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE

Canton de SAINT PIERRE LE MOUTIER

3 500 € sur une dépense subventionnable de 33 919,75 € TTC
à : Monsieur [REDACTED] – 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT

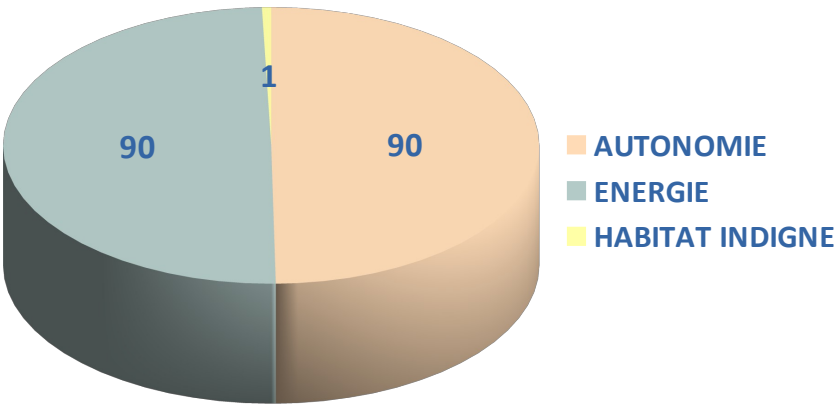
Compte-rendu n°6 d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)

ANNEXE 5

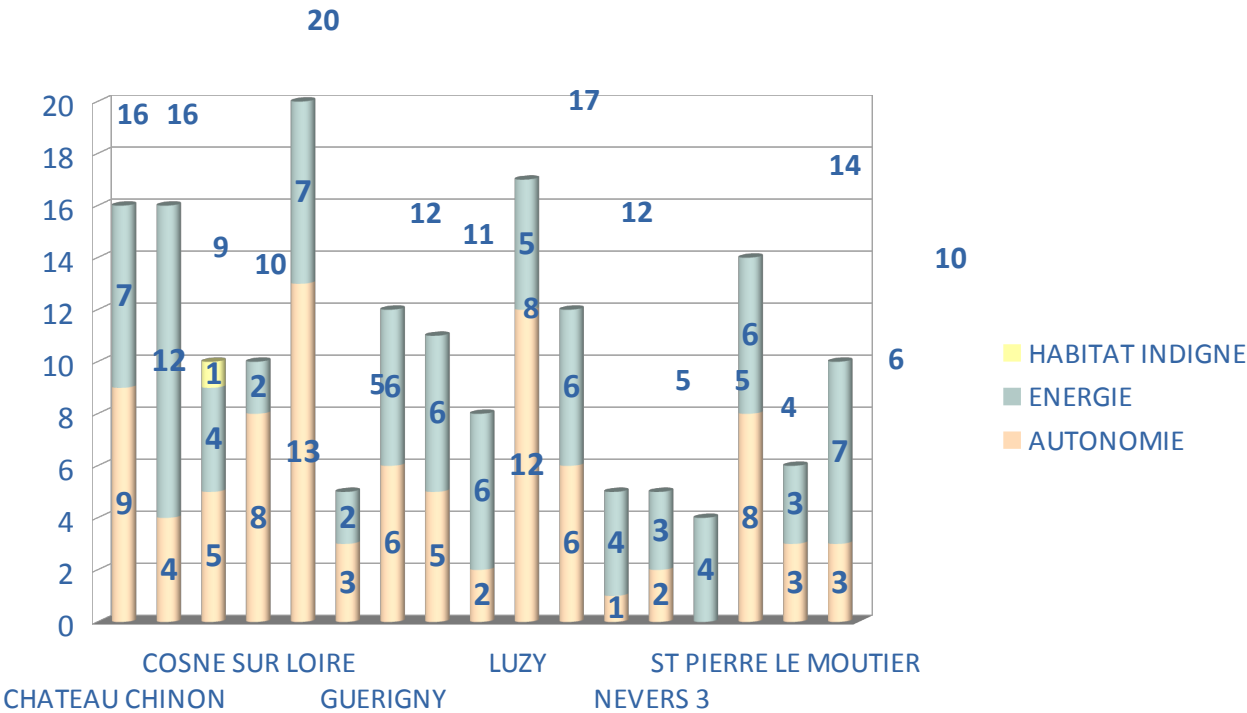
Subventions attribuées par le Conseil départemental dans le cadre du PIG sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

	AUTONOMIE	ÉNERGIE	HABITAT INDIGNE
NOMBRE DE DOSSIERS	90	90	1
TOTAL	181		

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIER



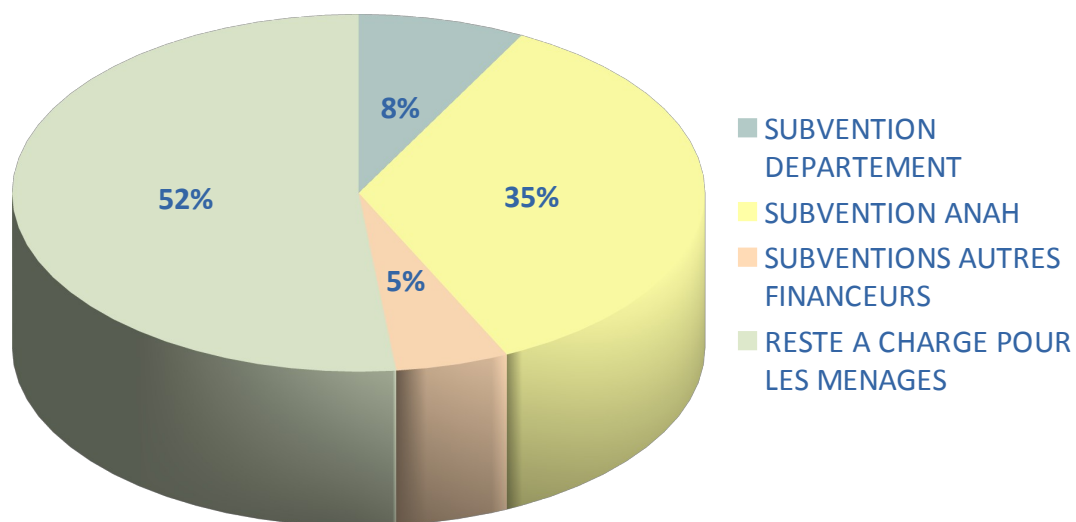
NOMBRE DE DOSSIERS PAR CANTON



AUTONOMIE ET MAINTIEN A DOMICILE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 90 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023)

MONTAT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	818 533,68 €	100 %
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	63 822,18 €	8 %
SUBVENTIONS ANAH	287 841 €	35 %
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	43 405,11 €	5 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	423 465,39 €	52%

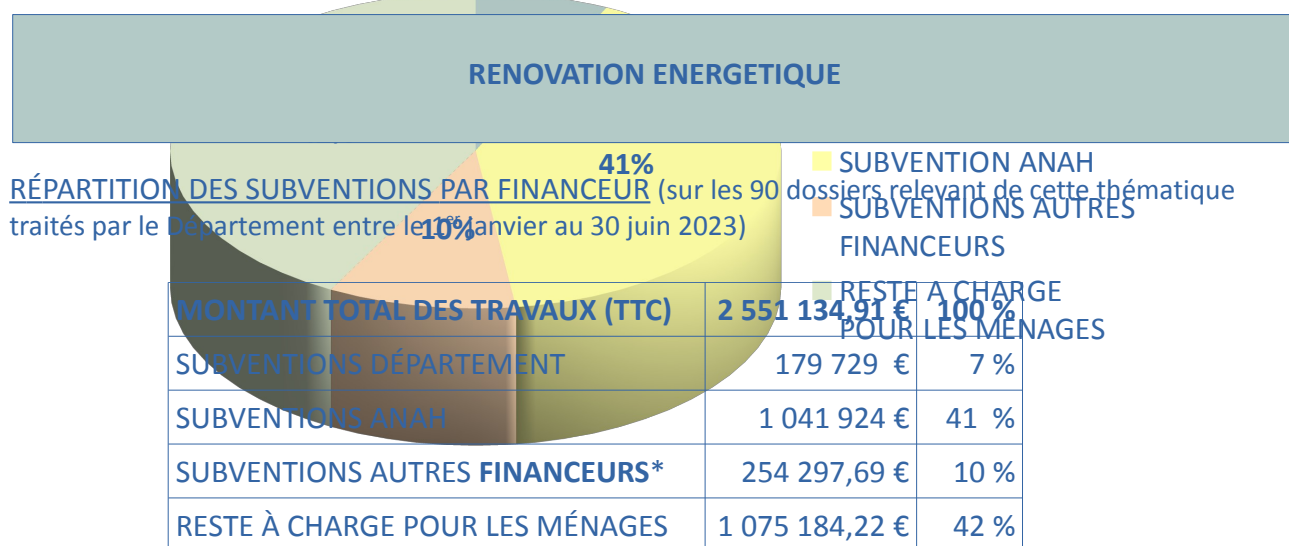


MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR
(sur un montant moyen de travaux de **9 095 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

709 €	3 198 €	482 €	4 705 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

Pour un dossier « **Autonomie et maintien à domicile** » moyen s'élevant à **9 095 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **4 389 €**, soit **48 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

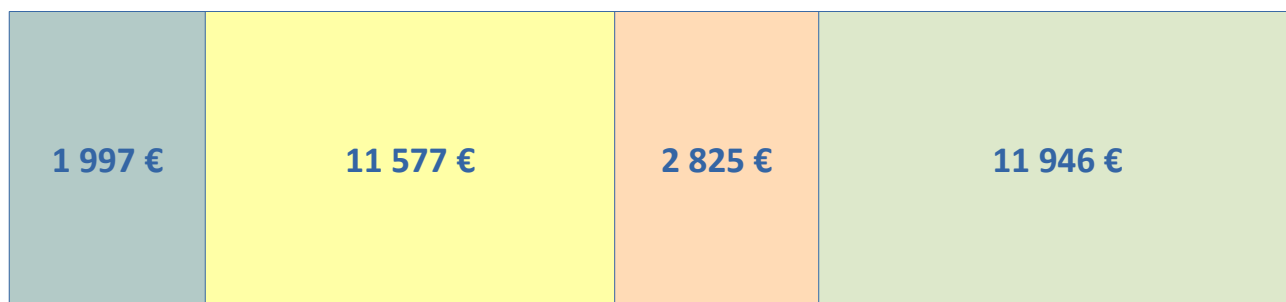
* CAISSE DE RETRAITE, ACTION LOGEMENT...



Les **travaux de rénovation** entrepris par les ménages permettent un **gain énergétique moyen** de **46 %**, le plus petit gain sur cette période étant de 36,39 % et le plus élevé de 86,66 %.

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **28 348 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)



SUB CD 58

SUBVENTION ANAH

SUB AUTRES*

RESTE À CHARGE

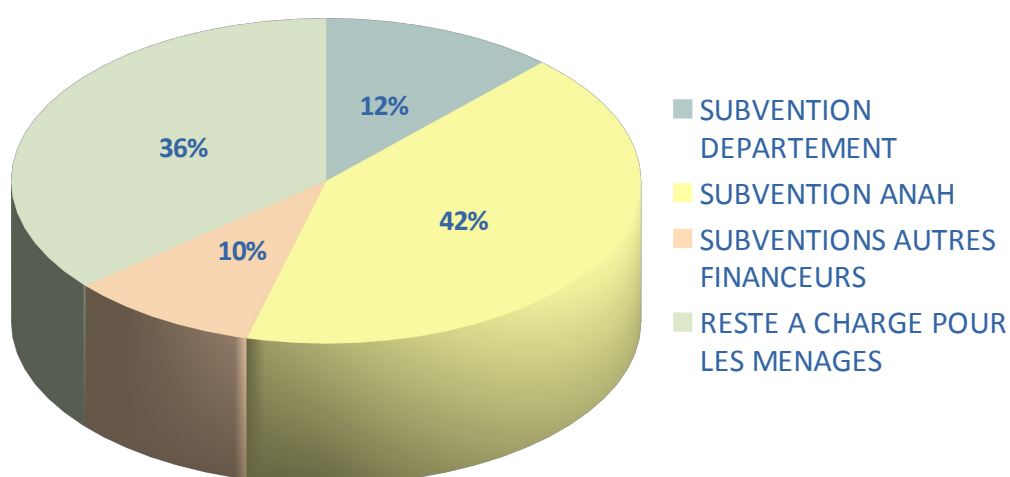
Pour un dossier « **Rénovation énergétique** » moyen s'élevant à **28 348 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **16 399 €**, soit **58 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* : ACTION LOGEMENT, FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

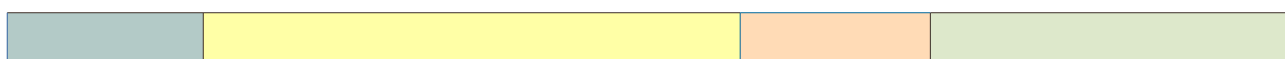
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour l'unique dossier relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1^{er} janvier au 30 juin 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	66 577,40 €	100 %
SUBVENTION DÉPARTEMENT	8 000 €	12 %
SUBVENTION ANAH	28 000 €	42 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	6 500 €	10%
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	24 077,40 €	36 %



MONTANTS ATTRIBUÉS POUR CE DOSSIER



8 000 €	28 000 €	6 500€ (dont 5 000 € de FNAME)	24 077,40 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

Pour ce dossier « **Lutte contre l'Habitat Indigne** » s'élevant à **66 577,40 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **42 500 €**, soit **64 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage. Ceux-ci permettront un gain énergétique de **36,84 %**.

* : ACTION LOGEMENT, FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (FNAME)

CHIFFRES DU 1^{er} SEMESTRE 2023

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, 9 ménages ont pu bénéficier de l' aide du FNAME afin de réduire au maximum leur reste à charge.

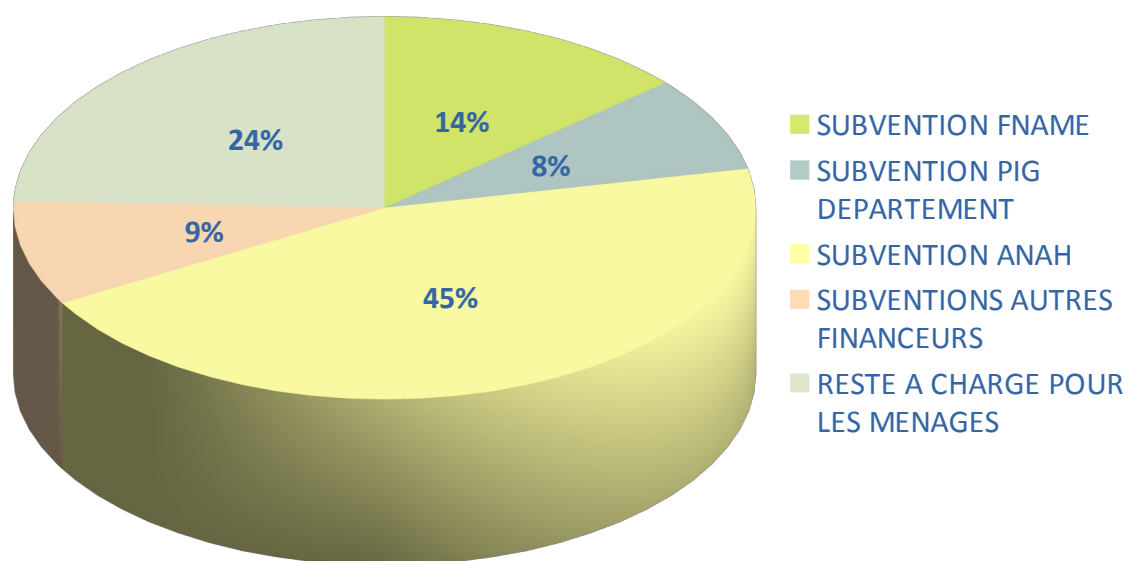
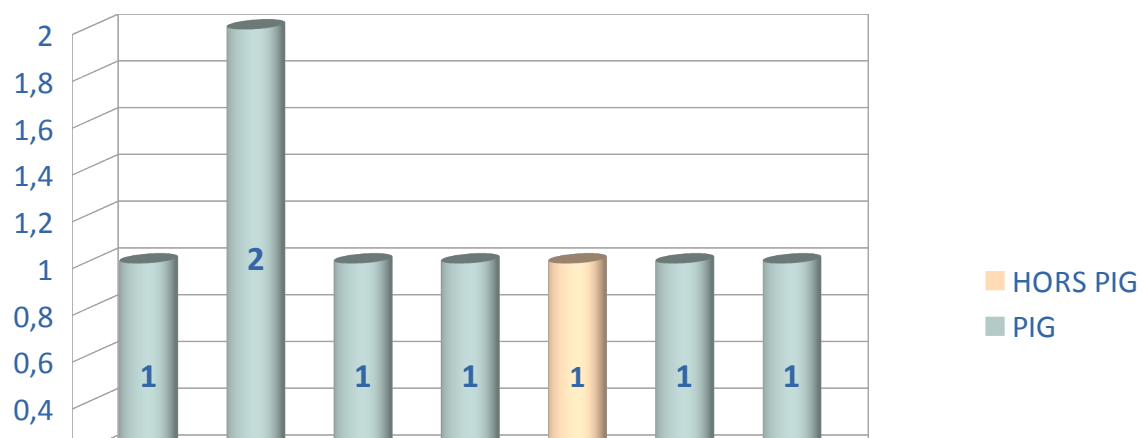
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS	Dossiers PIG	Dossiers HORS PIG
9	8	1

Il est à noter que ces 9 dossiers concernent des propriétaires occupants.

Les travaux subventionnés concernent généralement des changements de système de chauffage et/ou de ventilation, l'isolation de combles, de murs intérieurs ou extérieurs, mais la subvention peut également concerner la prise en charge de la facture d'un audit réalisé dans le cadre de l'étude d'une rénovation globale (dispositif EFFILOGIS) ou le changement d'un chauffe-eau énergivore par exemple.

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR CANTON

Pour le 1^{er} semestre 2023, les 9 dossiers instruits concernent 7 cantons nivernais.



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 9 dossiers relevant du FNAME et traités par le Département entre le 1^{er} janvier au 30 juin 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	260 943,32 €	100 %
SUBVENTION FNAME	35 644 €	14 %
SUBVENTION PIG DEPARTEMENT	21 015 €	8 %
SUBVENTION ANAH	117 449 €	45 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	22 990,09 €	9 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	63 845,23 €	24 %

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **28 994 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

3 960 €	2 335 €	13 050 €	2 554 €	7 094 €
SUB FNAME	SUB PIG	SUB ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

Pour l'ensemble des dossiers « **FNAME** » instruit sur cette période et pour lesquels le montant total des travaux s'élèvent à **223 551,24 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **165 626,59 €**, soit **80 % du coût total TTC** des travaux réalisés par les ménages.

** : PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS...*

REPARTITION DES FINANCEMENTS APPORTES PAR LES MEMBRES DU DISPOSITIF FNAME

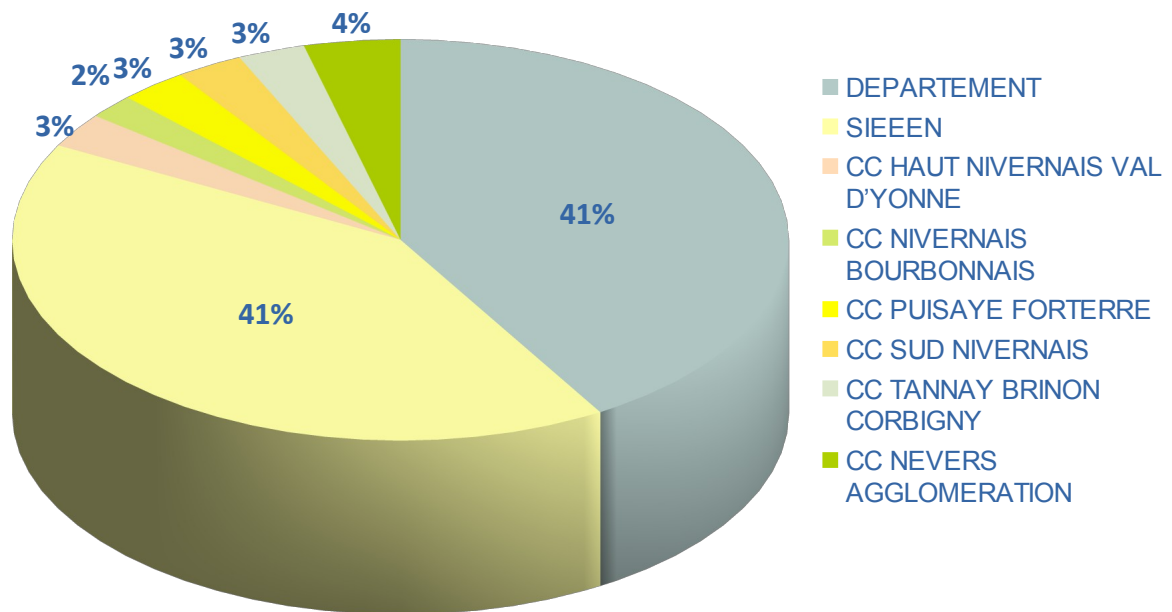
FINANCEURS	MONTANTS	%
DEPARTEMENT	14 758 €	%
SIEEEN	14 758 €	%
CC HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	1 000 €	%
CC NIVERNAIS BOURBONNAIS	700 €	%
CC PUISAYE FORTERRE	1 000 €	%
CC SUD NIVERNAIS	1 000 €	%
CC TANNAY BRINON CORBIGNY	1 000 €	%
CC NEVERS AGGLOMERATION	1 428 €	%

10 Communautés de Communes abondent désormais le FNAME en contribuant financièrement à hauteur de 20 % du montant décidé en commission, par exemple pour une aide maximale de 5 000

€ au titre du FNAME, le Département et le SIEEEN contribuent à parts égales à hauteur de 2 000 € et la Communauté de Communes concernée contribue à hauteur de 1 000 €.

Les Communautés de Communes inscrites dans le dispositif sont, Coeur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne, Tannay Brinon Corbigny, Nivernais Bourbonnais, Puisaye Forterre, Bazois Loire Morvan, Loire et Allier, Les Bertranges, Nevers Agglomération, Sud Nivernais.

Pour les dossiers engagés sur la période concernée, la répartition des financements attribués par les membres de la commission vous est présentée ci-dessous.



Pour ces 9 dossiers, l'ensemble des financements FNAME s'élève à **35 644 €**. Le Département et le SIEEEN engagent 14 758 € chacun et l'ensemble des Communautés de Communes engagent 6 128 €, afin de réduire au maximum le reste à charge pour les ménages.

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

Annexe 6

CUMUL DES DONNES DU PIG 3 (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023)

ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 3 DU PIG		ANNEE 3 DU PIG	
Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023	
SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 1	

AUTONOMIE		AUTONOMIE				AUTONOMIE				AUTONOMIE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
40	22 730,59 €	136	78 600,44 €	203	122 475,68 €	273	166 855,68 €	317	194 991,68 €	407	258 813,86 €

ENERGIE		ENERGIE				ENERGIE				ENERGIE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
104	201 672,10 €	325	512 518,75 €	465	783 533,00 €	574	990 204,00 €	664	1 172 586,00 €	754	1 352 315,00 €

HABITAT INDIGNE		HABITAT INDIGNE				HABITAT INDIGNE				HABITAT INDIGNE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
1	5 700,00 €	2	11 400,00 €	3	19 400,00 €	4	27 400,00 €	5	35 400,00 €	6	78 800,00 €

FNAME		FNAME				FNAME				FNAME	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
11	30 075,20 €	16	41 557,20 €	24	67 780,20 €	36	100 985,20 €	49	135 368,20 €	58	171 012,20 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

**OBJET : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS DE POSTES ET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force
du service public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des
départements et des régions,
VU l'avis de la commission Finances et moyens généraux,

VU le rapport n°12 de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE:

- **DE CRÉER :**
 - un poste d'attaché de conservation du patrimoine, responsable des publics pour la Cité des Présents,
 - un poste d'adjoint technique en charge de l'accueil et de la surveillance pour la Cité des Présents,
 - un poste d'attaché territorial dans le cadre d'un contrat de projet établi pour deux ans (2024-2025).

Ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.

- **DE VALIDER** les modifications (créations/suppressions) du tableau des effectifs figurant en annexe de la présente délibération.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023
Identifiant : 058-225800010-20230927-71122-DE-1-1
Délibération publiée le 29 septembre 2023

SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION SEPTEMBRE
2023

CREATION DE POSTE				SUPPRESSION DE POSTE			
Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
Filière administrative							
1	Adjoint administratif	361/382	Assistante administrative	1	Adjoint administratif	361/382	Secrétaire de site
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	362/420	Instructrice Gérontologie/handicap	3	Adjoint administratif principal 1ère classe	368/473	Assistantes administratives ; instructrice Gérontologie/handicap
2	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	368/473	Assistante administrative ; Secrétaire de site	1	Rédacteur principal 1 ^e classe	392/587	Adjointe à la cheffe de service
3	Attaché	390/673	Référente des dispositifs d'insertion par l'activité économique ; adjoint à la cheffe de service ; Chargé de mission jeunesse	1	Attaché	390/673	Référent des dispositifs d'insertion par l'activité économique
				1	Attaché principal	500/821	Cadre direction Autonomie
Filière technique							
2	Adjoint technique	361/382	Mécanicien ; agent d'accueil et de surveillance	3	Adjoint technique	361/382	Agents des routes ; agent de bibliothèque
2	Adjoint technique principal 2ème classe	362/420	Agent des routes	1	Adjoint technique des établissements d'enseignement	361/382	Agent d'entretien polyvalent

SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION SEPTEMBRE
2023

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction		Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
3	Adjoint technique des établissements d'enseignement	361/382	Agents d'entretien polyvalent		3	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	368/473	Agents d'entretien polyvalent
1	Adjoint technique principal 2è classe des établissements d'enseignement	362/420	Agent d'entretien polyvalent		4	Agent de maîtrise principal	368/503	Chefs d'équipe ; mécanicien
1	Agent de maîtrise principal	368/503	Chef d'équipe					
2	Agent de maîtrise	364/476	Chef d'équipe ; agent de bibliothèque					
Filière culturelle								
1	Attaché de conservation du Patrimoine	390/673	Responsable des publics à la Cité des Présents					
Filière Médico-sociale								
4	Assistant socio-éducatif	390/592	Assistantes sociales ; Educateur ; Conseillère en éducation sociale et familiale		1	Assistant socio-éducatif	390/592	Conseillère en éducation sociale et familiale
1	Sage-femme de classe normale	460/718	Sage-Femme		3	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	433/627	Assistantes sociales ; éducatrice spécialisée

SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION SEPTEMBRE
2023

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
				1	Sage-femme hors classe	563/830	Sage-femme
TOTAL	24			TOTAL	23		

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 9

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

**OBJET : MOTION - FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE**

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre écologique et solidaire » relative au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion relative au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, jointe en annexe.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023

Identifiant : 058-225800010-20230927-71112-DE-1-1

Délibération publiée le 29 septembre 2023



Conseil départemental de la Nièvre

Motion

Financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale

**adoptée à l'unanimité
lors de la session du 27 septembre 2023**

L'accueil d'apprentis s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi. Il permet aussi de répondre à un objectif de gestion dynamique des ressources humaines.

Or, l'alinéa 1 de l'article 40 sexies de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de la loi de finances pour 2023 prévoit que le soutien financier de l'État pour la prise en charge des frais de formation des apprentis recrutés par les employeurs territoriaux s'éteindra en 2025.

De plus, une circulaire en date du 15 mars qui fixe le cadre des objectifs en matière d'apprentissage dans la fonction publique revoit à la baisse la contribution de l'État à France compétence qui est l'opérateur public.

Ce désengagement de l'État remet en cause l'accord pérenne conclu avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et les collectivités territoriales.

Dans la Nièvre, à la rentrée 2023, seule une vingtaine de communes pourra bénéficier de la prise en charge du coût de la formation pour l'accueil d'un apprenti. Toutes les autres communes qui souhaitent accueillir un apprenti devront assumer seules les charges liées à l'apprentissage. Il en est de même pour le conseil départemental.

C'est inacceptable, car l'apprentissage mérite un meilleur sort. Il participe à l'objectif de plein emploi.

Les élus du Conseil départemental de la Nièvre dénoncent cette situation. Ils :

- ✓ réclament l'ouverture d'une concertation sur le financement de l'apprentissage ;**
- ✓ appellent l'État à augmenter sa participation financière afin que le CNFPT puisse verser aux centres de formation, les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.**

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au Collège des Courlis à Nevers, le mercredi 27 septembre 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

M. Michel MULOT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET

Représentés : 9

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Jérôme MALUS a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. David VERRON a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES

Excusés : 0

OBJET : MOTION - POUR UNE ÉCOLE RURALE MODERNE ET DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENTS ÉQUITABLES

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre écologique et solidaire » intitulée « Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignements équitables »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion « Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignements équitables », jointe en annexe.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 septembre 2023

Identifiant : 058-225800010-20230927-71111-DE-1-1

Délibération publiée le 29 septembre 2023

Conseil départemental de la Nièvre

Motion

Pour une école rurale moderne et des conditions d'enseignement équitables

adoptée à l'unanimité

lors de la session du 27 septembre 2023

À l'occasion de cette nouvelle rentrée, malgré l'annonce en juin d'une carte scolaire des plus pessimistes, nous avons pu constater que les effectifs étaient globalement stables, voire en légère augmentation, permettant le maintien de classes pourtant condamnées et ici et là l'ouverture de quelques-unes.

Ces ouvertures supplémentaires ont demandé une adaptation de la répartition des enseignants au dernier moment.

Ces bonnes nouvelles en matière d'effectif ne peuvent faire oublier des signes inquiétants : la démission de 11 des 53 stagiaires de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Nevers dès la rentrée, ou bien encore, au niveau national, la perte de 1 500 postes faute de candidats au concours.

Nous nous inquiétons également de la capacité d'engagement et d'implication des professeurs du second degré dans la vie scolaire quand leur service est régulièrement partagé entre deux, trois voire quatre établissements différents ; d'une part parce que c'est important pour l'accompagnement des élèves et d'autre part, parce que c'est important pour le bien-être au travail des professeurs.

L'année 2023 avec la Coupe du monde de rugby, puis 2024 avec les Jeux olympiques en France, célèbrent le sport et ses valeurs éducatives. Mais pour l'heure, les moyens alloués à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) manquent à l'appel dans notre département.

L'USEP 58 mobilise près de trois équivalents temps plein en bénévolat, mais la charge de travail augmente dans la Nièvre, en particulier grâce à la mise en place de la Cité éducative et des 11 Territoires éducatifs ruraux (TER) annoncés.

La réforme Blanquer avait pourtant imposé un chargé de mission des services de l'Éducation nationale pour l'USEP dans chaque département.

Au moment où le président de la République annonce une stratégie de déploiement du sport à l'école, la Nièvre est le seul département de l'académie de Dijon qui ne dispose pas de poste dédié. Pourquoi ?

Les conseillers départementaux :

- ✓ appellent de leurs vœux la mise en œuvre d'un travail d'écoute et d'échange entre les services de l'Éducation nationale et les enseignants subissant les temps partagés ;
- ✓ demandent que l'expérimentation retenue pour la Nièvre par le précédent ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, soit approfondie dans le sens d'un Laboratoire de l'école rurale de demain ;
- ✓ sollicitent la mise à disposition d'un professionnel de l'Éducation nationale à mi-temps à l'USEP 58.